

M. E. FOURNIER
DE FLAIX

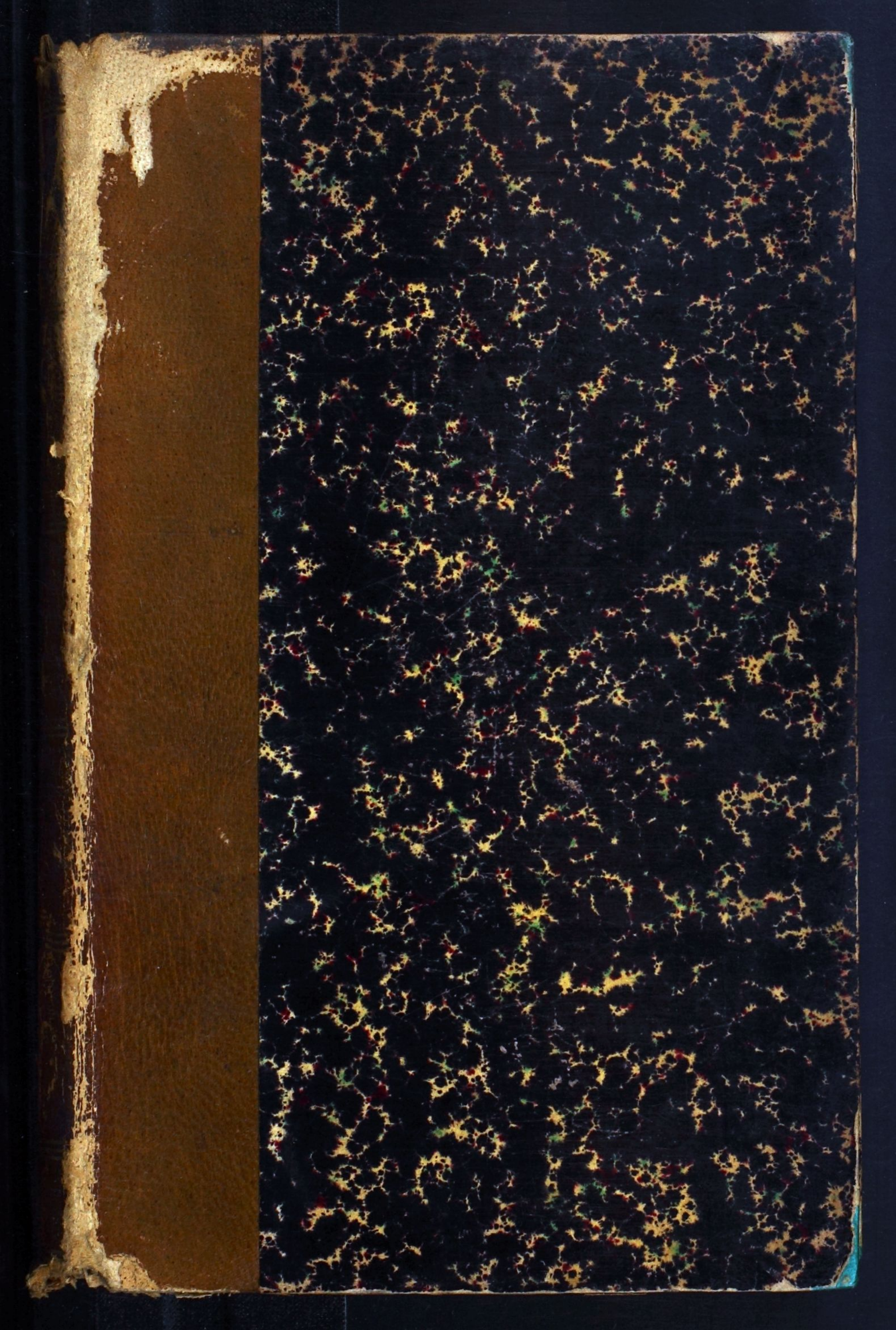
PENDANT
UNE MISSION
EN RUSSIE

A TRAVERS
L'ALLEMAGNE

2

MALRAISON REL.

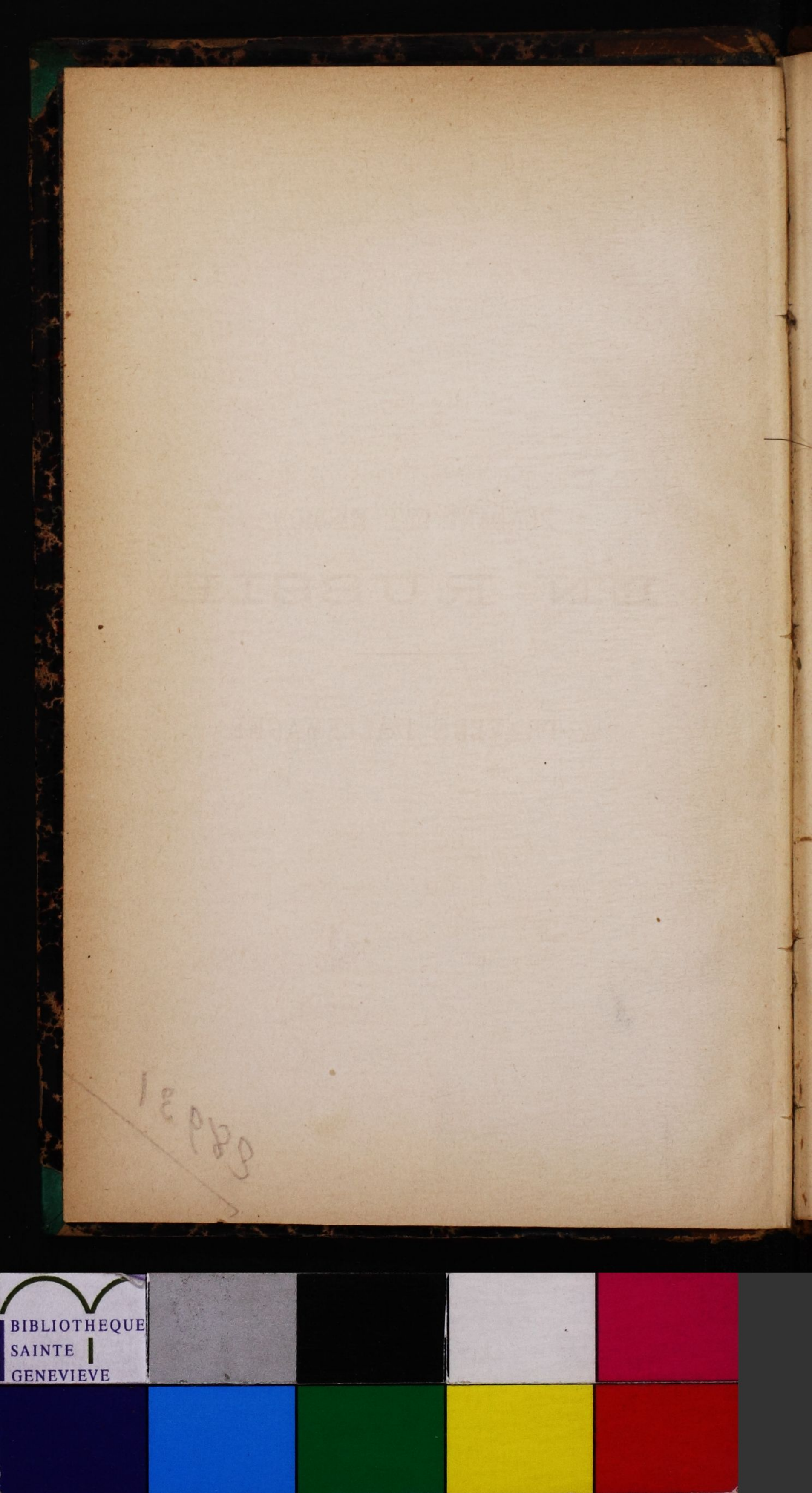











BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

PENDANT UNE MISSION

EN RUSSIE

A TRAVERS L'ALLEMAGNE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les Réformes nécessaires. — 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie et Pedone-Lauriel, éditeurs, 1869.

Études économiques et financières. — 2 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie et Pedone-Lauriel, éditeurs, 1883.

L'Indépendance de l'Égypte et le Régime international du canal de Suez. — 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie et Pedone-Lauriel, éditeurs, 1885.

La Réforme de l'Impôt. — Tome Ier. Les impôts et les théories fiscales aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les divers états de l'Europe. 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie et Pedone-Lauriel, éditeurs, 1885.

L'Impôt sur le Pain. — La réaction protectionniste et les traités de commerce. — Guillaumin et Cie et Pedone-Lauriel, éditeurs, 1885.

Traité de Critique et de Statistique comparée. — Des institutions financières, systèmes d'impots et réformes fiscales des divers états au XIXe siècle. — Tome Ier, in-8°. Paris, Guillaumin et Cie et Larose, éditeurs, 1889.

SOUS PRESSE

Pendant une Mission en Russie. — Seconde série : A travers la Russie. — 2 vol. in-18.

La Réforme de l'Impôt. — Tome II. Les impôts et les théories fiscales au XIXe siècle.

Le Problème monétaire. — 1 vol. in-8°.

PENDANT UNE MISSION

EN RUSSIE

PREMIÈRE SÉRIE

A TRAVERS L'ALLEMAGNE

TOME DEUXIÈME

II. Entraînement social de l'Allemagne. — VI. Les Associations coopératives en Allemagne. — VII. De la Richesse de l'Allemagne. — VIII. De Berlin à Danzig et à Kœnigsberg. — Schopenhauer et Kant.

III. Entraînement politique de l'Allemagne. — IX. La Lutte pour la suprématie en Europe. — X. Le Relèvement de la France.

PAR

M. E. FOURNIER DE FLAIX

So weit die Deutsche Zunge klingt
Und Gott im Himmel Lieder singt,
Das soll es sein, das soll es sein,
Das, wackrer Deutscher, nenne dein!



A PARIS

GUILLAUMIN & Cie | L. LAROSE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1894

LIVRE DEUXIÈME

Entraînement social de l'Allemagne.

CHAPITRE SIXIÈME

Des associations coopératives comparées en Allemagne et dans les autres Etats.

Fructum afferunt in patientia.

Il y a plusieurs manières de faire et de comprendre la puissance d'une nation, la grandeur d'une race, de concourir à la lutte civilisatrice de l'humanité. Certains esprits mettent Aristote au dessus d'Alexandre, Descartes au dessus de Condé, Watt très au dessus de Chatham, Ampère tout à fait au dessus de Napoléon III. On taxerait peut-être d'impertinence celui qui considérerait Schulze-Delitsch comme un tout autre bienfaiteur de l'Allemagne que le Wende Bismark ou son complice le Danois de Moltke. Ces derniers ont grandi leur nom et leur patrie, par la violence, le sang, la perfidie, l'ingratitude, la rapacité; ils laissent l'Europe couverte de fer, l'Allemagne plus forte mais menacée de toutes parts, cherchant dans l'Autriche qu'ils ont écrasée, après l'avoir dupée, et dans l'Italie qu'ils dédaignent, des alliances pour conserver l'or et la terre arrachés par surprise à la France de Napoléon III.

Supposez qu'un mouvement quelconque éclate en Europe, n'importe où; quel ébranlement terrible, quelle affreuse anxiété! Entendez-vous marcher vers le Rhin ces innombrables bataillons et toute leur artillerie? Le cosmopolite italo-batave ne sera plus là, comme incomparable atout, pour conduire lui-même les affaires des Allemands. On ne se rencontrera pas un contre trois, contre quatre, contre

cinq (1). On se parlera face à face, c'est-à-dire que des générations entières, si pénibles, si coûteuses à élever, couvriront de leurs cadavres les champs de bataille. Voilà l'œuvre civilisatrice des deux conspirateurs dont on peut dire avec Tacite : *Suscipere duo manipulares imperium transferendum.*

Tout autre est l'œuvre de Schulze-Delitsch, de E. Raiffaisen et de tous ceux qui, comme Huber, Vansittart Neale, Vigano, Luzzatti, Louguinine, d'Andrimont, Ludovic de Besse, ont marché dans la même voie, œuvre de paix, œuvre de liberté, œuvre de progrès, œuvre de rapprochement entre les hommes, pour tous les peuples.

Œuvre modeste, agissant en silence, ne demandant rien à la politique, fondée exclusivement sur le travail, l'épargne, la prévoyance, le soin des intérêts d'autrui, sans oublier les siens, ayant pour éléments la vigilance et le dévouement. L'Évangile ne présente aux hommes de son temps le dévouement que sous la forme de la charité. C'est aussi la forme de presque toute l'époque biblique et la forme bouddhiste. Saint Paul a développé le germe contenu dans l'Évangile : « Quand j'aurais toute la foi, au point de transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. » C'est donc la charité supérieure, qui est la première base des associations coopératives, c'est-à-dire la ferme volonté de venir en aide à autrui, d'accomplir le devoir de la fraternité. Le second élément, c'est la vigilance, c'est-à-dire la nécessité pour chaque individu de veiller lui-même à ses intérêts.

(1) En ne comptant que l'infanterie, il y avait (*Gazette de Cologne*, mars 1893) à Wissembourg, 44,000 Allemands contre 4,650 Français ; à Wœrth, 89,000 Allemands contre 32,000 Français ; à Spickeren, 38,000 Allemands contre 24,000 Français ; à Beaumont, 61,000 Allemands contre 29,700 Français ; à Sedan, 133,500 Allemands contre 90,000 Français ; à Saint-Privat, 166,000 Allemands contre 99,500 Français.

Sous ce rapport, l'Évangile est rempli d'enseignements non moins explicites. Le serviteur qui n'a point fait prospérer l'argent qui lui est confié est puni. Au contraire, celui qui présente dix talents au lieu de cinq, lorsqu'il est appelé à rendre son compte et que le maître frappant à sa porte le trouve prêt, — *et invenit vigilantem*, — est récompensé.

Jamais l'Évangile, qui renferme la substance de notre civilisation européenne et duquel on peut dire : *Manus tuæ fecerunt me, et plasmaverunt me,* ne sépare ces deux éléments. Il ne laisse aucune illusion à l'humanité sur l'inégalité inévitable des conditions. Il n'y a point de parabole plus formelle et plus célèbre que celle de saint Mathieu : « Mon ami, je ne vous ai point fait tort : n'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier ? Prenez ce qui vous appartient. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux : car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. »

Or les appelés ont multiplié par centaines de millions depuis l'Évangile, et les esclaves, auxquels les apôtres enseignaient comme un devoir la patience et l'espérance, sont tous aujourd'hui libres. Nous allons voir l'immense importance des capitaux dont disposent les descendants des serfs du moyen âge. Ils les ont acquis par le travail, la vigilance et la patience.

§ 1. — LE MOUVEMENT SOCIALISTE

Nous venons de nommer Watt et Ampère. A ces noms se rattache une des plus grandes évolutions de l'humanité, la mise à sa disposition de forces motrices puissantes, mais très coûteuses, qui ont modifié les conditions du travail dans l'industrie. Jusqu'à eux le travail industriel s'effectuait dans des ateliers restreints, sous l'œil, avec le concours, sous la direction même du patron. L'atelier a dû devenir proportionnel à la force employée. Il s'est transformé en

une manufacture, souvent colossale, où l'ouvrier ne connaît plus le patron, où il travaille isolé, sans secours, sans appui, condamné à subir la loi du nombre. Sa destinée s'est ainsi modifiée avec les conditions du travail.

Ces modifications lui permettent-elles de vivre ? Reçoit-il sa légitime part dans la production à laquelle il coopère ? Peut-il améliorer sa situation par l'épargne, par la prévoyance ? A cette question, les publicistes socialistes des diverses écoles, depuis Sismondi et Robert Owen jusqu'à Proudhon et Karl Marx, ont répondu : Non, l'ouvrier ne reçoit pas sa part légitime dans la production (1).

Cette réponse est nouvelle en ce qui concerne la grande industrie qui ne s'est développée que depuis les progrès des forces motrices, mais elle est loin d'être nouvelle en ce qui est des conditions générales du travail et de l'inégalité de situation entre les hommes. Il n'y a pas d'époque, dans l'histoire de l'humanité, où cette inégalité n'ait suscité des critiques, des systèmes, des révoltes, même des révolutions. Les docteurs chrétiens n'ont pas pensé à cet égard autrement que les moines bouddhistes, Platon que Thomas Morus; Morelly n'aurait pas désavoué Karl Marx. Toutefois, le groupement de milliers et même de millions d'hommes dans les usines et les manufactures a donné plus d'intensité, parfois de violence, à ces plaintes, rendu plus aiguë et plus menaçante l'interrogation séculaire sur la différence des conditions, interrogation à laquelle se ramène la question sociale.

(1) Ces considérations ont été développées dans une conférence faite par M. Fournier de Flaix à la Société d'Économie sociale, janvier 1887. *(Réforme sociale.)*

Comparer le pamphlet de Lassalle : *Monsieur Bastiat-Schulze-Delitsch*, traduit par Monti, 1881, p. 157.

Lassalle entreprend de démontrer que les sauvages n'épargnent jamais; que le travail individuel ne peut épargner; que seul le travail *collectif* peut produire un excédent.

D'autres causes ont favorisé la croissance et la diffusion des idées socialistes : 1° le développement rapide et même excessif des villes, telles que Berlin, les progrès de la richesse, progrès qui, tout en améliorant largement les jouissances de toutes les classes sociales, ont augmenté les différences, les contrastes, la séparation entre celles qui n'ont plus besoin de travailler et celles qui ne peuvent vivre que grâce à leur labeur; 2° les changements dans le caractère de plus en plus technique du travail, mieux rémunéré sans doute, mais plus rigoureux, plus dangereux, parce qu'il est associé à des forces plus grandes, qui exigent de l'ouvrier un concours plus assidu, plus intelligent, plus attentif; 3° l'élévation du niveau intellectuel, moral, social de beaucoup de travailleurs, sous l'influence directe des changements dans les conditions du travail; travail plus technique, plus délicat, plus périlleux, donc nécessité d'ouvriers meilleurs, c'est-à-dire plus exigeants; 4° l'enchérissement du coût de la vie, soit par la hausse des prix des denrées, soit par l'extension du nombre et de la qualité des objets nécessaires, désormais compris dans le coût de la vie; la vie est devenue meilleure pour tous, mais plus chère; 5° les tendances démocratiques, même républicaines, de notre époque par le nivellement des mœurs, l'égalisation de l'alimentation et du vêtement, la lecture des journaux, la hausse des salaires, les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les tramways, les réunions publiques, tous les moyens de rapprochement entre les hommes, qui leur permettent de s'entendre ou de se juger.

Le mouvement socialiste a revêtu, par suite, un caractère universel. Il n'a plus été cantonné dans les centres manufacturiers, bien qu'il soient toujours son foyer principal; il s'est étendu de toutes parts. Il est devenu comme une sorte de protestation contre les sociétés contemporaines,

malgré les progrès merveilleux qu'elles ont accomplis. Il s'est proposé de plus en plus, sinon de les détruire, du moins de leur imposer, avant tout par la force, comme le professent les socialistes de Berlin, une complète transformation.

La Révolution de 1848 a été, à cet égard, une sorte de révélation. Les forces du mouvement se sont bien agrandies depuis; en 1848, elles n'étaient pas soupçonnées. On n'admettait pas que les critiques de Sismondi, de Stuart Mill, de Proudhon, eussent un fondement sérieux, ni que les systèmes de Fourier, de Saint-Simon, de Robert Owen, de Cabet, fussent autre chose que de simples extravagances.

§ 2. — L'ASSOCIATION ET LA COOPÉRATION

Les vues de Schulze-Delitsch et de Raiffeisen ne sont pas si ambitieuses (1). Ils ne se sont pas proposé de transformer les sociétés contemporaines, mais simplement de prouver que, dans l'association et la coopération, les travailleurs trouveraient une force qui leur permettrait d'améliorer leur condition; Schulze-Delitsch s'adressant particulièrement aux populations urbaines, Raiffeisen aux populations rurales.

La pensée fondamentale de Schulze est que les travailleurs ne doivent compter que sur eux-mêmes; qu'ils ont fort peu à espérer des autres classes sociales et des gouvernements pour améliorer leur condition; mais que d'ailleurs, ils

(1) « M. Schulze-Delitsch n'a jamais eu la prétention de résoudre d'un coup la question sociale. Il ne s'est pas proposé de rebâtir la société sur un nouveau modèle : il s'est contenté d'apporter une pierre à l'édifice, appelé, selon lui, à être l'œuvre du temps et de la liberté. » (E. Seinguerlet, p. 19.)

« Il ne dépouille personne; il enrichit légitimement l'ouvrier par le travail et l'épargne. » (Ibid.)

temps le gouvernement prussien et les classes officielles ont vu son œuvre avec hostilité parce qu'elle avait pour fondement la liberté individuelle et l'association.

Pour apprécier cette œuvre, il faut se reporter d'un demi-siècle en arrière, au milieu des agitations et des inquiétudes qui éclatèrent en 1848, à une époque où les idées d'association s'étaient encore si peu répandues, où la plupart des codes européens montraient à leur égard tant de sévérité, où seuls les systèmes socialistes en prenaient la défense.

Par association, Schulze-Delitsch n'entendait pas un simple mécanisme commercial ou industriel; il solidarisait les intérêts et les forces des travailleurs : par là encore il se révélait comme un réformateur.

Peut-être est-il allé trop loin en affirmant que les travailleurs n'avaient rien à attendre que d'eux-mêmes et que les autres classes et les gouvernements seraient comme impuissants à rien faire pour eux. En tout cas, sa pensée, bien que présentée sous une forme abrupte, excessive, devait, comme nous allons l'établir, être autrement efficace et productive que les systèmes socialistes.

Les travailleurs doivent donc, selon Schulze-Delitsch (1), se grouper avant tout, unir leurs forces de travail et d'épargne, en accroître la puissance par la solidarité. La solidarité, condition de l'association, leur procurera le crédit; par le crédit, ils seront à même de modifier les conditions de la production; — organisation des associations coopératives de production (Gewerbe Genossenschaften), telles que les asso-

(1) Consulter le *Manuel des Sociétés coopératives*, par Schulze-Delitsch, traduit par M. Simonin, 1876; le second volume du *Cours d'Économie politique*, traduction Rampal; le livre de M. Hans Cruger, sur les Sociétés coopératives (en allemand), 1892; et Wolff : *People's Banks*, 1893.

ciations de matières premières (Rohstoffgenossenschaften), ou celles de construction (Baugenossenschaften), spécialement importantes au point de vue du logement, difficulté principale du travailleur, — la monographie de Berlin le démontre clairement. — Il leur sera possible aussi de modifier les conditions de la consommation (Consumvereine) en supprimant les intermédiaires dont les bénéfices pèsent si lourdement sur les prix.

Ainsi les travailleurs s'élèveront à la condition de producteurs directs ; ils pourront obtenir un salaire plus élevé au moyen d'une part dans les profits ; d'un autre côté, ils seront à même de soulager le coût de la vie par des associations de consommation.

Ces divers résultats leur seront procurés par le groupement, par l'association, par la solidarité (solidarische Haft).

Il en sera de même du crédit. L'association et la solidarité le procureront. *Vorschuss und Credit Vereine, Volksbanken*, Sociétés de crédit et d'avance ou banques populaires. Par le seul fait de leur rapprochement, de leur union, de leur responsabilité solidaire, les travailleurs créeront une force telle que le crédit en sera la résultante et qu'il pourra leur être distribué à eux-mêmes.

On peut dire qu'il y a cinquante ans, l'Europe était entièrement étrangère à tout cela,

Raiffeisen, de Heddersdorf-Neuwied, est le contemporain de Schulze-Delitsch. La première banque qui porte son nom a été établie à Heddersdorf-Neuwied en 1854. C'est en 1850 que M. Schulze a fondé à Eulenbourg le premier *Vorschussverein*. Raiffeisen a vécu au milieu des excellentes populations rurales du Palatinat. Il a cherché à améliorer leur condition, sans se placer au point de vue universel de Schulze-Delitsch ; plus modeste encore, il se contentait d'affirmer que les travailleurs agricoles trouveraient dans

peuvent tout espérer de leurs propres efforts, au moyen de deux forces à leur disposition, l'épargne et l'association. Il se sépare ainsi complètement de toutes les écoles socialistes ou révolutionnaires. Karl Marx, F. Lassalle l'ont toujours considéré comme l'un de leurs plus dangereux adversaires (1). Il admettait implicitement que les travailleurs reçoivent, dans l'œuvre de la production, la part qui leur est due et que cette part suffit (2), au moyen de l'association et du crédit, pour modifier leur situation économique et sociale. Se rendant nettement compte des causes du mouvement de 1848 et de toute sa portée, il soutint, avec une énergie infatigable, contre les écoles socialistes, la nécessité et la facilité relative de l'épargne, et contre les conservateurs rétrogrades les droits et les avantages de l'association sous ses formes diverses. Il n'a pas seulement été combattu par les socialistes; long-

(1) M. Seinguerlet (*les Banques du peuple en Allemagne*, Paris, 1865) a bien marqué cette opposition et la lutte qui en est résultée. M. Seinguerlet raconte également les difficultés soulevées par le parti catholique et son chef de Ketteler, évêque de Mayence. — Consulter sur la lutte très vive et très curieuse engagée entre F. Lassalle et Schulze-Delitsch : 1° le *Cours d'Économie politique à l'usage des ouvriers et des artisans*, par Schulze-Delitsch (traduit par Rampal, 1874, 2 vol.). Rampal a laissé 3 millions à la Ville de Paris pour favoriser le crédit populaire; 2° le pamphlet *Monsieur Bastiat-Schulze-Delitsch*, par F. Lassalle; 3° E. de Laveleye : *Socialisme contemporain*, p. 120-150.

(2) En 1891, la Compagnie d'Anzin a compté aux mineurs 15 millions 420,000 francs, et aux actionnaires 4 millions 843,000 francs; celle de Liévin, 3 millions 664,000 francs aux mineurs et 431,100 francs aux actionnaires; celle de Douchy, 2 millions 807,000 francs aux mineurs, et 449,280 francs aux actionnaires. Soit : aux mineurs 21 millions 891,000 francs, et aux actionnaires 5 millions 723,380 francs; mais le capital doit entretenir le fonds social. Sans cet entretien, comme le remarquait Graslin, réfutant Turgot, que deviendrait la société ?

l'application des principes du christianisme, un moyen certain d'améliorer leur condition matérielle et morale par l'association et la solidarité. Ainsi à l'intérêt personnel mis en avant par Schulze-Delitsch, Raiffeisen substitue, en partie, l'esprit de charité, le dévouement, la fraternité. Le mécanisme extérieur est le même : associations de production, associations de consommation, associations d'avances et de crédit. Bien que, sous des formes analogues, la coopération et la solidarité doivent tout vivifier, il subsiste, au fond, entre les deux systèmes des différences irréductibles. C'est à l'épargne et au capital que Schulze-Delitsch convie les classes laborieuses pour améliorer leur condition ; Raiffeisen affirme que cette amélioration se produira plus efficace par le concours fraternel.

§ 3. — DES ANCIENNES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

Un certain vendredi saint, Fourier s'imagina avoir enfin rencontré la panacée propre, non seulement à guérir tous les maux de l'humanité, mais à en assurer la félicité. L'association, telle était cette panacée. Fourier pouvait invoquer quelques arguments pour discuter l'efficacité de son invention; mais s'il avait été plus instruit, il n'en aurait trouvé aucun en faveur de sa nouveauté. Il est vrai que Fourier écrivait à une époque où le droit d'association n'existait plus en France, où il était réduit au minimum dans la plupart des autres États de l'Europe. En le remettant au premier plan, Fourier, sans faire preuve d'invention, comme il l'a cru, n'en a pas moins rendu un grand service. C'est certainement l'un des prédécesseurs clairvoyants de Schulze et de Raiffeisen. Toutefois, Fourier envisageait l'association à un point de vue tout autrement général que

Schulze-Delitsch et que Raiffeisen. Il ne la considérait point comme un moyen particulièrement adapté à améliorer la condition des ouvriers, mais comme l'instrument futur de la félicité universelle.

En fait, les associations coopératives de toutes sortes, production, consommation, crédit mutuel, apparaissent, d'après les documents les plus reculés des diverses civilisations antiques, auxquelles se rattache la civilisation de l'Europe, comme remontant aux âges les plus éloignés. On les rencontre non seulement en Égypte, en Chaldée, en Judée et à Carthage, mais jusqu'en Chine. Elles tiennent une grande place dans l'histoire de la Grèce et de Rome. Elles précèdent même le développement de l'esclavage; elles lui survivent; elles en tempèrent la rigueur. Les repas en commun, ou *syssitties,* de la race dorienne, caractéristique de tous les peuples méditerranéens, n'étaient que de vastes sociétés de consommation pour la classe militaire. Les *collegia opificum,* attribués à Numa, probablement fort antérieurs, constituaient, au contraire, des sociétés coopératives de production : charpentiers, potiers, cordonniers, orfèvres, corroyeurs, chaudronniers, teinturiers. En Égypte, la fabrication des momies, la conservation des tombeaux, tout ce qui se rapportait à la garde des cadavres, en vue de la résurrection, dogme essentiellement égyptien, dépendaient d'associations coopératives de production, dont l'érudition moderne possède et déchiffre les comptes annuels. Chez les Grecs,les théâtres et les temples, double manifestation d'une civilisation toute religieuse, étaient confiés à des associations coopératives qui réunissaient le triple caractère de production, de consommation, de crédit mutuel. Nulle part les associations ouvrières coopératives n'ont été plus importantes qu'à Rome, sous l'empire comme sous la république. Les *collegia primitiva* ont été inscrits aux Douze Tables; puis,

leur influence est devenue si grande, même si dangereuse, qu'on les distingua en *collegia licita, collegia illicita.* Le Sénat fit à ces derniers une guerre implacable. On retrouve leur intervention dans les luttes civiles qui conduisent à l'empire. Sous l'empire, toutes les associations étaient vues avec défiance, avec terreur. La correspondance de Trajan et de Pline le Jeune est, à cet égard, formelle. Mais dès que commença, par des causes économiques, dès que s'accentua, sous l'influence du christianisme, la décomposition de la société esclavagiste antique, les associations de toute nature reprirent faveur. L'Église chrétienne n'avait été, à ses origines, qu'un réseau de petites associations. Ces associations rencontrèrent une certaine protection dans les mœurs et les lois romaines concernant les associations.

Les associations ouvrières prirent alors les nouvelles formes, moitié civiles, moitié religieuses, qu'elles ont conservées jusqu'au XIIIe siècle. Les principales étaient celles de bouchers de bœuf, bouchers de mouton, bouchers de veau; des boulangers, des porteurs et des portefaix, des marins, des forgerons, des charpentiers, des menuisiers, des foulons, des tailleurs, des marchands; elles se constituèrent d'abord librement, grâce aux affranchis; mais, au fur et à mesure que diminua le nombre des esclaves, les associations urbaines tendirent à devenir des corporations publiques avec travail obligatoire. Le même mouvement aboutit, dans les campagnes, au servage ou colonat obligatoire et aux communautés serviles. L'atelier corporatif prit, de plus en plus, le caractère héréditaire. Le travail demeura coopératif, il eut lieu en commun; mais la liberté disparut.

Pendant le moyen âge, il faut distinguer, dans l'organisation du travail en Europe et dans la destinée des associations ouvrières, deux courants : l'antique courant chrétien, héritier des civilisations antérieures; le courant germanique.

Dans toute l'Europe méridionale et occidentale, les corporations ouvrières romaines se maintinrent dans les villes. Elles offrirent un refuge aux populations et revêtirent un caractère religieux. La confrérie se greffa sur la corporation. La confrérie marque le moment où le christianisme a exercé la plus haute influence sur les associations ouvrières. Dès ses premiers temps le christianisme a puisé ses principaux éléments d'action parmi les ouvriers des villes. Il a formé de petites communautés, molécules primordiales des paroisses et des confréries. Il s'est non seulement développé, parallèlement à la désorganisation qu'il a favorisée de l'esclavage, mais il a surtout contribué à agrandir la sphère des associations ouvrières en réhabilitant la notion du travail, en en prescrivant l'obligation dans tout le milieu méditerranéen, dégradé par les influences esclavagistes. Sous ce rapport la figure et la place de saint Paul sont au premier rang des civilisateurs : « *Qui non laborat nec manducet.* » Raiffeisen ne se trompe donc pas quand il signale dans le christianisme un des fondements de la mutualité et de la fraternité entre les hommes.

Au courant chrétien, qui ne fait qu'un avec le courant romain, il faut ajouter, dans l'Europe septentrionale et orientale, le courant germanique, représenté par les ghildes. Les ghildes se trouvent déjà dans le *de Moribus Germanorum*. C'est un livre qu'il faut toujours relire, car l'influence germanique, après diverses éclipses, est redevenue très grande. On a restreint pendant quelque temps les ghildes à des associations coopératives de repas en commun — comme autrefois dans le monde grec — ou de fête religieuse. On sait aujourd'hui que les ghildes ont eu, avant tout, un caractère social et économique. A côté des ghildes des pirates normands qui écumaient les mers dès le IIIe siècle, à côté des ghildes pour célébrer le culte d'un dieu ou pour réunir de joyeux

convives, les ghildes destinées à opérer et à protéger l'œuvre du travail demeuraient les plus nombreuses et les plus importantes. On rencontre des *Craft ghildes* dès le VIIIe siècle. Elles s'étendirent de toutes parts du IXe au XIe siècle en Angleterre, en Flandre, dans l'Allemagne du Nord, spécialement les ghildes pour le tissage de la laine, pour la navigation maritime, pour la construction des églises et des châteaux. La ghilde, de même que la corporation chrétienne ou romaine, formait une société coopérative de production. Les ouvriers, ou plutôt les associés, travaillaient ensemble dans des ateliers communs (1). C'est également l'époque où les petites associations, ou communautés agricoles, en général sous l'abri de quelque monastère, ont pris le plus d'extension et contribué aux progrès de l'agriculture.

A partir du XIIIe siècle, cet état de choses se modifia lentement, d'abord sous l'influence de l'organisation féodale et de l'accroissement de la richesse, plus tard par suite de la formation des grandes monarchies. Dans l'atelier agricole et dans l'atelier industriel, le travail cessa d'être coopératif. L'atelier devint le domaine, la propriété, le foyer du bourgeois qui paya ses ouvriers en salaires. Même révolution dans les campagnes. Le fermier et le métayer se séparèrent du domaine féodal. L'ouvrier dut vivre à ses risques et périls, mais il reprit son indépendance. Il y eut probablement compensation. Les corporations revêtirent un caractère plus exclusif : elles ne comprirent plus, au premier plan, que les maîtres, les chefs de métier qui en avaient la direction : toutefois, les ouvriers, sous le nom d'apprentis, y étaient rattachés avec l'espoir de devenir maîtres à leur tour.

(1) Michelet a admirablement décrit ces ateliers coopératifs. (*La Halle aux draps dans Ypres. — Sur les chemins d'Europe*, p. 211.)

Cette grande évolution économique, l'affranchissement, tel qu'il pouvait être alors, du travail, fut secondée par un changement non moins important dans l'ordre politique. Le pouvoir royal, qui allait devenir peu à peu la monarchie du XVIIe siècle, grandit au milieu de l'organisation féodale et à ses dépens : il intervint bientôt dans les relations des maîtres et des ouvriers. Les maîtres lui demandèrent la consécration de la nouvelle forme restrictive de la corporation, premier pas très grave vers la suppression de l'association; les ouvriers lui demandèrent à leur tour protection contre les maîtres, maintien de leurs confréries religieuses auxquelles ils tenaient plus qu'aux anciennes corporations, et respect de leur indépendance qui trouva une garantie et une limite, également nécessaires, dans les sociétés de compagnonnage.

Il est facile de se rendre compte que le travail perdit ainsi successivement tout caractère coopératif, que la tradition de la coopération, de l'association, cette antique nécessité du travail libre, disparut elle-même, et que vers le milieu du XVIIIe siècle, les directeurs des premières grandes manufactures purent garnir leurs ateliers au moyen d'une multitude d'ouvriers, hommes et femmes, vivant parfois à l'état nomade. Il faut reconnaître cependant que dans les États germaniques, où les ghildes avaient eu le plus d'influence, les associations ouvrières se maintinrent plus longtemps et préparèrent mieux le terrain à la reconstitution des ateliers coopératifs modernes.

De tous les peuples de l'Europe, c'est certainement la France qui a possédé, pendant la belle période du moyen âge, les associations ouvrières coopératives les plus nombreuses et les plus importantes; mais, comme nulle part la royauté et les classes bourgeoises n'ont eu autant d'influence, nulle part le principe de l'association pour les travailleurs n'a plus profondément souffert. Il y aurait peut-être disparu

sans la résistance héroïque des sociétés de compagnonnage. Il était réservé à l'Assemblée Constituante, dominée par les axiomes des économistes en matière de liberté du travail et par les intérêts des classes moyennes, au profit exclusif desquelles s'est faite la Révolution française, de détruire l'œuvre des siècles et de porter au principe d'association le coup le plus funeste qu'il ait reçu. L'Assemblée Constituante ne se borna pas, en effet, à abolir les corporations, jurandes et métiers; elle nia le principe même de l'association; elle abolit les sociétés ouvrières. Il fallut employer la force armée pour disperser les ouvriers, invinciblement attachés à des institutions qui garantissaient leurs droits. Pendant près d'un siècle les axiomes des économistes et les droits exclusifs des classes moyennes ont été assez puissants pour maintenir la loi de 1791. Ce maintien, résultat lui-même du courant de l'ancienne société, est la cause principale de l'infériorité actuelle de la France en ce qui concerne les associations coopératives. Il faut y ajouter l'esprit étroit des juristes qui a aggravé les dispositions de la législation, l'insuffisance de l'éducation des ouvriers, les besoins de la grande industrie, l'accumulation des capitaux. Pendant la dernière partie du XVIIIe siècle et la première partie du XIXe, les mêmes tendances prévalurent dans la législation de la plupart des peuples de l'Europe. Il fut presque partout interdit aux ouvriers de s'entendre pour travailler en commun; le travail de l'ouvrier fut considéré comme une marchandise, mais il ne devait pas en avoir l'entière disposition.

Ces réflexions sur l'histoire de l'association coopérative s'appliquent principalement aux associations de production qui ont été, de beaucoup, les plus nombreuses et les plus considérables, jusqu'aux grandes associations de consommation et aux sociétés de crédit populaire, lesquelles ne datent,

d'ailleurs, que de la seconde moitié de notre siècle. Il a existé cependant de nombreuses associations de consommation dans la Grèce ancienne, notamment pour les repas en commun, les maladies, les funérailles, les sépultures. A la fin de l'Empire romain et pendant tout le moyen âge, les associations ouvrières avaient le caractère mixte de sociétés de production et de consommation.

Quant aux sociétés de crédit, fondées sur la mutualité, on en a également constaté l'existence dans la Grèce ancienne et à Rome. Les temples de la Grèce servaient de banques mutuelles entre les États grecs. Les diverses associations de production avaient organisé de véritables caisses de prêts mutuels qui faisaient des avances aux sociétaires moyennant intérêt. Divers essais de crédit mutuel ont eu lieu pendant les derniers siècles du moyen âge en Bavière, en Franche-Comté, à Londres, à Pérouse. Ce mouvement se rattache à l'influence de saint François d'Assise et aux réformes des Franciscains.

La mutualité du crédit, sous la forme de *Monti di Pietà*, se développe en Europe, au XVIe siècle, dans la plupart des États de l'Europe, en particulier dans les pays catholiques, car chez les divers peuples où la Réforme prévalut, les établissements de crédit mutuel furent confisqués. Le mouvement fut surtout accusé en Italie par les *Monti di Pietà* dans les villes et par les *Monti frumentari* dans les campagnes; en Espagne et en Portugal au moyen des *Positos*. Dans les villes on faisait des avances en argent, souvent sans intérêt; dans les campagnes, en grains pour les semences, et en farines pour la nourriture. Ces trois peuples possèdent encore des établissements de crédit mutuel remontant au XVIe siècle. Le plus important de tous a été le *Monte di Napoli* dont les statuts ont été arrêtés par Charles-Quint en 1539 et qui, après diverses transformations, est

devenu le *Banco de Naples,* la seconde banque de l'Italie et l'une des premières d'Europe.

En Italie, les *Monti frumentari* constituaient de véritables banques agricoles qui consentaient des avances aux agriculteurs, gratuitement ou moyennant un intérêt payable en nature. En 1884, il y avait encore 1,964 *Monti frumentari* en Italie avec un patrimoine de 125 millions sur lequel 39 millions représentaient des dépôs de fonds. En Espagne, les *Positos* ont rempli la même fonction. Institués à la fin du xve siècle, ils se sont surtout développés au xvie. Ils avançaient du blé ou de l'argent contre un intérêt de 3 °/₀. On en comptait 12,000 en Espagne à la fin du xvie siècle. Ils étaient encore au nombre de 9,604, avec un capital de 120 millions, à la fin du xviiie siècle. Spoliés pendant les diverses révolutions de l'Espagne, ils ont pu être en partie reconstitués récemment.

Ainsi l'association, la coopération, la mutualité, sous la forme de sociétés de production, de consommation, de crédit, sont des faits anciens qui se confondent avec l'histoire économique [1] de la civilisation et avec les diverses transformations du travail. On les rencontre, sous diverses formes, au milieu des sociétés les plus anciennes, protégeant la liberté, adoucissant l'esclavage, le modifiant avec les conditions des sociétés mêmes.

Fourier, à un point de vue théorique supérieur, avec les saint-simoniens et les premières écoles socialistes; Schulze-Delitsch et Raiffeisen à un point de vue pratique, n'ont fait, en définitive, que reprendre, que recoudre des traditions,

(1) Comparer : 1° article « Coopération », dans la *Grande Encyclopédie,* par M. Fournier de Flaix ; 2° Hubert Valleroux : *Corporations des Arts et Métiers,* 1885 ; 3° Rongier : *les Associations ouvrières à Lyon,* 1861 ; 4° Batbie : *le Crédit populaire;* 5° Levasseur ; *Histoire des classes ouvrières,* t. III et IV.

momentanément interrompues. Rien de nouveau, rien de merveilleux dans leurs idées ou leurs systèmes. C'est d'après les résultats seuls qu'il appartient de les juger.

Sous cet aspect, le seul qui soit scientifique, le succès a été extraordinaire pour les deux réformateurs allemands. Quant à Fourier, malgré l'originalité de ses combinaisons, personne n'en a encore tenté l'essai.

On ne peut toutefois se dérober à une réflexion pénible, quand on compare les résultats obtenus par Schulze-Delitsch et par Raiffeisen aux menaces des socialistes révolutionnaires contemporains. Ceux-ci, en vue d'une égalisation chimérique, mais qu'ils croient bienfaisante, replaceraient tous les travailleurs, il est vrai avec propriétaires, capitalistes, ingénieurs, publicistes, tous les promoteurs de la société, selon Saint-Simon, ou, selon Le Play, les *autorités sociales*, sous le joug terrible de la servitude, dont ils se sont si lentement et si péniblement affranchis. L'histoire de l'association n'est autre que celle de leur libération. Retour à la servitude, voilà le *consolamentum* des Karl Marx, Kropotkine et Bakounine, avec la vie *au tas* (1).

§ 4. — DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES SCHULZE-DELITSCH

Ces associations sont dénommées en Allemagne : *Selbsthilfe gegrundeten Deutschen Erwerbs und Wirthschafts genossenschaften.* Ce que l'on peut traduire par associations allemandes indépendantes de profits et d'épargne. Cette

(1) Kropotkine : *la Conquête du pain,* ouvrage fort curieux à raison du contraste entre quelques idées originales et les extravagances d'un cerveau avarié. L'humanité serait appelée à vivre *au tas*. Voyez-vous les six millions d'habitants de Londres vivant sur le tas !

dénomination est compliquée, mais elle a l'avantage de répondre à ce qu'on désirait qu'elle fît comprendre. On remarquera que deux des éléments fondamentaux des associations Schulze-Delitsch n'y sont cependant pas compris : la coopération (Mitwirkung) et la solidarité (Gemeinschaft). La solidarité importait moins que la coopération. Les trois éléments qui ressortent au contraire de la dénomination sont : 1° l'indépendance, l'appui exclusif sur soi-même (Selbsthülfe), la libre allure des associations, ce qui veut dire que les associés ne doivent faire fonds que sur eux-mêmes; 2° le profit, le gain, ce qui veut dire que ces associations ont un caractère tout économique, commercial; 3° l'épargne des associés sur leurs salaires.

Point de chimères socialistes ou autres, point de recours à autrui ou à l'État, point de renonciation aux bénéfices habituels des affaires. Bien au contraire : comme moyen général l'effort libre et individuel; comme moyen particulier l'épargne; comme but, le gain, l'assistance par soi-même (Selbsthülfe).

« Schulze-Delitsch demande, écrivait, en 1865, M. Seinguerlet, dans l'un des premiers ouvrages publiés en France sur son œuvre, que l'État soit réduit à ne plus être qu'une institution de police, appelée à garantir à chaque citoyen la sûreté de sa personne et de son bien. Rien de plus, rien de moins[1]. » C'est ce qui explique la longue opposition que le

(1) Consulter : 1° E. Seinguerlet : *les Banques du peuple*, 1865, p. 13; 2° Schulze-Delitsch : ouvrages déjà cités, et *Material zur Revision des Genossenschafts Gesetzes*, 1883; 3° Batbie : *le Crédit populaire*, 1864; 4° Walras : *Associations populaires*, 1865; 5° d'Assailly : *Associations ouvrières*, 1869; 6° Duval : *Sociétés coopératives*, 1866; 7° Casimir Périer : *Sociétés coopératives*, 1864; 8° Lemercier : *Sociétés ouvrières*, 1857; 9° Brelay : « Coopération », *Nouveau Dictionnaire d'Économie politique* et *Sociétés coopératives*, 1881.

gouvernement prussien lui a faite. « Nous verrons bien, en fin de compte, s'écriait un jour l'empereur Guillaume Ier, qui des deux triomphera, de M. Schulze ou de moi (1) » : parole qui est le plus grand éloge qui ait pu être fait de Schulze-Delitsch, car il a si complètement triomphé que son œuvre, sans jamais avoir sollicité ou reçu aucun appui de l'État, a été acceptée par l'État, et que deux grandes lois organiques ont successivement posé les règles, avec une très grande liberté, des associations coopératives allemandes.

Ces succès ne doivent pas néanmoins laisser d'illusions sur l'imperfection de l'œuvre de Schulze-Delitsch. Il a trop restreint la mutualité sociale; il a trop amoindri la fonction de l'État; il n'a pas assez exigé d'autrui; il est resté le représentant exclusif d'une classe; il n'a pas tenu suffisamment compte de la solidarité réelle qui relie les unes aux autres les diverses parties de la société; il n'a pas fait entrer le devoir social dans son mécanisme où l'intérêt individuel est seul en jeu. L'intérêt personnel, quoi qu'en ait dit Bentham, avec les philosophes de son école, n'est pas le seul fondement de la société. Par suite, les belles institutions dont Schulze a été l'inspirateur n'ont abouti, en partie, qu'à un

(1) Schulze-Delitsch est né à Delitsch le 29 août 1808; il y était administrateur du Conseil de justice lorsque la Révolution de 1848 survint. Il fut élu deux fois membre aux Assemblées nationales de Berlin et de Francfort. Après la dissolution de ces Assemblées, il revint à Delitsch, mais le gouvernement l'exila en Pologne, à Wreschen. Il avait déjà installé à Eulenbourg la première société coopérative allemande. C'était une société de matières premières (Rohstoff Genossenschaft).

Sur la vie de Schulze-Delitsch, voir sa biographie par Rampal, en tête du *Cours d'Économie politique* plus haut cité. L'opposition de Schulze-Delitsch en 1849 alla si loin qu'il fut accusé de haute trahison. Le jury l'acquitta et le peuple lui fit une ovation.

Nous sommes d'autant plus libre dans nos appréciations à son égard, qu'en 1870 Schulze-Delitsch s'est montré ennemi acharné de la France et admirateur impitoyable, mais bien imprévoyant, de Bismarck. Schulze-Delistch est mort en avril 1883.

mécanisme économique. Même erreur, plus grave encore, en ce qui est du gouvernement. Le gouvernement ne peut être réduit à la fonction d'agent de police. Il ne suffit pas qu'il maintienne l'ordre; il doit aussi maintenir la justice, non pas la justice du vieux droit romain, mais celle mieux définie depuis par l'égalité de sacrifice. Schulze-Delitsch a donc trop affirmé la division des classes sociales. Aussi, malgré le développement extraordinaire des associations coopératives, jamais le socialisme n'a été plus menaçant en Allemagne. Il n'a pas attaqué le mal à sa racine. Il a donné à l'intérêt individuel trop de place, pas assez à l'intérêt social. Nous n'entendons pas, par ces réserves, diminuer l'importance de son œuvre grandiose, qui restera une des plus fécondes de notre siècle, mais en indiquer clairement la portée. Les travailleurs peuvent trouver dans l'épargne sur le salaire et dans l'association de leurs épargnes, comme de leur travail, un moyen d'améliorer et d'émanciper leur destinée : mais l'épargne et l'association ne suffisent pas pour amoindrir, non point totalement, ce qui serait chimérique, mais avec efficacité, les imperfections sociales résultant de l'inégalité essentielle des conditions; — il faut parvenir à un échelon supérieur, à la charité sociale, au dévouement. C'est ce qu'expliquait, au Congrès des banques populaires de Paris, en 1883, M. Luzzatti, fondateur des banques populaires italiennes, avec une conviction éloquente. « Sans » le dévouement, sans l'esprit de sacrifice, jamais l'œuvre » des banques populaires d'Italie n'aurait été possible [1]. »

I. *Développement et statistique générale des associations coopératives allemandes.* — Bien que Schulze-Delitsch ait d'abord établi une Société coopérative de matières premières, ce sont les caisses d'avances et de crédit, ou banques popu-

(1) *Revue des Banques,* août 1883.

laires, qui ont marché le plus rapidement et imprimé le mouvement aux diverses sortes d'associations coopératives. A la fin de 1851, la primitive banque d'Eulenbourg avait fait pour 8,801 thalers d'affaires et 13,336 en 1852. A partir de 1852 Schulze-Delitsch abandonna ses fonctions de juge de paix. Il se consacra exclusivement à son œuvre. En 1855, on ne comptait encore que sept banques coopératives. C'est alors que fut publiée la première brochure de Schulze-Delitsch sur les associations de crédit et d'avances. Elle exerça une influence décisive sur le développement des associations coopératives en Allemagne. Dès 1861, les sociétés de crédit et d'avances étaient au nombre de 340, dont 161 en Prusse, 69 en Saxe, 17 dans le duché de Nassau, 12 dans le Mecklembourg, 12 dans le Hanovre, 14 dans l'Autriche allemande. Elles comptaient 60,000 sociétaires, et leurs avances s'élevaient à 20 millions de thalers. Les autres formes de la coopération réalisèrent également de grands progrès. Le rapport de 1862 constata l'existence de 550 banques du peuple, de 200 associations de matières premières et de production et d'une centaine d'associations de consommation. Dès 1859, s'était tenu à Weimar le premier Congrès annuel des associations coopératives allemandes, sous la présidence de Schulze-Delitsch. Il y fut décidé que chaque année il y aurait un Congrès général et qu'on créerait une Agence ou Union centrale des associations allemandes (Anwaltschaft Deutscher Genossenschaften) à Berlin, avec divers comités. Schulze-Delitsch a rempli les fonctions de directeur de l'Agence jusqu'à sa mort en 1883. Il a été remplacé dans cette direction par l'honorable M. F. Schenk, membre du Reichstag.

L'Agence est le conseil des associations coopératives, le médiateur, l'intermédiaire; elle publie un journal spécial, *Blatter für Genossenschaftswesen*, fondé en 1863. Les frais

de l'Agence sont couverts par un prélèvement de 2 °/₀ sur le bénéfice des associations qui dépendent de l'Union. En outre de l'Union centrale, il a été formé des Unions plus restreintes (Unterverbände) qui facilitent l'action et le travail de l'Agence centrale. Chaque année, à la suite du Congrès, l'Agence centrale fait paraître un compte rendu des opérations de toutes les associations *(Jahresbericht)* qui lui ont envoyé leurs comptes. Elle donne, en outre, des renseignements sur les progrès des associations coopératives allemandes. Ce *Jahresbericht* constitue un document très important et très curieux. Rien ne donne mieux l'idée de la puissance et de l'avenir de ces associations.

Pour compléter ce mécanisme, une banque centrale spéciale a été établie à Berlin pour le service de toutes les associations coopératives allemandes, — *Deutsche Genossenschafts Bank,* Von Soergel, Parisius et C°, Berlin et Francfort, au capital de 21 millions de marks, 15 millions pour Berlin et 6 millions pour Francfort. Réserves, 3,287,600 marks.

Le tableau ci-après indique le développement des associations coopératives Schulze-Delitsch depuis 1863 :

	NOMBRE		RESPONSABILITÉ	
	1863	**1891**	Illimitée. **1891**	Limitée. **1891**
Creditgenossenschaften...... (Banques populaires)	550	3.401 (1)	3.019	210
Gewerbsgenossenschaften.... (Sociétés de production)	22	2.664	1.964	304
Consumvereine.............. (Sociétés de consommation)	17	1.122	506	469
Baugenossenschaften........ (Sociétés de construction)	»	55	17	36
Rohstoffgenossenschaften... (Sociétés de matières premières)	133	12	»	»

(1) Le *Jahresbericht* de 1892 explique que sur les 3,401 banques populaires qu'il indique, 1,000 appartiennent au système Raiffeisen.

Toutes les associations se sont développées, à l'exception des sociétés de matières premières. A l'origine, la solidarité ou responsabilité des associés était illimitée. La loi du 1er mai 1889 a autorisé la limitation. Le tableau ci-dessus indique quel a été, à cet égard, l'effet de cette législation.

Il y a trois degrés dans la responsabilité : 1° totale envers l'association et envers les créanciers (unbeschränkter Haftpflicht); 2° restreinte à l'association (unbeschränkter Nachschusspflicht); 3° limitée envers l'association comme envers les créanciers (beschränkter Haftpflicht).

II. *Banques populaires (Volksbanken ou Creditgenossenschaften).* — Les sociétés d'avances et de crédit, ou banques populaires, tiennent, de beaucoup, le premier rang parmi les associations coopératives allemandes (1). C'est sur elles principalement que l'attention s'est portée, malgré l'importance des associations coopératives de production. Il est certain que le succès, en ce qui concerne les *Volksbanken*, a été exceptionnel. Il y a donc lieu de donner, à leur égard, plus de détails.

L'organisation et les conditions de fonctionnement de ces banques sont encore telles que Schulze-Delitsch les a établies.

Chaque Société se constitue et se meut librement conformément à ses statuts. Elle ne reçoit de subvention de personne; elle est indépendante de l'État. L'entrée dans la Société est consentie par le comité d'administration, sauf appel devant l'assemblée générale. Le sociétaire doit verser un apport qui varie de 8 à 20 francs, plus une contribution

(1) *Revue des Banques,* août 1886, octobre 1887; Hans Cruger : *Die Erwerbs und Wirthschafts Genossenschaften,* 1892; M. Hantschke : *Die Aufwendungen des Deutschen Genossenschaften*, Berlin, 1891. Un grand nombre des banques populaires prennent le titre de Vorschuss und Credit Vereine.

mensuelle de 25 centimes à 1 fr. 25, jusqu'à ce que la part sociale du sociétaire ait été constituée. Cette part est égale pour tous. On ne peut en posséder qu'une seule. Les ressources sociales se composent des parts sociales, des dépôts sociaux ou étrangers à vue ou à terme et du réescompte des lettres de change et billets en portefeuille.

Les sociétaires ont seuls droit au crédit. Les avances sont égales de plein droit au boni dû au sociétaire, c'est-à-dire à sa mise sociale (Geschaftsantheil) et à ses autres versements divers (Guthaben, *son avoir*); elles peuvent s'élever jusqu'au double. Au delà, le sociétaire est tenu de fournir une caution solidaire. Cette caution peut s'opposer à toute avance nouvelle. S'il y a désaccord entre le sociétaire et le comité administratif, le sociétaire a droit d'appeler à l'assemblée générale. Le montant des avances varie de 1 à 1,000 francs. La durée moyenne est de trois mois. Les avances sont faites contre la remise d'effets négociables. L'intérêt et la commission varient selon l'état du marché; ils ont longtemps représenté 8 à 9 °/₀. En 1891, ils n'ont pas dépassé 6 °/₀.

La Société est gérée par un comité dont les membres se renouvellent par tiers chaque année. Le président, le caissier et le contrôleur reçoivent un traitement fixé par l'assemblée générale. Cette assemblée se réunit obligatoirement une fois par an et même à chaque trimestre. Elle délibère, dans les limites des statuts, sur tout ce qui concerne les intérêts sociaux.

Les bénéfices sont répartis chaque année, prélèvement fait des frais et des pertes, entre les sociétaires au marc le franc des parts sociales. Il est constitué un fonds de réserve qui doit être porté à 8 °/₀ des capitaux employés. Les pertes sont couvertes par les bénéfices bruts, le fonds de réserve et l'actif social. Si ce dernier est insuffisant, le

solde est fourni par des appels de fonds au prorata des parts sociales. Les sociétaires sont tenus solidairement dans la proportion des parts ou dans les conditions des statuts.

Le comité administratif n'encourt, en cas de perte, aucune responsabilité particulière.

Tout sociétaire peut quitter la Société en prévenant six mois à l'avance; il n'a droit à aucune part de l'actif social ni des bénéfices de l'exercice courant; son compte est soldé six mois après la clôture de cet exercice; il est dégagé de la solidarité deux ans après sa sortie, ou d'après les statuts.

L'assemblée générale a le droit de prononcer la radiation de tout sociétaire qui ne remplit pas ses engagements. En 1891, il a été prononcé 5,782 exclusions (Ausschluss).

La dissolution de la Société ne peut être décidée que par le vote des deux tiers des membres actifs. La Société accepte les membres honoraires qui versent une cotisation, mais qui n'ont de part ni dans les bénéfices ni dans les pertes. Ces cotisations sont remboursées à la dissolution.

Ces clauses varient plus ou moins, d'après les milieux dans lesquels les Sociétés sont constituées; néanmoins elles sont, en général, suivies par tous les Vorschuss Vereine. Elles sont l'application des idées fondamentales de Schulze-Delitsch : 1° l'effort personnel des sociétaires (Selbsthülfe); 2° la mutualité solidaire.

Toutes les associations coopératives formées d'après les types de M. Schulze-Delitsch reconnaissent les mêmes principes. Leur situation légale a été réglée par la loi du 27 mars 1867 et celle du 4 juillet 1868. Ces lois ont reconnu les principes de l'effort personnel et de la solidarité des associations coopératives.

Toutefois ces deux lois ont été modifiées sur quelques

points par celle du 19 mai 1871 et celle du 1er mai 1889 réglementant la responsabilité (1).

On pourra, d'après le tableau qui suit, se rendre compte : 1° du développement auquel sont parvenues les *Volksbanken* allemandes; 2° de leur importance au double point de vue des intérêts de la nation allemande, et de l'efficacité, ainsi que de la distribution économique du crédit populaire. Les plus hautes espérances de Schulze-Delitsch ont été largement dépassées.

VOLKSBANKEN	1859	1869	1879	1889	1891
Nombre absolu..........	»	»	»	»	»
Ayant remis leurs comptes..	80	735	899	1.002	1.076
Associés................	18.676	304.772	459.033	490.527	514.524
Opérations totales....... (1000 marks)	12.394	417.743	1.398.120	1.594.569	4.561.610
Actif social............. (1000 marks)	830	39.760	116.114	134.854	143.958
Dépôts divers... .... (1000 marks)	3.042	128.107	347.165	425.110	439.023
Bénéfice moyen.........	27 °/o	31 °/o	33 °/o	32 °/o	32 °/o

Le taux élevé des profits provient de l'importance des dépôts. Cette importance mérite, avant tout, considération. Ils représentaient, fin décembre 1891, plus de 548 millions de francs. Si on en ajoute le montant à l'actif social, on trouve que les 1,076 *Volksbanken* qui ont envoyé leurs

(1) Consulter : 1° H. Valleroux : *Les diverses Législations de l'Europe concernant les Sociétés coopératives,* 1891 ; 2° Schulze-Delitsch : *Material zur Revision des Genossenschafts Gesetzes,* 1883 ; 3° et surtout le chapitre v du livre de M. Durand.

comptes en 1891, disposaient de 738 millions de francs. Mais en 1891 les *Volksbanken* étaient au nombre de 4,401 ; — par suite, il ne doit y avoir aucune difficulté à évaluer à au moins *1,500 millions* le total des ressources des *Volksbanken* allemandes en 1891. La Reichsbank, à la même époque, était loin de posséder de pareilles disponibilités. La gestion des *Volksbanken* paraît excellente. Sur 1,076 enregistrées à l'*Anwalt*, 31 seulement ont dû liquider.

Les avances (Vorschuss), but essentiel des *Volksbanken*, puisqu'elles distribuent le crédit, ont été faites en 1891 dans la proportion suivante : — sur lettres de change, 557,316,959 marks; sur escomptes divers, 352,890,036 marks; sur billets, 91,391,840 marks; sur hypothèques, 13,698,082 marks; en comptes courants, 546,304,613 marks; le tout pour lesdites 1,076 *Volksbanken*.

A quelles classes de la société allemande apppartenaient les 514,524 associés des 1,076 *Volksbanken* enregistrées à l'*Anwaltschaft* en 1891? Le *Jahresbericht* de 1892 nous éclaire complètement sur ce point intéressant.

1° Petits propriétaires, forestiers, pêcheurs, jardiniers, 30 °/₀ avec 135,276 hommes et 8,232 femmes; — leurs employés et ouvriers, 14,066 hommes et 1,156 femmes, 3.2 °/₀.

2° Entrepreneurs et fabricants, 3.1 °/₀, avec 14,161 hommes et 449 femmes.

3° Artisans indépendants, 27.4 °/₀, avec 125,808 hommes et 5,266 femmes.

4° Mineurs et ouvriers de fabrique, 5.6 °/₀, avec 25,298 hommes et 1,261 femmes.

5° Marchands et négociants, 8.5 °/₀, avec 35,476 hommes et 3,147 femmes.

6° Marins, voituriers, aubergistes, 4.6 °/₀, 20,759 hommes et 1,604 femmes.

7° Employés et ouvriers des postes, télégraphes, chemins de fer, 2.2 °/₀, avec 10,278 hommes et 174 femmes.

8° Domestiques, 1 °/₀, avec 2,780 hommes et 1,499 femmes.

9° Médecins, pharmaciens, instituteurs, prêtres, fonctionnaires, artistes, publicistes, 6.2 °/₀, avec 28,509 hommes et 1,292 femmes.

10° Rentiers divers, 7.3 °/₀, avec 13,453 hommes et 21,347 femmes.

Grâce à ce tableau, on saisit toute la portée des idées et des institutions de Schulze-Delitsch. Elles ont un caractère véritablement social. Il ne faut pas perdre de vue que ces chiffres ne correspondent qu'à 1,076 associations. Or, elles étaient, en 1891, au nombre de 8,418. On peut en induire qu'en 1891 environ 2 millions d'Allemands faisaient partie des *Deutschen Genossenschaften* et au moins 1 million des *Volksbanken*. Schulze-Delitsch a donc pénétré au fond des couches sociales. On y descend avec lui. Il a voulu faire le bien du peuple, indiquer aux masses populaires, hommes et femmes, la voie du bien; il y est parvenu. Autre résultat : on peut reconnaître et étudier le nombre, la diversité, la variété des couches sociales. C'est bientôt dit : le peuple. Le peuple se décompose lui-même en séries nombreuses, en strates de familles et de personnes de conditions très différentes.

Le *Jahresbericht* de 1892 donne, en outre, des renseignements concernant la nationalité de 468,089 membres de 1,001 *Volksbanken* : 263,414 Prusse, 43,624 Bavière, 47,916 Saxe, 51,327 Bade, 29,804 Wurtemberg, 14,625 Hesse, 13,715 Mecklembourg. Les bénéfices nets des 1,076 *Volksbanken* enregistrées se sont élevés en 1891 à 8,742,419 marks, qui ont été répartis : 6,702,037 au dividende, 1,987,317 au fonds de réserve, et 53,065 marks distribués en bienfai-

sances. Le bénéfice a représenté en moyenne 6 °/₀ pour les actions; les dépôts ont produit aux associés le même avantage : 6 °/₀.

Quant à l'importance particulière de ces Volksbanken, elle est très variable. En 1891, on en comptait 30 dont le chiffre d'affaires n'avait pas dépassé de 6,000 à 50,000 marks; 310, de 50,000 à 500,000 marks; 139, de 500,000 à 1 million de marks; 357, de 1 à 5 millions de marks; 56, de 5 à 10 millions de marks; 56, de 10 à 50 millions de marks; 5, de 50 à 100 millions de marks; 1, 105 millions de marks; 1, 138 millions de marks; il y a des Volksbanken qui représentent de grandes banques (1).

III. *Visite à la Kochstrasse Volksbank.* — Passons maintenant de ces chiffres, qui ont quelque chose de fascinant, à l'examen d'une des 1,076 Volksbanken qui ont fourni leur compte en 1891, figurant elle-même dans le total des associations.

L'honorable M. Schenk et M. Hantschke veulent bien nous y conduire. Elle a été fondée à Berlin, en 1865, dans la Kochstrasse. Depuis cette époque, ses affaires n'ont cessé de se développer. Elle occupe maintenant un local spacieux, éclairé par trois croisées sur la rue. Ce local se compose de trois pièces : 1° un petit vestibule; 2° un grand bureau dans lequel se tiennent le directeur, le caissier et le chef du portefeuille; 3° une troisième pièce où travaillent deux employés qui sont chargés de la tenue des livres et des classements de papiers.

Le directeur nous autorise à procéder à une sorte d'inspection de l'établissement. Nous constatons l'existence dans la

(1) D'après le dernier *Jahresbericht,* il y avait à Berlin en 1891 36 Vorschuss Vereine. La Friedrichstadt Kochstrasse venait la seconde après Stralauer qui comptait 1,038 associés.

caisse d'une somme de 68,000 marks, ce qui suppose un mouvement quotidien assez important. La moyenne des espèces en caisse est de 50,000 marks.

Les livres consistent en : 1° un livre-journal ordinaire; 2° un livre-journal au net, résumé du premier; 3° le livre des comptes particuliers pour les créanciers et associés; 4° le livre des résultats ou la situation de la Banque faite par mois, par trimestre et par année.

La Banque verse ses fonds à la Banque centrale Soergel, Parisius et Cie. C'est à cette Banque centrale que les Banques populaires de Berlin réescomptent leur papier. Toutefois, depuis plusieurs années, la Reichsbank est entrée en rapports directs avec les Banques populaires. Elle accepte également leur papier; elle leur fait les avances sur valeurs; elle se charge de leurs encaissements. Ce dernier service est important pour les Banques populaires.

Le directeur de la Banque de Kochstrasse jouit d'un traitement de 8,000 marks, avec une certaine part dans les bénéfices. Le caissier reçoit 6,000 marks, le contrôleur 4,000 marks et chacun des employés 1,800 marks.

La Banque fonctionne sous le régime de la responsabilité illimitée des associés. Ces associés étaient en 1865 au nombre de 75 avec un capital de 1,220 marks; ils sont maintenant au nombre de 860 avec un capital de 501,876 marks. Le dernier dividende a été de 6 °/o. Il varie en moyenne entre 5 et 6 °/o.

Le directeur actuel est M. Hutt, qui a été nommé membre du conseil municipal de Berlin.

Cette Banque a célébré en 1890 ses noces d'argent. A cette occasion, elle a donné une fête à ses membres. Cette fête a compris un dîner, un concert et un bal champêtre.

Pendant que nous nous trouvions dans les bureaux de cette Banque, plusieurs clients se sont présentés et nous

avons assisté à diverses opérations. Un client est venu déposer 508 marks à son crédit : un reçu lui a été immédiatement donné. Un autre se trouvait débiteur d'une avance venant à échéance; il a versé un acompte d'un quart; un renouvellement lui a été consenti. Une femme a proposé à l'escompte une lettre de change qui a été acceptée.

Ces faits, pris sur le vif, permettent d'acquérir une idée suffisante du mécanisme d'une Banque populaire allemande. Le mécanisme exige deux conditions : la solidarité des associés, l'honnêteté et le dévouement des directeurs. En dehors de ces deux conditions, le mécanisme ne saurait fonctionner.

Les Banques, comme les autres associations coopératives Schultze-Delitsch, n'ont entre elles aucun rapport nécessaire. Elles agissent avec une entière indépendance les unes des autres. L'associé de telle Banque n'a rien à voir avec les autres. Le comité central présidé par M. Schenk sert de seul lien.

A la suite de cette inspection, M. Schenk voulut bien me retenir à dîner avec M. Hutt, M. Hantschke, secrétaire général du Anwaltschaft, et M. Hans Cruger, secrétaire adjoint. Comme dans tout le nord de l'Allemagne, la réunion eut lieu à trois heures de l'après-midi. M. Schenk me reçut au milieu de sa respectable famille où je retrouvai, avec la dignité et la douce hospitalité des hommes du Nord, la bonté et la simplicité qui en rehaussent le prix.

IV. *Associations coopératives de production (Genossenschaften in einzelnen Gewerbszweigen).* — Le *Jahresbericht* de 1891 divise ces associations en quatre catégories : 1° les *Rohstoffgenossenschaften*, magasins de matières premières; 2° les *Werkgenossenschaften*, associations pour l'exécution de travaux ou de produits déterminés; 3° les *Magasingenossenschaften*, associations pour la garde et la vente de

produits divers; 4° *Productivgenossenschaften*, associations pour la production coopérative de tous objets, boulangeries, laiteries, fruiteries, fromageries, cordonneries, etc.

D'après le *Jahresbericht* de 1891, les *Rohstoffgenossenschaften* étaient au nombre de 1,130 dont 110 industrielles et 1,020 agricoles; sur les 1,130 associations, 191 seulement n'étaient pas enregistrées. Les *Werkgenossenschaften* comprenaient 13 associations industrielles et 299 agricoles, total 312 dont 238 non enregistrées; les *Magasingenossenschaften* se partageaient en 59 industrielles et 7 agricoles, total 66 dont 27 non enregistrées; les *Productivgenossenschaften* se répartissaient en 151 industrielles et 1,087 agricoles ou forestières, total 1,238 dont seulement 87 non enregistrées.

Le *Jahresbericht* ne donne que sur 28 de ces associations des détails complets, ce qui ne permet pas d'apprécier l'ensemble de leurs opérations. Toutefois, dans son excellent livre sur les Sociétés coopératives allemandes, M. Hans Cruger a réuni quelques chiffres intéressants :

1° *Rohstoffvereine.* — 10 de ces Sociétés comptaient encore 428 membres en 1890. Actif, 286,231 marks; réserve, 50,244 marks; bénéfice, 60,097 marks.

2° *Productivgenossenschaften.* — 12 sociétés avaient 1,767 membres en 1890. Actif, 258,878 marks; réserve, 94,052 marks; affaires, 1,055,883 marks; bénéfice, 30,319 marks.

3° *Baugenossenschaften.* — 4 sociétés accusaient 1,948 associés. Actif, 248,668 marks; réserve, 31,207 marks.

Ces divers chiffres s'appliquent aux sociétés industrielles.

En voici d'autres, plus importants, qui concernent les sociétés agricoles (Landwirthschaftliche Genossenschaften). Il faut toutefois faire observer qu'un certain nombre d'associations, type Raiffeisen, sont comprises dans les nombres ci-après :

SOCIÉTÉS	1870	1880	1890
Rohstoff Vereine.................	14	68	980
Melkerei (laiteries)...............	1	70	901
Vinzer (vinicoles)................	1	4	29
Werk (travaux)..................	29	69	119
Zucht (élevage)..................	»	73	167

Ces résultats montrent comment la production agricole est parvenue à profiter, comme l'avait si bien prévu Raiffeisen, du mouvement coopératif. Il faut d'abord réunir les capitaux; ces capitaux recherchent, avant tout, les emplois que le crédit général offre dans le commerce, la finance, les affaires; puis les emplois industriels; ils ne se confient à l'agriculture qu'en dernier lieu, parce qu'il faut d'abord que le taux d'intérêt baisse, M. Hans Cruger (1) a donné, à cet égard, un tableau, non moins curieux, du taux de l'intérêt dans les Vorschussvereine de 1862 à 1887.

	1862			1887		
	—			—		
1° Prusse orientale.	9	Vereine.	10 22 °/o	7	Vereine.	6 11 °/o
2° Pologne........	7	—	11 40 »	23	—	6 37 »
3° Prusse rhénane..	5	—	7 77 »	20	—	6 19 »
4° Thuringe.......	12	—	8 33 »	78	—	5 62 »
5° Bade...........	4	—	7 64 »	70	—	5 56 »

Les trois premières catégories se relient naturellement les unes aux autres; Schulze-Delitsch les distribue lui-même en sociétés coopératives pour faciliter à leurs membres

(1) *Genossenschaften*, p. 200 à 220, et 156, de M. Hans Cruger.

l'exploitation de leur industrie privée et en sociétés coopératives pour exploiter aux risques de l'association. Elles ont une organisation identique.

En général les associations se composent de membres exerçant la même profession ou une profession analogue. Les associés gèrent directement par l'intermédiaire d'un président et d'un magasinier, avec ou sans comité d'achat. Ils se réunissent chaque mois. Les associés seuls peuvent acheter. Leur crédit ne dépasse jamais leur mise de fonds. Tout crédit entraîne intérêt et commission. Tout associé doit payer une prime d'entrée et une cotisation annuelle. Tout achat à terme est garanti solidairement par une caution. Jamais aucune association n'opère en dehors des conditions tutélaires ci-après : 1° versement d'un capital; 2° garantie solidaire contre toute perte; 3° contrôle réciproque de la conduite de tout associé. On vend au prix de revient, augmenté d'un léger prorata pour les frais et le dividende social. Le capital versé reçoit un intérêt fixe. Ces règles sont spécialement celles des *Rohstoffgenossenschaften* (1).

Elles sont plus ou moins modifiées pour les associations qui utilisent les matières premières (Werkgenossenschaften) et pour celles qui vendent les produits fabriqués (Magasingenossenschaften). Elles exigent un personnel plus nombreux, plus sévère et plus coûteux. Il faut s'entendre sur la nature et les prix des objets fabriqués, sur leur acceptation, sur les conditions de vente, sur les délais; mais les principes demeurent les mêmes. Tout associé doit verser ses coti-

(1) Comparer : 1° le *Manuel* ci-dessus cité des Sociétés coopératives, par Schulze-Delitsch; 2° H. Valleroux : *Des Associations coopératives*, 1884, p. 200-210; 3° Hans Cruger : *Die Errichtung von industriellen Rohstoff-, Magasin-, Werk- und Produktiv-Genossenschaften*, 1892. Ce mémoire de M. H. Cruger a été lu au Congrès des Associations Schulze-Delitsch tenu à Munich en 1892.

sations; les opérations doivent donner un profit social; la société garantit solidairement ses affaires; seuls les associés profitent de la clientèle sociale. Des avances sont consenties aux seuls associés moyennant intérêt. Ici les Volksbanken interviennent souvent. Parfois les deux genres d'associations sont réunies. La même société fait fabriquer, surtout des souliers, des chapeaux, etc., et les vend. Ceci a lieu sur une assez grande échelle pour les machines : machines dans l'industrie des villes, surtout pour les femmes; machines de tout genre pour l'agriculture.

Quant aux *Productivgenossenschaften*, elles sont principalement agricoles, et comme agricoles elles forment surtout des laiteries; un certain nombre appartiennent à l'industrie forestière. C'est un trait à noter, car les artèles russes ont aussi un caractère forestier. L'Allemagne est couverte de forêts dont l'exploitation a eu lieu, de temps immémorial, par des associations. Après la forêt vient l'industrie laitière; son importance est immense (1). Les *Melkereigenossenschaften* ou laiteries de tout genre sont au nombre de 1,014 sur 1,238 associations. Quel signe des temps!

Même fonctionnement, mêmes règles organiques : capital de garantie, solidarité, gain social, opérations entre associés, surveillance réciproque. La *Geschaftantheil* et le *Guthaben* sont immuables.

V. *Associations de construction (Baugenossenschaften).* — Ces associations n'ont pas pris le même développement qu'en Angleterre et aux États-Unis. En 1891, elles étaient au nombre de 55, dont 2 non enregistrées. Le *Jahresbericht* de 1891 donne les opérations de 8 de ces sociétés avec 1,633 membres. Leur actif représente 1,725,895 marks.

(1) La production du lait a maintenant pour la France plus d'importance que celle du vin. (*Économiste français,* 1er octobre 1892.)

VI. *Associations coopératives de consommation (Consumvereine).* — Elles étaient, en 1891, au nombre de 1,122, la plupart enregistrées. Sur ces 1,122, le *Jahresbericht* a aussi un tableau des opérations de 302 de ces Sociétés pour 1891 : nombre des associés, 229,126; des magasins, 633; ventes réalisées, 63,292,875 marks qui ont laissé un bénéfice de 5,339,080 marks, répartis 4,981,220 marks aux associés à raison de leurs achats et 174,479 marks aux actions comme dividende, 93,376 marks ont été portés à la réserve et 23,315 marks distribués comme bienfaisance. En 1891, les associations possédaient 7,009,189 marks en marchandises et 4,690,471 marks en immeubles.

On peut ajouter aux Consumvereine 94 associations diverses d'assurances.

Les associations de consommation sont établies sur les mêmes principes : apport du capital, rémunération de ce capital, solidarité sociale, contrôle respectif, réserve aux associés du mécanisme social. Elles ont obtenu un grand succès. M. Hans Cruger a réuni, les concernant, des renseignements très intéressants. Nous les reproduisons en partie.

	1865	1870	1880	1885	1890
Nombre des sociétés..	157	354	645	682	984
Sociétés ayant fourni des comptes........	34	111	195	162	263
Associés	6.647	45.761	94.366	120.150	215.420
Mises des associés . Marks.	66.678	358.804	3.177.229	3.319.198	4.300.821
Réserves .... Marks.	8.301	151.224	1.036.153	1.735.746	2.236.555
Mouvem^t d'affaires. Marks.	925.383	9.007.860	30.359.000	35.135.655	56.543.537
Bénéfices .... Marks.	28.215	451.035	2.042.523	3.026.795	5.078.085

Il ressort de ces chiffres que le développement des sociétés coopératives de consommation a été très considérable.

Nous empruntons encore à M. Hans Cruger les détails qui suivent sur la classification des membres de 244 de ces sociétés en 1890 : ouvriers de fabriques et de la petite industrie, 74,088; petits patrons indépendants, 28,815; employés des postes, télégraphes, chemins de fer, marins, 13,529; rentiers, 13,279; professions libérales, 15,505; marchands, 7,762 ; propriétaires, pêcheurs, jardiniers, forestiers, 7,257; leurs employés et ouvriers, 5,951 ; voituriers et aubergistes, 4,059; domestiques, 2,856; fabricants et industriels, 2,685 ; leurs commis et employés, 2,518.

Pour les sociétés de consommation, les ouvriers de toute nature occupent la place la plus importante.

Les associations de consommation rendent aux travailleurs le service éminent de les habituer à ne plus acheter à crédit. C'est leur plus grand bienfait, le travailleur ne pouvant jamais agir à découvert. Il est ainsi conduit, soit à faire les versements anticipés sur lesquels son crédit de consommation sera réglé, soit à avoir recours à l'intervention d'un camarade qui devient pour lui un surveillant. Dans les deux cas, il diminue la part, toujours excessive, des hasards et du laisser-faire dans son existence; c'est par cette réforme économique des mœurs de l'ouvrier que les sociétés de consommation créent une concurrence redoutable aux fournisseurs qui l'approvisionnent le plus souvent, l'exploitent et le conservent au moyen même du crédit. Elles façonnent les familles ouvrières de manière à modifier pour elles la distribution du crédit; aussi, même en Allemagne, il tend à se former contre les sociétés de consommation, de même qu'en France, au surplus, une sorte de ligue des petits marchands (boulangers, bouchers, épiciers, cordonniers, brasseurs, marchands de vin, cafetiers, aubergistes, etc.). Cette ligue est de la même nature que celle qui attaque, pour les classes moyennes et supérieures, les grands

magasins. Ces derniers rendent indirectement aux personnes aisées les mêmes services — meilleure qualité, prix plus doux, point de crédit, livraison commode — que les sociétés de consommation aux travailleurs. En Angleterre les unes et les autres ont pris un développement gigantesque, comme nous allons le voir; elles fonctionnent librement, grâce au respect des Anglais pour certaines libertés; elles améliorent, dans une proportion extraordinaire, les habitudes de toutes les classes par la réglementation sévère de la consommation [1].

§ 5. — DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES RAIFFEISEN

En même temps que Schulze-Delitsch cherchait, dans l'effort personnel et la mutualité solidaire des travailleurs, le moyen d'améliorer leur condition matérielle, M. J.-F. Raiffeisen, de Heddersdorf-Neuwied, leur proposait d'autres moyens et un but plus élevé. Schulze-Delitsch a été principalement un puissant vulgarisateur, un organisateur hors de pair. M. Raiffeisen est surtout un penseur et un réformateur. Il a résumé ses idées et ses plans de réformes dans un ouvrage intitulé : *Die Darlehnskassen Vereine in Verbindung mit Consum-, Verkauf-, Winzer-, Melkerei-, Viehversicherungs Genossenschaften, als Mittel zur Abhilfe der Noth der ländlichen Bevolkerung* (Les caisses de prêts combinées avec les associations de consommation, de vente, de production laitière et vinicole, d'assurances de bétail, comme moyens de venir en aide aux souffrances des populations rurales). La première édition de ce livre a paru en 1866 et la

(1) Maurice Bloch (*Économiste français,* 15 avril 1892), et la belle enquête du Census américain sur les conditions du crédit chez les divers peuples (1884, Washington).

plus récente en 1883, dans la ville d'Heddersdorf-Neuwied, où la famille de M. Raiffeisen dirigeait une imprimerie.

Néanmoins, M. Raiffeisen serait plutôt antérieur que postérieur à Schulze-Delitsch. Il ne relève pas aussi directement du mouvement de 1848. Il n'appartient pas au même milieu, ni aux mêmes tendances; ses plans et ses moyens d'action sont différents. C'est la disette de 1846 qui a provoqué son attention. Il fonda en 1847 une société coopérative dans le Westerwald pour procurer du pain aux paysans. Cette société devînt en 1849 la caisse de crédit de Flamersfeld.

Avant tout, M. Raiffeisen a en vue les classes rurales, tandis que, sans les négliger, l'activité de Schulze-Delitsch s'est portée principalement vers les classes urbaines. Le but de M. Schulze-Delitsch est général, universel : il poursuit l'amélioration de la condition de tous les travailleurs; M. Raiffeisen limite son action en faveur des classes agricoles proprement dites.

Il existe entre eux d'autres différences plus profondes, sur lesquelles il est nécessaire d'insister, afin de bien connaître et de caractériser l'œuvre originale de M. Raiffeisen.

M. Raiffeisen est chrétien; c'est un réformateur chrétien. Il ne voit que dans la pratique des principes du christianisme les moyens d'améliorer la condition morale et matérielle des travailleurs et de prévenir un cataclysme social inévitable. Il juge avec sévérité la société contemporaine. Il est sans illusion sur ses vices. « Le divin Maître, » le Sauveur, a lui-même indiqué la voie quand il a dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice ; tout » le reste également sera donné à chacun de vous par » surcroît... » Que ceux, ajoute M. Raiffeisen, qui ne » veulent pas s'incliner devant cette autorité suivent leurs » voies particulières, mais que ceux qui entendent se

» ranger autour d'elle combattent ensemble. La victoire » sera pour ceux qui auront assis la religion chrétienne » sur le fondement de l'amour. « A leurs fruits vous les » reconnaîtrez », a dit le divin Maître. »

L'intérêt particulier, développé par l'effort personnel et la mutualité solidaire, est le principe des sociétés Schulze-Delitsch ; le dévouement, ou plutôt la charité, dans le sens si élevé que saint Paul lui a donné, l'amour, selon la doctrine du Christ, *die Liebe,* pour répéter le terme employé par M. Raiffeisen, est le principe des sociétés Raiffeisen. De là des conséquences importantes. La principale, c'est que les sociétés Raiffeisen n'ont pas le lucre, le gain, le dividende pour suprême conclusion. Le bénéfice particulier n'y est que secondaire ; leur objet réel est l'aide mutuelle et solidaire, et non pas le produit personnel. Il ne s'agit pas d'enrichir l'actionnaire, le coopérateur ou le participant ; il s'agit de lui procurer, aux conditions du marché et sous la garantie solidaire de ses co-associés, le capital nécessaire à ses affaires. Le bénéfice se traduit plutôt par le profit que chaque associé retire du concours, non gratuit, qu'il reçoit, que par le dividende. Le dividende ne peut être que le revenu moyen du capital versé en espèces.

L'agencement et le fonctionnement des associations Raiffeisen étant, en général, imparfaitement connus, nous croyons nécessaire de résumer les statuts dont on trouve le modèle dans le livre de M. Raiffeisen. Ces statuts ont servi de type aux associations qui portent son nom.

1° L'actif social n'appartient pas aux sociétaires ; les sociétaires ne sont que créanciers de la part qu'ils ont apportée dans le fonds d'avances.

2° En cas de dissolution, paiement fait des parts des sociétaires, le résidu de l'actif est versé à la Banque de l'Empire ou aux caisses pupillaires pour servir plus tard de

fonds à d'autres caisses Raiffeisen (Spar Darlehnskassen Vereine).

On retrouve ici le lien qui rattache les associations Raiffeisen aux anciens établissements de crédit du xve et du xvie siècle, aux Monti di Pieta, aux Monti Frumentari, aux Positos et au capital des caisses d'épargnes en France et dans divers pays. Cet actif est un fonds de crédit de bienfaisance, mais jamais gratuit.

3° Les sociétaires n'ont droit comme dividende qu'au revenu de leur part ou mise, au taux des prêts; tout le reste des bénéfices accroît à la masse sociale (art. 29); sans que ce dividende puisse être supérieur à la moyenne de l'intérêt payé par les débiteurs.

4° La société a pour objet d'améliorer la condition de ses membres, sous le rapport matériel et moral, de leur avancer, sous leur garantie commune, les fonds dont ils ont besoin et d'utiliser les épargnes les plus modiques.

L'amélioration de la condition morale (Sittlicher Beziehung zu Verbessern) est le trait, le caractère fondamental des banques Raiffeisen. L'intérêt personnel et matériel n'obtient que sa part (art. 2).

5° Les sociétaires doivent habiter la localité dans le ressort de laquelle fonctionne la société; des avances ne sont faites qu'à eux; mais elle accepte les fonds de toute personne et jusqu'au prorata fixé par l'assemblée générale; elle constitue une caisse d'épargne populaire (Sparkasse Verein).

6° La société est administrée par un comité (Vorstand), un conseil d'administration (Verwaltungsrath) et l'assemblée générale (Generalversammlung). Tous les sociétaires font partie de cette dernière. L'assemblée nomme le président du comité, le président du conseil d'administration et le caissier (Rechner). Le caissier seul a un traitement qui est fixe. Toutes les autres fonctions sont gratuites.

7° Les sociétaires sont acceptés par le comité sur la présentation du président, sauf appel devant le conseil d'administration.

8° Ils sont tenus à souscrire une mise de fonds dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Ils ne peuvent en posséder qu'une. Cette quote-part ne leur donne aucun droit dans l'actif social. Elle est incessible et insaisissable. Elle doit être payée aux termes convenus.

9° Les sociétaires peuvent se retirer de la société sans condition.

10° Ils peuvent en être exclus s'ils ne remplissent pas leurs engagements, *s'ils entretiennent des rapports avec des usuriers,* s'ils font partie d'autres sociétés où ils aient contracté des engagements solidaires. L'exclusion est prononcée par le comité, sauf appel au conseil d'administration.

En cas de décès, la veuve du sociétaire est admise à sa place.

11° Les sociétaires ont droit d'assister aux assemblées générales et d'obtenir des avances selon les ressources de la société.

12° Ils sont obligés :

a) A contribuer sur tous leurs biens (mit ihrem ganzen Vermogen) et solidairement à toutes les pertes de la société;

b) A solder leur mise de fonds.

13° Les avances ne sont faites qu'aux sociétaires dans les conditions fixées par l'assemblée générale. Elles ont lieu en compte courant, à court terme, un an au plus; à long terme, à dix ans. Elles doivent être toujours garanties par des cautions, des gages ou des hypothèques. La société ne doit courir aucune chance de perte.

14° La dissolution ne peut être prononcée tant que trois sociétaires s'y opposent.

Le but de M. Raiffeisen était de venir en aide à la petite

propriété rurale, de mettre le crédit à la disposition des vignerons, des laitiers, des éleveurs de bétail. On trouve dans son livre des modèles de Spar Darlehnskasse Verein pour les vignerons, les laitiers, les fromagers et les éleveurs de bétail, spécialement pour les engraisseurs de bœufs. M. Raiffeisen a également dressé les statuts de casinos agricoles, destinés à organiser des conférences et des bibliothèques agricoles. Deux établissements relient entre elles ces diverses sociétés. Le premier est intitulé *Landwirthschaft Central Darlehnskasse*, et le second *Anwaltschaftverbandes ländisches Genossenschaften* (Caisse foncière centrale de prêts, et Administration centrale des associations foncières). Ces deux établissements ont été organisés par M. Raiffeisen.

C'est en 1866 que M. Raiffeisen a publié la première édition de son livre principal. Le mouvement en faveur des associations Raiffeisen a été assez long à se produire. La seconde caisse avait été établie à Heddersdorf-Neuwied dès 1854. Les plus anciennes banques populaires de l'Allemagne sont celles (Volksbanken) constituées à Berlin en 1848 avec le concours du gouvernement. La première banque d'avances (Vorschuss Verein) a été fondée à Delitsch en 1850 par Schulze. Ainsi les banques du type Raiffeisen sont contemporaines, à un an près, de celles de l'État et de celles de Schulze-Delitsch. Elles ont, dans ces dernières années, gagné beaucoup de terrain.

En 1883, M. Raiffeisen a publié une statistique générale de 121 *Darlehnskassen Vereine* qui avaient envoyé leurs comptes rendus au comité central (Anwaltschaftverband) qu'il a longtemps dirigé lui-même à Heddersdorf et qui correspond au comité central des banques Schulze-Delitsch à Berlin. Si on tient compte de la difficulté d'obtenir des comptes rendus de petites sociétés rurales, on peut admettre qu'en 1880, il devait exister 300 caisses Raiffeisen. En 1883,

sur 1,910 banques Schulze-Delitsch, 879 seulement ont remis leurs comptes. Or ces banques opèrent principalement dans les villes. M. Raiffeisen admettait, d'après des renseignements particuliers, que plus de 1,000 banques populaires fonctionnaient en 1886 d'après son système. (Lettre du 28 juillet 1886.)

Les 121 banques comprises dans la statistique de 1883 ont été établies aux époques suivantes : 1867, 1; 1868, 4; 1869, 5; 1870, 2; 1871, 3; 1872, 6; 1873, 5; 1874, 6; 1876, 1; 1877, 3; 1878, 5; 1879, 17; 1880, 38; 1881, 25; ensemble 121. Toutes, à l'exception d'une seule en Saxe, étaient situées dans la vallée du Rhin. Elles comprenaient 13,220 sociétaires.

Cette statistique se compose de trois tableaux distincts, se rapportant tous à l'année 1881 qui a été prise pour type. Le premier donne les détails des opérations de chaque banque, le second réunit les détails pour l'ensemble des 121 banques, et le troisième résume leurs bilans en 1881.

I. — Opérations de chaque banque.

Nous prendrons pour type la banque la plus importante, celle de Castellauner, et la plus ancienne, celle d'Heddersdorf-Neuwied.

	HEDDERSDORF	CASTELLAUNER
	—	—
Population de la commune	3.400	
Produit de l'impôt des classes et sur le revenu	1.877 m.	707 m.
Produit de l'impôt foncier et d'habitation	780 »	730 »
Président	S. F. Raiffeisen	Schmidt
Caissier	C. Lauf	Steinhauer
Nombre des sociétaires	170	69

	Recettes	Paiements	Recettes	Paiements
	—	—	—	—
	Marks.	Marks.	Marks.	Marks.
Fonds social antérieur à 1881......	5.930	»	7.897	»
Comptes courants avec la banque..	9.000	25.000	»	»
— avec les sociétaires.......	15.930	13.551	»	»
Caisse d'épargnes..................	26.025	15.495	»	42.388
Prêts aux sociétaires...............	15.728	12.414	33.047	63.237
Achats de meubles et d'immeubles..	»	»	16.044	57.204
Dépôts.............................	904	1.868	135.249	»
Intérêts frais.....................	5.656	»	22.213	»
Frais intérêts.....................	»	4.129	»	39.650
Mises des sociétaires..............	1.062	1.229	»	»
Ensemble..........	80.235	73.686	214.450	202.479
Résultat fin 1881..................		6.549		11.971

	Actif	Passif	Actif	Passif
	—	—	—	—
	Marks.	Marks.	Marks.	Marks.
Solde de l'année...................	7.550	»	11.972	»
Solde des avances aux sociétaires..	36.886	»	400.932	»
Mises des sociétaires..............	»	8.617	»	»
Solde des frais intérêts............	704	114	9.882	»
Dépôts d'épargnes..................	»	58.116	»	413.692
Réserves et capital................	»	9.634	»	13.987
Emprunts particuliers..............	»	13.416	»	»
Encaisse...........................	35.900	»	14.530	»
Comptes courants..................	15.254	4.431	»	»
Dépenses diverses..................	»	»	»	6.000
Ensemble..........	96.294	94.328	437.316	433.679
Bénéfice.................	»	1.966	»	3.637

Il résulte de ces bilans que les deux banques ont fonctionné avec les dépôts divers seuls et que les sommes en provenant sont représentées par les créances sur les sociétaires. Par suite, la mutualité solidaire est la cheville ouvrière de tout le mécanisme. Les mises sociales n'ont aucune importance accessoire. Les deux banques en question remontent, celle d'Heddersdorf à 1854 et celle de Castellauner à 1871. Elles ont l'une et l'autre une durée respectable.

II. — Ensemble des opérations des 121 banques en 1881.

	Recettes — Marks.	Paiements — Marks.
Résultats des années antérieures	149.851	7.418
Comptes courants avec les banques	470.849	624.604
— avec les sociétaires	257.620	241.101
Emprunts divers	1.442.184	536.107
Fonds d'épargnes	871.129	412.042
Mises sociales	41.541	5.883
Rentrées sur les avances. — Avances	876.041	1.764.907
Ventes et achats de meubles et immeubles	170.018	488.291
Intérêts et frais	246.902	234.520
Ensemble	4.526.135	4.314.873
Solde		211.262

III. — Bilans des 121 banques fin 1881.

	Actif — Marks.	Passif — Marks.
Solde des opérations	212.863	1.601
Espèces en caisse	464.230	
Crédits des comptes courants et débits	161.202	64.480
Montant des avances	3.508.439	
Valeur du mobilier	11.356	
Compte d'intérêts	43.103	28.942
Mises sociales		130.742
Capital et réserves		152.665
Fonds des caisses d'épargnes		1.819.264
Emprunts particuliers		2.680.289
Divers	588.945	29.102
Pertes	357	
Ensemble	4.990.495	4.907.085
Bénéfice à nouveau		83.410

On trouvera peut-être que ces résultats sont modestes et que 4,990,000 marks de dépôts et comptes courants pour

121 banques constituent un actif modique. Mais il ne faut pas perdre de vue que les banques Raiffeisen sont destinées à de petits groupes agricoles. Les besoins de crédit dans ces groupes ne peuvent avoir autant d'importance que dans les villes. Les dépôts de la banque populaire de Castellauner atteignent à la moyenne de ceux des banques Schulze-Delitsch.

Ces résultats répondent, en outre, aux deux objections qui sont faites contre les banques populaires. On prétend que les ouvriers ont rarement besoin de crédit et que lorsqu'ils en ont besoin ils en abusent. A cet égard, il faut s'entendre. Dans le milieu rural, travailleur, paysan, on englobe une foule d'individus, de conditions diverses, qui, à un moment donné, pour acheter des outils, des engrais, des provisions, un cheval, un bœuf de labour, une vache, une machine à coudre, une nouvelle charrue, peuvent avoir besoin de crédit. Les Vorschuss ou les Darlehnskassen Vereine sont destinés à parer à ces besoins. Ce sont de petites banques où le travailleur peut trouver assistance matérielle et conseil moral. Il s'aperçoit bien vite qu'il est apprécié d'après ses qualités et que son crédit dépend de sa conduite. Fait-il des épargnes, il trouve dans cette banque un emploi certain de ses fonds; il apprend à venir en aide à autrui comme il a été lui-même aidé à l'occasion.

§ 6. — COMPARAISON DES RÉSULTATS

Les services rendus par les associations Schulze-Delitsch ont été considérables; mais elles n'ont pas changé les conditions morales des milieux où elles sont établies. Aussi les doctrines socialistes, masque des projets révolutionnaires, ont continué leur propagande et leurs succès. Il n'en a pas été de même pour les institutions dues à l'initiative de

M. Raiffeisen. Nous avons à cet égard un témoignage précieux à produire.

M. Von Dobransky, professeur d'économie politique et membre du Parlement hongrois, a fait, il y a quelques années, au milieu des banques Raiffeisen, établies, en général, dans la vallée du Rhin, une excursion du même genre que celle de M. Léon Say au milieu des banques populaires de l'Italie en 1883. Il a rendu compte de sa visite dans une lettre publiée dans le premier numéro de la *Cooperazione rurale* de M. Wollenborg.

Voici son témoignage :

« De ces associations est sorti un monde social nouveau, » un monde bien différent de notre milieu païen; un monde » d'amour fraternel, un monde de mutualité, où chacun » est le protecteur et le coopérateur de l'autre. » M. Von Dobransky raconte ensuite les impressions qu'il a éprouvées en visitant les Darlehns-Sparkassen à Heddesdorf, à Kessig, à Poll, à Rheinbrol, à Lowenich, à Dusseldorf. Partout il a constaté les effets prodigieux de la mutualité fraternelle, qui expulse l'usure de tous ses repaires. Partout il a constaté une grande amélioration morale.

Ces résultats rencontrent beaucoup de critiques, beaucoup d'incrédules.

Il importe de ne pas pousser trop loin les comparaisons entre les associations Schulze-Delitsch et les associations Raiffeisen. Elles ont été faites dans des vues différentes. Au Congrès des Sociétés de crédit populaire, tenu à Paris en 1883, M. Luzzatti, promoteur du mouvement des banques populaires en Italie, a spécialement insisté sur la part à faire au dévouement dans la constitution du crédit populaire. C'est la grande tradition italienne et catholique. Le dévouement est à peu près absent dans l'œuvre de Schulze-Delitsch, fondée sur les principes de l'économie politique didactique.

Ce dévouement anime les associations Raiffeisen; il lui est fait une part dans les banques populaires italiennes; c'est avec son concours que M. Wollenborg a organisé les caisses rurales du nord de l'Italie. Raiffeisen a pensé aux petits groupes des campagnes. Des banques modestes suffisent à son œuvre. Il ne recherche pas le gain; il cherche le service. Il tend plutôt à faciliter l'emprunteur qu'à enrichir le capitaliste. Nous en trouvons une preuve formelle dans les comptes ci-après rapportés des bilans en 1890.

Au mois de septembre 1886, la Société d'Économie politique de Paris avait mis à son ordre du jour, à la demande de M. Courtois, secrétaire perpétuel, et à la mienne, l'examen comparé des systèmes des associations coopératives Schulze-Delitsch et Raiffeisen. J'ai expliqué quelles étaient les différences fondamentales entre ces deux systèmes : la gratuité des fonctions, la limitation de la sphère d'action, la constitution du capital social au moyen des réserves, les droits des sociétaires restreints à leurs mises sociales, le principe du dévouement fraternel et chrétien caractérisent le second; tandis que, sauf la mutualité solidaire qui a été si longtemps la base de toutes les associations commerciales anglaises, le premier n'a réellement pour le distinguer des associations ordinaires que le nombre des associés et la restriction des opérations à leurs propres affaires. Plusieurs membres de la Société, et certains publicistes, se sont cabrés, les uns avec violence, les autres avec un scepticisme profond, contre les faits qui leur étaient produits. L'un d'eux notamment, mon spirituel collègue, Victor Mangin, que nous avons perdu depuis, et bien d'autres ne comprenaient pas qu'il y eût des banques — des banques ! — où prévalussent l'esprit de charité chrétienne, la pratique de la solidarité sociale, le sentiment religieux, sur l'âpre concurrence et l'insatiable soif de gain qui semblent devoir caractériser

la banque. Des banques sans capital ! des banques sans dividende ! des banques sans lucre ! Mais c'était purement et simplement de l'extravagance.

Ces objections ne doivent pas nous surprendre. Elles ont été formulées par Schulze-Delitsch lui-même dans la lutte qu'il a engagée contre le système Raiffeisen, lutte dans laquelle la victoire ne lui est pas restée.

Cependant l'assemblée générale des Darlehnskassen Vereine, connues de toute l'Allemagne et de toute l'Europe, se tenait le 1er juin 1887 à Dusseldorf, en présence de M. le Dr Hermes de Berlin, délégué du ministre de l'agriculture, et des autorités supérieures du cercle et de la province. Sur 330 banques faisant partie de l'Anwaltschafts Verbande, 210 avaient envoyé des délégués.

Nous avons sous les yeux, en écrivant ces lignes, le protocole entier de la réunion et la statistique complète, dressée en 1887, des banques Raiffeisen pour 1885.

L'assemblée a été présidée par le Dr Kircharz von Unkel, président du conseil d'administration. M. Raiffeisen a lu le rapport général sur la situation des Darlehnskassen Vereine. Après cette lecture, d'autres rapports ont été soumis à l'assemblée. Chacun de ces rapports a été suivi d'une discussion immédiate qui est résumée à la suite du rapport.

Il résulte de ces divers documents que le développement des sociétés Raiffeisen continue. Le chiffre de 330 banques compris dans l'Anwaltschafts Verbande est extraordinaire, lorsque l'on compare ce résultat à ce qui se passe en France. M. Raiffeisen a rappelé que de nombreuses banques sur le même type avaient été établies ou se fondaient en Suisse, en Norwège et en Autriche-Hongrie.

Parmi les rapports qui ont été communiqués à l'assemblée, il y a lieu de signaler celui de M. Cremer, membre du conseil d'administration, sur les résultats obtenus par les

sociétés Raiffeisen au point de vue agricole, notamment pour les achats de charbons et d'engrais. On sait que le caractère des sociétés Raiffeisen est essentiellement agricole et qu'elles ont pour objet principal de venir en aide à la moyenne et à la petite culture. Le lucre et le dividende y sont remplacés par l'assistance. Les associés ne se réunissent pas pour partager un bénéfice annuel, mais pour se procurer des secours qui s'échangent alternativement. Ces idées ont été longtemps à peu près incompréhensibles pour des Français, livrés et habitués à un individualisme excessif qui a eu ses avantages, mais qui aujourd'hui peut devenir pour la nation une cause d'irrémédiable faiblesse.

Aussi l'Association des Syndicats agricoles, sous le patronage de la Société des agriculteurs de France, a-t-elle été une très heureuse inspiration, en rapport avec le principe des sociétés Raiffeisen.

M. Raiffeisen a publié un très court abrégé en quelques pages de l'organisation des Darlehnskassen Vereine. Cet opuscule pourra suffire pour ceux qui ne sont pas à même de se procurer les autres documents (1).

En parcourant les statistiques ci-après des opérations de ces banques en 1885 et 1890, il faut avoir présentes à l'esprit les bases de la banque Raiffeisen. Cette banque est une caisse mutuelle d'assistance; ce n'est pas une banque en vue des dividendes, destinés à faire hausser la valeur des actions; les associés ne sont pas de riches capitalistes procédant par 100,000 marks, ce sont de petits cultivateurs qui considèrent 1 pfennig avec attention. Il en est de même dans les banques populaires des centres agricoles de l'Italie. Ce sont de petits mécanismes que le maire, le médecin et le

(1) *Die Darlehnskassen Vereine*, Neuwied, 1887. — *Vortrag über deren Enrichtung und Zweck.*

curé du village font fonctionner en se réunissant le dimanche après la messe. Cela paraît étrange; mais cela est ainsi, en Italie et en Allemagne. M. Léon Say et M. E. Rostand ont passé, à quelques années de distance, une sorte d'inspection des banques populaires ou des sociétés coopératives diverses en Italie; ils ont visité les locaux, les livres, les caisses; ils ont vu fonctionner ces mécanismes simples, modestes, économiques, et ils en ont attesté l'efficacité.

Opérations des banques Raiffeisen en 1885.

RECETTES		PAIEMENTS	Marks.
Nombre des banques, 245.		Solde précédent	18.180
Nombre des associés, 24,466.	Marks.	Comptes courants : banque..	1.259.134
Dernier inventaire	493.972	d° associés..	608.542
Comptes courants : banque..	1.185.835	Dépôts (remboursements)	995.302
d° associés..	559.932	d° épargnes	1.276.323
Dépôts directs	1.489.910	d° mises	23.278
d° épargnes	2.172.952	Avances associés	2.891.140
d° mises	33.547	d° immobilières..	617.436
Avances (remboursements)..	1.926.280	d° frais	5.554
d° sur immeubles..	394.606	Intérêts	363.687
d° frais	4.214	Administration.	107.586
Intérêts	420.830		
Provision	101.468	Ensemble	8 166.162
		Solde actif	617.384
Ensemble	8.783.546	Total	8.783.546

Il résulte de ce tableau :

1° Que les mises des associés ne se sont élevées qu'à 33,547 marks, sur lesquels il a été remboursé 23,278 marks;

2° Que néanmoins le mouvement des recettes et des paiements a été de près de 17 millions de marks.

Nota. — Il faut bien comprendre et retenir ces chiffres

pour se rendre compte du mécanisme des banques Raiffeisen. 24,466 associés dans 245 petites banques ont manipulé 17 millions avec une avance permanente de 10,000 marks.

3° A la fin de l'année, l'avoir était de 627,187 marks, bien que les associés n'eussent versé que 33,547 marks, sur lesquels 23,278 ont été remboursés

Nota. — C'est déjà un résultat, mais le plus précieux c'est que :

4° 2,172,952 marks fonds d'épargne et 1,489,900 marks fonds de banque ont été mis à la disposition des associés. Moyenne en intérêts et en commissions, 522,000 marks environ (intérêts et provisions), sur lesquels 470,000 marks ont été employés en frais et en intérêts aux dépôts; la différence 52,000 marks a été un bénéfice qui, ajouté à quelques autres profits, a porté le solde actif de 493,972 marks à 617,384 marks.

C'est ainsi que la mutualité permet de faire beaucoup avec presque rien.

Depuis 1885, l'importance des banques Raiffeisen a beaucoup augmenté, bien que leur fondateur, le très honorable J. M. Raiffeisen, soit décédé le 11 mars 1888, et que son fils M. Rudolf Raiffeisen qui lui avait succédé, comme *Anwalt* général, ait été remplacé par M. Cremer. En juillet 1891, M. Hans Cruger contatait l'existence de 830 Darlehnskassen Vereine avec 9 Molkereigenossenschaften ou laiteries, 13 Vinzervereine (associations vinicoles), et 3 autres associations agricoles. Il rappelle qu'au Congrès de Cologne, en 1890, 364 banques Raiffeisen avaient produit leurs comptes avec un actif de 17,184,362 marks, et un bénéfice de 172,590 marks, pour 3,366 associés. En 1891, le bureau central de Neuwied accusait 735 caisses ou banques avec un mouvement d'affaires de 30 millions de marks, et 70,000 associés. Le *Jahresbericht* de Berlin de 1892 porte les

associations Raiffeisen à 1,033 dont 530 dans le royaume de Wurtenberg seulement (1).

M. Louis Durand a produit des chiffres beaucoup plus favorables. « Au Congrès de l'Union de Neuwied, tenu à » Cologne le 9 juillet 1890, l'Union comprenait 684 asso- » ciations pour la seule Union de Neuwied. Au Congrès » de l'Union des Associations agricoles allemandes, tenu » à Darmstadt le 20 août 1890, M. Haas, syndic (Anwalt) » de l'Union, donnait une statistique générale pour l'Alle- » magne. De 1888 à 1889, le nombre des associations » rurales de crédit avait passé de 1,162 à 1,730, sur » lesquelles 576 avaient envoyé leurs comptes. Le mouve- » ment de caisse des associations avait atteint 87,550,662 » marks. » D'après ce résultat, M. Louis Durand évalue à 325 millions le mouvement de caisse des diverses banques Raiffeisen, et il continue : « On aurait tort de considérer » les *Darlehnskassen* comme une quantité négligeable... » Les chiffres qui précèdent prouvent que les *caisses* » *Raiffeisen* ont su faire grand et mettre à la disposition » de l'agriculture tous les capitaux dont elle pouvait avoir » besoin (2). »

M. Louis Durand reprend ensuite, avec beaucoup de talent et une connaissance complète des divers ouvrages allemands publiés à cette occasion, la controverse concernant les associations coopératives allemandes, des types Schulze-Delitsch et Raiffeisen ; il en fait l'historique, il montre jusqu'à quel point elle a entraîné Schulze-Delitsch lui-même, l'ardeur qu'il y a apportée et les erreurs qu'il n'a pas su éviter. Il consacre même tout un chapitre de son livre à cette lutte : la lutte de Schulze-Delitsch contre Raiffeisen.

(1) Voir ci-après une communication officielle de M. Cremer.

(2) *Le Crédit agricole*, p. 213.

Les objections de Schulze-Delitsch portèrent sur trois points : 1° pas de capital, pas de mise sociale, pas de *Geschaftsantheil*; 2° prêts à trop long terme; 3° pas de bénéfices, pas de dividendes, réserves exagérées. Sur ces trois points, Schulze-Delitsch a eu l'agrément de complaire à divers économistes français, orthodoxes ou didactiques, qui en sont encore peut-être à s'imaginer que le capital moral, le capital intellectuel, le capital immatériel, ne constituent réellement pas une richesse pour l'homme. C'est la vieille doctrine, sur laquelle les meilleurs esprits sont bien loin d'être unanimes, ceux-là surtout qui acceptent que l'homme soit un singe transformé, et qui ne comprennent pas qu'une banque puisse marcher sans capital et sans dividende. Il est vrai qu'ils sont mauvais historiens et qu'ils ignorent que des banques ont longtemps vécu sans donner de dividendes et à peu près sans capital. Ils s'obstinent à ne pas admettre que la *solidarité*, dans un milieu sain, est le plus fort de tous les capitaux. Ils ne voient la force que dans la monnaie ou ses représentations. Eh bien! sans prétendre à de hautes idées économiques, Raiffeisen a pensé que des banques pouvaient fonctionner sans capital matériel, à condition d'y substituer le capital moral. C'est déjà beaucoup au point de vue du crédit et au point de vue de la science. La seconde objection de Schutze-Delitsch, relative à l'absence de dividende, est encore moins sérieuse que la première. Voici pourquoi. Les associés, ne versant qu'un très faible apport, se contentent de l'intérêt, parce qu'ils trouvent dans le fonctionnement de la société des services qui forment pour eux un dividende. Ils vont plus loin : un dividende est gagné, mais il n'est pas distribué; il constitue des réserves soit pour parer aux accidents des affaires, soit pour les accroître et accroître ainsi les services divers que rend l'association, soit pour faire un fonds qui sera transmis aux générations

futures[1]. Il y a dans les combinaisons Raiffeisen, destinées aux petits centres agricoles, un but plus désirable, plus social, plus véritablement mutualiste que dans le système Schulze-Delitsch.

Dans la loi de 1889, le législateur allemand a cependant exigé une mise sociale pour toutes les associations coopératives, mais il n'en a pas fixé le quantum, la réalité; M. Raiffeisen l'exigeait également, mais dans des limites fort réduites [2].

Reste la seconde grande objection de Schulze-Delitsch, les prêts à long terme : le long terme paraît absolument contraire au mécanisme des banques. On sait que l'argument dirimant de la Banque de France pour refuser le papier agricole n'est autre que celui de Schulze-Delitsch. En attendant, la Banque de France a immobilisé 200 millions en rentes sur l'Etat. M. Louis Durand a traité cette question particulièrement difficile avec beaucoup de soin [3].

(1) « Ce fonds de réserve des caisses Raiffeisen constitue un rocher sur lequel doit se créer et grandir l'indépendance économique du village. Avec ce fonds on pourra toujours combattre l'usure. » (Discours de M. R. Raiffeisen au Congrès de Lyon, 1893.) — C'est, en partie, le même but que les Monts de Piété, les Monti frumentari et les Positos.

(2) « La loi nous a imposé les actions — mise sociale, — mais comme elle n'en marque pas le minimum, nous avons fixé à 15 marks — 18 fr. 75 — le maximum et à 2 marks le minimum. Une société par actions devant donner un dividende, nous le payons à concurrence de 4 °/₀; cela rapporte à chacun des membres un bénéfice annuel de 4 à 40 pfennigs. » (Congrès de Lyon, discours de M. R. Raiffeisen; compte rendu, p. 68.)

(3) « L'autre particularité de nos caisses consiste en ce que celles-ci prêtent l'argent à long terme, non seulement à 3, 6 mois, 1 an, mais à 5 ans, à 10 ans, voire même à 20 ans. Le paysan qui veut améliorer sa maison ne pourra payer au bout d'un an. » (Même discours.)

Schulze-Delitsch s'est uniquement placé, dans le système de ses remarquables institutions coopératives de crédit, spécialement pour les Vorschuss Vereine, au point de vue traditionnel du commerce et de l'industrie, point de vue qui domine encore exclusivement en France et en Angleterre, mais qui n'est plus accepté en Allemagne, en Russie, en Italie, en Écosse, aux États-Unis, ni même en Turquie. Refuser le crédit à la production agricole, parce qu'il lui faut, pour réaliser ses résultats, plus de temps que dans l'industrie, à laquelle elle livre une forte partie des matières premières, ne saurait se perpétuer, comme un axiome, dans le monde de la production. C'était, en réalité, l'idée de Raiffeisen. Il entendait mettre le crédit à la portée des agriculteurs, dévorés par l'usure. Et il y a réussi, il y a réussi au point qu'il a pu leur procurer des capitaux à long terme, en les rémunérant, en stipulant des amortissements périodiques garantis solidairement quant aux emprunteurs, et des remboursements successifs quant aux prêteurs. De même qu'il y a beaucoup de genres d'emprunteurs, de même il y a beaucoup de genres de capitalistes. Tous n'ont pas besoin d'être remboursés à vue. Beaucoup de banques aujourd'hui recherchent des capitaux, ou n'en acceptent qu'à terme. Ces capitaux, moyennant des garanties, peuvent s'adapter aux nécessités de l'agriculture. L'argumentation de Schulze-Delitsch qui n'est autre que celle de l'ancien commerce, est donc déjà démentie par les faits. Le Trésor fédéral américain a pris l'habitude, et il s'en trouve fort bien, d'échelonner ses échéances. C'est la pratique des banques Raiffeisen et probablement même des Vorschuss Vereine Schulze-Delitsch.

M. Louis Durand fait remarquer que l'acceptation de certains termes est loin d'avoir nui à la solidité des Darlehnskassen Vereine. Il affirme que jusqu'à présent, aucune

d'elles n'a sombré, tandis que 200 Vorschuss Vereine ont dû liquider.

Ce point a été très bien établi au Congrès de Lyon par M. R. Raiffeisen. Les caisses Raiffeisen ne traquent pas les affaires, elles n'ont pas de rabatteurs; elles sont en dehors de la concurrence à outrance; le gain n'est pas leur but. « Elles n'ont aucun intérêt à gagner 200 ou 2,000 marks par an. Elles sont faites pour venir en aide aux associés dans le besoin. » Pour elles l'appétit ne vient pas en mangeant. D'où moins de risques.

Il est bien certain cependant que le crédit à long terme doit être manié avec prudence; qu'il faut faire concorder l'exigibilité des dépôts avec l'exigibilité des avances (1); que des termes trop prolongés ne peuvent être consentis que par des établissements hypothécaires. La crise intense qui frappe, depuis 1892, les banques australasiennes, provient de ce que cet agencement n'a pas été suivi avec assez de sévérité; mais dans les milieux agricoles, comme celui des syndicats agricoles, la solidarité des prêts entraîne une surveillance qui garantit tous les intérêts.

Ces réflexions ne s'appliquent pas seulement aux banques populaires; elles concernent également les banques de circulation. Les banques d'Écosse fournissent à cet égard un enseignement péremptoire. Ces banques doivent leur immense crédit au droit d'émettre des billets de banque au porteur dont elles jouissent depuis près de deux siècles et à l'usage admirable qu'elles en ont fait. Elles ont ouvert sur-le-champ, au moyen des *Cash avances*, un compartiment aux

(1) Il paraîtrait que l'une des causes de la crise des banques d'Australasie proviendrait *du réescompte par ces banques de leurs bons de dépôts à long terme*. Elles ont donc trouvé des capitaux à long terme. (*Economist*, 3 juin 1893.)

affaires agricoles; elles ont fondé 960 succursales, qui ne sont en définitive que des Vorschuss Vereine ou des Darlehnskassen Vereine, par toute l'Écosse; elles ont prêté à long terme sous la double condition de la solidarité et des amortissements successifs. Avec ces deux garanties, elles ont porté le crédit, le capital, la vie partout. Il faudra que les autres banques de circulation soient contraintes de suivre l'exemple des banques d'Écosse. Peut-on concevoir que la Banque de France ait le droit d'émettre pour 4 milliards de billets au porteur et que, sur cette somme colossale, aucune part ne soit faite à l'exploitation de ce territoire national dont la production, dans les bonnes années, s'est élevée jusqu'à 16 milliards? Il y a là, comme l'enseignait Courcelle-Seneuil dès 1840, une véritable aberration, une inqualifiable routine, une flagrante injustice. Le succès des banques Raiffeisen est la réfutation palpable de tous les sophismes des vieux banquiers ou des politiciens qui manipulent la Banque de France (1).

Ne laissons pas, comme nos pères à la fin du XVIIe et pendant le XVIIIe siècle, l'esprit de routine nous envahir; les Parlements admirent difficilement la commandite; ils furent toujours hostiles aux valeurs au porteur. Ils étaient devenus un obstacle à tout progrès. L'esprit d'utopie se substitua alors, en France, à l'habitude des changements

(1) Il arrive souvent, en particulier à Bordeaux, pour les ventes des récoltes des grands crus, valant parfois 1 million, que les banquiers acceptent des billets à deux ans et les placent fort bien à des capitalistes spéciaux, friands de ces valeurs. Les Darlehnskassen peuvent également avoir des clients qui acceptent des billets à long terme; c'est une affaire de mesure.

Nous trouverions très raisonnable et nécessaire que sur les escomptes de la Banque de France une part fût faite à des effets à 6 et 12 mois, même davantage. Elle les négocierait à son tour aux capitalistes.

successifs. Law n'a pu séduire les victimes du *Système* qu'à la cour du régent. Le Parlement anglais refusa de l'écouter.

Cette controverse vient d'être continuée par M. Henry W. Wolff, dans son livre sur les banques du peuple. M. Wolff a donné à ce livre pour épigraphe ces paroles de M. Gladstone : « Je vous ai prévenus que je vous exposerais une vision d'Utopie. » Cette vision a été plutôt réalisée par les banques Raiffeisen que par les banques Schulze-Delitsch. Faire de la banque sans capital, sans dividende ! C'est ce qui a fait reculer tant de publicistes, entre autres M. Breslay qui a résumé son opinion par une formule : *Les banques Raiffeisen ne sont pas des banques*. Telle n'est pas l'opinion de M. H. Wolff, ni celle de M. Léon Say, ni celle de M. E. Rostand, ni celle de M. P. Leroy-Beaulieu, ni celle de M. Maurice Bloch. Elles sont des banques autres que les banques Schulze-Delitsch, peut-être même que les banques populaires urbaines d'Italie; mais elles n'en distribuent pas moins le crédit, sous diverses formes, tout comme les banques d'Écosse, les caisses rurales de la Lombardie, et même les banques américaines dans les parties agricoles des États-Unis (1).

Y a-t-il lieu de montrer, comme M. Louis Durand et M. Wolff, une préférence absolue entre les deux grands systèmes des associations coopératives allemandes? Nous ne le pensons pas. Elles sont, les unes et les autres, excellentes, efficaces, bienfaisantes, appropriées à des milieux, à des idées et à des besoins différents. On doit appliquer

(1) *People's Banks*, ch. IV et V; — Léon Say : *Dix jours dans la Haute-Italie*, 1884; — P. Leroy-Beaulieu, *Débats* du 19 avril 1893; — Maurice Bloch, *Économiste français*, 5 mai et 6 octobre 1888; — Brelay, ibid., 12 janvier et 2 février 1889; — E. Rostand : *Une course en Italie*.

ces systèmes d'après les milieux, les idées et les besoins. Ainsi, quant à la France, nous pensons que le système Raiffeisen est préférable pour les campagnes et le crédit agricole, de même que le système Schulze-Delitsch convient seul pour les villes. Les syndicats agricoles français, actuellement au nombre de 863, avec 313,000 adhérents (1), présentent les plus grands rapports avec les banques Raiffeisen. Ils poursuivent les mêmes fins; ils répondent aux mêmes nécessités; ils se constituent dans les mêmes conditions; ils fonctionnent, la plupart du temps, sans capital, au moyen de simples cotisations; ils n'ont point en vue le dividende annuel ni un lucre immédiat en argent, mais l'obtention réciproque de divers services que la coopération peut rendre à meilleur prix et avec plus de sécurité (2).

C'est donc le type des *Darlehnskassen Vereine* que nous recommanderions aux membres des syndicats agricoles, c'est l'opinion qui a prévalu au Congrès de Lyon, en mai 1892. On peut limiter la solidarité; on peut accroître modérément la *Geschaftsantheil;* mais il faut tenir la main ferme à la non-distribution de dividende, au cautionnement solidaire des avances, à la constitution de fortes réserves qui seront utilisées dans les temps de crise, à la surveillance attentive des opérations, à l'obtention de délais

(1) *Annuaire officiel des Syndicats professionnels,* Paris, 1893; *Réforme sociale,* mars 1892; conférence de M. Welche, avec discussion; de Rocquigny : *les Syndicats agricoles,* 1883.

(2) Aussi le Congrès de Lyon s'est-il montré particulièrement favorable aux banques Raiffeisen (séance du 4 mai 1893). Nous renvoyons à la belle conférence de M. Rudolf Raiffeisen faite le lendemain; elle se trouve parmi les actes du Congrès (Angers 1893); et le discours de M. Hostache, de la Faculté libre de droit de Lyon.

modérés pour les avances avec amortissements obligatoires, à l'exclusion de toute moralité suspecte, exclusion recommandée par Schulze-Delitsch, à l'obtention d'un crédit ouvert avec la Banque de France, à la multiplication de ses succursales. Il faut que le crédit fiduciaire soit mis à la disposition de tous les Français, des viticulteurs et des fermiers, comme des marchands et des manufacturiers. L'intermédiaire avec la Banque de France ne saurait être un nouveau rouage, centralisé à Paris, ignorant des choses et des hommes, coûteux et porté à spéculer, exploité par une légion de fonctionnaires, mais des banques locales, comme les Darlehnskassen Vereine de Raiffeisen. Tous les syndicats agricoles français peuvent se constituer, avec bien peu d'efforts, en banques du type Raiffeisen.

Au moment où nous terminions ce paragraphe 6, l'honorable M. Cremer, syndic ou *Anwalt* actuel des associations coopératives Raiffeisen de l'Union de Neuwied, nous a fait parvenir la statistique avec bilans de 623 associations, comprises dans cette Union, en 1890. Ainsi les associations qui ont produit leurs comptes ont passé de 121 en 1881, et de 245 en 1885, à 623 en 1890. Nous avons besoin d'insister sur l'importance de ces faits, qui justifient amplement les opinions de M. Louis Durand et de M. Wolff. M. Cremer nous a fait savoir, en même temps, qu'en 1893, le nombre des associations de l'Union de Neuwied avait été porté à 1,161. Le mouvement a donc pris un nouvel essor depuis 1890. Aussi, affirmons-nous plus énergiquement l'opinion que c'est plutôt du type Raiffeisen que doivent se rapprocher les associations coopératives françaises, tout spécialement les banques agricoles populaires.

Le premier tableau qui suit donne les résultats de l'exercice de 1890 pour 623 associations et 58,000 associés :

Exercice 1890. — Opérations.

RECETTES	Marks.	DÉPENSES	Marks.
Encaisse	1.214.758	Solde de 1889	52.295
Compte cour[t] avec la Caisse centrale agricole	3.845.179	Compte cour[t] avec la Caisse centrale agricole	3.866.714
Comptes cour[ts] des associés.	2.397.652	Comptes cour[ts] des associés.	3.127.657
Depôts d'épargnes	11.436.599	Remboursement des fonds d'épargnes	6.359.576
Mises des associés	111.773	Remboursement des mises	41.797
Remboursement de prêts	3.999.559	Prêts aux associés	7.381.922
Avances immobilières	1.933.159	Avances immobilières	2.692.476
Frais de justice remboursés.	5.955	Frais de justice	13.194
Recettes d'intérêts	1.114.375	Intérêts payés	952.380
Provisions diverses	236.039	Frais d'administration	273.133
Total	26.295.048	Total	24.762.149

Bilan 1890.

ACTIF	Marks.	PASSIF	Marks.
Encaisse, fin de l'année	1.590 064	Avances à la fin de l'année.	65.008
Solde d'épargnes à 1 pfennig (1).	4.812	Règlement avec les pfennigs d'épargnes	3.974
Avoir à la Caisse centrale agricole	2.063.731	Avances de la Caisse centrale agricole	1.366.569
Portefeuille de valeurs	514.560	Avances par divers. Comptes courants	987.918
Compte d'immeubles	112.496	Dépôts d'épargnes	23.043.926
Compte de meubles	105.258	Mises des associés	420.190
Comptes courants dus par divers	2.118.572	Frais	36.292
Comptes courants dus par les associés	16.288.736	Solde d'intérêts	16.465
Avances en argent	3.852.313	Agio du portefeuille	3.356
Frais de justice remboursés.	16.590	Capital de réserve et de fondation	1.179.436
Recettes d'intérêts et provisions.	319.527		
Solde d'intérêts dus	185.063		
Agio sur le portefeuille	3.134		
Perte du bilan précédent	7.488		
Total	27.182.344	Total	27.123.134

(1) « En recevant les épargnes à partir de 1 franc et même de 10 centimes, nos caisses fournissent l'occasion au plus petit ouvrier, aux domestiques, d'économiser leur argent... Une caisse Raiffeisen est-elle installée au village et administrée gratuitement par des personnes de toute confiance, l'argent sort de sa cachette parce qu'il a confiance. » (Discours de M. Raiffeisen à Lyon, 1893.)

Il résulte du premier tableau que l'exercice 1890 aurait présenté un reliquat bénéficiaire de 1,533,904 marks. Le second tableau résume la situation fin 1890. Le passif ne concorde pas entièrement avec l'actif.

Néanmoins, on peut dégager de ces deux tableaux la nature des opérations : 1° les mises des associés ne jouent aucun rôle important ; 2° les associés profitent dans une très grande mesure des dépôts faits par eux ou les tiers ; 3° sans la solidarité des associés les dépôts ne seraient pas garantis ; 4° les mises et les réserves n'offrent aucune proportion avec les dépôts ; 5° les dépôts des associés n'ont pas d'importance à côté de ceux des tiers.

Il en résulte que les banques Raiffeisen sont très réellement des banques, sans capital, se procurant un crédit efficace, au moyen de la solidarité. Sans cette solidarité, ce crédit ne pourrait exister.

Les tiers sont maintenant admis à faire des affaires comme les associés ; mais, si ce sont eux qui apportent les capitaux, c'est aux associés, avant tout, qu'on les prête.

Ces associations remplissent donc entièrement leur but qui n'est pas de toucher des dividendes, mais de se procurer du crédit au moyen de la coopération. C'est le véritable type des banques agricoles.

§ 7. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE L'ÉTAT ET UNIONS DIVERSES

Il existe en Allemagne d'autres institutions de crédit populaire, les caisses de secours provinciales (Provincial Hilfskassen), les banques de culture agricole et les unions de sociétés agricoles, sans compter les banques et les unions de crédit hypothécaire.

I. Les *Provincial Hilfskassen* relèvent de l'État, qui en règle les statuts. Elles remontent à une époque assez éloignée. Elles sont chargées de venir, par des avances, en aide à la production agricole et à la production industrielle. Elles sont en rapport avec les agents financiers de l'État qui le représentent dans toutes les localités dépendant du ressort de la caisse. Les caisses avancent des fonds pour encourager la conservation des terres dans les familles et favoriser les progrès de la culture.

II. Les *Landescultur Banken* sont des institutions provinciales de crédit agraire, organisées par la loi du 13 mai 1879. Elles consentent des prêts, hypothécaires ou autres, pour les travaux de culture, défoncements, défrichements, plantations, drainage.

III. La Banque agricole de Trèves (Landwirthschaftliche Bank zu Trier) qui fait le crédit aux petits agriculteurs et qui en limite le prix en limitant ses dividendes à 5 °/₀. Elle s'occupe surtout de l'élevage. Elle a adopté plusieurs principes des banques Raiffeisen.

IV. Les associations de propriétaires ou *Landschaften*, sur lesquelles il est indispensable de donner quelques renseignements, afin d'indiquer les précédents, historiques et économiques, qui expliquent le développement, vraiment extraordinaire, des associations coopératives allemandes. D'après une statistique officielle, il existait, en 1881, 25 associations de propriétaires ou *Landschaften*, 11 banques d'État ou de communes, et 31 banques par actions, en tout 67 établissements de crédit foncier.

Les premières *Landschaften* (1) remontent à Frédéric II;

(1) M. L. Durand donne de nombreux détails à cet égard (ch. II, *le Crédit foncier en Allemagne*). — Comparer *Économiste français*, 6 octobre 1886, un article de M. Maurice Bloch, sur l'organisation du crédit dans le territoire de Hohenzollern.

elles furent faites pour venir en aide à la noblesse, ruinée par la guerre de Sept ans. La première fut établie en 1769, d'après les plans d'un bourgeois de Berlin, Bühring. En 1788 cinq Landschaften avaient été constituées en Silésie, dans les Marches, en Poméranie et dans les deux Prusses. La Landschaft était une association obligatoire pour tous les biens nobles d'une province. L'avantage de cette association obligatoire consistait à faciliter les emprunts et à garantir les remboursements. Cette obligation reposait sur le grand principe germanique de la solidarité. La Landschaft empruntait et elle émettait des titres au porteur. Elle en arriva à payer elle-même. Plus tard, les biens non nobles furent soumis à la Landschaft. Chaque Landschaft devint un crédit foncier; et comme le résume M. Louis Durand, « ce » fut une association d'emprunteurs qui se donnent mutuel- » lement l'appui de leur crédit pour obtenir des prêts à » meilleures conditions ». C'est exactement le principe de la mutualité et de la coopération. Les Darlehnskassen Vereine ne procèdent pas autrement. Depuis, ces associations ont été en partie modifiées : 1° elles ne sont plus obligatoires : il faut y être admis; 2° dans plusieurs, la responsabilité ne porte que sur des immeubles spécialement hypothéqués; 3° dans d'autres, il faut souscrire et verser des parts sociales, de véritables Geschaftsantheile; 4° il s'est formé à Berlin un établissement pour réunir les diverses Landschaften.

On comprend facilement combien ces établissements, englobant presque toute la propriété foncière et un très grand nombre de personnes, ont préparé le terrain aux autres associations. De pareilles associations auraient été regardées, en France, comme contraires aux lois et à la sûreté de l'État; elles auraient probablement suscité de dangereux ennemis à la propriété foncière; on les aurait considérées comme une coalition contre les intérets natio-

naux. Les différences entre la France et l'Allemagne se montrent ici à nu.

L'État, les provinces, les communes n'ont pas eu recours à l'interdiction du droit, fondamental pour les Germains, d'association; ils se sont contentés de fonder eux-mêmes d'autres établissements, tels que les Hilfskassen et les Landescultur Banken et d'autres banques de crédit foncier. On en trouvera l'énumération dans le livre de M. Louis Durand.

V. Viennent ensuite d'autres associations coopératives, mais particulièrement agricoles, que M. L. Durand a le mérite d'avoir nettement distinguées des associations Schulze-Delitsch et Raiffeisen. Ce sont des fédérations ou unions par province, de véritables syndicats agricoles. Voici les plus considérables de ces unions :

1° Union des associations agricoles allemandes à Offenbach (Hesse-Darmstadt), au nombre de 86 en 1888. Les statuts de cette Union ont été dressés partie d'après ceux des Vorschuss Vereine et partie d'après ceux des Darlehnskassen. Ils imposent aux associés le droit d'entrée (Eintrittsgeld) et la mise sociale (Geschaftsantheil); ils rémunèrent les fonctions, mais ils accordent le prêt à long terme. En 1888 cette Union avait avancé 6,279,313 marks.

2° Union des associations agricoles du Rhin, formée par des Darlehnskassen.

3° Union des associations agricoles de Wurtenberg, comprenant 217 sociétés.

4° Union centrale agricole de Munster avec 153 sociétés.

5° Union franconienne de Wurzbourg avec 117 sociétés (1).

6° Banques centrales des associations Raiffeisen à Neuwied, capital 500,000 marks; à Darmstadt, 500,000 marks; à

(1) Brelay, *Journal des Économistes*, 29 mars 1889.

Munster, 100,000 marks. Ces banques ne peuvent comprendre que des associés des Darlehnskassen. Elles ont été l'objet de violentes critiques de la part de Schulze-Delitsch. Nous n'insisterons pas là-dessus. Schulze-Delitsch croyait sa grande œuvre compromise par le succès de Raiffeisen. C'était une pure illusion. Aujourd'hui la concorde est rétablie. Le proverbe de Montaigne, que « le proufict de l'un se fait aux dépens de l'autre », a reçu un nouveau démenti.

7° La Caisse agricole de Hanovre, spéciale aux associations coopératives hanovriennes.

Ces diverses banques sont elles-mêmes des associations coopératives fondées exclusivement par des coopérateurs, avec droit d'entrée, mise sociale, responsabilité limitée ou illimitée, limitation du dividende. Elles font les diverses opérations des Vorschuss ou des Darlehnskassen, tout en leur servant de point d'appui.

8° Les Landschaftliche Darlehnskassen (1) fondées par les Landschaften. Ce sont des crédits agricoles coopératifs établis par les associations de crédit foncier.

A côté de toutes ces institutions si complexes, si variées, si intéressantes et dont nous avons si peu l'idée en France, toutes basées sur le respect et la pratique du droit d'association, il faut placer les caisses d'épargne allemandes (Sparkassen), qui, ayant une autre organisation et une tout

(1) Il existe en Bavière d'anciennes associations agraires dont la première a été fondée en 1810. Chaque sociétaire versait par an une cotisation de 24 fr. 75, réduite à 2 fr. 75 en 1860. Nombre des sociétés en 1887 : 373 pour l'élevage de la race bovine, avec 15,453 membres; pour la race chevaline 20, avec 300 membres; horticulture 243, avec 21,456 membres; viticulture 6; houblon 12; volaille 56, avec 7,724 membres; pisciculture 87, avec 6,652 membres; apiculture 256, avec 14,072 membres.

Les associations Raiffeisen ont pris en Bavière un grand développement. (*Revue des Institutions de prévoyance,* février 1891.)

autre indépendance qu'en France, précisément parce que la pratique de l'association est autrement ancienne en Allemagne, y possèdent le droit d'employer librement les capitaux qu'on leur confie. Elles consentent des avances à peu près dans les mêmes conditions que les Vorschuss Vereine et les Darlehnskassen; elles rendent, par suite, à la production agricole, au petit commerce et à certaines branches de l'industrie, le même genre de services.

§ 8. — DES CAISSES D'ÉPARGNES EN ALLEMAGNE

L'épargne est entièrement libre en Allemagne. L'État n'a point songé, ni au point de vue fédéral, ni au point de vue particulariste, à y porter la main. Sous prétexte de la mieux garantir, il n'a point pensé à se l'approprier. Il est douteux qu'il y eût réussi. Le seul fait d'intervention qu'il se soit permis a été la création des caisses d'épargnes postales (Post-Sparkassen). Et encore cette création a-t-elle été violemment combattue, notamment par l'éminent publiciste E. Roscher, comme inutile, comme hostile aux institutions populaires de l'Allemagne. Le système de la liberté de l'épargne, de ses emplois, de sa gestion, domine entièrement en Allemagne. Toutes les Genossenschaften, toutes les Landschaften, de toute espèce, font un libre appel à l'épargne. Les Vorschuss Vereine et les Darlehnskassen distinguent même, dans les capitaux qu'on leur remet, les capitaux d'épargne; ce sont pour elles des dépôts particuliers auxquel elles accordent des facilités plus grandes de retrait avec un intérêt plus élevé.

Par suite, les caisses d'épargnes allemandes ont un véritable caractère coopératif; elles constituent des institutions dont la mutualité est un ressort considérable : l'intérêt du prêteur garanti par l'État n'est pas seul satisfait, les

épargnes reçoivent des emplois qui profitent à des millions d'intéressés.

I. *Prusse.* — Les caisses d'épargnes publiques sont organisées en Prusse par les cercles et les communes; il en a été créé pour des circonscriptions plus étendues. Les conditions qui règlent l'acceptation, le remboursement des dépôts, le service des intérêts, la formation des réserves, l'emploi des fonds, sont fixées d'après les principes de la loi du 12 décembre 1838. Le premier président (civil) de la province accorde l'autorisation de constituer des caisses d'épargnes pour les communes et les cercles.

On comptait, en 1885, 500 caisses fondées par les villes, 96 par les communes, 275 par les cercles, 8 par les districts, 5 par les provinces. Toutes sont surveillées par les communes.

Il y a différentes catégories de caisses d'épargnes, suivant leur but spécial. Un grand nombre de caisses publiques servent également de caisses de prêts. En dehors des caisses publiques, nous citerons les caisses d'épargnes des fabriques, formées avec le concours des patrons. Il y en a parmi celles-ci qui constituent de véritables caisses de retraites. Le gouvernement a recommandé la création de caisses d'épargnes scolaires et de caisses maritimes pour le personnel de la marine marchande. On distingue également 6 caisses provinciales, proportion des dépôts 8 06 °/₀, avec 165 succursales; 509 caisses urbaines, 7 52 °/₀, avec 204 succursales; 316 d'arrondissement, 6 55 °/₀, avec 1,084 succursales; 139 rurales, 5 57 °/₀, avec 184 succursales; caisses privées, 5 18 °/₀, avec 214 succursales. Autre division : caisses principales, caisses accessoires, caisses auxiliaires.

Le gouvernement a fait fonctionner temporairement et à titre d'essai, mais sans succès, l'épargne postale. Un projet de loi qu'il avait présenté au Reichstag n'a pas été voté.

L'introduction de l'épargne postale n'a pu se faire, jusqu'à présent, que dans les pays où les caisses d'épargnes sont organisées d'après un plan uniforme et comme institutions de l'État, comme en Angleterre, depuis 1861, et depuis en France, en Belgique et en Italie. Pour suppléer à ce défaut, le gouvernement prussien a cherché à développer l'esprit d'épargne en amenant la multiplication des bureaux de dépôts, en décrétant la transmissibilité des comptes courants lors des changements de résidence et en réduisant le minimum des dépôts. Les *Markensparkassen*, qui acceptent les dépôts depuis 10 pfennigs, rendent de grands services à la petite épargne.

C'est en 1765 que fut fondée dans le Brunswick, sous la dénomination de *Caisse ducale de prêts*, la première caisse d'épargnes allemande. La plus ancienne caisse d'épargnes de Prusse est celle de Berlin, qui ouvrit ses guichets en 1818. Un règlement royal du 12 décembre 1838 provoqua la multiplication de ces établissements de prévoyance en Prusse. En 1839, on en comptait déjà 85; leur nombre avait quadruplé en dix ans, et sextuplé pendant la période décennale suivante. En 1879, il y en avait 1,174 et 2,028 en tenant compte de 328 caisses auxiliaires et de 526 bureaux de versement. En 1883-84, le nombre des caisses principales était de 1,258; il existait, en outre, 344 caisses auxiliaires et 772 bureaux de recettes, soit 2,374 établissements affectés au service des caisses d'épargnes.

Le nombre des caisses d'épargnes s'est élevé à 1,285 en 1884-1885; celui des bureaux de dépôts à 2,563. Les bureaux sont le plus nombreux dans les arrondissements de Düsseldorf, Magdebourg, Sleswig et Arnsberg, où il y en a un sur 48, 49, 58 et 68 kilomètres carrés respectivement; ils sont le plus rares dans l'arrondissement de Gumbinnen (un sur 1,221 kilomètres carrés), suivi par Kœslin (un sur

519 kilomètres carrés). Dans tout le royaume, il y a un bureau sur 135 kilomètres carrés et sur 10,617 habitants.

Les dépôts se sont élevés, de 1,959,968,232 marks en 1883-1884, à 2,109,343,655 marks en 1884-1885. Le dépôt moyen par habitant atteint pour tout le royaume, $77^{m}52$; dans le Hanovre, $146^{m}37$ et dans la province de Saxe, $102^{m}33$; par contre, la moyenne n'est que de $14^{m}21$ dans la province de Posen, de $14^{m}88$ dans la Prusse orientale et de $20^{m}49$ dans la Prusse occidentale.

A la fin de l'exercice, il y avait 3,925,807 livrets, soit 277,479 de plus qu'au 31 mars 1884. Le dépôt moyen par livret, qui avait obtenu son maximum en 1881 par 552 marks, a été de $537^{m}33$ en 1884-1885. Il y avait, pendant le dernier exercice, 1 livret sur 6.93 habitants, pour tout le royaume; 1 : 26.49 habitants dans la province de Posen, 1 : 21.73 dans la Prusse orientale, 1 : 20.45 dans la Prusse occidentale, 1 : 4.33 dans le Hanovre, 1 : 3.92 dans la province de Saxe, et 1 : 3.36 dans le Sleswig-Holstein.

Voici la répartition, pour 1883-1884, du passif des caisses d'épargnes entre les provinces de la Prusse :

Provinces.	Marks.
Prusse de l'Est	26.862.678
Prusse de l'Ouest	26.637.244
Cercle urbain de Berlin	52.218.201
Brandebourg	106.175.582
Poméranie	87.383.860
Posnanie	22.032.792
Silésie	168.388.628
Saxe	220.666.122
Sleswig-Holstein	247.986.313
Hanovre	288.724.078
Westphalie	376.587.541
Hesse-Nassau	86.778.024
Prusse rhénane	245.281.212
Total	1.955.722.275

Au moment de la clôture de cet exercice, le passif total des caisses se montait à 1,965,722,265 marks. Dans cette somme, 565 caisses d'épargnes urbaines intervenaient pour 929,947,601 marks (47 31 °/₀); 111 caisses de communes rurales, pour 67,340,268 marks (3 42 °/₀); 290 caisses de cercle pour 579,423,740 marks (29 48 °/₀); 8 caisses de district, pour 6,259,878 marks (3 2 °/₀); 5 caisses provinciales, pour 54,694,840 marks (2 78 °/₀), et 314 caisses privées pour 328,055,934 marks (16 69 °/₀).

Outre le solde dû aux déposants, les caisses d'épargnes possèdent un fonds de réserve qu'elles sont obligées de constituer, aux termes du règlement royal de 1838 précité, au moyen des bénéfices nets réalisés annuellement. Ce fonds, qui doit représenter 5 °/₀ au moins du capital des dépôts, sert d'abord à couvrir le déficit des caisses et peut être appliqué, ensuite, à des dépenses extraordinaires d'intérêt général.

En 1883-1884, les bénéfices bruts se sont élevés à 20,880,173 marks. Si on en déduit 4,550,718 pour dépenses d'administration, le surplus 16,329,455 marks, forme le bénéfice net qui, jusqu'à concurrence de 9,592,949 marks, a été versé au fonds de réserve dont le montant s'est ainsi trouvé porté à 128,673,063 marks.

En ajoutant cette somme au passif ci-dessus détaillé, on voit que les caisses d'épargnes prussiennes ont eu à gérer 2,094,365,328 marks en 1883-1884 ; sur cette somme 2,045,502,719 marks ont été employés en placements productifs d'intérêts. En voici le détail :

Nature des placements.	Montant des placements.	Proportion des placements
Prêts hypothécaires sur immeubles urbains	545.120.448	26.64
Prêts hypothécaires sur immeubles ruraux.	573.223.895	28.02
Prêts hypothécaires sur immeubles urbains et ruraux.....	577.740	0.03

Nature des placements.	Montant des placements.	Proportion des placements
Valeurs au porteur	548.808.820	26.78
Titres de crédit sur garantie	7.608.342	0.37
Titres de crédit sans garantie	131.329.388	6.42
Lettres de change	50.772.181	2.48
Lettres de gage	49.911.284	2.44
Prêts à des établissements publics	135.345.618	6.62
Autres prêts	3.825.000	0.19

Les changements intervenus d'une année à l'autre sont insignifiants en ce qui concerne les hypothèques; la proportion était de 53 02 °/₀ en 1871 contre 54 70 °/₀ en 1883. Mais la proportion du placement en valeurs au porteur, qui n'atteignait que 20 52 °/₀ en 1871, ressort maintenant à 26 78 °/°, tandis que les autres placements tiennent une moins grande place (26 46 °/₀ en 1871, contre 18 52 °/₀ en 1883).

II. *Bavière.* — Fin 1882, il existait en Bavière 278 caisses d'épargnes, avec 361,524 livrets et 105,959,052 marks de dépôts. Le fonds de réserve s'élevait à 5,484.548 marks. Ce fonds était placé : 65,885,221 marks en hypothèques; 13,266,694 marks obligations de l'État; 14,934,258 marks obligations garanties par lui; 14,934,258 marks obligations de sociétés diverses; 3,660,613 marks emplois divers.

III. *Saxe.* — Il y avait en Saxe, fin 1879, 174 caisses d'épargne, avec 861,600 comptes, dont l'actif s'élevait à 318,289,086 marks.

IV. *Brême.* — Dépôts, fin 1881, 43,950,000 francs.

V. Le gouvernement allemand n'a pas réussi à organiser les caisses d'épargnes postales pour toute l'Allemagne. Il a rencontré de nombreuses résistances de la part des influences locales. On a fait valoir que l'épargne populaire recevait

des emplois excellents et qu'il n'y avait pas lieu à l'intervention de l'État.

VI. *Des caisses d'épargnes à 5 pfennigs.* — En 1884, s'est réunie à Weimar l'assemblée générale des caisses d'épargnes allemandes dont les versements se composent d'épargnes de *5 pfennigs.* Ces caisses sont au nombre de 336, grandes et petites, et embrassent une épargne de 1,300,000 marks en chiffres ronds. Les débats ont roulé sur le transfert proposé d'une caisse à l'autre, dans l'intérêt de la classe ouvrière, puis sur la limite qu'il convient de fixer aux livrets, afin de ne pas dépasser le but de l'institution des caisses, et enfin sur la participation des déposants aux bénéfices réalisés par les caisses [1].

Depuis 1884, l'importance des caisses d'épargnes a pris un nouvel essor, comme il sera dit sous le § 12 ci-après.

§ 9. — DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS EN ALLEMAGNE

D'après M. Mulhall, elles étaient en 1882 au nombre de 4,920 avec 1,710,000 membres et un actif de 71,500,000 fr. Elles ont été, depuis, l'objet d'une loi nouvelle en date du 15 juin 1883. Cette loi a une grande portée sociale, elle impose l'assurance obligatoire aux membres de ces sociétés.

En Allemagne, la commune doit venir au secours de ses habitants pauvres. C'est le principe de la loi sur les pauvres en Angleterre. S'appuyant sur ce principe, la nouvelle loi oblige les ouvriers de la grande industrie à s'assurer contre les risques de la maladie et à entrer dans une société de secours mutuels. Elle fixe le taux de l'assurance qui est en moyenne de $1/2$ °/₀ du salaire.

(1) Voir deux articles de M. Maurice Bloch, *Journal des Économistes,* avril 1885, et 1883, n° 29.

Cette obligation a pu être facilement remplie parce que déjà il existait dans les communes et dans les corporations de nombreuses caisses de secours mutuels.

Les classes laborieuses, en Allemagne, n'ont jamais été soumises au régime *individualiste* de la Révolution française. Elles n'ont jamais été abandonnées à elles-mêmes ni dépourvues du droit de s'entr'aider elles-mêmes.

Depuis 1882, les sociétés de secours mutuels paraissent avoir pris une très grande extension en Allemagne. Dans son nouveau *Dictionary of Statistics*, Mulhall en compte 19,238 avec 4,570,000 membres, répartis :

États.	Sociétés.	Membres.
—	—	—
Prusse...........	8.529	2.445.000
Bavière..........	4.271	397.000
Saxe	2.188	571.000
Divers...........	4.250	1.157.000

Le budget de ces sociétés s'élevait, pour 1885, à 3,300,000 livres sterling en recettes et à 2,600,000 livres sterling en dépenses.

En 1885, le nombre des sociétés de secours mutuels françaises était seulement de 7,960 avec 1,232,000 membres et un revenu de 25 millions de francs. Cette différence montre l'infériorité de la race française au point de vue de la mutualité, infériorité qui s'accuse bien davantage vis-à-vis de l'Angleterre où l'on relevait, en 1880, 18,000 sociétés de secours mutuels avec 4,802,000 membres et un capital de 325 millions de francs.

§ 10. — DES UNIONS DE TRAVAIL

Les classes ouvrières en Allemagne, tout en jouissant de plus de liberté qu'en France, n'ont jamais été considérées

comme en dehors du mouvement économique et social. Pendant de longues années, les quelques articles du code civil, plus tard la loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures, ont constitué toute la part faite au travail et aux travailleurs dans la législation économique et sociale de la France. Il y eut là un abandon, une incurie égoïste, qui indiquent, de la manière la plus frappante, la plus claire, le véritable caractère de la révolution de 1789. Il n'en était pas ainsi sous l'ancien régime; non seulement les classes ouvrières possédaient leurs corporations et leurs confréries, mais elles étaient placées sous la surveillance des Parlements et du roi. Les collections d'arrêts des Parlements et des édits royaux sont remplies de décisions concernant les ouvriers et le travail.

En Allemagne, cette surveillance n'a jamais été interrompue; les droits et les devoirs des travailleurs n'ont jamais été perdus de vue par le gouvernement (1). De là ces lois générales qui, tant en Allemagne qu'en Autriche-Hongrie, sont relatives au travail et aux ouvriers, notamment la loi générale du 1er juillet 1883 sur l'organisation industrielle (Gewerbeordnung).

Cette immixtion de l'État dans le travail, immixtion inévitable, a eu pour conséquence la formation d'autres associations, nouvelle forme de la mutualité : ce sont les *Gewerkvereine* qui ont les plus grandes ressemblances avec les *Trade's Unions* anglaises. Ces associations constituent des unions de métiers par profession (Gewerk) et par localité (Ort). Elles remontent à 1868; elles ont eu M. Max Hirsch pour promoteur. A chaque union est jointe une caisse de

(1) Consulter Mazzola : *Assurances ouvrières* (*Annali della Previdenza*, 1885); Grad, *Journal des Économistes*, octobre 1883.

secours en cas de maladie et pour les frais funéraires (1). Il existait en 1885 604 *Ortsvereine* avec 55,500 associés. Pour l'année 1888, le *Statistisches Jahrbuch* de Berlin relève 68 de ces associations avec 17,336 membres, 30,092 compagnons et 7,843 apprentis. Elles possédaient 433,472 marks à la fin de l'exercice. Elles entretiennent des écoles et des caisses de secours.

Ces groupements nouveaux n'étaient possibles et ne se sont produits que chez les peuples habitués, de tout temps, à l'exercice du droit d'association. Ils se sont opérés parallèlement au développement des sociétés coopératives Raiffeisen et Schulze-Delitsch ; ils en sont contemporains ; ils appartiennent au même mouvement, mais ils correspondent à d'autres besoins des classes ouvrières, ils sont exclusivement propres à la production industrielle : « Leur idée » inspiratrice, dit M. Ch. Grad, est d'améliorer la condition » des ouvriers, sans recourir aux moyens révolutionnaires. » Réunies dans une union collective (*Verband*) les *Gewerkvereine* sont soumises à une direction commune. Chaque » société particulière consiste en une association de secours, » qui a ses statuts propres réglant les droits et les obligations » de ses membres, avec un budget autonome. Outre les » cotisations versées aux caisses de secours locales, inscrites » comme caisses de secours libres à l'Office impérial des » assurances ouvrières, les sociétaires s'obligent à payer à » une caisse, commune pour toute l'Union, une contribution

(1) L'*Arbeits Statistik des Deutschen Gewerbvereine* pour 1891 accuse 17 Gewerkvereine (associations de métiers), avec 980 Ortsvereine (sociétés locales) en 1880 et 924 en 1891. Mécaniciens, 306 Ortsvereine ; ouvriers de fabrique, 129 ; menuisiers, 85 ; cordonniers, 72 ; maçons, 47 ; tailleurs, 51 ; marchands, 19 ; confiseurs, 12 ; potiers, 20 ; sculpteurs, 11 ; ferblantiers, 39. — Consulter Max Hirsch : *Die Arbeiter Bewegung in Deutschland,* 1892, Berlin.

» hebdomadaire de 10 pfennigs, le *Vereinsgrosschen.* » La clientèle des Gewerkvereine se recrute surtout dans la petite industrie et comprend 18 corporations ou associations industrielles : ouvriers en métaux, charpentiers, menuisiers, ébénistes, ferblantiers, potiers, cordonniers, lithographes, porcelainiers, tailleurs, bateliers, cigariers, petits marchands. On retrouve là les clients des Vorschuss Vereine et des Darlehnskassen.

Les comités des diverses corporations tiennent des réunions régulières. Ils font de la propagande, en opposition avec les socialistes, dans toutes les parties de l'Allemagne, depuis Memel jusqu'au Rhin. Ils ont un journal spécial, le *Gewerkvereine*. Le principe essentiel de ces associations et de leurs comités est de s'occuper de l'assistance mutuelle entre ouvriers plutôt que de socialisme. Elles ont précédé les grandes lois sur l'assistance publique en Allemagne. Leurs caisses de secours avaient reçu dans le dernier exercice, cité par Ch. Grad, 880,000 marks, versés volontairement par 617,000 ouvriers ou employés ; — dépenses, 708,000 marks.

§ 11. — DES ASSURANCES OUVRIÈRES

Les lois sur les assurances ouvrières qui, malgré les critiques persistantes des économistes orthodoxes, font si grand honneur à l'Allemagne contemporaine, même au cas où, à raison de la surélévation des tarifs, on devrait en amoindrir l'efficacité, auraient été inapplicables, sans la préparation résultant de l'action combinée des diverses associations allemandes. Les unes et les autres, quelle que soit leur forme, quel que soit leur objet, concourent à un but commun, la divulgation, l'exercice de la mutualité, le

respect de la solidarité sociale en Allemagne (1). Combien sont-elles plus propres à développer le sens, l'idée, la pratique de la fraternité humaine que les déclamations, menaçantes ou ridicules, des démagogues français ! Je mets une caisse d'assistance avec une cotisation de 1 pfennig par semaine bien au dessus d'un discours d'Anacharsis Clootz ou de Ledru-Rollin.

Ces lois sont au nombre de trois : celle du 15 juin 1883, assurance des travailleurs contre la maladie; celle du 6 juillet 1884, assurance contre les accidents; il faut joindre à cette dernière les supplémentaires, 28 mai 1885, 5 mai 1886, juillet 1887, et celle de juin 1889 contre l'invalidité du travail.

Nous n'entendons pas nous livrer à la critique de ces lois organiques non plus qu'à l'examen de leurs résultats. Nous ne les mentionnons que parce qu'elles se relient directement au mouvement mutualiste et coopératif en Allemagne et parce qu'elles accusent chez le peuple allemand un grand pouvoir d'épargne. Nous allons, sous le paragraphe 12 suivant, montrer les ressources de ce pouvoir.

Sur ces trois lois fondamentales, les deux premières fonctionnent, en partie, grâce aux associations coopératives ou mutualistes de l'Allemagne (2).

(1) Consulter : 1° *le Peuple allemand,* par Ch. Grad ; 2° la conférence de M. Gigot (Société d'Économie sociale, 10 mars 1890); 3° le bel ouvrage de M. Bellom, *les Lois d'assurances ouvrières à l'étranger,* 1892; la conférence qu'il a faite le 14 avril 1890 (Société d'Économie sociale) sur les Caisses de secours et d'assurances de Freiberg (Saxe royale), et un article de l'*Économiste français* du 29 avril 1893, sur les Sociétés des mineurs allemands ; 4° Keller, mêmes Caisses *(Journal de Statistique,* janvier 1886); 5° Sociétés des mineurs en Prusse *(Bollettino della Previdenza,* septembre 1890, décembre 1891 et mars 1892) ; 6° mémoire de Mazzola, dans les *Annali della Previdenza,* 1885.

(2) *Le Peuple allemand,* par Ch. Grad, ch. XII.

La première loi oblige les communes à fournir les secours nécessaires en cas de maladie aux personnes assurées, sauf cotisation suffisante à exiger des associés. A côté de l'assurance communale, la loi autorise ou impose la fondation de caisses diverses avec une administration spéciale. Les communes, les personnes soumises à l'assurance obligatoire, les fabriques, les corporations, les entrepreneurs peuvent se syndiquer et avoir leurs caisses particulières. Le tiers de la cotisation est à la charge des patrons ou chefs d'industrie. Il a été d'autant plus facile d'appliquer cette première loi qu'il existait déjà dans la plupart des communes, ou dans les fabriques, usines, ateliers, corporations ou entre ouvriers du même groupe industriel, tels que les mineurs, des caisses pour parer aux maladies, et que les communes rurales étaient habituées à l'assistance obligatoire. Sous ce rapport, même avant la loi de 1883, l'Allemagne avait pris une grande avance sur la plupart des États de l'Europe.

La seconde loi, loi sur les accidents, a eu recours aux corporations, soit celles qui existaient en Allemagne dans les divers groupes de la production, soit celles que formeraient les entrepreneurs ou les établissements d'une même industrie. La corporation embrasse un ou plusieurs États ou une seule province, suivant son importance et le nombre des assurés. La charge de l'assurance se répartit exclusivement entre les établissements associés, en proportion du nombre des ouvriers et du montant des salaires. La corporation dresse les comptes à la fin de chaque exercice. L'administration fait le service des indemnités et des cotisations.

M. Charles Grad a publié deux statistiques, afférentes à 1886, concernant l'application de ces deux lois. Pour la première, 17,384 caisses diverses, dont 6,388 communales,

5,095 de fabrique, 1,535 libres (1), 3,206 locales, 150 corporatives, 466 publiques et 44 diverses, avaient reçu 63,294,297 marks de 4,000,809 sociétaires et payé 50,593,420 marks, en ont assuré l'application. En ce qui concerne la loi sur les accidents, 93,554 établissements avaient assuré 1,957,548 ouvriers industriels répartis entre 57 corporations (2). Les ouvriers agricoles et les administrations publiques forment aussi, quant aux accidents, des corporations; mais les renseignements sur ces corporations manquent encore. En 1890, les corporations industrielles ont payé plus de 16 millions d'indemnités d'accidents, tandis que les corporations agricoles n'en ont payé que 1,800,000 francs et les administrations publiques autant.

La conception, la discussion, l'application de ces lois seraient restées en Allemagne à l'état de projets en l'air, ce qu'elles sont encore en France, sans les nombreuses associations de tout genre qui y représentaient la mutualité, la coopération active et la solidarité. Quant au principe obligatoire, qui inspire tant d'aversion aux Français, il existait aussi, en Allemagne quant à l'assistance, dans les idées, dans les mœurs, dans les lois et les traditions (3).

La troisième loi assure une pension de retraite, à partir de soixante-dix ans, ou sans condition d'âge en cas d'invalidité, aux travailleurs des deux sexes qui ne gagnent pas plus de 2,000 marks. L'assurance est obligatoire. La

(1) Ont été comprises au nombre des Caisses libres les Caisses professionnelles des Gewerkvereine.

(2) En 1890, les corporations industrielles étaient au nombre de 64. *(Étude sur les accidents du travail, par l'Office du Ministère du Commerce,* 1892.)

(3) En 1883, les sociétés de secours mutuels des ouvriers mineurs en Prusse (Knappschafts Vereine) avaient en caisse 14,750,000 marks, savoir : versé par les ouvriers, 7,492,433 marks; par les patrons, 6,892,446 marks.

prime est payée un tiers par l'État, un tiers par le patron, un tiers par le travailleur, qui subit, à cet effet, une retenue hebdomadaire de 0,13. Des comités régionaux spéciaux, composés, en nombre égal, de patrons et d'ouvriers assurés, concourent à l'application de cette loi, confiée à l'Office impérial des assurances. L'État domine pour cette troisième loi; c'est lui qui centralise les fonds.

Le poids de cette législation sera certainement très considérable (1). On évalue que pour 1892 l'assurance contre la maladie exigera 132 millions de marks, celle contre les accidents 68 millions, et celle contre la vieillesse 108 millions; ensemble 308 millions de marks. Dans ces diverses sommes les patrons supporteront : maladie 31 millions, accidents 54 millions, vieillesse 47,375,000 marks, total 132,375,000 marks. Les ouvriers supporteront : maladie 77,500,000 marks, vieillesse 47,375,000 marks, soit 124,875,000 marks. Il restera 50,750,000 marks à la charge de l'État.

Ces trois assurances (2) ont suivi la progression ci-après :

I. — Assurances contre la maladie.

Années	Caisses	Assurés	Malades	Recettes (En milliers de marks.)	Dépenses (En milliers de marks.)	Encaisse (En milliers de marks.)
1885	18.942	3.727.231	1.804.829	66.100	52.646	20.910
1886	19.357	4.308.205	1.712.654	72.966	58.745	28.598
1887	19.715	4.560.018	1.738.506	78.928	61.078	38.521
1888	20.468	4.837.039	1.762.520	91.914	68.588	48.959
1889	20.822	5.545.615	2.042.082	102.529	78.553	59.210
1890	21.173	6.065.637	2.422.350	114.558	92.710	65.210
1891	21.498	6.329.830	2.397.826	120.631	98.825	73.000
1892	22.000	7.723.000	2.752.000	132.000	124.000	110.000
				779.626	635.145	

(1) Quant à l'industrie houillère, M. Gruner l'évalue à 0,60 par tonne de houille pour les trois lois. (*Réforme sociale*, 1891, p. 407.)

(2) *Journal des Économistes*, mars 1893, article de M. Rafalowich.

II. — Assurances contre les accidents.

Années	Assurés	Accidents	Recettes	Dépenses	Retenues	Indemnités
			(En milliers de marks.)			
1886	3.725.313	10.540	12.381	10.517	5.463	1.915
1887	4.121.537	17.102	22.266	19.732	15.720	5.932
1888	10.343.678	31.236	30.467	26.821	28.458	9.681
1889	12.374.566	31.449	39.079	33.148	42.175	14.464
1890	13.619.750	42.038	46.551	39.072	56.139	20.315
1891	18 015.286	51.209	56.395	46.682	71.098	26.426
1892	18.000.000	177.000	68.000	54.000	101.000	32.500
			275.139	229.972		111.233

III. — Assurances contre la vieillesse.

Années	Assurés	Pension-naires	Recettes	Dépenses	Quote-part de l'État	Réserves
			(En milliers de marks.)			
1891	11.200.000	132.661	95.000	15.306	6.049	80.000
1892	11.200.000	187.800	99.000	17.680	9.200	162.850

Ces lois n'ont pas rencontré en France d'approbation. En Autriche-Hongrie et en Italie, au contraire, on en a accepté les bases et, en partie, appliqué les dispositions. Bien que l'Angleterre ne se les soit pas appropriées, on les a discutées avec plus de sympathies qu'en France. Elles constituent, malgré toutes les objections soulevées, un ensemble imposant. Exigeront-elles de la richesse et de la production des prélèvements excessifs? C'est ce que plusieurs publicistes maintiennent, avec persistance, en France. Disposés à transiger en ce qui concerne les maladies, qui ont des limites naturelles, ils accusent formellement la loi sur les accidents de tendre à amoindrir l'attention et la responsabilité de

l'individu. Les statistiques ci-dessus leur sont favorables, puisque de 1891 à 1892 seulement, les accidents ont augmenté de 125,791. Quant à l'assurance contre la vieillesse, ils déclarent que ses conséquences morales affaibliront fatalement l'énergie humaine et que ses conséquences financières dépassent les ressources des sociétés actuelles. Ces objections ont été renouvelées, depuis plusieurs années, devant toutes les sociétés qui suivent avec intérêt le mouvement social contemporain. Le plus grave n'est pas l'objection financière, c'est l'objection morale, l'objection économique, c'est l'éventualité d'un amoindrissement du travail, de l'énergie de son ressort. Ainsi, au mois d'avril 1893, le Congrès des ouvriers des chemins de fer à Paris a émis la double prétention de limiter à l'âge de quarante ans la retraite de l'ouvrier et de fixer à 1,200 francs le minimum de sa pension. Il est bien certain que les sociétés actuelles ne sont pas en état de supporter de pareils prélèvements sur la production et la richesse.

Elles ne le pourraient même pas, en réalisant l'hypothèse, d'une probabilité bien éloignée, du désarmement de l'Europe, de la constitution d'une vaste fédération des divers peuples européens.

Toutefois, dans les proportions actuelles, l'expérience sociale, tentée par l'Allemagne, n'en est pas moins une œuvre grandiose, qui, à notre avis, lui fait tout autrement d'honneur que les perfidies de M. le comte de Bismarck et les victoires numériques du Danois de Moltke. Nous n'accordons que peu de gloire à duper Napoléon III ou à exploiter un Bazaine; mais nous admirons sincèrement les patrons, ouvriers, employés, qui coopèrent à une œuvre de mutualité et de fraternité pour soigner les malades, pour relever les blessés ou les victimes, si nombreux aujourd'hui, du travail, chaque jour plus dangereux, et pour assurer un

secours à la vieillesse. Là, nous reconnaissons un progrès réel et nous attribuons leur part, dans ce progrès, à ces esprits supérieurs, tels que Schulze-Delitsch, Raiffeisen, Hirsch, et bien d'autres qui, en développant parmi les Allemands leur tendance, si heureuse, pour l'association, les ont préparés aux plus belles entreprises de la mutualité et de la fraternité, non celles qu'on réalise sur les murailles, avec des piques, l'incendie et la mort, mais celles qui, provoquant l'esprit de sacrifice, luttent contre l'égoïsme individuel et améliorent le sort de ceux que l'inégalité des chances de la vie a frappés.

Voilà les conclusions, qu'à côté de Charles Grad, nous avons défendues dans plusieurs occasions, soit à la Société d'Économie politique de Paris, soit à la Société d'Économie sociale, soit dans les Congrès du Trocadéro en 1890 (1), sans nous faire trop d'illusions sur les résultats, tant les progrès généraux de la condition humaine sont lents et difficiles à accomplir. « D'après ma propre expérience, déclarait » Charles Grad le 12 novembre 1888, devant la Société » d'Économie sociale, où il parlait pour la dernière fois, » les effets de ces lois sont bienfaisants, et, d'une manière » générale, les ouvriers ont à se louer de leur appli- » cation (2). »

Ces effets bienfaisants sont-ils payés trop cher? Les

(1) Société d'Économie politique de Paris, séance du 5 août 1887. — Société d'Économie sociale, séance du 10 mars 1890, rapport de M. Gigot; séance du 11 février 1888, rapport de M. Maury; séance du 21 mai 1890, présidée par M. Linder, rapport de M. Gibon, suivi d'une longue discussion; séance du 19 mai 1890, rapport de M. Gruner, avec une importante discussion. — *Réforme sociale,* décembre 1892, article de M. Cheysson, sur les Assurances ouvrières. Société de Statistique de Paris, mai 1892, communication de M. Vacher.

(2) *Réforme sociale,* 16 janvier 1889, p. 127.

tableaux ci-dessous permettent à chacun de se faire une opinion.

En ce qui est de la loi contre les maladies, 635 millions de marks ont été dépensés pour environ 3 millions d'ouvriers malades, soit 80 millions de marks par an en moyenne. La charge est forte, mais elle est en partie compensée par des économies dans chaque famille. L'amélioration est énorme quant à la santé des ouvriers, même quant à l'hygiène publique. Le bien a toujours des compensations, parce qu'il est le bien.

L'assurance accidents est beaucoup moins lourde. Elle retombe sur les patrons. En sept ans, elle a coûté 111 millions de marks, soit 138 millions de francs, ou près de 20 millions par an. Il n'y a là rien d'excessif pour la production en Allemagne (1).

Quant à la troisième expérience, on ne saurait encore en discuter les résultats.

En donnant ces diverses explications et ces chiffres, notre intention a été de montrer toute l'importance du mouvement coopératif en Allemagne. Sans ce mouvement, sans les luttes soutenues par Schulze-Delitsch, par Raiffeisen, sans leurs œuvres, ces expériences, si intéressantes et qui peuvent être si fructueuses, n'auraient pu avoir lieu. Ceux qui ne sèment pas n'ont pas droit à la récolte. Le développement social de l'humanité peut toujours être représenté par la parabole du semeur. Le semeur sème avec espoir. Il saura attendre le jour de la récolte. Il n'oublie pas le mot de

(1) M. Maurice Bloch (*Économiste français*, 10 juin 1893) examine les mêmes résultats. « Les assurances contre les accidents, dit-il, constituent une expérience grandiose, qui sera instructive si elle dure. 5,181,761 établissements, comptant 17,382,827 ouvriers et employés, ont été assurés et ont versé plus de 56,000,000 de marks. Ces 5,181,761 établissements avaient formé 112 associations professionnelles à cet effet, comprises pour 53,837,904 marks dans ces 56,000,000 de marks. »

l'Évangile : *Fructum afferunt in patientia.* C'est ce que semblent méconnaître les publicistes français, toujours si forts en critique. Ils ont un vague pressentiment que des changements se préparent, mais ils les voudraient immédiats, extraordinaires, miraculeux. Ils rêvent à des prodiges subits, apparaissant au milieu des ténèbres. On peut les comparer au semeur qui jette son grain sur un terrain pierreux où il périt faute d'humidité. Que de critiques n'ont pas excitées, depuis plus d'un quart de siècle, les associations coopératives allemandes, surtout les idées désintéressées de Raiffeisen ! Le hasard a fait qu'après avoir fait connaître à la Société d'Économie politique de Paris le mécanisme et l'esprit des *Darlehnskassen Vereine*, nous avons, quelque temps après, avec le concours de Charles Grad, énergiquement pris le parti des grandes lois sociales de l'Allemagne devant les mêmes confrères. Beaucoup d'entre eux opposaient les mêmes objections. Associations coopératives, hardies et vastes expériences sociales, partent de la même impulsion, le rapprochement entre les hommes, l'accroissement de la mutualité, l'application de la fraternité sociale, le véritable progrès, la véritable civilisation, celle qui s'opère, malgré les pessimistes et les anarchistes, celle qui se contente, pour confondre Karl Marx et pour plaindre Tolstoï, de montrer que l'accroissement prodigieux de l'humanité, dans notre XIXe siècle, correspond à une amélioration immense de sa condition. *Fructum afferunt in patientia.*

§ 12. — DE LA PUISSANCE D'ÉPARGNE DU PEUPLE ALLEMAND

L'importance particulière des associations coopératives allemandes et des grandes lois sociales qui en forment le couronnement, provoque d'autres réflexions. Comment ne pas être, en effet, frappé de la haute signification des sacrifices que les unes et les autres obtiennent des diverses

parties de la population de l'Allemagne ? A ces sacrifices, il faut joindre encore les sommes, relativement très considérables, affectées soit aux versements dans les diverses caisses d'épargnes, soit aux compagnies d'assurances sur la vie. Non seulement ces sommes sont très fortes, comme on va le voir, mais elles suivent une progression croissante avec grande rapidité. Des prélèvements aussi étendus, avec une force pareille d'accroissement, ne peuvent s'expliquer que par une prospérité réelle; ils supposent, ils attestent un pouvoir d'épargne toujours grandissant. C'est une réponse péremptoire aux sophismes et aux menaces de Karl Marx et des socialistes révolutionnaires, ses disciples. De si vastes accumulations d'épargnes démontrent que les masses du peuple allemand reçoivent, dans la distribution des profits généraux de la nation, non seulement une part qui leur permet d'améliorer singulièrement leur condition, mais une part qui s'accroît malgré l'augmentation de la population : car la grande majorité des épargnes, que nous venons de suivre sous diverses formes, proviennent presque exclusivement des travailleurs.

Nous avons indiqué, sous le paragraphe 8, qu'en 1884 les caisses d'épargnes de la Prusse seulement, avaient un passif, c'est-à-dire avaient reçu de leurs déposants, 1,965,722,265 marks; celles de Bavière, 105,959,052 marks; celles de Saxe, 318,289,086 marks.

Malgré toutes les charges des lois ouvrières, malgré les cotisations diverses auxquelles les travailleurs se soumettent volontiers, les dépôts des caisses d'épargnes de ces trois États n'ont pas cessé de se développer depuis 1884.

Prusse..........	1892	3.405.000.000	marks.
Bavière..........	1890	184.106.398	—
Saxe............	1888	523.077.000	—
		4.112.183.398	marks.

Soit 5,140 millions de francs. Fin 1891, le solde dû aux caisses d'épargnes privées et postales, en France, ne s'élevait qu'à 3,465 millions.

M. Mulhall donne les chiffres suivants sur le mouvement parallèle des caisses d'épargnes privées en France et en Prusse :

ANNÉES	PRUSSE	FRANCE
	1.000 livres sterling.	
1840...........	4.000	7.600
1850...........	5.500	5.400
1860...........	14.500	15.100
1870...........	76.600	97.400
1889...........	144.600	111.800

Les différences de 1870 se passent de commentaires. Elles traduisent en chiffres babyloniens les malheurs de la France et les spoliations de la Prusse.

Malgré cet accroissement si considérable des épargnes directes, nous avons relevé plus haut que : 1° fin 1892, 1,076 Vorschuss Vereine, formant le tiers de celles existant, possédaient 439,023,181 marks; 2° 623 Darlehnskassen, formant la moitié de celles existant, 27,182,349 marks; 3° 604 Orts Vereine, 43,300,000 marks; 4° 110 Rohstoffvereine, 336,765 marks; 5° 150 Productivgenossenschaften, 343,530 marks; 6° 50 Baugenossenschaften, 279,895 marks; 7° les Sociétés de secours mutuels avaient reçu 82,500,000 marks; 8° les travailleurs avaient versé, depuis 1887, pour les lois ouvrières, 697 milllions de marks, savoir, pour la maladie, 586 millions, et pour la vieillesse, 111 millions de marks.

Dans ces épargnes, ne sont pas comprises celles des classes supérieures qui ne sont pas moins importantes.

Nous en donnerons la preuve sous le chapitre suivant, en indiquant les versements faits aux assurances sur la vie en Allemagne.

Non seulement ces épargnes s'élèvent à des sommes très fortes, mais elles suivent une marche ascendante. Ainsi s'expliquent les prélèvements que les travailleurs ont pu accepter sur leurs salaires en vertu des lois ouvrières. Jusqu'à présent, d'après M. Ch. Grad, ces versements ont eu lieu sans protestation de leur part. Les patrons quelquefois ont présenté des réserves; les ouvriers ont gardé le silence.

§ 13. — DU MOUVEMENT COOPÉRATIF CHEZ LES DIVERS PEUPLES

Quelle a été, pour les autres principales nations, l'importance du mouvement coopératif? Peut-on le comparer à celui de l'Allemagne? Il nous a paru indispensable de compléter cette étude en indiquant quels avaient été les efforts, quels les succès des autres peuples.

Disons, tout de suite, que, quant à l'ensemble du mouvement coopératif, le peuple allemand, par la puissance et par la variété de ses associations coopératives, se tient de beaucoup à la tête des autres peuples. Chez quelques-uns, tels que l'Angleterre, les associations coopératives de consommation; chez quelques autres, tels que les États-Unis, les Building Societies ont pris un développement supérieur ou tout au moins égal à celui de l'Allemagne; mais aucune nation ne dispute le premier rang au peuple allemand pour l'ensemble et la diversité de ses associations coopératives, ni pour l'entente, la pratique, le respect du droit d'association.

I. — Des associations coopératives en Chine.

La Chine est la terre par excellence de l'association populaire. De toutes les races humaines, le Chinois est le plus porté à s'associer. Il est, au plus haut degré, civilisable : agriculteur, industriel, marin, commerçant, banquier, pirate (1) ; il se plie à tout : nulle race moins individualiste.

Les Chinois pratiquent l'association de tout temps et sous toutes les formes. On sait, par exemple, que les progrès du christianisme en Chine, malgré d'effroyables persécutions, ont eu pour cause l'esprit d'association des Chinois. Les communautés chrétiennes ou missions, déjà très nombreuses en Chine, reposent sur le goût des Chinois pour les sociétés publiques ou secrètes.

Ces associations ont été favorisées par la nature des institutions. La Chine présente à cet égard tous les contrastes. Elle possède un gouvernement patriarcal, en réalité despotique, mais ce gouvernement ne s'occupe que des questions politiques. Les intérêts économiques sont abandonnés au régime de la liberté la plus absolue. Les théories des jurisconsultes romains sont peut-être incomparables; néanmoins les Chinois les ignorent et ils sont au nombre de 400 millions au moins.

Taux de l'intérêt, conditions des prêts, associations financières et commerciales, banques, émission de papier, tout est entièrement libre : nulle lisière; chacun soutient, comme il le peut, la lutte pour l'existence.

Le nombre des banques en Chine est inconnu; on sait qu'il est immense. Les consuls américains en ont compté 140 dans la ville de Foochow et ses faubourgs. Ces banques font fonction de caisses d'épargnes. En général, elles sont

(1) *Revue des Banques,* mai 1887. — Cruger, ch. xviii; *Messager de Paris,* août 1890.

conduites honnêtement par des mandarins en retraite. Elles émettent toutes des billets au porteur qui circulent facilement dans l'étendue de chaque province. Les provinces échangent leurs billets par l'intermédiaire des banques principales.

L'unité du billet de banque n'est apparue à personne comme une nécessité. Le gouvernement a même eu la velléité d'instituer une banque centrale et l'unité fiduciaire. Il a complètement échoué.

Ces banques commanditent les innombrables sociétés de commerce que les Chinois constituent partout où ils émigrent. Ces sociétés assurent à la Chine, dans tout l'Extrême-Orient, une supériorité devant laquelle s'inclinent aujourd'hui les Anglais et les Allemands.

Chaque société forme une maison ayant un chef gérant, un sceau et une raison sociale; elle porte le nom de *Towkay*. Il y a toute espèce de *Towkays* : banquiers, armateurs, marchands, capitalistes, usuriers, capitaines de navires. Ce sont des associations coopératives de banque, de commerce, de navigation. Le capital est divisé en parts.

Ces *Towkays* prennent parfois une grande importance. Ils ont des agents, des correspondants, des équipes, des employés de tous côtés. En général, les Chinois sont les chefs et les Malais les employés ou les serviteurs. Il y a des *Towkays* agricoles, — ce sont des entreprises de culture, des associations de planteurs. Ces *Towkays* agricoles fournissent à leurs ouvriers tout ce dont ils peuvent avoir besoin : vêtements, vivres, outils, semences. Il y a des *Towkays* ouvriers, c'est-à-dire des associations pour exploiter les mines. Enfin il existe aussi des *Towkays* de prêts sur gages, d'avances de marchandises de toutes sortes. Ces détails montrent à quelle puissante organisation les associations sont parvenues en Chine. De ces *Towkays*,

les plus considérables sont les maisons d'armements maritimes, ayant pour objet à la fois la navigation et le commerce maritime. Plusieurs de ces associations peuvent être comparées aux principales Compagnies maritimes européennes.

Au dessous de ces *Towkays*, il faut signaler l'influence des sociétés secrètes (kougnees) qui probablement sont des sociétés de secours mutuels. Tous les membres de ces sociétés sont assistés par leurs confrères. Cette assistance, qui se produit sous toutes les formes, est le principe de la grande puissance de l'élément chinois dans cette partie de l'Asie. Le Chinois émigrant ne peut pas être comparé à l'émigrant européen; celui-ci ne doit compter que sur lui. Le Chinois est toujours ramifié à un groupe quelconque sur lequel il peut s'appuyer.

Ainsi M. Jametel a publié de très curieux détails sur la société coopérative chinoise de pêcheurs près de Sivatow. Ces Sociétés forment de véritables guildes. Le Towkay n'est que la guilde. Quelques guildes de Sivatow gagnent jusqu'à 10,000 francs par an. Les capitaux sont divisés par parts; ce sont des sociétés coopératives. Il existe aussi en Chine des associations coopératives de pirates comme autrefois dans les États scandinaves et comme de tout temps en Angleterre; — exemple, l'*Alabama*.

On le voit, l'Europe n'a que fort peu de chose à apprendre à la Chine en fait de crédit, d'assistance et d'association Peut-être même l'Europe, au contraire, aura-t-elle à en recevoir quelque chose, quand elle connaîtra mieux cet immense empire, dont la formation, la persistance et la situation actuelle sont un inépuisable objet d'études comparatives [1].

(1) Consulter : Jametel, *la Chine inconnue;* — Reports of the American consuls, 1885, Washington.

II. — Des Associations coopératives en Italie.

L'Italie a précédé l'Allemagne et tous les peuples de l'Europe dans l'œuvre de la mutualité et de la coopération. Elle a joui, pendant une partie du moyen âge, d'une grande prospérité et d'une grande influence. La petite propriété, la petite industrie y avaient pris un développement considérable. Sous l'action des idées catholiques, la mutualité s'y étendit. Les Monti di Pieta, les Monti frumentari, ont été de véritables formes de la mutualité et de la coopération. La plupart de ces institutions ont survécu au mouvement d'idées, si différent, du xviiie siècle, à la Révolution française, même aux réformes, les unes nécessaires, les autres ruineuses, de l'unification nationale de l'Italie. Elles font aujourd'hui partie des *Opere pie* qui, malgré les critiques des libres-penseurs et des carbonari italiens, ont rendu et rendent toujours les plus grands services à un peuple dont l'état économique laisse encore autant à désirer que l'Italie (1).

L'Italie était, par suite, assez bien préparée à entrer dans le mouvement coopératif qui a caractérisé la seconde moitié de notre siècle. Elle y a été entraînée, en outre, par des qualités particulières aux Italiens : la fraternité sociale, tout autre qu'en France, la simplicité des mœurs rurales, le goût de l'épargne dans plusieurs classes de la population, l'influence bienfaisante d'un clergé vivant avec le peuple. Ajoutez à cet entraînement l'action énergique de quelques hommes d'intelligence et d'initiative, M. Luzzatti, M. Wollenborg, le comte Aldo Annoni. Enfin

(1) Consulter : *Revue des Banques,* septembre et octobre 1886; — *la Grande Encyclopédie*, article « Coopération »; — *Revue d'Économie politique,* novembre, article de M. Meneghelli, et décembre 1892, de M. Sbrofavaca; — Hans Cruger, ch. vi; — *Bollettino della Previdenza,* octobre 1890; — *Journal des Économistes,* sept. 1892.

les lois sur les caisses d'épargne et les sociétés de secours mutuels ont beaucoup facilité la coopération. Ce sont des lois de décentralisation, contrairement à la législation française. Les Italiens ont pu rester les maîtres de leurs épargnes. En les administrant, ils se sont rompus à la pratique plus délicate, plus complexe, des sociétés coopératives. Les *Opere pie* consistaient, au surplus, et, consistent encore, celles du moins qui ont survécu au branle-bas révolutionnaire piémontais, en de nombreuses associations où beaucoup d'Italiens ont appris les deux qualités fondamentales de la coopération, le dévouement et la probité.

1. En 1889, l'Italie comptait 393 caisses d'épargnes ordinaires et 4388 caisses d'épargnes postales. Les dépôts au 31 décembre 1889 s'élevaient pour les premières à 1,139,145,875 lires et pour les secondes à 275,825,893 lires. Les caisses d'épargnes *ordinaires* avaient, de plus, à leur disposition, 475 millions provenant de leurs réserves et d'autres dépôts. Ces diverses sommes n'étaient placées en fonds d'État qu'à concurrence de 458 millions; tout le surplus se trouvait employé en hypothèques, billets, valeurs diverses, dont le maniement est fait par des mains libres et responsables. Quelques-unes de ces caisses d'épargnes ordinaires forment de véritables banques qui ont exercé une influence très heureuse sur les associations coopératives et sur la condition économique de l'Italie. Les plus importantes sont : Milan, dépôts en 1884, 334 millions, capital 50 millions versés; Rome, dépôts 47 millions; Florence, dépôts 44 millions; Bologne, dépôts 22 millions; Turin, dépôts 29 millions; Gênes, dépôts 21 millions; Palerme, dépôts 14 millions.

2. Même condition pour les sociétés de secours mutuels qui étaient au nombre de 2,091 en 1878 avec 331.518 membres. 1,949 de ces sociétés avaient, cette même année, encaissé

4,179,000 lires. En 1885, nombre des sociétés 4,817, membres 740,280. Sur ces 4,817 sociétés, 3,566 avaient encaissé 7,566,128 lires et possédaient 32,200,840 lires. En dehors des secours qu'elles donnent à leurs membres sans travail ou malades, ces sociétés s'occupent également de leur instruction et de l'éducation de leurs enfants; elles dirigent et entretiennent des écoles élémentaires, professionnelles, des bibliothèques. Beaucoup fournissent aux associés des aliments à bon marché, créent des magasins coopératifs, des fourneaux, font des prêts d'honneur.

Les caisses d'épargnes ont procuré les capitaux, les sociétés de secours mutuels le personnel expérimenté, dévoué, des associations coopératives italiennes. Les unes et les autres ont donné la clientèle.

3. Les banques populaires ou associations coopératives de crédit italiennes datent de 1865. Elles ont été fondées d'après le type Schulze-Delitsch, accommodées aux idées et aux mœurs de l'Italie. Point de responsabilité illimitée, moins de rigueur et plus de fraternité dans le mécanisme intérieur. En 1865, les banques populaires étaient au nombre de 4, 50 en 1870 avec capital 19 millions, réserves 1 million, dépôts 2 millions; 1875, 109; 1880, 140; 1883, 423; 1888, 698, capital et réserves 109.5 millions, dépôts 439 millions, mouvement d'affaires 1,147 millions; en 1889, 714 banques, capital et réserves 115 millions, mouvement d'affaires 1,500 millions. Sur ces 714 banques, on comptait 44 banques et caisses rurales fondées, d'après le type Raiffeisen, par M. Léon Wollenborg, de Padoue.

4. Les sociétés de consommation comprenaient 681 magasins. En 1888, 227 avaient fourni des comptes dont l'actif montait à 4,721,061 lires; bénéfices bruts des ventes en 1888, 1,494,350 lires.

5. Les sociétés de production, savoir : *a*) 682 laiteries

coopératives; *b*) 49 sociétés de terrassiers; *c*) 43 sociétés de maçons; *d*) 169 sociétés industrielles diverses; *e*) 52 sociétés de marchands; *h*) 9 sociétés de matières premières; *k*) 23 sociétés de construction.

Il a été établi, en Italie, une caisse d'assurance nationale contre les accidents du travail, mais sans obligation. C'est une expérience. 114,702 travailleurs se sont fait assurer pour 118 millions en cas de mort et pour 122 millions en cas d'infirmités temporaires.

III. — Des associations coopératives en Angleterre.

En Angleterre, de même qu'en Allemagne, le principe de l'association n'a jamais été mis en question. C'est un fondement de l'État, un élément traditionnel, immémorial, de la société. A ce fait, vous reconnaissez, en Angleterre, la prédominance de la race anglo-saxonne. On peut même dire que l'association a eu plus d'intensité, plus de persistance en Angleterre qu'en Allemagne. Les antiques guildes du moyen âge sont encore représentées à Londres par des corporations importantes exerçant, dans la société et même dans la politique, une certaine influence. Et bien que le mouvement coopératif ait reçu en Allemagne une impulsion plus énergique qu'en Angleterre, c'est cependant en Angleterre qu'on en a signalé les premiers agissements, à la fin du siècle dernier : Govan 1777, Mongewell 1794, Birmingham 1795 (1).

1. Des trois formes des associations coopératives, celle qui a eu en Allemagne et même en Italie un si grand succès, la banque populaire, n'a pas encore été organisée, avec

(1) Comparer : Rapport au Sénat de M. Lourties, 1892; — *Revue des Banques,* janvier 1887; — *Revue d'Économie politique*, août 1891; — *Economist,* 11 mars 1893; — Cruger, ch. II; — *Statistical Abstract,* 1891.

une entière indépendance, dans le Royaume-Uni parce qu'elle y était moins nécessaire qu'ailleurs. Cela tient au magnifique réseau de banques avec leurs succursales qui couvre l'Angleterre proprement dite, l'Écosse et l'Irlande. Ces succursales, au nombre de 3,715, suffisent à tous les besoins. Elles remplissent, surtout en Écosse, la fonction de banques populaires. Elles répandent, elles distribuent le crédit de la même manière, avec les mêmes garanties, les mêmes facilités. Presque toutes accordent, de même qu'en Écosse, le *cash credit*, c'est-à-dire le crédit au comptant, avec les délais nécessaires, surtout à la production agricole. Elles sont mises à même de faire les crédits par d'énormes dépôts qui proviennent de toutes les classes de la population. Souvent elles font en sorte que le montant des actions ou de leurs coupures se trouve à la portée des épargnes populaires.

Cependant, sous l'influence des *Friendly Societies*, si importantes dans le Royaume-Uni, il y a été établi, l'Irlande comprise, et il existait, en 1887, un grand nombre de sociétés coopératives de crédit (1).

Au premier rang viennent les caisses d'épargnes.

2. Les caisses d'épargnes dans le Royaume-Uni sont administrées par l'État, qui emploie directement leurs fonds. Par suite, elles n'ont ni le caractère, ni l'influence de mutualité que nous avons relevé quant à l'Allemagne et quant à l'Italie. Fin 1890, les dépôts des caisses d'épargnes ordinaires s'élevaient dans le Royaume-Uni à 43,650,562 livres sterling, et ceux des caisses d'épargnes postales à 67,634,807 l. s. (2). Il y a lieu d'y joindre les fonds accu-

(1) *Bollettino della Previdenza*, février 1887.

(2) Au 10 juin 1893 : Trustee Savings Banks, dépôts 42,235,868 livres sterling; — Post Office Savings Banks, 78,978,712 livres sterling; ensemble 121,214,580 livres sterling; soit en francs 3,030,364,500; — Railway Savings Banks 7, sociétaires 15,188, capitaux 1,044,094 livres sterling.

mulés : 1° par les penny-banks; 2° par les caisses d'épargnes des chemins de fer; 3° par un grand nombre d'autres sociétés, caisses, associations de tout genre : civiles, militaires, religieuses, charitables, qui reçoivent et placent les épargnes des classes populaires de toutes les professions. Chaque corporation possède une caisse d'épargnes et fait des prêts : solicitors, épiciers, cochers, commis, marchands de journaux.

3. Avec les *Friendly Societies* ou sociétés de secours mutuels, qui ont une grande importance, on pénètre, en quelque sorte, dans le vestibule de la coopération. Elles concourent à l'assistance générale dans le Royaume-Uni, sur une tout autre échelle que chez les autres peuples. Elles ont établi des caisses de secours contre les accidents avec les versements des ouvriers seuls. Elles présentent le même caractère grandiose que les banques populaires allemandes. Elles sont, en Angleterre, la plus haute manifestation du mouvement coopératif. On en jugera par les statistiques qui suivent (1). Les Sociétés de secours mutuels offrent le meilleur instrument pour résoudre toutes les questions de l'assistance.

Fin 1879, les sociétés de secours mutuels dans le Royaume-Uni se répartissaient ainsi :

ÉTATS.	Nombre des sociétés.	Sociétaires.	Actif.
			Livres sterling.
Angleterre	12.746	4.556.821	12.401.749
Écosse	649	»	663.375
Irlande	315	41.174	148.339
Iles	13	4.209	21.299
Diverses	184	89.724	318.143
Total	13.907		13.552.905

(1) Consulter le rapport de M. Fontaine, de l'Institut des Actuaires français *(Économie sociale)*, Jury de l'Exposition de 1889.

Le contraste entre la race anglo-saxonne et la race celtique s'accuse par des résultats redoutables. 41,174 Irlandais au lieu de 4,556,821 Anglais.

Depuis 1879 de nouveaux progrès ont été faits par les Friendly Societies. Dans un article de janvier 1880, le *Times* en admettait déjà 24,409, avec 4,608,000 sociétaires, bien que M. Fontaine n'en ait mentionné que 13,187 en 1885, dont 7,414 seules avaient envoyé leurs rapports. M. Bradkook, registrar general, en accuse 26,628 pour 1891, dont 22,313 avec rapports; sociétaires 3,861,511; capitaux 21,410,563 livres sterling. Il y faut joindre 1,022 sociétés analogues, dont 494 avec rapports, 235,510 sociétaires et 451,555 l. s. capital; plus 39 *Collecting Societies*, sociétaires 3,348,942; capital 2,289,858 l. s.; ensemble 27,689 sociétés; avec rapports 22,807; sociétaires 7,445,963; capital 24,151,976 l. s.

Parmi ces Sociétés, les Oldfellows de Manchester et les Foresters occupent toujours le premier rang (1). En 1882, les Foresters étaient au nombre de 583,799 au lieu de 83,000 en 1849, avec un capital de 4,500,000 l. s. Quant aux Oldfellows, la même année, nombre des membres 565,358; capital 5,291,800 l. s. M. Mulhall donne aux deux sociétés 1,314,000 membres en 1890, avec un capital de 10,500,000 l. s.

4. D'après le *Statistical Abstract* de 1891, les associations coopératives anglaises, ayant fourni des comptes, étaient, en 1889, au nombre de 1,437, associés 1,016,038;

(1) Ces ordres se décomposent en *Adult* et *Juvenile Members*. Adult en 1890 : Oldfellows 695,687, Foresters 738,166; Juvenile : 73,816 et 912,554. — Autres ordres importants : Rechabites, Royal Hearts of Oak, Sons of Temperance, Order of Free Gardeners, Ancient Shepherds, Abstinent Sons of Phœnix, Ancient Order of Druids. En tout 13 ordres avec 499 branches.

capital en actions 11,197,903 l. s.; montant des ventes 39,137,815 l. s. Elles se répartissaient ainsi [1] :

Angleterre même : 1,110 sociétés; 856,587 membres; 10,013,873 l. s. capital; 31,799,084 l. s. ventes.

Ecosse : 328 sociétés; 158,331 membres; 1,180,410 l. s. capital; 7,303,283 l. s. ventes.

Irlande : 9 sociétés; 1,120 membres; 3,620 l. s. capital; 35,448 l. s. ventes.

De pareilles différences tranchent la question d'adaptation des races à l'association [2].

5. Le mouvement coopératif anglais est loin de ne remonter qu'à l'association des *Equitables Pionniers* de Rochdale [3]. Obscur, mais existant déjà à la fin du XVIIIe siècle, il s'est propagé, jusqu'en 1862, sous la double influence des socialistes anglais, représentés par R. Owen,

(1) Le chief registrar accuse des résultats plus considérables pour 1891. Angleterre, 1,102 sociétés; 926,070 membres; capitaux 13,206,215 l. s.; — Pays de Galles, 46 sociétés; 14,113 membres; capitaux 164,870 l. s.; — Écosse, 336 sociétés; 184,526 membres; capitaux 2,632,374 l. s.; — Irlande, *25* sociétés; membres *1,807;* capitaux *15,617* l. s. — Les affaires traitées par ces sociétés en 1891 ont représenté 46,915,965 l. s., au lieu de 28,089,310 en 1883; profits 4,516,685 l. s., au lieu de 2,318,693 l. s. en 1883; en 1891 le Wholesale de Manchester a eu un *turn over* de 8,500,000 l. s., égal au quart de celui de l'Angleterre, et le Wholesale de Glasgow de 2,800,000 l. s., égal au tiers de celui de l'Écosse. *(Economist,* 11 mars 1893.)

(2) Comparer Jametel, *l'Instruction coopérative en Angleterre,* 1887. Même les vieilles ghildes anglaises existent encore et leurs propriétés ont été conservées et respectées depuis au moins quatre siècles : *the mercers, the tailors, the saddlers, the goldsmiths,* et à leurs banquets annuels les ministres et les hommes politiques viennent s'asseoir.

(3) En 1882, l'association des Équitables Pionniers de Rochdale avait 10,613 sociétaires, 20 magasins coopératifs et un capital de 7,314,250 fr. En 1890, elle a réalisé 1,243,775 fr. de bénéfices.

et des méthodistes. Rochdale a été choisi par R. Owen lui-même. Trois associations coopératives s'y sont succédé. Celle de 1844 fut faite entre 28 associés avec 560 livres sterling. Le succès ne fut possible et assuré que lorsque les lois de 1852, 1862 et 1865 (*Industrial and Provident Societies Acts*) eurent définitivement reconnu la légalité et les droits des associations ouvrières.

6. Elles se sont développées sous diverses formes : associations coopératives de production, associations coopératives de consommation, associations coopératives de construction et Trade Unions.

A. Les Sociétés de production (1), qui ont pour objet d'assurer à l'ouvrier l'entier profit de son travail, sont au nombre de 106, avec 27,528 membres; capital 714,528 l. s. en actions et 274,784 l. s. de dépôts.

La distinction entre les sociétés de production et de consommation est très complexe. Nous serions porté à penser que le nombre des coopératives de production en Angleterre dépasse 106. Beaucoup de sociétés de consommation sont en même temps des sociétés de production; la plupart des sociétés de construction ne sont en réalité que des sociétés de production.

B. Sous le bénéfice de ces réserves, les sociétés coopératives de consommation ont pris dans le Royaume-Uni une importance exceptionnelle. En 1887 on en comptait 1,516, ayant fourni leurs comptes : 1,170 en Angleterre, 334 en

(1) Comparer Cruger, p. 58 : nombre des sociétés 67; associés 25,885; ventes 1,704,416 m.; actions 541,784 m.; dépôts 201,659 m.; frais, 129,539 m.; bénéfice 60,766 m.; perte 1,111 m. Nous croyons ce chiffre de 67, et même celui de 106, plus haut, insuffisants. Selon M. E. Simon (*Sociétés coopératives en Angleterre*, 1876), il existait à Oldham, Manchester, Ashton, Rochdale, Heywood, Bury, 84 filatures coopératives par actions de 5 livres.

Écosse et 12 en Irlande; capital-actions 10,334,215 l. s.; dépôts 2,253,376 l. s.; ventes 34,483,771 l. s.; associés 967,228; solde en magasin 109 millions de francs; bénéfices de l'année, 79,757,000 fr. En 1891, les sociétés de consommation étaient au nombre de 1,624; associés 1,191,369; actions 13,258,482 l. s.; ventes 48,571,786 l. s.; bénéfices 4,474,030 l. s. : plus de 100 millions de francs.

C. En 1883, les associations anglaises ont fondé à Manchester une association coopérative de vente en gros (Wholesale Cooperative Society). En 1889, cette association comprenait 679,386 membres; capital 8,500,000 fr.; réserves 3,550,000 fr.; dépôts 16,203,350 fr.; ventes 175,001,000 fr.; bénéfices de l'année 2,162,270 fr. En 1891, les ventes se sont élevées à 220 millions de francs et les bénéfices à 3,435,000 fr. [1].

Les associations d'Écosse ont établi à Glasgow une société pareille. Ventes en 1889, 56 millions de francs; bénéfices 2,400,000 fr. Ventes en 1891, 70 millions de francs; bénéfices 2,200,000 fr.

D. Les diverses associations coopératives du Royaume-Uni se sont, en outre, réunies dans une Union coopérative :

(1) La *Wholesale* de Manchester est devenue une immense entreprise; elle arme des navires; elle fait la banque, les assurances; elle possède des fabriques de biscuits, de savons, de meubles, de confections, de chaussures; elle est devenue une société de production. En 1891, elle possédait 6 navires et assurait 5,731,586 livres sterling contre l'incendie et 30,090 livres sterling sur la vie.

Sur les progrès des diverses sociétés coopératives anglaises, au nombre de 939 en 1876, comparer : *Revue économique,* août 1891, un mémoire de M. de Schulze-Gawernitz; *Journal des Économistes,* juillet 1888; *Nineteenth Century,* juin 1884; et surtout *Économiste français,* articles de M. Brelay, 15 octobre et 29 novembre 1892, 4 mars 1893; *Economist,* mars 1893.

en 1890, 1,621 associations en font partie. Elles comptent 1,074,724 sociétaires; capital et dépôts 367,294,800 fr.; total des ventes 1,063,085,850 fr.; réserves 15,358,750 fr.; immeubles 148,517,700 fr.; gains 94,800,500 fr.

E. Sous l'influence et avec le concours des Friendly Societies, il a été établi dans le Royaume-Uni 408 sociétés coopératives de crédit. Elles présentaient en 1885 les résultats ci-après : Associés 41,065; dépôts 321,157 l. s.; versements sociaux 102,537 l. s.; avances 299,280 l. s., à 82,655 personnes; produit net 16,012 l. s.; pertes 3,121 l. s. (1).

H. Il faut placer à côté les *Loan Societies* au nombre de 390 en 1879, avec 33,500 associés; capital 122,160 l. s.; nombre des prêts 92,915; — en 1891 : 311; sociétaires 31,816; capital 267,871 l. s.

K. Viennent ensuite les associations coopératives de construction (Building Societies). D'après le *Statistical Abstract* de 1891, elles étaient au nombre de 2,752; montant des actions 35,296,700 l. s.; dépôts 15,065,200 l. s.; réserves 2,120,529 l. s.; associés 605,388; prêts hypothécaires 50,362,684 l. s. Elles étaient réparties : Angleterre 2,663, avec 50,779,084 l. s.; Ecosse 43, avec 970,242 l. s.; Irlande 46, avec 733,251 l. s.

M. Les *Trade Unions* sont, en Angleterre, une des formes les plus importantes de la coopération. Leur Congrès annuel s'est tenu en 1892 à Glasgow, en septembre. Elles ont pour but la défense du travail, sans compromettre la production. Le Congrès international des mineurs, tenu à Bruxelles, en mai 1893, a donné une nouvelle preuve de leur sagesse et de leur expérience. Au début du Congrès, révolutionnaires français, socialistes allemands, l'emportaient.

(1) *Bollettino della Previdenza,* février 1887.

Peu à peu, les Anglais, pondérés, sérieux, respectueux du bon sens et des droits d'autrui, prirent le dessus; ils dirigeaient à la fin. En 1872 on comptait en Angleterre 600 unions avec 8,000 succursales, 1,170,000 membres et un revenu de 2 millions de livres sterling. En 1880, les dépenses des diverses unions se sont élevées à 4,093,000 l. s., notamment : maladies 1,004,000 l. s.; chômages 1,079,000; grèves 274,000; pensions 330,000; funérailles 319,000; accidents 120,000 l. s. Par où l'on voit que les *Trade Unions* visent plutôt l'assistance fraternelle que la grève. Rien ne fait plus honneur à l'Angleterre que ses classes ouvrières; rien ne justifie mieux les efforts de Schulze-Delitsch et de Raiffeisen (1).

O. La coopération a étendu son action jusqu'aux opérations agricoles (Farming by Societies). En 1891, 38 fermes étaient exploitées par des sociétés coopératives. Elles contenaient 3,315 acres, et étaient affermées 4,825 l. s. (2).

P. De grands services publics, l'armée, la marine, les employés civils, ont même formé cinq associations coopératives de consommation (Cooperative Stores), dont les ventes se sont élevées en 1891 à 5,945,286 l. s. : 1° Army and Navy Cooperative Society; ventes 2,867,765 l. s.; 2° Civil Service Supply Association; ventes 1,817,580 l. s.; 3° Civil Service Cooperative; ventes 475,667 l. s.; 4° Junior Army and Navy Stores; ventes 605,513 l. s.; 5° New Civil Service Cooperative; ventes 178,761 l. s.

(1) Consulter le livre de M. G. Howell : *le Passé et l'Avenir des Trade Unions*, 1893. En 1891, le chef du bureau du travail a obtenu des rapports de 431 *Unions* comptant 1,109,014 sociétaires, possédant 1,723,480 l. s.

(2) Comparer : *Réforme sociale*, 1er août 1885; *Journal de la Librairie*, n° 23, 1884. — On a même établi des villages coopératifs. Ce serait le retour *facultatif* au *Mir* russe.

R. Clôturons cette curieuse énumération des diverses manifestations d'un puissant mouvement par le journal de la coopération en Angleterre, *Cooperative News*, fondé, il y a vingt et un ans, au capital de 2,471 l. s.; tirage, 38,700 exemplaires à 1 penny.

Au moment même du tirage de ce paragraphe, le rapport du Chief Registrar pour 1891 nous parvient; nous en extrayons quelques faits et quelques chiffres complétant ceux que nous avons donnés : 1° Friendly Societies 26,826, dont 22,313 avec comptes; membres 3,861,519; capitaux 21,410,563 l. s.; — 2° Collecting Societies 39; membres 3,318,942; capitaux 2,289,858 l. s.; — 3° autres associations considérées comme du même ordre que les Friendly, 1,922 sociétés, dont 494 avec comptes; membres 235,510; capitaux 451,555 l. s.; — 4° Industrial and Provident Societies (coopératives) 1,382, dont 1,155 avec rapports; membres 892,110; capitaux 13,003,046 l. s.; — 5° Building Societies 2,782, dont 2,337 avec rapports; membres 605,388; capitaux 50,582,365 l. s.; — 6° Trade Unions 405, dont 259 avec rapports; membres 871,232; capitaux 1,288,885 l. s.; — 7° Loan Societies 311; membres 34,816; capitaux 267,871 l. s.; — 8° Railway Saving Banks 7; membres 15,188; capitaux 1,044,094 l. s. Total : 32,744 associations, dont 26,905 ont produit leurs comptes, avec 9,834,705 associés, possédant 90,338,237 l. s., soit 2,258 millions de francs. Le Chief Registrar y ajoute 6,363,096 déposants des caisses d'épargnes avec 122,523,616 l. s. — Total des capitaux populaires, 5,321 millions.

De pareils résultats expliquent la solidité, l'esprit de sagesse et la supériorité des classes ouvrières en Angleterre. Ils expliquent le nombre et l'excellence des colons que ces classes fournissent chaque année. Le colon ne peut être un indigent. C'est des admirables classes de ses ouvriers que le

peuple anglais extrait, tous les ans, les familles qui répandent de toutes parts sa langue, ses institutions, sa haute civilisation; elles sont le véhicule de son sang, de son influence et de sa grandeur.

IV. — Des associations coopératives en Autriche-Hongrie.

Le mouvement imprimé en Allemagne aux diverses branches de la coopération s'est étendu à l'Autriche-Hongrie. Néanmoins le principe générateur de la responsabilité solidaire a rencontré des obstacles dans les idées et les mœurs. La loi organique de 1873, en Autriche-Hongrie, laisse aux sociétaires le choix entre la responsabilité solidaire ou limitée. Nous avons vu que le choix avait également été adopté par le législateur allemand.

A. — AUTRICHE

1. Les *Caisses d'épargnes* ont, en Autriche, la libre disposition de leurs dépôts, comme en Allemagne [1]. C'est toujours une heureuse facilité pour les associations coopératives, au double point de vue de la direction des capitaux et de la préparation du personnel; aussi les caisses d'épargnes ont-elles pris une grande extension. En 1889, elles étaient au nombre de 439; dépôts 1,282,759,131 florins, sans compter 26,500,000 fl. dus aux caisses d'épargnes postales. Une notable partie de ces fonds est employée en prêts hypothécaires. La principale caisse d'épargnes de Vienne est une véritable banque. En 1881 elle n'avait pas moins de 351 millions de florins en dépôt.

2. *Banques populaires.* — On en comptait, en Autriche,

(1) *Revue des Banques,* septembre 1886; *Bollettino della Previdenza,* septembre 1890, septembre 1892; Cruger, p. 246-269.

en 1889, 1,384 dont 1,366 enregistrées. Elles avaient 561,169 associés avec 29,478,900 florins de capital et 13,133,000 fl. de réserve. Dépôts 264,949,000 fl. La plupart étaient des Vorschuss Vereine, type Schulze-Delitsch. Depuis 1885, les banques type Raiffeisen se sont répandues dans les provinces du Sud.

3. *Sociétés de consommation*. — Il en existait 236 en 1888 dont 165 enregistrées. Ces dernières avaient 53,201 associés; 847,605 fl. de capital, 417,646 fl. réserves; ventes 8,437,000 fl.

4. *Autres sociétés coopératives diverses*. — 226 dont 41 coopératives de production industrielle, 59 laiteries, 61 coopératives agricoles, 12 de construction. Parmi ces Sociétés, une place à part doit être donnée à la *Compagnie asiatique autrichienne*, sorte de compagnie coloniale coopérative en relation avec Singapore, Java, Manille, le Japon, Zanzibar, ainsi qu'à l'union des Sociétés coopératives de Galicie, au nombre de 196, avec 132,276 associés; capital 4,511,271 fl. Dépôts 15,092,452 fl.

La législation laisse aux sociétés le choix pour la responsabilité. En 1889, 718 Vorschuss, 115 Consumvereine et 159 diverses avaient opté pour la responsabilité limitée.

L'assurance contre les accidents existe en Autriche même, mais dans des conditions qui ne permettent pas de comparaison avec l'Allemagne. En 1890, les salaires assurés se sont élevés à 236,946,403 fl.; primes 3,288,863 fl.; sinistres et frais 2,443,192 fl. (*Office du Travail*, fasc. II, 1893.)

B. — HONGRIE ET CROATIE

Même législation (1).

(1) Mêmes sources que pour l'Autriche. *Bollettino della Previdenza*, janvier 1890.

1. En Hongrie, les caisses d'épargnes fonctionnent entièrement comme des banques. Elles étaient, en 1883, au nombre de 349, avec un capital nominal de 28.913,080 florins dont 23,052,985 versés; réserves 15,549,933 fl.; dépôts 313,053,186 (482 millions en 1887); comptes courants 6,143,118, et *une circulation* de 2,428,800 fl. : Emplois : effets de commerce 116,676,684 fl.; avances sur gages et titres 7,774,024; sur hypothèques 113,749,515; créances chirographaires 15,331,595; comptes courants 11,248,301; valeurs 71,971,525; immeubles 11,764,300; divers 20,285,078; caisses 10,258,817; bénéfices de l'année 5,967,782 fl.

Fin 1885, les caisses scolaires de Hongrie avaient un solde de dépôts de 1,521,474 fl.

2. Fin 1889, avaient été enregistrées 853 associations coopératives diverses, sur lesquelles 723 Vorschuss Vereine, 51 Consum Vereine, 21 coopératives de production industrielle, 39 magasins coopératifs, 8 assurances coopératives. 297 Vorschuss avaient produit des comptes. Capital ou mises 21,107,000 fl.; réserves 1,457,000 fl.; dépôts 30.064,000 fl.; 13 sociétés de consommation, comptant 7,728 associés, avaient fourni des comptes.

Les banques Raiffeisen paraissent s'être plus développées en Hongrie qu'en Autriche. Elles y ont établi une Union; toutefois le système de la responsabilité prévaut.

Ces détails, ces chiffres suffisent pour attester l'étendue du mouvement coopératif en Autriche-Hongrie (1).

V. — Des associations coopératives en Russie.

Pour des causes diverses, quelques-unes très efficaces, sur

(1) *Revue des Banques*, décembre 1886; Hiernaux : *le Crédit au Travail*, p. 412.

lesquelles nous reviendrons dans nos études sur la Russie, l'association, obligatoire comme le *Mir*, ou volontaire, telle que l'*Artèle*, tient une place considérable dans la vie des Russes, comme de toute la race slave, bien moins éprouvée par le temps que la race celtique. L'immensité du territoire, l'extrême rigueur du climat, une longue servitude, viennent au premier rang parmi ces causes, toutes dominées cependant par la nature de la race.

1. Les *caisses d'épargnes* n'ont pu être organisées en Russie que depuis l'émancipation. La Banque de Russie a été chargée, d'abord, de ce service, à partir de 1864. Puis d'autres caisses ont été établies, en rapport directs avec le Trésor. En 1884, il n'existait encore en Russie que 133 caisses d'épargnes dépendant de la Banque de Russie, avec 32,500,000 roubles de dépôts, et 109 caisses ordinaires avec 17,493,000 roubles de dépôts. Depuis 1884 le nombre des caisses et l'importance de leurs dépôts ont entièrement changé. Ce changement est la meilleure preuve des progrès économiques de la Russie, surtout des progrès des classes populaires, qui ont été émancipées. Il atteste, en outre, nettement le caractère populaire des caisses d'épargnes. Il a fallu trente ans pour que les anciens serfs arrivassent à savoir gagner et à pouvoir épargner. Aujourd'hui leurs épargnes s'accroissent avec une très curieuse rapidité, même en temps de disette, parce que le travail de 100 millions d'hommes est toujours une force énorme et féconde.

2. Avant l'émancipation, quelques *banques populaires* ont été établies en Russie, mais elles n'ont fait de progrès sérieux qu'à partir de 1870. On en comptait alors 5 avec 514 associés et un actif de 1,052 roubles. En 1888, elles étaient au nombre de 720 possédant 197,447 associés et 9,643,940 roubles de dépôts. Je renvoie à mon livre *A travers la Russie*.

3. *Sociétés de consommation et de production.* — Elles sont nombreuses et importantes : ce sont les *artèles* que l'on commence à connaître en France. — Même renvoi.

4. *Sociétés d'assurances.* — L'incendie est un danger permanent et redoutable en Russie, principalement dans les campagnes : maisons en bois, toits en chaume, bâties le long des routes à la suite les unes des autres. On combat ce danger au moyen de l'assurance coopérative. En 1885, il existait 45 associations coopératives d'assurances; risques acceptés, 383 millions de roubles.

VI. — Des associations coopératives dans les autres États de l'Europe.

Les diverses formes de la coopération ne sont parvenues qu'à un développement restreint dans les autres États de l'Europe, à l'exception de la Suisse; mais, en Suisse, l'élément germanique est l'élément principal.

I. — SUISSE

De temps immémorial, la coopération, sous divers genres d'associations, est pratiquée en Suisse : laiteries, fromageries, fruiteries, boucheries, forges, assurances. Le climat, la pauvreté du sol, contraignent les hommes, comme en Russie, à vivre plus près les uns des autres; l'élevage du bétail se fait même sous la forme coopérative. Nulle population plus sérieusement élevée, plus de bonne heure rompue à l'épargne. La Suisse présentait donc les meilleures conditions pour le développement des associations coopératives.

Elles y ont principalement affecté la forme de banque d'épargnes populaires (Volksbank). La plus célèbre, la

Schweizerische Volksbank, fondée par M. Yersin avec un capital de 2,627 fr. en 1869, a prêté 104 millions en 1891. On n'a pas encore dressé la statistique de ces Volksbanks : M. L. Durand en compte 900 avec un capital variant de 1,000 à 10,000 fr. La plupart font fonction de caisses d'épargnes.

Faut-il dire que la gestion des caisses d'épargnes est tout à fait libre en Suisse (1) ? Leurs dépôts représentaient 17,500,000 fr. en 1850 et 592 millions en 1889. Voilà des résultats qui désarçonnent les nihilistes. En 1883, on avait constaté en Suisse l'existence de 369 caisses d'épargnes ou banques populaires avec 584 succursales et 891,359 déposants.

Selon M. Hans Cruger il existerait en Suisse 800 sociétés coopératives agricoles, de production industrielle ou de consommation. Les sociétés agricoles seraient, de beaucoup, les plus nombreuses. Plusieurs Unions ont été fondées entre elles (2).

II. — BELGIQUE ET HOLLANDE

I. Les associations coopératives ont pris une extension assez grande en Hollande. Les caisses d'épargnes ordinaires, gérées par des particuliers, y jouissent d'une complète liberté. Elles étaient, fin 1882, au nombre de 283, dépôts 4,650,717 fl. L'État a organisé une caisse d'épargnes

(1) *Revue des Banques,* janv. 1887. Dépôts 194,493,928 fr.; employés : prêts hypothécaires 87,357,984 fr.; sur cautions, 69,425,190 fr.; sur titres, 20,986,664 fr.; garanties diverses, 16,724,090 fr.

(2) Cruger, p. 314-320; Wolff : *People's Banks,* tout le chapitre x; L. Durand : *le Crédit agricole,* chap. x; *Revue des Banques,* décembre 1886; Hiernaux : *le Crédit au Travail,* p. 417; *Messager de Paris,* août-septembre 1890.

postale qui, fin 1884, avait en dépôt 41,760,000 fl. On trouve en Hollande d'autres caisses d'épargnes qui se chargent de recouvrer et de placer les économies faites en été, pour subvenir aux besoins de l'hiver. Ces caisses reçoivent des dépôts en argent et en nature; elles reçoivent aussi des dons. On en comptait 19 en 1882 (1).

Les associations coopératives sont régies par une loi du 17 novembre 1876. Elles sont libres d'accepter la responsabilité totale ou limitée. En général, la société limitée a prévalu. D'après une statistique, dressée en 1886, on avait constaté l'existence de 71 sociétés coopératives, savoir : 11 Vorschuss Vereine, 35 associations de consommation, 9 de production, 16 de construction. Une Union de 19 sociétés de consommation comptait 3,987 associés; achats 1,052,375 florins. Depuis 1886, il a été fondé 12 boulangeries coopératives, 28 coopératives agricoles, 23 sociétés nouvelles de construction et plusieurs Vorschuss Vereine, type Schulze-Delitsch, avec des sociétés d'assurances. Le mouvement coopératif s'est accentué. On a même préparé les voies à une union de toutes les sociétés de consommation, sous la direction de la Chambre de commerce d'Amsterdam, et de toutes les autres coopératives sous celle du Conseil municipal. Il existe déjà à Amsterdam une Union de travail (Gewerkverein), avec 1,500 membres.

Il y a lieu de placer à côté de ces institutions : 1° les caisses d'avances (Hilfebanken), qui, en 1882, étaient au nombre de 52. Elles avaient consenti, cette année-là, 8,591 avances, pour 901,000 florins; 2° les sociétés de crédit mutuel, au nombre de 13. Les plus importantes sont celles

(1) Mêmes sources. Cruger, p. 291-310; Durand, ch. xi; *People's Banks*, ch. iv; *Revue des Banques*, novembre 1886; statistiques officielles pour la Belgique et pour les Pays-Bas; Hiernaux : *le Crédit au travail* (1884), prix Pereire, p. 344, 419.

d'Amsterdam : capital 1,694,330 fl.; dépôts 3,457,426 fl.; crédits 11,060,800 fl.; et Arnheim : capital 1,661,800 fl.; dépôts 1,898,271 fl.; crédits 9,868,000 fl.

II. En Belgique, les efforts n'ont pas été moins grands ni moins efficaces, quoique les épargnes populaires se trouvent concentrées en partie dans une caisse générale, qui, tout en conservant une certaine indépendance quant à l'emploi des fonds, fonctionne sous la garantie de l'État. C'est, par suite, une institution d'État à laquelle a été réunie une caisse générale des retraites. Fin 1889, le solde des dépôts d'épargnes s'élevait à 282,588,092 fr., avec 8,069,180 fr. de réserves. La caisse des retraites avait employé 7,113,644 fr. Fin mars 1893, les dépôts s'élevaient à 363,730,112 fr., plus 87,862,200 carnets de rente; fonds de réserve 8 millions 891,346 fr.

L'État centralise encore les épargnes scolaires qui, fin 1889, représentaient 3,755,043 fr.

Viennent ensuite 4 caisses d'épargne municipales : Alost, solde 1889, 963,775 fr.; Malines, solde 1,197,887 fr.; Nivelles, solde 4,090,915 fr.; Tournai, solde 3,414,667 fr.; et 5 caisses privées : Société générale, solde 15,121,693 fr.; Banque liégeoise, solde 5,162,167 fr.; Banque de Huy, solde 73,748 fr.; Vieille-Montagne, solde 1,086,073 fr.; Société Cockerill, solde 2,771,250 fr.

Les sociétés de secours mutuels, si intimement liées aux associations coopératives, étaient, au 31 décembre 1889, au nombre de 446, dont 332 reconnues. Ces dernières comprenaient 37,235 membres, avec un actif de 1,905,289 fr. Recettes annuelles des 446 sociétés, 1,334,028 fr. On peut leur joindre 5 sociétés de provisions d'hiver. Recettes en 1889, 61,600 fr.

Quant aux associations coopératives proprement dites, elles consistaient, au 31 décembre 1888, en : 1° 18 banques

populaires : 9,824 associés; comptes courants 6,104,487 fr.; avances 27,217,000 fr.; versements sociaux 2,005,997 fr. (1); 2° 7 caisses de prévoyance des mineurs, pour 110,065 ouvriers; recettes en 1889, 2,032,219 fr.; au lieu de 22,393 ouvriers en 1845, avec 268,605 fr. de recettes; 3° 6 sociétés ouvrières de construction : capital souscrit 23,300,000 fr.; maisons construites 2,757; 4° 17 sociétés de consommation, boulangeries, épiceries, avec 14,000 sociétaires, reliées par l'Union de Bruxelles; 5° un nombre important de pharmacies coopératives, avec une pharmacie centrale à Berlin; 6° 15 syndicats agricoles coopératifs, pour achats de matières premières; 7° un assez grand nombre de sociétés coopératives de production (tailleurs, tailleurs de pierre, typographes (2), confiseurs, portefaix, charretiers). On signale pour le port d'Anvers 46 sociétés du même genre que les artèles russes.

En dehors de ces divers groupes, ont été organisées, sous deux influences politiques contraires, d'autres associations coopératives, les unes empreintes de socialisme, les autres catholiques; mais l'influence socialiste domine. Elle a pour premier organe le *Vooruit* de Gand, immense boulangerie coopérative, qui a fondé une succursale importante à Bruxelles. Le *Vooruit* ne compte pas moins de 10,000 associés. Ses bénéfices moyens sont de 290,000 à 300,000 fr. Il fournit le pain avec un abaissement moyen de 0,11. Il forme un centre socialiste considérable, presque révolutionnaire, centre politique, centre économique, centre

(1) Restent en dehors les 9 Unions de crédit de Belgique, quoiqu'elles aient un caractère mutualiste certain. *(Revue des Banques,* novembre 1886.) M. Godwin a fait en mai 1890, à la Société d'Économie sociale, une remarquable conférence sur les coopératives belges. — Comparer *Revue d'Économie politique,* août 1893.

(2) Particulièrement l'Imprimerie Bruxelloise, 1878.

international, force de recul et de progrès, fondée sur le premier besoin, le pain quotidien : *panem quotidianum da nobis hodie.* Viennent ensuite cinq groupes socialistes : le *Vorwarts* à Gand ; le *Progrès* à La Louvière ; la *Maison du Peuple* à Bruxelles ; l'*Ouvrier* à Anvers ; la *Nation* à Lüttich. M. H. Cruger rattache à ces cinq groupes 53 sociétés de consommation, 36 boulangeries, 19 banques populaires, 18 sociétés de production, 15 sociétés agricoles, 6 pharmacies, 10 sociétés d'industrie et de commerce, 5 sociétés de crédit et 17 coopératives diverses.

Sous l'influence catholique se sont formées quelques coopératives dont la plus importante est le *Volksbelang* à Gand avec 8,500 sociétaires.

III. — ÉTATS SCANDINAVES

Les peuples scandinaves, comme les Allemands, sont naturellement portés à l'association (1). Ils doivent, en grande partie, leur formation, leur prospérité, leur rôle en Europe, à leur marine marchande qui a eu pour premier élément la piraterie normande, constituée et entretenue au moyen de ghildes maritimes, c'est-à-dire d'associations. Aussi les associations coopératives, particulièrement les sociétés de consommation, ont-elles pris, chez les peuples scandinaves, un développement assez important. En Suède, en Norwège, en Danemark, ce développement a été favorisé par le nombre, l'importance, l'indépendance des caisses d'épargnes qui, la plupart, font en même temps fonction de banques populaires.

En 1875, il n'y avait pas en Suède moins de 325 caisses d'épargnes dont 93 dans les villes et 232 dans les campa-

(1) *Revue des Banques,* décembre 1886 ; Hans Cruger, p. 311, 332, 334.

gnes. Le montant des dépôts était de 134,119,677 couronnes; entière liberté de s'administrer. Joignez à cela de nombreuses banques par actions, avec faculté d'émettre des billets de banque au porteur, sur le fondement de la solidarité, sans compter les banques privées par actions, les unes et les autres pénétrant dans toute la Suède, au moyen de leurs succursales. Néanmoins M. Hans Cruger signale pour 1886 l'existence en Suède : 1° de 28 Volksbanken dont 20 sur la base de la responsabilité illimitée des sociétaires et 8 limitée; 2° de nombreuses associations coopératives pour la pêche, la construction et la navigation maritimes, et l'exploitation des forêts; 3° de 60 sociétés de consommation; 4° de 40 sociétés de construction de maisons (Baugenossenchaften), et 5° de plusieurs laiteries coopératives dans les campagnes.

En Norwège, les caisses d'épargnes, également libres et faisant fonction de banques populaires, étaient en 1884, au nombre de 264 dans les villes et de 64 dans les campagnes; dépôts 166 millions de couronnes (la couronne vaut 1f 40). Il a été établi en Norwège plusieurs sociétés coopératives de production pour la petite industrie et le commerce de détail; quant aux sociétés coopératives de consommation, elles s'y sont multipliées : on en comptait 150 en 1871, 20 dans les villes et 130 dans les campagnes, avec 18,000 sociétaires et un total d'affaires de 4,500,000 francs.

Mêmes conditions pour les caisses d'épargnes en Danemark; au nombre de 440 fin 1880, elles avaient en dépôt 254,150,412 couronnes (la couronne danoise vaut 1f 33). 831 sociétés de secours mutuels comptaient 115,035 associés avec un fonds de 2,148,000 cour. Les associations coopératives qui ont le plus grandi en Danemark sont, d'une part, les Sociétés de construction, notamment celle de Copenhague, 16,241 sociétaires en 1889, avec un fonds social de 2,300,000 cour., et, d'autre part, les laiteries

coopératives. Il en existait plus de 80 (1). Elles se sont livrées à la fabrication du beurre sur une grande échelle et ont trouvé une excellente clientèle dans les coopératives de consommation anglaises. Elles ont même fondé une coopérative centrale de vente. En outre, il a été établi en Danemark plusieurs Vorschuss Vereine et un assez grand nombre de sociétés coopératives de consommation. M. Cruger en a relevé de 70 à 80 en 1870, dont 36 avec 4,330 sociétaires avaient fourni des comptes.

IV. — ESPAGNE ET PORTUGAL

L'on doit à M. Piernas Hurtado, publiciste espagnol très distingué, des renseignements intéressants sur le mouvement coopératif en Espagne et en Portugal (2). Espagnols et Portugais sont plus portés à l'association que les Français.

A. — Espagne.

Depuis le xve siècle, l'Espagne possède de nombreuses banques ou caisses agricoles qui font aux agriculteurs des

(1) La culture du blé ne rendant plus ce qu'elle coûtait, on l'a remplacée par la création de pâturages; des races nouvelles ont été créées, perfectionnant singulièrement le bétail qui existait chez nous, et l'on a tiré de la laiterie de gros bénéfices. Comme les trois quarts de la terre sont entre les mains des paysans, avec des domaines de 10 à 15 hectares, ils se sont associés pour la création de ces laiteries, et mille ou douze cents usines, avec cheminées, se sont élevées dans les campagnes. Les neuf dixièmes de ces usines appartiennent à des associations coopératives de paysans. (*Débats*, 2 juin 1893.)

(2) *Revue des Banques*, août 1886; Batbie : *Du Crédit populaire*; L. Durand, ch. xiv; Cruger, p. 339; Piernas Hurtado, *Revue économique*, novembre 1892.

avances en argent ou en nature, à un taux d'intérêt modéré. A la fin du siècle dernier, il y avait en Espagne 9,604 Positos avec un capital de 120 millions. Malgré les épreuves de l'Espagne en notre siècle, on constatait encore en 1866 l'existence de 3,500 Positos avec un fonds de 35 millions. Ils ont été l'objet d'une nouvelle loi organique en 1877. C'est à peu près à cette époque que le mouvement coopératif s'est accentué. M. P. Hurtado a relevé en 1891 36 sociétés coopératives de production, 71 de consommation, 3 de crédit et 3 de construction. Ces chiffres attestent une certaine activité. M. P. Hurtado pense qu'il existe, au moins, 200 associations coopératives en Espagne.

Par contre, les caisses d'épargnes n'ont encore pu prendre qu'un mouvement restreint. Fin 1888, on n'en comptait en Espagne que 42 avec 134,513 déposants auxquels était dû un total de 106 millions de pesetas.

Les principales sociétés de production se trouvent à Murcie et en Catalogne (fabriques de tissus, tonnelleries, charpentiers, maçons, peintres, armuriers, cordonniers, cordiers, corroyeurs, peigneurs, tisseurs).

Les sociétés de crédit sont : la *Proteccion mutua* à Madrid, avec un capital de 84,200 pesetas; une société de crédit agricole à Talavera Real, et à Badajoz une société d'épargne et de prêts des télégraphistes.

Des sociétés de construction ont été établies à Badajoz et à Madrid, *El Porvenir del Artesano* et la *Constructora benefica*.

Quant aux sociétés de consommation, les plus importantes sont : 1° la *Coopérative des armées de terre et de mer* à Cadix et au Ferrol (La Corogne), Valladolid, Valence, Badajoz; celles des maîtres cordonniers de Barcelone et des maîtres relieurs de Madrid; *El Trabajo* à Alcoy, avec 600 sociétaires; la *Igualdad* de Tharsis, 288 sociétaires;

la *Sociedad cooperativa* de Séville, capital 100,000 pesetas; l'*Union obrera* d'Oviedo; la Société coopérative de Mieres; la *Bienhechora* de Badalona, 900 sociétaires; *El Porvenir de Cornella*, en Catalogne, 300 sociétaires, avec un bel hôtel, écoles, jeux; la *Mutualidad*, fondée à Madrid par M. Piernas Hurtado, actions de 100 fr., versements hebdomadaires de 1 fr.; la *Mutualidad* fournit les denrées alimentaires, vêtements, souliers, pharmacie, *médecins* et *avocats*, avec un rabais de 6 à 20 °/o; elle paie ses achats avec des bons, sur lesquels elle alloue une prime.

Quelques-unes de ces sociétés remontent à plus de vingt ans.

B. — Portugal.

Une loi de 1866 a doté le Portugal d'une organisation de crédit populaire par la transformation des anciens établissements de bienfaisance, qui ont dû vendre leurs biens fonciers pour constituer des banques de crédit agricole et industriel. A ces banques sont annexées des caisses d'épargnes. Les fonctions de ces banques consistent : 1° A avancer les capitaux nécessaires pour la conservation et l'amélioration de la propriété rurale, pour l'achat des matières premières et des machines; 2° à recevoir des dépôts remboursables par quinzaine avec intérêt à 3 °/o. Elles sont autorisées à prêter, sur gages, sur nantissement, sur caution, à accepter toutes lettres de change, à ouvrir des comptes courants et à émettre des obligations correspondant à leurs opérations. En Portugal comme en Espagne, le mouvement coopératif a trouvé de bons éléments dans le passé. Il existait, en 1891, 40 sociétés coopératives en Portugal, 2 de crédit, 6 de production, 32 de consommation dont 8 militaires. Les plus importantes sont : la *Coopera-*

tiva industrial social à Lisbonne, société de production, capital 95,000 fr.; la *Sociedad economica domestica* de Porto, capital 200,000 fr., société de consommation; et la *Caixa economica operaria*, 810 sociétaires, capital 47,000 fr.

VII. — Des associations coopératives aux États-Unis.

Le mouvement coopératif est très considérable aux États-Unis, sans y présenter encore l'importance extraordinaire qu'il a prise en Allemagne, ni l'ampleur des résultats de l'Angleterre. Il semble néanmoins appelé à y acquérir, plus tard, de tout autres proportions, à raison de l'étendue et des ressources du territoire, de la nature des populations, du caractère des institutions, et principalement de la pratique de l'association sur une échelle inconnue à la plupart des peuples de l'Europe continentale. Quelques États, le Massachusetts, le New-Jersey, le Minnesota, le Wisconsin, New-York, ont établi une législation spéciale pour les associations coopératives, fixant le minimum du nombre des associés, celui du capital et même son maximum, la cotisation sociale, la réserve, etc., etc. A ces diverses causes, il faut joindre l'élévation des salaires et le bon marché relatif de la vie, qui permettent aux classes laborieuses de faire et d'accumuler des épargnes, tout autrement puissantes même qu'en Angleterre, qu'en Allemagne et qu'en France [1].

(1) Consulter : *Revue des Banques*, mai 1887 : Hans Cruger, p. 349-371 ; Rabbeno, *Revue économique*, décembre 1885 ; John Hopkins : *Annual Series*, série VI : *History of Cooperation in the United States; American Economist Association*, vol. I, nos 4 et 5, vol. II, no 2 ; *Foreign Reports* publiés par l'Office of Labor de Londres, 1892, vol. I ; *Économiste français*, 22 juillet et 5 août 1893.

A. — *Caisses d'épargnes.*

Fin 1889, on comptait aux États-Unis (1) 849 caisses d'épargnes, dont 637 étaient de véritables mutualités coopératives. Elles devaient une somme de 1,425,230,349 dollars à 4,021,523 déposants. Leur avoir total s'élevait à 1 milliard 622,612,215 d., représentés par : dettes des États, comtés et communes, 280,139,464 d.; dettes fédérales, 158,923,630 d.; actions diverses et hypothèques, 101,819,419 d.; obligations et actions de chemins de fer, 101,443,381 d.; avances sur garanties, 160,816,153 d.; avances en comptes courants, 74,551,588 d.; actions des banques, 42,263,654 d.; dépôts de banques, 61,534,576 d.; prêts mutuels, 567,373,144 d.; immeubles, 29,652,572 d.; espèces, 29,928,532 d. Ces divers articles de placement indiquent que les caisses d'épargnes, tout en disposant de 8 milliards de francs, jouissent d'une absolue liberté.

Elles exercent la fonction de banques populaires, mais elles sont loin de l'exercer seules.

B. — *Banques et Sociétés coopératives de crédit.*

A côté d'elles se trouvent les banques nationales, les banques d'État et les sociétés de prêts qui, sans être, comme les caisses d'épargnes, basées sur la mutualité, distribuent néanmoins le crédit comme des banques populaires. Fin 1889 (2), il y avait aux États-Unis : 1° 3,290 banques

(1) Fin 1890, 860 caisses; 1,461 millions de dollars; réserves 145 millions de dollars; capital 224 millions de dollars.

(2) Fin 1890 : *3,759* banques nationales: actif 3,465,553,467 d.; *1,801* banques d'État (State Banks); actif 812,024,300 d.; *242* banques privées (Private Banks): actif 27,413,505 d.; *100* Trust Companies; actif 369,913,170 d.; faisant avec les 860 Saving Banks 6,385,617,970 d., soit 32 milliards de francs.

nationales ; capital 612 millions d.; dépôts 1,522 millions d.; 2° 1,671 banques d'État ; capital 166 millions d.; dépôts 507 millions d.; 3° sociétés de prêts, 120 ; capital 59 millions d.; dépôts, 299 millions d. Par suite, les banques populaires coopératives n'ont pas la même importance aux États-Unis qu'en Allemagne ou qu'en Italie. Néanmoins, il a été fondé, dans divers États, plusieurs groupes de banques coopératives. Viennent au premier rang : les banques coopératives du Massachusetts qui, en 1877, étaient au nombre de 35 avec 10,000 sociétaires et un capital de 12 millions de francs. On peut citer : la *Corporative Bank* de Waltham, avec 232 sociétaires ; la *Working Men's Bank*, 485 sociétaires ; et la *Pioneer Corporative Bank*, 720 sociétaires.

C. — *Caractère général du mouvement coopératif.*

Les idées et les projets de coopération ont été apportés aux États-Unis par de nombreux disciples de R. Owen et de Fourier, peut-être même par des colons ou émigrés français, au courant des théories socialistes du XVIII[e] siècle et de la Révolution française. Ils ne pouvaient pas trouver de terrain plus favorable. Aussi les expérimentations n'ont-elles pas manqué. La première paraît remonter à 1847, *Working Men's Protective Union*, qui s'est divisée en trois autres Unions : *Worcester* dans le Massachusetts avec 130 membres ; *Salmon Falls* dans le New-Hampshire, et *Natick* (Massachusetts) 375 associés. On peut considérer les États-Unis comme un vaste laboratoire d'expériences sociales. Ces expériences ont été faites et se continuent maintenant sous deux influences : 1° celle du socialisme, plus ou moins européen, exercée tantôt par des associations spéciales, souvent religieuses, tantôt par des associations politiques, telles que celles des *Patrons of Husbandry* (propriétaires

ruraux), des *Sovereigns of Industry* (manufactures), ou des *Knights of Labour*, Chevaliers du Travail (1), ouvriers de fabriques, — associations instables malgré leur puissance; 2° celle de la liberté économique, moins éclatante, mais plus durable dans les résultats. Ces influences générales révèlent un autre fait, c'est que le mouvement coopératif aux États-Unis ne s'est pas renfermé dans les villes; il s'est, de très bonne heure, étendu à la production agricole. M. Hans Cruger cite une société de consommation agricole établie en 1831. En 1874, les *Patrons of Husbandry* avaient fondé 24,296 groupes avec 763,263 sociétaires; et les *Sovereigns of Industry* comptaient 450 sociétés (Vereine) avec 40,000 membres et 15 millions de dollars d'affaires.

Les *Patrons of Husbandry* et les *Sovereigns of Industry* ont particulièrement favorisé les sociétés de consommation. Ce sont, par suite, celles qui ont pris d'abord un grand développement; au contraire, les *Knights of Labour* ont provoqué la formation des coopératives de production.

D. — *Sociétés coopératives de consommation.*

Avec le concours des *Pctrons of Husbandry* et des *Sovereigns of Industry*, les sociétés de consommation se sont répandues dans toutes les parties des États-Unis. En 1888, on relevait l'existence de 53 Consumvereine dans la Nouvelle-Angleterre avec 6,000 à 7,000 sociétaires; mouvement d'affaires 10 millions de dollars; 20 à 30 dans les États de l'Ouest, et 155 dans ceux du Sud. Les plus considérables de ces sociétés sont celles de Philadelphie, 2,355 associés; affaires 171,278 d.; Rugby dans le Tennessee; Webster

(1) Consulter spécialement le livre de M. Hans Cruger, p. 349-371, et *Foreign Reports*, vol. I, 1892; *Économiste français*, 22 juillet et 5 août 1893.

dans le Massachusetts, 330 associés; affaires 866,000 d.; New-Britain (Connecticut), 200 membres; affaires 75,000 d.; Beverley (Massachusetts), 280 membres; affaires 124,900 d.

E. — *Sociétés coopératives de production.*

Elles semblent avoir pris beaucoup plus d'importance aux États-Unis que celles de consommation, à cause du nombre des sociétés coopératives agricoles. Les premières ont été établies par les tailleurs en 1849, puis les fondeurs en 1867, puis les cordonniers, principalement dans le Massachusetts et le Minnesota. M. Rabbeno en a relevé jusqu'à 110, dont 62 subsistaient encore en 1886. M. Hans Cruger, après avoir constaté l'existence en 1884-1887 de 20 coopérations de production dans la Nouvelle-Angleterre, affaires 850,000 d., signale particulièrement les tailleurs de Boston réunis en 1849, la fabrique coopérative de chaussures de Spencer, les imprimeurs de Boston, les fondeurs de Nashua et de Rochester, les magasins coopératifs de Troye, les chapeliers de Philadelphie, les cigariers de Reading et de Chester, les coopératives de New-York, surtout les couturières, la Martha de Washington, reliées par le bureau central des *Knights of Labour*, les tonneliers du Minnesota et du Wisconsin, les plombiers de Milwaukee, les potiers de l'Illinois, les peintres de Minneapolis, les cordonniers de San Francisco et ceux de Saint-Louis, les ouvriers en glaces, machines, meubles de Baltimore, avec 20 coopératives diverses. Il a été également établi des coopératives de production dans l'Illinois, l'Ohio, l'Indiana, le Missouri. On peut citer les charpentiers de Decatur, affaires 90,000 d.; les ouvriers et ouvrières en tabac dans le Maryland, le Kentucky, le Tennessee, la Virginie, la Caroline. Dans l'Iowa, la colonie communiste d'Amana

a organisé plusieurs sociétés coopératives de production. La plupart des coopératives qui viennent d'être indiquées sont commanditées et contrôlées par les *Knights of Labour* (1).

H. — *Sociétés coopératives de construction (Building Societies).*

Les associations coopératives de construction ont pris un très grand développement aux États-Unis. Elles ont le grand avantage d'être indépendantes des Ordres de tout genre. M. Hans Cruger en compte 4,000 pour 1888 avec 872,000 membres; montant des actions ou parts 5,500,000 d.; valeurs actives 336,500,000 d. Les États où elles ont le plus d'importance sont : la Pensylvanie, 1,000 sociétés en 1886 avec 218,000 sociétaires; actif 84 millions d.; New-Jersey, 200 sociétés, 52,587 membres; actif 14 millions d.; Massachusetts, 66 sociétés, 27,943 membres; Californie, 60 sociétés, dont 17 à San Francisco; Indiana, 400 sociétés; Ohio, 600; Illinois, 450.

C'est un grand mouvement qui répond aux progrès et aux épargnes des classes laborieuses en Angleterre.

K. — *Sociétés agricoles coopératives.*

M. Hans Cruger évalue à 5,000 le nombre des laiteries, avec les fabriques de fromage et de beurre, qui se trouvaient dans les États de New-York, Massachusetts, Iowa, Minnesota, Illinois. Il signale, avec raison, l'importance aux États-Unis de la production du lait et des aliments en dérivant. C'est un fait général sur le globe. Le lait et ses produits

(1) Les Chevaliers du Travail ont prêté aussi leur concours à la formation de sociétés coopératives d'assurances.

alimentaires ont, de tout temps, été exploités en sociétés; Ils représentent une valeur annuelle de plus de 2 milliards de francs [1].

Les coopératives agricoles ont été surtout fondées par les *Patrons of Husbandry* ou *Grangers*, dans l'Iowa, le Maine, le New-Hampshire, le Connecticut, le Kansas, le Texas, le Massachusetts, l'Ohio, l'Indiana, le Michigan. Principales sociétés : société des Moines; société du Texas, avec 156 branches; affaires 1,977,579 d.; les Chevaliers du Travail ont même fondé à Minneapolis une coopérative territoriale et une autre en Californie : achat et culture en commun.

M. — *Observations générales.*

En somme, les associations coopératives de construction et les caisses d'épargnes mutualistes des États-Unis sont seules à comparer aux grandes coopératives allemandes, italiennes et anglaises. Il y a encore aux États-Unis trop d'instabilité, trop de brusques changements dans les courants, pour que les associations coopératives y présentent les mêmes caractères qu'en Allemagne.

VIII. — Des associations coopératives en Australasie.

La race anglo-saxonne, qui s'est réservé, avec une ardeur extrêmement jalouse, la colonisation des diverses parties de l'Australasie, n'a pas manqué d'y implanter les associations coopératives qui la caractérisent. M. Hans Cruger a relevé plusieurs sociétés de consommation à Melbourne dès 1872, avec 50,000 livres sterling de capital et 29,191 l. s. de réserves, en même temps que diverses associations coopé-

(1) Le *Foreign Report* 1892 donne beaucoup de renseignements sur les coopératives agricoles aux États-Unis.

ratives de production, notamment dans la cordonnerie. Fin 1883, il existait 48 associations coopératives dans l'État de Victoria avec 20,077 membres et un mouvement de prêts de 3 millions l. s.; et 21 dans la Nouvelle-Galles du Sud avec 2,500,000 l. s. de prêts.

Voici quelques autres renseignements, appartenant à peu près à la même époque, sur le crédit populaire et la mutualité en Australasie.

I. *Caisses d'épargnes privées et postales.* — Au 30 juin 1884 le total des dépôts des caisses d'épargnes s'élevait à 10,394,522 l. s. dus à 360,731 déposants, savoir :

	Livres sterling.	Déposants.
	—	—
New-South Wales............	2.895.456	66.600
Victoria	2.818.432	137.000
South Australia	1.500.949	46.388
Queensland..................	1.086.685	26.642
Tasmania....................	380.343	12.231
New-Zealand.................	1.687.779	69.966
Western Australia	24.878	1.904

Au 31 décembre 1885, l'ensemble des dépôts s'élevait à 12,376,427 l. s., dus à 480,232 déposants.

II. *Building Societies.* — On en comptait 21 dans le New-South Wales seulement en 1885, au capital de 942,200 l. s.; dépôts 1,322,200 l. s.; avances 2,664,300 l. s.

Dans l'État de Victoria elles étaient au nombre de 48 en 1883 avec 20,033 membres actifs; capital 3,675,941 l. s.; dépôts 1,336,956 l. s.; avances 3,082,794 l. s.; revenu annuel 1,326,933 l. s. En 1885, il y avait 62 sociétés avec 22,804 membres; dépôts 2,566,256 l. s.; avances 2,073,189 l. s.

III. *Friendly Societies.* — Dans l'État de Victoria, il en existait en 1883 32 avec 769 succursales, 55,140 membres, 211,162 l. s. de revenus et un capital de 480,742 l. s.

4 nouvelles ont été établies en 1884 avec 25 succursales.

En 1884 le revenu s'est élevé à 227,936 l. s. avec un excédent de 16,787 l. s. des recettes sur les dépenses.

Dans la Nouvelle-Zélande les sociétés diverses avaient 18,813 sociétaires avec un capital de 232,321 l. s.

IX. — Des associations coopératives en France.

A. — *Histoire et éclipse des associations.*

Quelle part la France a-t-elle prise dans ce mouvement extraordinaire, qui appartient particulièrement à la race anglo-saxonne et qui fait tant d'honneur à l'Allemagne? Nous allons l'expliquer rapidement, avec une entière impartialité, car la cause des associations coopératives de toute sorte, et même, à un point de vue plus général, celle de l'association elle-même, rencontrent toujours, en France, d'intraitables adversaires, à raison, tantôt des préjugés antireligieux, surtout anticatholiques, des traditions monarchiques et centralisatrices, des passions révolutionnaires et des systèmes socialistes (1).

L'ancien régime, dès ses lointaines origines, se montra favorable aux institutions populaires, précisément sous l'action du christianisme. Ayant l'association pour élément générateur et vital, le christianisme ne pouvait leur être hostile.

(1) M. Hiernaux a consacré tout le livre III de son ouvrage, *le Crédit au Travail,* à l'histoire de la coopération, de la mutualité et du crédit populaire en France. — Comparer : *Revue des Banques,* juin et juillet 1887; Gide : *Du Mouvement coopératif en France: Revue économique,* janvier 1893; l'*Almanach de la Coopération,* 1893; Hubert Valleroux : *Des Associations coopératives en France et à l'étranger;* les articles de M. Brelay dans l'*Économiste français,* et ses brochures diverses; H. Valleroux : *Les diverses Législations sur les Sociétés coopératives,* 1891; Grüner : conférence à la Société d'Économie sociale, mai 1890.

Ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que l'attitude de la royauté a changé, sans aller cependant jusqu'aux injustices et aux violences de l'Assemblée constituante et de la Convention. Bien qu'on ait cru pouvoir soutenir le contraire, il est aujourd'hui reconnu que les classes laborieuses, ouvriers et paysans, non propriétaires, n'ont eu aucune part dans la Révolution française ; elles n'en ont recueilli que vingt-trois ans de guerres civiles ou extérieures ; elles en ont fait les frais. Comme l'a dit Lafayette en 1815, elles ont couvert l'Europe de leurs cadavres, sans même conserver à la France ses frontières naturelles. Il suffit d'ouvrir nos codes, tous achevés sous le premier Empire, et à peine remaniés depuis, pour acquérir la certitude que les classes laborieuses n'ont été pour rien dans la Révolution : elles n'en ont reçu que la loi de juin 1791, œuvre des disciples de Turgot, détruisant et spoliant toutes les associations ouvrières et autres en France. Cette destruction a été d'autant plus douloureuse qu'elle a eu lieu au moment où allaient se produire les grands progrès qui devaient gravement modifier les conditions du travail et rendre plus nécessaires encore aux travailleurs les avantages de l'association.

L'esprit d'association a reçu en France, soit des édits royaux sous l'ancien régime, soit des diverses lois de la Révolution, soit des codes impériaux, maintenus par les monarchies parlementaires, une blessure qu'il a fallu près d'un siècle pour cicatriser ; blessure d'autant plus grave que, depuis longtemps, à raison peut-être d'un individualisme excessif, peut-être des épreuves qu'ils ont eu à subir dans leur longue et pénible carrière historique, telles que la conquête romaine, l'occupation arabe, les invasions germaniques, les persécutions religieuses (guerre des Albigeois et expulsion des Protestants), les Français paraissent moins aptes et moins portés à l'association que la plupart

des peuples qui les entourent, surtout que les peuples d'origine anglo-saxonne. Toutes les associations se dispersèrent, disparurent, liquidèrent devant les décrets de l'Assemblée nationale et de la Convention; seules les sociétés de compagnonnage parvinrent à échapper, grâce à leur éloignement et à leur dispersion.

Fourier, par ses théories, Saint-Simon, par ses écrits et les essais de son école, ont eu le grand mérite de rappeler, en France, l'association, en quelque sorte, à la vie, tant le Code pénal de 1808 l'avait étranglée; dès la Restauration il s'est produit, sinon dans les faits, du moins dans les esprits, une réaction énergique contre la loi de 1791, les articles du Code pénal et leurs appartenances. Mais à côté de ce courant favorable à la liberté d'association, deux autres courants ont bientôt apparu, l'un complètement révolutionnaire, l'autre socialiste, d'abord séparés, aujourd'hui réunis. Si l'on tient compte de ces deux derniers courants, de la longue éclipse de l'association en France, des dispositions hostiles de l'ensemble de la législation et de la jurisprudence, des ferments révolutionnaires qui agitent la société française depuis un siècle, des raisons d'inaptitude spéciales des Français pour l'association, on reconnaît qu'il était difficile que les associations coopératives ne fussent pas exposées à de nombreux échecs. Ces difficultés subsistent encore.

On peut distinguer en France trois périodes dans l'histoire des associations ouvrières, qui se confondent presque avec les associations coopératives.

B. — *Première période : 1830-1852.*

Les idées de Fourier, les projets saint-simoniens, les critiques des codes de Napoléon, les changements dans l'industrie, les remarques des économistes, notamment de

Sismondi, les insurrections des ouvriers à Paris et à Lyon, provoquèrent, sous la monarchie de Juillet, la première éclosion populaire du socialisme. Louis Blanc, Proudhon, Cabet, Buchez, V. Considérant en furent les interprètes, Bastiat et Michel Chevalier les adversaires. Ce mouvement eut une part dans la révolution de 1848 qui revêtit un caractère socialiste assez accentué. Pour y répondre, le gouvernement favorisa, avec les fonds de l'État, quelques expériences d'associations ouvrières coopératives. En 1863, 16 associations subsistaient encore avec 337 sociétaires et un capital de 1,116,000 francs. Mais l'opinion publique ne s'y montra pas sympathique. Et dans deux rapports, presque officiels, MM. Blanqui et Villermé se prononçaient contre les associations ouvrières en principe. C'était le moment où Schulze-Delitsch et Raiffeisen imprimaient un essor décisif à leurs idées.

D. — *Seconde période : 1852-1870.*

Le Trésor français a perdu environ trois millions dans les essais ci-dessus. C'était une bagatelle; néanmoins tous les adversaires des associations ouvrières n'ont cessé de s'en faire une arme. L'objection réelle n'était pas dans la perte, mais dans la nécessité qu'il y avait eu de recourir à l'État, recours très significatif, sur lequel on compte encore. Le trait qui marque le mouvement coopératif en France est celui-ci : le Trésor public doit procurer ce que la confiance privée refuse (1).

Le mouvement s'arrêta pendant la première partie du second empire, époque de violente réaction contre la

(1) Tout récemment, une délégation de syndicats ouvriers a de nouveau demandé la fondation d'un *Crédit ouvrier* avec subvention de l'État, à propos de la Banque de crédit agricole.

Révolution de 1848, l'insurrection de juin à Paris, le courant socialiste sous la monarchie de Juillet. Pas mal d'esprits confondaient les associations ouvrières avec ces événements. On insistait sur les pertes du Trésor; on déclarait les ouvriers incapables de diriger une association. Tout au plus acceptait-on, ce qui était vieux de bien des siècles en France, des sociétés temporaires pour coupes de bois, défrichements, terrassements, laiteries et fromageries. Dans la seconde partie, il y eut, sous l'influence de la guerre d'Italie et des traités de commerce, un réveil de l'opinion, un retour vers les idées d'associations populaires.

Le gouvernement, qui affectait volontiers des attitudes et des apparences démocratiques, s'y montra, d'abord, favorable. Une grande enquête fut ouverte sur les associations ouvrières. Cette enquête aboutit aux articles de la loi du 27 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable. Le gouvernement fit même les fonds d'une *Caisse des associations coopératives*. Bientôt les bonnes dispositions du pouvoir se refroidirent. Il redoutait les progrès de *l'internationalisme* qui avait déjà tenu ses premiers congrès de Bruxelles et de Gand. Il redoutait bien davantage le réveil de l'esprit libéral et du parti républicain, sous l'influence des aventures et des fautes, si dangereuses, de Napoléon III.

Il s'était formé, en effet, une sorte de groupement des diverses branches du parti libéral pour promouvoir en France les associations ouvrières, MM. Batbie, Léon Walras, d'Assailly, Cernuschi, Seinguerlet, Horn, le comte de Paris, faisaient connaître à la France, attardée par près de quinze ans d'obscurantisme impérial, les résultats de la coopération en Allemagne et en Angleterre. Ce fut une révélation.

M. Beluze fonda le premier la *Banque du Crédit au travail* dans laquelle MM. Casimir Périer, Cochin, de Broglie, Léon Say, Jules Simon, Batbie, prirent place à côté de Louis Blanc,

de Buchez, d'Esquiros, de M. Naquet, de M. Clémenceau et de Bakounine, composant un inexplicable pandémonium. Des associations analogues s'établirent à Lyon, à Saint-Étienne, à Lille. MM. Léon Say et Walras les relièrent par la *Caisse d'escompte des Associations populaires*. Un grand congrès fut convoqué à Paris, sous la présidence de M. Beluze; MM. Schulze-Delitsch, Vigano, Luzzatti, Horn, promirent leur concours. Le gouvernement impérial, déjà fort malade, comme son maître, prit peur. L'autorisation fut refusée.

Néanmoins le mouvement ne fut pas arrêté. Selon le journal *le Crédit au Travail*, il existait en France, fin 1868, 44 sociétés coopératives à Paris, 21 à Lyon, 28 dans le surplus de la France et en Algérie. D'après les relevés du gouvernement on comptait 4 sociétés coopératives avec un capital de plus de 200,000 francs, 120 avec un capital de 100,000 à 200,000 francs, et 68 avec un capital inférieur à 10,000 francs. Ces résultats, qui furent contestés, avaient été obtenus grâce au concours du Crédit au travail et de la Caisse d'escompte des Sociétés coopératives.

Ces sociétés se divisaient en quatre groupes : 1° sociétés de production; 2° sociétés de consommation; 3° sociétés de construction; 4° banques populaires et sociétés de crédit mutuel.

1° Les sociétés de production furent celles qui acquirent le plus d'importance et qui jouirent de la plus grande vogue. Elles laissaient entrevoir des bénéfices; on répandait parmi les ouvriers l'idée que l'association coopérative devait les enrichir. C'est cependant la forme la plus délicate de l'association. Les doreurs-argenteurs, les maçons, les typographes, les charpentiers, les bijoutiers, les rubaniers de Lyon constituèrent des sociétés prospères; mais les échecs furent plus nombreux que les succès. Un désaccord complet

se produisit à propos de la gestion ; elle fut paralysée par les sociétaires.

2° Les sociétés de consommation, y compris celles de vente et d'achat en commun, furent moins éprouvées ; mais elles s'établirent très lentement. Les plus importantes furent des boulangeries ou des sociétés alimentaires. D'après l'*Almanach coopératif* pour 1870, il y avait en France et en Algérie 89 sociétés coopératives, sans y comprendre 23 sociétés à Lyon, les boulangeries de l'île de Ré, la Société de Beauregard, celle de Grenoble, quelques sociétés à Paris, et un très petit nombre de sociétés pour l'achat et la vente en commun.

3° Les sociétés de construction de maisons consistaient dans les sociétés de Mulhouse, deux petites associations à Colombes et aux Lilas, près Paris, et l'association de maçons dirigée par M. Cobadin.

4° Sept banques populaires avaient été fondées : à Paris, le Crédit au travail, la Caisse d'escompte des associations populaires, la Caisse des Sociétés coopératives, les Sociétés de Crédit au travail de Lyon, Saint-Étienne et Lille ; et la Banque populaire de Strasbourg.

Au 30 juin 1866, la Société de Crédit au travail, à Paris, comptait 1,187 sociétaires ; elle possédait un capital de 206,220 francs dont 141,402 francs versés en 33 mois ; elle avait escompté pour 2,740 millions de francs d'effets. Elle avait reçu 263,322 francs en compte courant et avait émis pour 156,071 francs de bons à échéances fixes.

Le Crédit de Lyon avait 278 membres et 66,000 francs de capital ; la Société de Lille 389 membres et 105,700 francs de capital ; celle de Saint-Étienne 292 membres et 32,000 francs de capital. La banque de Strasbourg était au capital de 100,000 francs.

La Société coopérative l'Universelle, de Valence, avait

fondé une caisse d'épargnes qui comptait 427 membres en 1867, et une Société de crédit au capital de 40,000 francs.

D'après l'*Almanach de la Coopération* pour 1870, 64 sociétés de crédit mutuel avaient été établies de 1857 à 1866. Elles comptaient 2,902 membres avec 262,622 francs de capital. 15 de ces sociétés ne comprenaient que des ouvriers, 8 ne comprenaient que des patrons; 8 d'entre elles avaient plus de 10,000 francs.

Il y eut un moment où les sociétés de crédit mutuel prirent une extension réelle; elles réalisèrent des bénéfices notables. Elles se répandirent dans plusieurs quartiers de Paris. Deux d'entre elles, établies, l'une à Vincennes, l'autre dans le faubourg Saint-Antoine, provoquèrent la fondation de petites sociétés indépendantes. Moins elles étaient nombreuses, mieux elles conduisaient leurs affaires. La gestion était plus facile, moins coûteuse. En général, les avances avaient lieu moyennant un intérêt de 6 °/₀. Elles étaient garanties par une caution, et ne pouvaient dépasser le double de la mise. La mise était constituée par des versements hebdomadaires et une cotisation. En outre, la Société escomptait les effets de ses associés. Plusieurs de ces sociétés avaient placé à côté de la banque une caisse de secours. A Lyon, des sociétés de secours dites « groupes à deux sous » furent formées.

Ce mouvement était plein de promesses. Les sociétés de crédit mutuel reposaient sur les véritables bases des banques populaires. Il fut compromis et presque détruit par une catastrophe inattendue, quoique inévitable, la chute et la liquidation du Crédit au travail.

Le Crédit au travail, avec des ressources qui dépassaient à peine 600,000 francs, dépôts compris, avait, en 33 mois, porté le total de ses escomptes à 2,740 millions, soit à 1 milliard par an environ. Il y avait là une grande imprudence; le Crédit au travail était devenu une banque de

commandite. Il n'était plus le ressort central d'associations populaires. La même faute a été récemment commise à Paris et a eu les mêmes résultats. La crise ne provint pas, cependant, de l'escompte des effets, mais des avances en comptes courants consenties à certaines industries. La seule Société des fabricants de boulons et fondeurs réunis obtint une avance de 300,000 francs. Des avances avaient été faites à 48 autres sociétés ; 18 étaient en faillite ou en liquidation ; 18 autres, très gênées, demandaient de longs termes. La liquidation s'imposa. Elle fut désastreuse. Les créanciers ne reçurent que 18 °/₀. Ce sinistre entraîna la liquidation de la Caisse d'escompte des Associations populaires, de la Caisse d'escompte des Sociétés coopératives et de l'Universelle de Valence.

Ces désastres n'auraient pas suffi, malgré le découragement qu'ils provoquèrent, pour enrayer le mouvement, si les événements de 1870, le siège de Paris, la Commune, les interruptions du travail pendant plus de six mois, n'étaient venus y apporter un élément perturbateur dont l'influence subsiste encore.

E. — *Troisième période : 1870-1894.*

La révolution de 1870, l'établissement du gouvernement républicain, le libre jeu du suffrage universel sans le contrepoids d'un pouvoir quelconque, ont imprimé une nouvelle direction à toutes choses en France. L'influence des classes laborieuses, sans devenir prépondérante, a beaucoup grandi. Cette influence s'est nécessairement fait sentir dans l'action du gouvernement, dans la législation et dans l'opinion publique.

L'envoi à l'Exposition de Vienne de délégués ouvriers (1873) peut être considéré comme le point de départ du

nouvel ordre de choses. Le mouvement coopératif reparaît, mais il n'a plus les mêmes caractères, ni les mêmes propulseurs. Les économistes, les représentants des hautes classes en perdent, presque partout, la direction et s'éloignent. Au surplus, la direction politique de la France leur est enlevée pour passer aux mains des innombrables petits groupes des secondes couches des classes moyennes. L'action des idées socialistes, communistes, révolutionnaires, est tout autre. Les chefs de l'Internationale, les maîtres de la Commune, prennent et gardent sur les populations ouvrières une influence autrement puissante que celle des anciens commanditaires de la Caisse du Crédit au travail. Les ouvriers et les meneurs comptent bien plus sur le socialisme que sur la coopération et la mutualité pour améliorer leur condition matérielle. Qui aurait osé, qui oserait encore leur parler d'améliorer leur condition morale?

D'un autre côté, les travailleurs conquièrent une place plus considérable dans la vie générale de la nation. Leur niveau intellectuel s'élève; les horizons du travail s'élargissent. Après Vienne, des délégations ouvrières sont envoyées à Philadelphie, à Anvers. Les congrès ouvriers nationaux, internationaux, se multiplient, les travailleurs y remplacent les économistes. Deux courants se sont alors peu à peu établis : le premier contraire, le second favorable à la coopération et aux associations coopératives.

Dans le premier courant, dominé par les idées socialistes, une autre forme de l'association, le syndicat, mieux approprié au caractère français, a prévalu, avec l'espérance de trouver dans les syndicats ouvriers, dans les chambres syndicales, une arme de défense, de lutte, de guerre même contre les patrons, un moyen pour agir sur les salaires, un instrument pour organiser des grèves, un levier de révolution sociale. L'association coopérative a été abandonnée, comme inca-

pable de fournir une force de résistance ou de révolution. Des grèves importantes, successives, destructives, ont été préparées, renouvelées : menuisiers, tailleurs, tapissiers, ébénistes, charpentiers, omnibus et voitures de Paris; les verriers du Midi; mineurs d'Anzin, Decazeville, Carmaux; tisseurs de Roubaix. La politique est intervenue dans ces grèves pour les aggraver et les ensanglanter. Elles sont devenues des moyens d'agitation. Elles ont fait la fortune de plusieurs meneurs. On a même inventé la théorie d'amadouer les meneurs. Les théorèmes de Karl Marx, avec les projets de Bakounine et de Kropotkine, se sont répandus de toutes parts : exploitation du travail par le capital, abolition du capital, dépossession par la force de tous les instruments de travail, mis en commun, au besoin en tas (mines, usines, chemins de fer, domaines fonciers, maisons, marchandises).

Ce premier courant a été favorisé, en France, par l'une des plus grandes lois, votées depuis 1870 : celle du 31 mars 1884 sur les syndicats professionnels, — loi réparatrice, qui appartient au second courant, mais qui n'en a pas moins fourni aux meneurs des grèves et des congrès leur plus redoutable arme de combat : le syndicat. Le syndicat est une forme de la coopération; détourné du but que la loi s'est proposé, il se convertit en moyen d'oppression, tantôt contre les patrons, tantôt contre les ouvriers.

A cet égard, la France traverse, en ce moment, une période assez difficile, parce que le gouvernement n'y a pas la même puissance qu'en Allemagne, ni la même énergie qu'aux États-Unis, et parce que les ouvriers n'y possèdent ni la clairvoyance, ni l'expérience des ouvriers anglais. En Allemagne et en Angleterre, l'ensemble des institutions garantit la production, la richesse, la civilisation, contre les effervescences populaires. L'immensité du territoire, la

multiplicité des États donnent la même sécurité aux États-Unis. Il n'en est pas de même en France.

Le second courant est secondé, au contraire, par les classes dirigeantes, l'Église catholique, tous les esprits éclairés et, dans une certaine mesure, par le gouvernement républicain même. La loi sur les syndicats professionnels a été faite dans les meilleures intentions. Elle est la charte d'affranchissement des travailleurs. Toute liberté leur a été rendue. Ils peuvent constituer toute espèce d'associations et même des unions d'associations. La loi s'applique aux syndicats agricoles comme aux syndicats d'industrie ou de commerce; elle revêt un caractère vraiment général. Et si on parvient à la faire respecter par une démocratie très ombrageuse, elle opérera beaucoup de bien.

A cette première loi, viendra très prochainement s'ajouter une loi spéciale aux associations coopératives. Le Sénat, après une honorable discussion, l'a votée sur le rapport de M. le sénateur Lourties. Elle contient sept titres : le premier, relatif aux dispositions générales; le second aux coopératives de consommation; le troisième aux coopératives de crédit; le quatrième aux coopératives de construction; le cinquième aux coopératives de production; le sixième au transfert des actions et des créances; le septième à la participation aux bénéfices. Voici les principales lignes de cette loi : 1° Les sociétés coopératives sont à capital variable, civiles ou commerciales d'après leur fonctionnement; 2° les actions sont limitées de 20 à 100 francs; nul ne peut avoir dans le capital plus de 5,000 francs; le capital s'accroît ou diminue, selon la volonté des actionnaires; un dixième doit être versé sur chaque action avant la constitution de la société; la responsabilité est limitée à la part sociale; 3° la société est gérée par des administrateurs, associés, révocables, salariés ou non; le retrait de la société est

volontaire ou forcé, d'après les statuts ou les décisions de l'assemblée générale; 5° les retraits, décès, faillites, interdiction des actionnaires n'ont pas d'effet sur la durée de la société; 6° constitution d'une réserve égale au cinquième du capital; limite de la rémunération du capital social à 5 °/₀; 7° les coopératives de consommation ont la faculté d'avoir des adhérents avec droit d'entrée; leurs bonis sont exempts de l'impôt sur le revenu; mais pour conserver le caractère civil, elles ne doivent vendre les objets achetés qu'à leurs sociétaires et adhérents; 8° les coopératives de crédit n'ont pas d'adhérents; elles ne peuvent faire que des opérations d'escompte, d'avance et d'encaissement entre associés seulement; 9° les sociétés de construction admettent des adhérents; elles ne font des opérations qu'entre leurs membres et seulement à concurrence de 5,000 francs; 10° les associations de production conservent le caractère civil en ne vendant qu'aux sociétaires les objets produits; 11° pour la participation aux bénéfices, la loi règle surtout les vérifications.

Cette loi constatera un grand progrès. Elle ne saurait donner lieu aux mêmes difficultés que celle sur les syndicats.

H. — *Statistique actuelle des associations coopératives en France.*

Les éléments d'une statistique complète des coopératives en France font presque défaut, du moins pour toutes leurs branches. La moins incomplète est celle des syndicats. Cela tient aux difficultés que ces associations ont rencontrées et rencontrent encore. Les plus grandes proviennent : 1° de l'accaparement par l'État des fonds d'épargne de la nation. L'État recevant ces épargnes avec un extrême empressement et leur garantissant un bon intérêt avec un remboursement

certain et facile, il ne reste à peu près rien pour les associations coopératives, d'autant plus que les rentes de l'État, les obligations des départements, des chemins de fer, du Crédit Foncier offrent, sans cesse, aux mêmes épargnes, les incessantes occasions d'un mouvement de près de 50 milliards. Ce mouvement est aussi dangereux au point de vue de la production que brillant au point de vue financier; 2° de l'esprit public, toujours sous l'influence d'un particularisme, d'une indépendance personnelle tout à fait excessifs; 3° du morcellement prodigieux des intérêts et des professions en France. La moindre association coopérative menace certains intérêts, accoutumés à vivre sur les travailleurs. L'obstacle est redoutable; 4° des écoles socialistes, naturellement malveillantes pour des formes nouvelles, mais pacifiques, du travail, fondées sur la suffisance même du salaire; 5° de la centralisation parisienne et de l'effroyable armée des fonctionnaires, ennemis, de tout temps et sous tous les régimes, des associations qui les éliminent.

Avant de donner quelques chiffres pour les diverses branches de la coopération, il nous paraît nécessaire d'indiquer les résultats actuels, pour la France, des diverses caisses d'épargnes, clientèle future de ses coopératives, et des sociétés de secours mutuels, première branche de la coopération.

1. CAISSES D'ÉPARGNES ET SECOURS MUTUELS

a) Caisses d'épargnes privées. — Elles comptaient fin 1891 2,026 établissements divers, dont 544 caisses proprement dites, 1,072 succursales et 410 perceptions. Le solde dû aux déposants s'élevant à 3,010,034,477 francs, plus 80,197,506 francs pour la fortune personnelle des caisses.

b) Caisse nationale d'épargnes. — Fin décembre 1891, les dépôts s'élevaient à 506,779,931 francs.

c) Caisses d'épargnes scolaires. — L'ensemble des dépôts représentait 11,934,286 francs, fin 1886.

d) Sociétés de secours mutuels. — Au 1er janvier 1889, elles comprenaient 6,230 sociétés approuvées avec 825,356 membres, et 2,408 autorisées avec 297,296 membres. Les premières possédaient 50,701,112 francs et les secondes 29,278,264 francs. Elles avaient dépensé en 1888, celles-ci 6,393,950 francs, et celles-là 17,438,005 francs. Parmi ces sociétés, 3,677 possédaient des caisses de retraite. Sur 1,500,000 mutualistes, 27,787 étaient retraités. Dans ces 1,500,000 mutualistes on comptait 191,000 enfants et 340,000 femmes.

2. SYNDICATS PROFESSIONNELS

Au 1er juillet 1892, on a relevé en France et en Algérie 3,811 syndicats, savoir : 1,212 syndicats industriels et commerciaux de patrons, 1,589 syndicats d'ouvriers, 147 syndicats mixtes, plus 863 syndicats agricoles. On évalue que le nombre des syndicats s'augmente, en moyenne, de 500 par an. Il a été formé 93 unions de syndicats. 24 unions de patrons groupent 429 syndicats; 47 unions d'ouvriers en réunissent 690; en outre, 14 unions agricoles embrassent 653 syndicats. Le nombre des syndicataires s'élevait à 723,089, dont 331,800 agricoles, 102,519 patrons et 288,770 ouvriers.

3. COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

La société coopérative de production est celle qui tente le plus les travailleurs. C'est cependant la plus délicate. Plusieurs sociétés de production ont été fondées à Paris avant la révolution de 1848 et ont prospéré. D'autres parti-

cipèrent aux avances du Trésor en 1848. Un grand nombre tombèrent; d'autres tinrent bon. Il a été procédé, en 1883, à une enquête officielle à Paris. Cette enquête a constaté l'existence de 41 sociétés de production : 6 antérieures à 1848 ou contemporaines; 8 remontant au mouvement de 1860; 1 à 1872; toutes les autres postérieures à 1880, grâce au legs de M. Rampal laissant à la Ville de Paris 2 millions pour en employer les revenus à encourager les associations coopératives. Plusieurs distributions ont eu lieu, entre 35 coopératives, avec peu de discernement et peu de gratitude. Il s'est produit des mécomptes qui ont provoqué de nouvelles attaques contre les sociétés coopératives de production. Bien qu'il y en ait existé depuis bien des siècles, à Babylone, en Égypte, en Grèce, à Rome, durant tout le moyen âge, il se trouve encore des esprits emportés par la critique, qui, malgré ce qui se passe sous leurs yeux en Allemagne, en Italie, en Russie, en Suisse, en Angleterre, aux États-Unis, en Chine, partout, persistent à nier que les incomparables charpentiers, maçons, couvreurs, menuisiers, peintres, tisseurs en laine, soie, coton, mécaniciens, mineurs, qui ont tant contribué à faire la France ce qu'elle est, parviendront à retrouver les traditions de leurs aïeux. Car les ouvriers ont aussi leurs ancêtres. Il suffit de lever les yeux sur les monuments de la France, construits par leurs associations, pour s'en convaincre. Comme nous avons plus de confiance, nous sommes plus patient. D'après l'*Almanach de la Coopération française*, il existait, en France, en 1892, 81 sociétés coopératives de production, dont 36 à Paris; principales d'entre elles : ouvriers en voitures, ouvriers tapissiers, ouvriers menuisiers, ouvriers paveurs, ouvriers parqueteurs, les charpentiers de la Villette, ouvriers en limes, ouvriers d'éclairage, tailleurs, fumistes, lithographes, serruriers, bijoutiers, etc. Quelques-

unes de ces sociétés ont une certaine importance : charpentiers de la Villette, capital 500,000 francs, sociétaires 250; ferblantiers, 102 sociétaires, capital 125,000 francs; tailleurs, capital 115,000 francs, 158 sociétaires; ouvriers de l'Imprimerie Nationale, capital 200,000 francs, 1,000 sociétaires; ouvriers en limes, fondée en 1848, capital 155,000 francs (1).

4. COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Le même almanach a publié une liste intéressante des associations coopératives de consommation en France par départements. Il en relève 942 dans 82 départements : Seine 84, Charente-Inférieure 113, Rhône 84, Saône-et-Loire 62, Nord 38, Loire 28, Doubs 29, Aisne 29, Ardennes 21, Seine-et-Oise 21, Seine-Inférieure 20, Aude 19, Indre-et-Loire 19, Bouches-du-Rhône 15, Isère 15, Seine-et-Marne 14, Gironde 14, Côte-d'Or 14, Morbihan 13, Deux-Sèvres 13, Charente 13, Belfort 11, Gard 11, Pas-de-Calais 11, Haute-Vienne 10, Vosges 10. Dans son rapport au Sénat, M. Lourties donne quelques détails complémentaires. Il évalue à 1,100 le nombre des coopératives de consommation, avec 600,000 coopérateurs. En 1888, le chiffre de ventes de 37 de ces sociétés s'est élevé à 13,627,156 francs. On doit citer parmi les plus considérables : la Coopérative des armées de terre et de mer; la Coopérative de Bercy; la Coopérative des employés

(1) Les diverses associations de production de Paris ont constitué une Chambre consultative. Cette Chambre a publié, en 1893, un mémoire intéressant sur 41 associations ouvrières de production existant à Paris. Elle y montre les progrès lents, mais réels, de la coopération à Paris. Toutefois, toutes ces associations ne sont pas des coopératives. La Chambre consultative à son siège, 80, rue de Bondy. — Consulter *Journal des Économistes*, octobre 1883.

civils de l'État, de la Ville de Paris et de la Seine, avec 8,500 membres; la Moissonneuse, avec 12,150 membres; la Coopérative du XVIIIe arrondissement de Paris, fondée en 1865, avec 1,550 sociétaires et une caisse d'économies et de prêts mutuels; la Coopérative des aciéries de Trith-Saint-Léger, fondée en 1884; l'Abeille nîmoise, 618 sociétaires; la Boulangerie coopérative de Roubaix, 1865, 2,000 sociétaires; les Établissements de Reims, 1866; la Société coopérative de Bacalan à Bordeaux; la Ruche de Lyon, fondée en 1866; les ouvriers P.-L.-M.; la Boulangerie coopérative de l'Orléans, et plusieurs sociétés coopératives établies par les compagnies minières ou les hauts fourneaux, telles que celles d'Anzin et de Commentry. Aussi divers essais de fédération, avec magasins centraux, comme en Angleterre, ont-ils eu lieu, sans donner encore de grands résultats. Par contre, plusieurs congrès importants des sociétés coopératives de consommation ont été tenus : Paris 1885 et 1889, Lyon 1886, Tours 1887, Marseille 1890. Le mouvement est très accusé. En 1851 on comptait 38 associations en France et 120 en 1869. En 1886, M. Gide, l'un des apôtres de la coopération, évaluait, au congrès de Lyon, à 600 le nombre des sociétés de consommation en France; capital 10 millions; moyenne d'affaires 80 millions; nombre des sociétaires 200,000; bénéfice moyen 5,5 °/₀. Le progrès est donc important.

5. COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

Il n'en est pas de même pour les associations coopératives de crédit, ou banques populaires; malgré les plus louables efforts, elles marchent lentement. M. Lourties les évalue, dans son rapport, au nombre de 18, tout en n'en citant que 3. M. A. Courtois, rapport du Jury de l'Exposition de 1889, n'en mentionne que 5. L'*Almanach coopératif* en compte 18,

dont 9 sont des syndicats agricoles. Plusieurs expériences de crédit populaire ont été faites à Paris, particulièrement par des catholiques dévoués ; elles ont toutes échoué. Le gouvernement paraît décidé à tenter de nouvelles expériences. Pour le moment, les esprits clairvoyants, qui tiennent compte des difficultés particulières au fonctionnement du crédit populaire en France, se contenteront de faciliter la transformation des syndicats agricoles en banques populaires, type Raiffeisen ; quant aux banques, type des Vorschuss Vereine, adaptées au crédit populaire dans les villes, il n'est pas possible d'espérer qu'elles s'acclimatent actuellement dans les milieux urbains français. Les ouvriers français, au lieu de chercher en eux-mêmes, par leurs épargnes ou leurs qualités morales, les éléments du crédit, l'attendent de l'État, c'est-à-dire des contribuables. Ils s'imaginent que l'État peut leur procurer le crédit. Ils se méprennent sur le grand enseignement de Schulze-Delitsch : Ne comptez que sur vous-même ; ou sur celui de Raiffeisen : Aidez-vous les uns les autres.

6. COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION

Encore moins favorisées en France que les coopératives de crédit. L'*Almanach coopératif* n'en signale que 3. D'autres sociétés, assez nombreuses, ont été établies en France pour faciliter aux ouvriers l'achat ou la location de maisons ; mais ces sociétés ne sont pas des coopératives ouvrières.

7. PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

L'*Almanach coopératif* mentionne 125 établissements divers, dont 6 sociétés coopératives, dans lesquels la participation aux bénéfices a été accordée aux ouvriers.

On le voit : la France, eu égard à sa population, à sa richesse, à l'importance de ses travailleurs dans la production industrielle et agricole, à sa fonction économique et sociale, se trouve en retard sur la plupart des nations. Néanmoins, à l'exception de l'Angleterre et des États-Unis, et quant à l'industrie manufacturière seule, les populations laborieuses de la France, surtout celles des campagnes et de la petite industrie, appartiennent aux mieux traitées. Elles trouvent de larges compensations dans leur territoire qui est devenu un admirable jardin, dans un climat favorable, dans une richesse ancienne et bien répartie, dans toutes les ressources d'une civilisation très avancée. Puissent-elles apprécier ces avantages ! Puissent-elles s'arracher aux passions de l'esprit révolutionnaire et aux entraînements des utopies internationales ! Elles n'ont rien à y gagner. Assises, depuis des siècles, sur le coin de la terre le plus privilégié, elles n'ont rien à espérer en échange. Les chimères socialistes et internationales ne peuvent que les déposséder. Toutefois, elles ne conserveront leur lot actuel — et ce lot est le meilleur de tous — qu'en multipliant les efforts afin de s'approprier les progrès des autres peuples qui, moins favorisés par la nature, ont trouvé dans la nécessité même une excitation pour améliorer leur condition par l'association et la coopération.

K. — *Progrès de la coopération agricole.*

Sous l'influence de ces sentiments, de ces idées, de ces nécessités, et grâce à la législation du 21 mars 1884, il s'est produit, en France, dans le milieu agricole et rural, depuis 1884, un mouvement extraordinaire, riche de beaucoup d'espoir, n'était le redoutable esprit de parti qui s'attaque à tout et menace tout en France.

L'association a toujours été nécessaire à l'agriculture, non moins qu'au commerce et qu'à l'industrie. La France doit, en bonne partie, sa mise en culture soit à des associations religieuses, soit à des communautés de propriétaires. Le métayage lui-même, qui est appliqué sur un tiers environ du territoire de la France, n'est qu'une véritable association. Peu à peu, cependant, l'association a périclité dans la production agricole. Il y a même eu un moment, qui n'est pas loin de nous, où le métayage a été attaqué, dénigré comme un procédé barbare, arriéré, impuissant, d'exploiter le sol. Inutile de rappeler combien l'ancien régime, dans ses derniers temps, et les lois de la Révolution ont été contraires à l'association. La réaction a eu lieu peu à peu dans les esprits. Cette réaction s'est principalement manifestée par la loi organique du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels. Une ère nouvelle a été ouverte, avec cette loi, pour les associations en France, et par suite pour les associations agricoles.

A l'abri de cette loi, les syndicats agricoles, comme nous l'avons vu plus haut, se sont rapidement formés. La statistique officielle en a relevé 886; d'autres statistiques les portent à 1,300.

I. — SYNDICATS AGRICOLES

Le premier syndicat agricole paraît avoir été formé en 1883, sous les auspices de M. Tanviray, professeur d'agriculture du département de Loir-et-Cher. Il fut organisé entre les cultivateurs de ce département une association ayant pour but d'acheter les engrais en commun afin de les obtenir à meilleur marché et de réprimer la fraude dans les livraisons. Cette association s'est approprié la loi de 1884; elle est devenue le Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher qui compte aujourd'hui 3,700 membres, quoique un

assez grand nombre de syndicats agricoles aient été établis dans le même département (1).

De très bonne heure, les syndicats agricoles ont compris la nécessité d'élargir le cadre de leur activité. Ils ont, à cet égard, été fort bien guidés par la puissante Société des Agriculteurs de France, qui est devenue bientôt le moteur et le foyer des syndicats agricoles en fondant une association plus générale, servant de lien à tous les syndicats, l'*Union des Syndicats agricoles de France.*

Voici le programme modèle qui a été formulé par le syndicat des agriculteurs de l'Indre, présidé par M. L. Marchain et comptant 3,500 adhérents : 1° propager l'enseignement agricole sous toutes les formes et par tous les moyens; 2° fonder des stations agricoles en vue de faire tous essais et expériences pour les cultures anciennes et nouvelles; 3° encourager, créer, administrer toutes institutions utiles à l'agriculture, telles que sociétés de crédit agricole, sociétés de production et de vente, caisses de secours mutuels, caisses de retraites, assurances contre les accidents, bureaux pour les achats et ventes de produits, d'engrais, d'animaux, de semences, de machines de travail; 4° suivre les intérêts agricoles auprès des pouvoirs public et des assemblées locales, défendre les intérêts de la propriété foncière, notamment dans les questions de tarifs douaniers et d'impôts; 5° donner des avis aux agriculteurs et aux propriétaires sur tout ce qui tient à la propriété et à la production.

On peut dire que le mouvement d'idées qui a abouti à ce programme a commencé après 1848; qu'il a amené la constitution de l'Institut agricole de Versailles, supprimé

(1) *Les Syndicats agricoles,* par M. le comte de Rocquigny, 1893 (Perrin et Cie). Excellent livre, très actuel.

par le second Empire, puis la formation de la Société des Agriculteurs de France, la multiplication des chaires agricoles départementales, la belle institution des concours régionaux, la grande enquête agricole de 1865 et la publication de nombreux ouvrages, en tête desquels il faut placer ceux de M. Léonce de Lavergne. Ajoutons que, sous le second Empire, l'agriculture, bien que privée de l'association, avait fait de grands progrès, et que ces progrès ont continué, malgré la crise politique de 1870 et la crise agricole de 1878. La production agricole de la France n'a cessé de se développer. M. de Lavergne l'avait fixée à 5 milliards vers 1850, évaluation déjà insuffisante. Il l'estimait en 1876 à 8 milliards. L'enquête de 1882, publiée en 1890, a constaté un accroissement nouveau de 4 milliards, soit 12 milliards. Une nouvelle enquête a été faite en 1892; les résultats n'en sont pas encore connus; mais bien des personnes pensent que de 1890 à 1892, il y a eu encore un grand accroissement. Dans une étude récente, nous avons prouvé, discutant les évaluations de MM. Levasseur et Le Trésor de la Rocque, autorités fort en vue, que le total de 16 milliards était plus près de la réalité que celui de 12 milliards.

Nul doute que les associations syndicataires n'aient déjà contribué à cet accroissement et qu'elles ne soient appelées à lui imprimer une nouvelle impulsion. Beaucoup de jeunes gens, avec d'importants capitaux, se dirigent maintenant vers l'agriculture; ils ont pu recevoir une préparation technique qui n'existait pas il y a trente ans. Même amélioration dans nos anciennes et excellentes familles agricoles. Aussi les rendements pour les céréales, pour les cultures industrielles, pour les fourrages, ont-ils bien changé; avec les rendements les profits ont augmenté. L'élevage, le lait, le beurre, le fromage, sont devenus une branche agricole de premier

ordre, précisément l'une de celles qui ont le plus su et pu tirer parti des syndicats agricoles et des sociétés coopératives agricoles. Le monde agricole se transforme; la confiance lui revient, la science y pénètre, le capital s'y porte. On peut en donner une preuve péremptoire: c'est le renouvellement du vignoble français, *sans aucun concours de l'État* (1).

Le département d'Indre-et-Loire, notre riche Touraine, est le plus riche en syndicats agricoles. Il en compte 60. Les plus importants de ces syndicats peuvent être classés dans l'ordre suivant : Agriculteurs de la Vienne 13,000 membres, de la Charente-Inférieure 14,500, du Loiret 6,500, d'Anjou 6,000; ceux de la Sarthe, des Ardennes, de la Loire-Inférieure, des Basses-Pyrénées, comptent de 4,000 à 5,000 membres. Le nombre de 313,800, donné par l'Annuaire officiel pour l'ensemble des membres des syndicats agricoles, paraît être tout à fait insuffisant. M. le comte de Rocquigny estime que ce nombre peut être fixé en bloc à 600,000.

Les syndicats agricoles ont réalisé, sans y penser, l'idée fondamentale des associations Raiffeisen. Ils s'établissent avec des ressources modiques, une cotisation annuelle qui, parfois, ne dépasse pas 3 fr. par an; néanmoins, ils jouissent auprès des marchands de toute nature d'un crédit hors de pair, parce que le milieu agricole est sain, honnête, loyal. Les affaires se traitent, non d'après le capital *argent*, mais bien d'après le capital *probité*; celui-ci, souvent, vaut mieux que celui-là.

A côté des syndicats, il s'est formé deux sortes d'associa-

(1) Ainsi, le Syndicat agricole de Saint-Genis-Laval a institué une inspection des vignes et un véritable enseignement de la viticulture, Il a fondé un marché aux vins où les échantillons de vins naturels sont seuls admis.

tions pour leur donner plus de force par leur union; ce sont les *unions de syndicats,* les unes ayant un caractère général, les autres un caractère spécial. Parmi ces dernières, on peut citer le Syndicat central des agriculteurs de France, président M. Welche (1); le Syndicat économique agricole à Paris, président M. Kergall; le Syndicat des viticulteurs français à Paris, président M. Paul Leroy-Beaulieu; le Syndicat des séricículteurs à Avignon, président M. Bérenger, sénateur; le Syndicat pomologique à Rennes, président M. de Lorgeril; le Syndicat des jardiniers de Paris, comptant 1,100 membres, et environ 80 syndicats catholiques agricoles.

Les Unions générales de syndicats ont encore plus d'importance; elles sont appelées à restituer leur rôle politique et social aux campagnes, aux propriétaires fonciers et à toute la partie de la population française qui vit sur le territoire national, qui le met en valeur et qui en a fait le jardin de l'Europe et du globe, le *paradis terrestre,* comme disent les Russes. En tête du mouvement des Unions, agissant sous l'influence et la direction de la grande Société des agriculteurs de France, au nombre de 10,000 associés, il faut placer l'Union des syndicats des agriculteurs de France, présidée par M. Le Trésor de la Rocque; 430,000 agriculteurs sont affiliés à cette Union.

Viennent ensuite l'Union des syndicats des agriculteurs de la Drôme, 22 syndicats; l'Union des syndicats de la Côte-d'Or, 21 syndicats; l'Union des syndicats du Jura, 3 syndicats, mais avec 3,000 membres; l'Union des syndicats de

(1) Le Syndicat central a eu en 1890 un mouvement d'affaires de 4,500,000 francs. Dans les quatre dernières années, il a procuré à ses sociétaires 105 millions de kilogrammes d'engrais. Il publie un Bulletin annuel avec un tirage de 7,500 numéros. Les sociétaires dépassaient le nombre de 4,000 en 1891.

l'Ardèche, 3 syndicats avec 3,000 membres; l'Union Beaujolaise, 4 syndicats avec 5,000 membres; l'Union des syndicats d'Armagnac dans le Gers; l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est, comprenant 10 départements avec 50,000 adhérents, président M. Gabriel de Saint-Victor; cette Union importante publie un bulletin mensuel et un almanach annuel; l'Union des syndicats agricoles et viticoles de Bourgogne et de Franche-Comté avec 10,000 adhérents, président M. le comte Lejeas; l'Union des syndicats agricoles de Normandie, président, M. Delalande, compte 14 syndicats dans 5 départements; l'Union des syndicats agricoles du Nord, fondée à Amiens en 1891, avec 3 syndicats, M. Madaré, président; l'Union des syndicats du Centre à Orléans, présidée par M. Deusy, député, 13,000 membres; l'Union des Syndicats de l'Ouest, 25 syndicats, 13,000 membres, présidée par M. de La Bouillerie; l'Union des syndicats de Touraine, présidée par M. Houssard, 50 syndicats; l'Union des syndicats du Sud-Ouest à Toulouse, présidée par M. de Palaminy; l'Union des syndicats de Provence à Marseille, présidée par M. de Villeneuve-Flayosc, 25,000 adhérents.

Le syndicat agricole, telle que son action a été si clairement définie par les agriculteurs de l'Indre, conduit nécessairement à la coopérative agricole. L'agriculteur n'est pas seulement le consommateur de ses produits. Il est chargé de pourvoir à l'alimentation de la nation. Sous ce rapport sa tâche est devenue beaucoup plus lourde qu'autrefois. La population a augmenté d'un tiers en consistance, mais de combien plus en richesses et en exigences ? Par suite, la production est devenue beaucoup plus active. Elle a quadruplé depuis 1789. Les rendements moyens ont triplé ! Les cultures ont une tout autre intensité, et cependant, le cultivateur, dans l'œuvre de la production,

est peut-être bien plus isolé qu'il y a un siècle, parce qu'une certaine partie de la propriété foncière a changé de forme. La petite propriété, la petite culture se sont développées aux dépens de la grande propriété et de la grande culture. Le petit rural est toujours plus isolé que le grand. Pour lui le syndicat agricole est une nécessité absolue. Mais le syndicat agricole ne lui suffit pas. Il produit pour vendre; or, en fait de vente, son isolement est encore plus grand. Le mouvement qui existe en France, depuis si longtemps, en faveur du *crédit agricole*, est l'expression de la nécessité pour le cultivateur de sortir de son isolement. La coopération répond à cette nécessité.

II. — L'ŒUVRE AGRICOLE

La coopération agricole se présente, jusqu'à présent, en France, sous diverses formes, correspondant les unes et les autres à deux objets bien délimités : — la production, la vente, la consommation, d'un côté, — le crédit, qui peut leur être nécessaire, d'un autre côté. Nous allons indiquer séparément ce qui a été réalisé en vue de ces deux objets, qu'on peut résumer ainsi : l'œuvre agricole et le crédit dont elle a besoin.

La coopération, dans l'œuvre agricole, c'est-à-dire la production et la consommation, la vente se confondant, en réalité, avec la consommation, a été expérimentée sous trois formes : 1° comme instrument, complément, développement du syndicat agricole, à côté duquel l'association coopérative fonctionne; c'est probablement la forme qui triomphera, comme s'adaptant le mieux aux nécessités agricoles; 2° comme remplaçant le syndicat agricole qui disparaît; mais beaucoup de propriétaires ont intérêt à conserver les syndicats sans pouvoir entrer dans une

coopérative; 3° comme société simple de production et de vente, une boulangerie, une boucherie, une laiterie, forme beaucoup moins étendue que les deux autres.

1. L'exemple le plus curieux de la première forme est fourni par le Syndicat de la Charente-Inférieure ayant pour directeur M. A. Rostand, mort dernièrement. Ce syndicat comptait 11,500 membres. Il fut facile de lui annexer une société coopérative; elle fut fondée le 15 septembre 1888 au capital de 200,000 fr., par actions de 50 fr., porté depuis à 600,000 fr. versés, avec 1.200 obligations de 500 fr. Cette société s'est faite le fournisseur des 11,500 membres du syndicat. Les affaires de cette coopérative ont représenté 2 millions, dont 600,000 fr. d'engrais, en 1890, 1891 et 1892. Malgré des frais généraux de 12 %, la coopérative a eu 55,000 fr. de bénéfices en 1891. Les actionnaires ont reçu 10 % de dividende : 6 % intérêts, 4 % profit. C'est le type Schulze-Delitsch. Dans le type Raiffeisen, la grande part de ce bénéfice est portée au fonds commun. 33 succursales viennent en aide à la coopérative centrale. Fin 1892, siège central et succursale comptaient 170 employés et avaient 1,400,000 francs de marchandises en magasins. Les affaires se traitent au comptant. Les succursales ont été confiées à des négociants locaux. Tout repose sur la clientèle agricole, stable, aisée, exacte (1).

(1) La Société a son siège dans un bâtiment transformé en un vaste dock où se centralisent les marchandises destinées à l'alimentation des trente comptoirs ouverts dans chaque chef-lieu de canton. Tout est simple, commode, pratique ; pas de traces de luxe.

Comme la plupart des insuccès des coopératives sont dus à l'indifférence ou à l'indélicatesse des employés, rien n'est négligé pour assurer une inspection et un contrôle permanents. A chacune des cases à marchandises est fixé un carton spécifiant les entrées et les sorties de la case et permettant un contrôle de tous les instants.

Au reçu de la feuille de situation que doivent fournir chaque soir

La coopérative s'est surtout attachée aux engrais et à l'outillage agricole, charrues, semoirs, moissonneuses, faucheuses; elle les vend *ou elle les loue*, elle fait faire les

les trente comptoirs, le directeur télégraphie à des inspecteurs, qui ne s'y attendent pas, l'ordre d'aller contrôler les déclarations de tel ou tel gérant de comptoir pris au hasard. Toute erreur constatée dans la situation entraîne d'abord une amende de 500 fr., et, une seconde fois, le renvoi.

Quant au matériel, il comporte tous les perfectionnements connus, comme ascenseurs, monte-charges, sonnettes électriques, porte-voix, téléphone, etc.

L'épicerie occupe un étage entier et est assortie en marchandises de toute espèce : qu'il suffise de savoir qu'un produit accessoire, la moutarde, y est représenté par 22 marques différentes. La mercerie contient plus de 1,500 articles. Le magasin d'étoffes suffirait à habiller de neuf plusieurs villages : là non plus, rien ne manque, pas même des bouquets de fleurs d'oranger pour mariées.

A l'étage supérieur est la quincaillerie qui achète la ronce artificielle par 500,000 mètres et le fil de fer par 1,000,000 de mètres. Sous les combles, travaillent les nombreux comptables nécessaires à une exploitation qui occupe 170 employés. Au rez-de-chaussée sont les bureaux de réception et d'expédition, des forges, des ateliers d'emballage et de réparation des machines; les caves contiennent des foudres gigantesques, des vins, des liqueurs en bouteilles; des compartiments particuliers rassemblent certains produits d'épicerie encombrants ou dangereux, comme les fromages, les huiles, les pétroles.

L'entrepôt était insuffisant : il a fallu placer dans des locaux voisins les machines agricoles, les engrais chimiques, un laboratoire d'analyse dirigé par un professeur d'agriculture que rémunère le syndicat.

Mais ce qui surprend le plus dans une visite au magasin coopératif, c'est l'extrême bon marché et la qualité supérieure de toutes les marchandises, deux avantages compatibles, quoi qu'en dise le commerce. Les seuls membres du syndicat peuvent s'approvisionner aux comptoirs de l'association et ont à payer la cotisation de 5 centimes par semaine, 2 fr. 60 par an, dans le montant de laquelle ils rentrent indirectement par le moindre des achats et directement par la répartition des bonis.

récoltes à forfait; elle introduit dans les campagnes les méthodes et les instruments nouveaux; elle a vendu en 1891 10 millions de kilos d'engrais; elle assure contre l'incendie; elle a ouvert des stations agricoles; elle a établi à Saintes une Bourse de commerce; elle prépare les bases d'un orphelinat agricole; encore un effort, elle dotera la Charente-Inférieure d'une Banque agricole. Voilà ce que ce beau département doit à M. A. Rostand; mais ses vaillantes populations ont su comprendre le génie organisateur de ce négociant émérite et elles en profitent. Le crédit agricole ne germera ni tout seul, ni avec l'argent des contribuables; il sortira de l'entente commune, de la confiance commune, de l'expérience commune.

Ce grand exemple, l'un des plus significatifs de notre époque, où se préparent de réels progrès, si le gouvernement tient tête aux charlatans, aux révolutionnaires, aux acrobates du socialisme, a naturellement trouvé des imitateurs. Il y a la contagion du bien comme il y a celle du mal. Le Syndicat des agriculteurs du Puy-de-Dôme, dirigé par M. Victor Chaboissier, avec 1,750 associés, a constitué en juillet 1891 à Clermont-Ferrand une coopérative de production et de consommation, capital 40,000 fr., actions de 50 fr. Elle opère tous achats et ventes pour le compte de ses membres et adhérents et même pour les étrangers. Elle vend et achète foins, pailles, avoines, pommes de terre. Elle a dû doubler son capital en 1892. Elle est dirigée par M. G. Fleury, qui prépare une boucherie et une boulangerie coopératives. On demandait des changements sociaux. Les voilà. Ils se font d'eux-mêmes. Accablé par les frais des intermédiaires, le producteur s'approvisionne par l'association. Celle-ci achète en gros et lui procure 30 °/₀ d'économie. Il peut vivre. C'est tout le mystère. On dit : cela tuera le commerce. En tout cas, cela ne l'a pas tué en Angleterre.

Viennent se placer à côté de ces grandes coopératives agricoles, précurseurs d'une ère nouvelle : 1° la Coopérative d'Hyères (1), fondateur Paul Ballande, capital 10,000 fr.; affaires en 1891 153,000 fr.; 2° la Coopérative du Tonnerrois, fondateur Charles Martenot, capital 4,000 fr.; 3° diverses coopératives dans l'Aube, telles que Pargues, Les Riceys, Estissac, Luxeuil, Ville-Morien, Celles-sur-Ource, Avirey-Lingey; 4° la Coopérative du Lot-et-Garonne à Agen, capital 20,000 fr.; 5° la Coopérative du Sud-Est à Lyon, fondateur E. Duport, avec le concours de 65 syndicats, capital 75,000 fr.; la Coopérative régionale de Bourgogne et de Franche-Comté à Dijon, et la Coopérative départementale de la Côte-d'Or.

Ces diverses coopératives ont adopté les unes la forme commerciale qui leur permet d'étendre leurs affaires, mais qui les soumet à la patente et à l'impôt de 4 °/₀ ; les autres la forme civile. Le choix entre ces deux formes dépend des milieux. La première est plus délicate, elle exige des agents plus capables. Selon nous, elle ne doit pas être préférée à la seconde qui nous paraît plus en rapport avec la production agricole.

2. A côté des coopératives complétant, développant le syndicat agricole, il faut placer celles qui s'y substituent. C'est ce qui a eu lieu dans le département de Lot-et-Garonne, Le Syndicat de Villeneuve-sur-Lot, avec 2,500 membres, sans mouvement sérieux d'affaires, a été remplacé par une Société coopérative fondée par M. A. Fabre, au capital de 25,000 fr., actions de 50 fr. C'est une coopérative de

(1) Une notice sur la Société coopérative d'Hyères vient d'être publiée par M. le comte de Rocquigny. Paris, 1893. Elle émane du Syndicat agricole d'Hyères qui compte 513 membres « Le plus grand service à rendre au producteur rural, dit M. de Rocquigny, consiste à lui faciliter l'écoulement plus avantageux de ses produits. »

commerce. Elle traite avec ses membres adhérents; même avec les étrangers tenus à une cotisation de 2 fr. Ventes d'engrais et d'outils, ventes de tous autres objets à sa clientèle; expédition de ses produits, fruits, légumes. Le Lot-et-Garonne est un des plus riches fournisseurs de Paris. La Coopérative lui offre un instrument précieux pour faire ses expéditions. C'est un élément nouveau, indispensable à la production agricole qui manquait de tout, non seulement de bons engrais, d'outils, mais de débouchés. Elle agissait au hasard et se sortait d'affaire comme elle le pouvait. La *Coopérative distributive* lui ouvre ses marchés : voilà ce qu'il faut comprendre; bientôt elle lui portera le crédit, l'assurance contre les accidents, peut-être contre la grêle; le cultivateur sort de son isolement. En retour, il donne sa clientèle; c'est un grand progrès.

3. Voici la troisième forme de la coopérative agricole. C'est une forme qui se répand, en ce moment, de tous côtés et qui paraît pleine d'avenir. Elle correspond à la seconde phase de la production agricole, à la transformation des produits bruts en produits prêts à être consommés : 1° boulangeries; 2° boucheries; 3° laiteries, beurreries et fromageries; 4° brasseries; 5° tonnelleries; 6° fabriques de vins, de vinaigre, de sucre; 7° préparations diverses de la soie (dévidage et moulinage des cocons. MM. Hérisson et de Boyve ont établi en 1888, à Nîmes, une boucherie coopérative, capital 50,000 fr., par actions de 50 fr.; 640 associés, affaires 200,000 fr. en 1892, bénéfice 7 °/₀; baisse du prix de la viande 20 °/₀. Semblables boucheries à Rodez, Langres, Caen, La Rochelle, Cambrai, Turenne, Charleval (Eure), Nogent-le-Rotrou, Gensac (Gironde), Abbeville, Château-Renault, Tours, Mont-de-Marsan, Roubaix, Toul, Le Mans, Bayonne, Cours (Rhône), Le Creusot, Poitiers, etc.

Le mouvement est lancé, la coalition des bouchers contre

les consommateurs l'a rendu inévitable. Le mouvement est encore plus accentué en ce qui concerne le lait dont la production est devenue si considérable et si rémunératrice. Les laiteries coopératives se répandent dans toute l'Europe : Suisse, Hollande, Belgique, Danemark, Allemagne où on en compte 900, Angleterre. La France suit le mouvement. Dans l'Aisne 12 laiteries, dans la Charente-Inférieure 17; dans les Deux-Sèvres 5, en Bretagne 11. Au dernier congrès de la Société d'Économie sociale, M. Fougerousse et M. Nicolle ont donné de très curieux renseignements sur les laiteries coopératives dans l'Aisne et dans l'Anjou [1]. Les unes se fondent sans capital et n'opèrent qu'avec les produits de leurs membres qui partagent au prorata de ces produits; les autres sont des sociétés commerciales. Les unes et les autres donnent de bons résultats.

Les boulangeries coopératives sont plus nombreuses que les boucheries, quoique moins nécessaires; elles ont un véritable modèle dans la boulangerie de Roubaix. On en compte en France plus de 300, dont un grand nombre dans les campagnes. Les boucheries sont beaucoup moins nombreuses. Nul doute que les distilleries, tonnelleries [2], fabriques de vins coopératives, ne réussissent également. Dans un grand nombre de départements, il s'est fondé des sociétés coopératives pour le battage des céréales. Breil, en Maine-et-Loire, Saint-Claude (Loir-et-Cher), Montreuil et Haudivilliers (Oise), Valencey (Indre), Jallanges (Côte-d'Or), et, pour l'achat et l'usage en commun des machines agricoles, Anglure (Marne), Saint-Florentin (Yonne). Les

(1) Sur les *Beurreries coopératives,* consulter *Coopérateurs français,* 18 juin 1893.

(2) L'industrie de la tonnellerie paraît offrir un vaste champ à la coopération, qui a très bien réussi dans la tonnellerie aux États-Unis. *(Économiste français,* 5 août 1893.)

maraîchers d'Angers ont établi une coopérative au capital de 50,000 fr.

Il s'est également établi des coopératives agricoles pour l'exploitation de brasseries, pour le nettoyage et la livraison des toisons à Reims. En un mot, le producteur agricole trouve dans la coopérative agricole un moyen de sortir de son isolement. La coopérative lui ouvre tous les marchés. Elle reçoit, expédie, vend pour lui. Elle fait ce que seul il ne peut faire. Elle est un organisme nouveau.

III. — CRÉDIT AGRICOLE

Ce mouvement prépare les véritables éléments du crédit agricole en France. On s'est mépris sur la nature de ces éléments. Il ne s'agit pas d'hypothèque, de gage, d'antichrèse. Tout cela est le vieux bagage des temps et des besoins d'autrefois. Il s'agit de faciliter aux propriétaires, aux fermiers, aux métayers, leurs travaux agricoles et la disposition des produits, surtout la vente. La coopération s'y prête à merveille, par l'établissement de magasins où ces derniers seront portés. Des avances pourront alors être faites; au surplus l'association vendra blés, avoines, vins, bois, tout comme elle vend le lait. Le producteur ne sera plus isolé.

L'association prépare le crédit en permettant de se connaître et au besoin de s'améliorer soi-même au contact et sous l'œil d'autrui : car elle crée des devoirs nouveaux qu'il faut remplir. C'est ainsi qu'a marché et réussi le Crédit agricole de Poligny (Jura). Prêts : en 1885, 5,000 fr.; en 1892, 212,000 fr. Ce petit crédit est maintenant admis à l'escompte par la Banque de France. Il n'a pas fait de perte. Établissements du même ordre : Crédit mutuel de Besançon, capital 2,500 fr., sous les auspices du Syndicat agricole du

Doubs, comptant 800 membres; Crédit agricole de Genlis (Côte-d'Or). Divers syndicats agricoles, tels que ceux d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de Lunéville, de Delle, de Compiègne, ont établi des caisses mutuelles agricoles, précurseurs de crédits agricoles. Plus hardi, le Syndicat agricole du Cher a fondé la Banque de Saint-Florent-sur-Cher, capital 9,100 fr.; actions 50 fr. Elle a eu, en 1892, un mouvement de 658,000 fr. Elle est administrée gratuitement. La Banque de France l'a admise à l'escompte.

Ces résultats sont bien modestes, à côté de l'importance des syndicats et des associations coopératives agricoles en France; mais ils accusent toute l'attention que mérite le mouvement syndicataire et coopératif agricole.

Le crédit agricole semble avoir été une sorte de formule vague derrière laquelle se manifestaient, peut-être sans se clairement expliquer, et, en tout cas, sans se faire comprendre, les besoins nouveaux de l'agriculture française, besoins croissants comme elle-même. Combien avons-nous connu d'excellents esprits, notamment M. Thiers, M. Léonce de Lavergne, contester la rapidité et la puissance de l'accroissement de notre production ! Il y a trois ans, devant la Société d'Économie sociale (1), nous avons présenté des résultats, qui furent contestés (ils ne le sont plus aujourd'hui). La belle statistique de 1882 — et des progrès sensibles ont eu lieu depuis 1882 — ne laisse aucun doute sur le mouvement qui anime notre agriculture nationale. Sous cette formule : *crédit agricole*, on entendait certainement tout autre chose que de nouvelles facilités d'emprunter. D'abord le crédit hypothécaire est très abondant en France, même tout à fait facile, malgré les accusations de novateurs, en général sans compétence. Le Crédit Foncier ne le refuse à personne; les

(1) Congrès de 1890. (*Réforme sociale* de novembre 1890.)

notaires sont encombrés de capitaux disponibles. Quant aux avances, tantôt pour engrais et semences, tantôt sur bétail, ce sont de si déplorables extrémités pour tous les peuples, sur tous les territoires et sous tous les climats, comme l'a surabondamment établi la grande enquête des consuls des États-Unis de 1884, qu'il est fort difficile d'admettre que l'agriculture française, dont les ressources extraordinaires ont apparu dans la reconstitution du vignoble, en soit réduite, pour ses travaux annuels, à emprunter sur gages remis ou non livrés. Aussi, en général, se méprenait-on sur l'élément fondamental du crédit agricole qui ne saurait être ni la semence, ni le bétail, ni même l'engrais, mais la récolte. Avec la récolte, l'association coopérative peut intervenir. Elle peut, tout autrement que le producteur, la réaliser; elle peut aussi consentir une avance. C'est là que le crédit agricole intervient; c'est là qu'il est efficace. Il est illusoire de laisser supposer qu'on peut prêter avant la récolte. Pour ce prêt, il faut s'adresser au crédit hypothécaire. Propriétaires, fermiers, métayers, qui engagent leurs semences, leurs bestiaux, leurs instruments avant la récolte, ne se trouvent pas dans les conditions de la production. Le crédit les sauvera-t-il ou les accablera-t-il? En tout cas, s'ils ont besoin d'assistance, combien seront-ils mieux servis par une association mutuelle, telle que les *Darlehenskassen Vereine*, que par un prêteur sur gages!

C'est ce qui est très formellement résulté des trois derniers congrès des banques populaires tenus à Bourges (1891), Lyon (1892), Toulouse (1893), tous favorables au développement des associations coopératives, type Raiffeisen, en France.

Pour la production agricole en France, le crédit est accessoire; ce qui importe, c'est la vente, c'est la réalisation des produits. L'association coopérative, surtout pour

la petite et la moyenne propriété, y répond. Loin de nous la pensée que des banques, telles que les banques d'Écosse, les banques de Suède, les National Banks des États-Unis, même les Positos, ne seraient pas susceptibles de rendre des services spéciaux à l'agriculture française. Mais ces banques appartiennent à des États où la circulation fiduciaire est décentralisée et où, depuis fort longtemps, personne ne songe à contester à la matière agricole le droit de trouver, dans la circulation fiduciaire, au moins à autant de titres que l'industrie et que le commerce, le crédit qui peut lui être momentanément nécessaire sans gager sur semences, bestiaux ou instruments aratoires. En France, la circulation fiduciaire étant absolument centralisée au profit exclusif du commerce et de l'industrie, la tradition étant que la production agricole n'y a aucun droit, c'est surtout à la mutualité, telle qu'elle est pratiquée par les associations Raiffeisen, qu'il faut avoir recours, tant que sera maintenu l'absurde monopole du commerçant et de l'industriel. Sous ce rapport, les sociétés d'agriculture de l'Yonne et de l'Allier sont entrées dans la véritable voie du crédit agricole, celle-là en faisant des avances à crédit en nature, — comme les *Positos*, les *Monti frumentari* et les *Darlehenskassen*, — celle-ci en préparant les éléments d'une assurance mutuelle contre la mortalité du bétail.

Le mouvement et la graduation d'idées et d'habitudes qui conduisent les agriculteurs du syndicat à la coopérative, et de la coopérative à la banque populaire, ont été heureusement exprimés par M. Luzzatti. « Le syndicat éveille chez le
» cultivateur le désir d'améliorer, d'intensifier et de varier
» ses cultures, cherchant à tirer du moindre coin de terre
» le plus grand revenu possible. Après avoir éveillé ce désir,
» il le fortifie, l'éclaire et donne la meilleure direction tech-
» nique à suivre. La banque populaire fournit les moyens

» d'agir aux conditions les plus favorables (1). » L'agriculture française, disposant de tout autres ressources que l'agriculture italienne, trouvant dans le notariat des capitaux abondants, pourra préférer l'association coopérative de production et de consommation à la banque populaire. Les instruments doivent varier avec les milieux et leurs conditions.

§ 13. — LA LUTTE CONTRE LE SOCIALISME

Quels sont les résultats de cette revue comparative des associations coopératives chez les divers peuples ? Nous les résumons ainsi : 1° L'idée et la pratique de la coopération remontent bien loin dans l'histoire de l'humanité; 2° leur persistance et leur succès varient avec les civilisations, les races, les formes de gouvernement; 3° elles se sont particulièrement développées chez des nations et à des époques prospères pour les classes laborieuses; 4° elles n'ont jamais exercé qu'une influence fort indirecte sur la destinée historique des peuples, apparaissant, disparaissant, renaissant parfois avec les changements dans les institutions politiques, le plus souvent avec les modifications dans les éléments sociaux, étant par leur nature même tout autrement en rapport avec ceux-ci qu'avec celles-là; 5° après avoir tenu une place considérable dans les anciennes civilisations, à côté et sous l'influence même de l'esclavage, elles ont presque disparu sous l'Empire romain pour refleurir au moyen âge et disparaître de nouveau avec la période monarchique, mais elles sont demeurées toujours nécessaires à la Chine et à la Russie. Elles ont même conservé dans le milieu, essentiellement latin et catholique, de l'Espagne et de l'Italie, une tout autre vitalité que dans le milieu celtique

(1) Citation de M. le comte de Rocquigny, p. 239.

ou anglo-saxon ; 6° tout à coup, elles se sont reconstituées, d'abord en Angleterre, puis aux États-Unis, puis en Allemagne, progressivement chez tous les peuples de l'Europe, au fur et à mesure de l'accroissement des centres urbains, de la transformation industrielle, du progrès du bien-être, de l'intensité de la lutte pour l'existence en Europe, sous l'influence d'un développement extraordinaire de la population; 7° cette reconstitution se montre plus active dans le milieu anglo-saxon que dans les autres, particulièrement remarquable en Allemagne, particulièrement restreint en France.

Tels sont les résultats.

D'une certaine correspondance entre les institutions coopératives et les diverses périodes des idées ou des mouvements socialistes ou communistes, aux différentes époques de l'histoire, nous n'avons trouvé aucun témoignage, aucune trace autre que le concours momentané apporté par le christianisme primitif aux tendances communistes, qu'il a bientôt répudiées, et à la pratique de l'association, à laquelle son existence même est liée. Cette séparation formelle montre combien toute correspondance manque entre la coopération et le socialisme. On est, par suite, obligé de reconnaître que Schulze-Delitsch s'est trompé en s'imaginant que les associations coopératives constitueraient, soit un moyen de combattre les utopies socialistes, soit un ensemble d'institutions propres à satisfaire les hommes mécontents de leur condition. Le succès des associations Schulze-Delitsch a été extraordinaire; mais ce succès n'a nullement empêché les livres, idées, projets, plans, traités socialistes, de se répandre de toutes parts, spécialement en Allemagne; il semblerait même, pour un observateur inattentif, qu'il y ait comme une sorte de parallélisme entre le développement des associations

coopératives et le développement du socialisme. En réalité, le mouvement coopératif et le mouvement socialiste, quoique contemporains pour nous, et sortis l'un et l'autre des mêmes milieux sociaux, sont indépendants l'un de l'autre, sans action l'un sur l'autre. La clientèle de Schulze-Delitsch, laborieuse, parcimonieuse, silencieuse, améliorant son sort modestement par l'effort simultané du travail et de l'épargne, n'a jamais été celle de Collins, de Lassalle et de Karl Marx. Il est dérisoire d'espérer que les *Landschaften* des propriétaires, les *Darlehenskassen Vereine* de Raiffeisen, les *Genossenschaften* de Schulze-Delitsch, calmeront jamais les ardeurs de Bebel et de Liebknecht. Lassalle et Karl Marx leur ont octroyé le même mépris avec lequel Paul Lafargue, gendre de Karl Marx, Guesde, Paul Brousse ou Allemane, considèrent les syndicats agricoles, les positos, les artèles ou les distributive stores Il y a antinomie totale entre le monde paisible qui économise et les sophistes bruyants qui veulent contraindre à un collectivisme obligatoire, fonds ruraux, fonds urbains, usines, banques, chemins de fer, capitaux mobiliers, métaux précieux, pour les faire gérer par des *omniarques*, selon les uns, et selon M. Schieffle, le moins extravagant des socialistes actuels, par des *Berufsanstaltliche* (pardon d'employer un si terrible substantif), organisations professionnelles ou plutôt établissements d'État, *congrégations* de fonctionnaires.

L'association coopérative n'est point, ne saurait être un instrument de lutte ni de démonstrations scientifiques; sous ce rapport, Raiffeisen, plus modeste, a mieux vu que Schulze-Delitsch; il a évité des polémiques inutiles et quelque peu ambitieuses; il a essayé de rapprocher les hommes et les intérêts, sans avoir aucune prétention de les convaincre, ni de leur apporter une panacée quelconque. Améliorer le milieu agricole, voilà son véritable but : c'est déjà beaucoup.

Au surplus, que pourraient essayer aujourd'hui les associations coopératives pour combattre le socialisme? Du terrain scientifique d'où il a été irrévocablement expulsé [1], le socialisme s'est transporté sur le terrain révolutionnaire, où seulement il peut jeter des racines solides et trouver des coopérateurs sérieux. A l'exception des quelques esprits chimériques qui se sont complus à rêver pour les sociétés humaines des conditions autres que celles auxquelles elles sont soumises : Çakya-Mouni, Platon, certains Pères de l'Église, Th. Morus, Fénelon, Rousseau, R. Owen, Fourier, le socialisme n'a toujours été qu'une des formes de l'esprit révolutionnaire. Rien de moins nouveau que les doctrines socialistes dans l'histoire de l'humanité, c'est-à-dire que les tentatives des esprits de révolte pour exploiter les souffrances, les malheurs, les fautes, les sentiments d'envie et de haine des classes inférieures à l'égard des autres, pour se soulever contre le fait d'inégalité qui est la loi même de l'apparition des êtres contingents et de la création tout entière. Car c'est à cette fondamentale erreur que ces doctrines se ramènent : la négation de la différenciation des êtres, la possibilité par l'homme de refaire, non seulement lui, d'abord, mais toutes choses. Aussi, chaque fois que les docteurs socialistes ont essayé de passer de la théorie à l'application, chaque fois qu'ont apparu les *omniarques* ou les *Berufsanstaltliche*, elles ont été arrêtées par l'immense déconvenue de tous ceux dont la foi, qui cependant transporte les montagnes, était accourue vers elles.

Le socialisme ne peut être pris au sérieux et ne peut devenir dangereux que comme moyen d'action des partis révolutionnaires. Il ne changera pas la condition de l'humanité; mais il pourra contribuer à faire subir de redoutables

(1) *Le Collectivisme,* par M. Paul Leroy-Beaulieu, 1884.

épreuves aux sociétés politiques, exposées aux passions et aux partis révolutionnaires. Dans ses ouvrages si remarquables sur la Chine, le Père Huc a tracé une histoire des plus curieuses du socialisme qui a ravagé la Chine et préparé la conquête des Mongols. « Dans le XIe siècle de » notre ère, sous la dynastie des Song, le peuple chinois » présentait un spectacle à peu près analogue à celui qu'on » a vu se produire en Europe et surtout en France dans » ces dernières années. Les grandes et difficiles questions » d'économie politique et sociale préoccupaient les esprits » et divisaient toutes les classes de la population. » Wang-Ngan-Ché, chef du parti socialiste, fut porté par l'opinion publique même au pouvoir. D'après ses idées, l'État « devenait à peu près le seul et unique propriétaire du » sol : il s'emparait de toutes les ressources de l'empire » pour devenir le seul exploitant universel; il se faisait » commerçant, industriel, agriculteur, dans le but unique » de venir au secours des classes laborieuses et de les » empêcher d'être dévorées par les riches [1] ». L'empereur Chen-Tsoung maintint Wang-Ngan-Ché au pouvoir durant tout son règne; mais la condition générale de la Chine devint déplorable. Le Père Huc n'hésite pas à croire que ce règne a préparé les conquêtes des Mongols. Les socialistes perdirent le pouvoir en 1129.

Le socialisme se retrouve à certaines époques du Christianisme et même du Mahométisme. Il a tenu une place dans les agitations de la Réforme. Il a contribué à détourner et à altérer les véritables courants de la Révolution française. Il a longtemps essayé de dissimuler, sous un aspect scientifique et théorique, auxquels seuls les novices en histoire et en politique ont pu se laisser prendre, les agissements, les

(1) *L'Empire chinois,* t. II, ch. II.

espérances des partis révolutionnaires qui se forment, se renouvellent au sein des sociétés démocratiques, au nom de l'inégalité des conditions, en vue de changer l'assiette du pouvoir et la distribution de la richesse.

Après diverses transformations de Morelly à Fourier, de Fourier à R. Owen, de R. Owen à Saint-Simon, à Cabet, à Collins, aux diverses écoles allemandes, il s'est dernièrement condensé, en quelque sorte, sous deux formes, momentanément définitives : le socialisme industriel avec Karl Marx, le socialisme agraire avec H. Georges.

H. Georges vit et écrit aux États-Unis où la moitié du territoire — 460 millions d'hectares sur 920 millions — est à peine appropriée; un tiers seulement en culture. La partie appropriée a été distribuée ou vendue par lots, sauf les attributions aux chemins de fer, aux écoles, aux routes, à charge de travaux et de dépenses si lourdes que le colon abandonne souvent le lot payé et défriché [1].

Il y aurait cependant accaparement; aussi, après avoir soutenu que l'accaparement du sol condamne le système de la propriété foncière individuelle, le socialisme agraire se contente, comme réparation de cet accaparement, d'attribuer à l'État la rente du sol, c'est-à-dire le revenu, en tout ou partie, des propriétaires fonciers; il respecte la part des métayers, des fermiers, des bordiers et des salariés. Dans ces conditions, on a répondu que le défrichement du sol aux États-Unis s'arrêterait *illico* et qu'en France, par exemple, les vignes phylloxérées n'auraient jamais été reconstituées. Aussi, les véritables socialistes sont-ils d'avis que l'exploitation collective doit partout remplacer la propriété et l'exploitation particulière, collectivisme qui ramènerait peu

(1) Comparer notre étude sur la colonisation américaine dans le Nebraska. (*Économiste français,* 8 juillet 1893.)

à peu la partie de l'humanité qui a dissous la tribu à la rétablir. L'humanité actuelle, telle que nous la connaissons (Europe, moins la Russie du Nord, les deux Amériques, toute l'Inde, la Chine, l'Asie Mineure, l'Australasie, la plus grande partie de l'Afrique), va-t-elle renoncer à la propriété et à l'exploitation particulières pour revenir à la tribu ? De telles hypothèses ne méritent pas d'arrêter des esprits sérieux.

La doctrine de Karl Marx se présente sous une autre forme. Dans la production, soutient Karl Marx, le travail est tout. Sans lui rien. Donc le travail doit tout recevoir. Or, en fait, il ne reçoit même pas de quoi vivre. En tout cas, en admettant que la production ne soit pas son œuvre exclusive, il ne lui revient pas la part à laquelle il a droit. D'autres ont tiré les conclusions comprises dans ces raisonnements et sont d'avis que pour parvenir à une répartition équitable des résultats de la production, il faut collectiviser tous les capitaux, la terre comme les outils et les machines, les matières premières comme l'intelligence.

On a soumis les affirmations et les raisonnements de Karl Marx à une critique sérieuse. On a démontré : 1° que ses idées, aboutissant à la suppression de l'individualité personnelle de l'homme, anéantissaient l'agent par excellence de la production ; 2° que le travail manuel n'était nullement le seul élément actif de la production ; 3° que le collectivisme intellectuel constituerait une extravagance monstrueuse.

Ces observations n'ont pas arrêté le développement du socialisme, mais elles l'ont dépouillé de son apparence scientifique. Le prince Kropotkine, dans un récent ouvrage (1), ne s'en embarrasse plus. Il déclare que, avec le collectivisme universel, l'humanité vivra *sur le tas*. Pain, fromage,

(1) *La Conquête du Pain*, 1891.

légumes, chemises, châles, souliers, parapluies, robes de soie, truffes, huîtres, tout sera porté au tas.

Voilà l'avenir de l'humanité. Jugez par là de ce que pourrait être sa condition en cas de disette ou de choléra.

Les socialistes ont le sentiment secret d'être définitivement condamnés par les faits et par la science. Aussi, d'une part, amoindrissent-ils toutes leurs expositions théoriques pour donner plus de place aux satisfactions immédiates et, d'autre part, se rapprochent-ils des partis politiques révolutionnaires. Du domaine de l'idée, ils passent au domaine du devenir, c'est-à-dire à la force et à la violence. Ils sont prêts, pour parvenir au pouvoir, à accepter toutes les transactions.

Que peuvent opposer les associations coopératives, travaillant et opérant dans le silence et la paix, à de pareilles passions, qui, plus ou moins, agitent les classes laborieuses, surtout dans les grandes villes ? Est-ce raisonnablement sur elles qu'il faut compter pour les atténuer, les combattre, les vaincre ?

A cet égard, l'Allemagne se trouve dans une meilleure condition qu'on ne le pense en général. Il est bien vrai qu'en Allemagne, principalement dans les villes manufacturières et dans les États du Sud, le courant des idées socialistes a acquis, parmi tous les travailleurs, aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture, mais principalement dans l'industrie, une intensité redoutable. Beaucoup d'ouvriers peuvent se croire prêts à tenter des expérimentations. Mais ils rencontrent dans le gouvernement, dans les institutions, dans la prédominance des idées, des goûts et des aspirations militaires, dans la cohésion, la force et la puissance intellectuelle des classes supérieures, des obstacles qu'on doit considérer actuellement comme insurmontables.

Le gouvernement prussien n'a aucun rapport avec ceux

que possèdent, la Russie exceptée, la plupart des États européens. C'est lui qui a fait l'empire allemand, de même que c'est lui qui a fait la Prusse. Il ne présente aucun symptôme de caducité : bien loin de là, il est plutôt supérieur qu'inférieur à la nation. Derrière lui se rangent d'immenses intérêts, notamment tous les intérêts militaires et fonciers, étroitement unis. Contre cette formidable citadelle, gardée avec une rare vigilance, le socialisme théoricien germanique, malgré Rodbertus, Karl Marx, Liebknecht et Bebel, se trouve réellement impuissant et condamné à se repaître de discours, de brochures et de prophéties dont les travailleurs auront tout le temps de faire la digestion. La force de vitalité et la chance de survie du gouvernement prussien sont telles qu'elles peuvent suffire pour faire face à toute l'amplitude de l'oscillation socialiste en Allemagne. Ce ne serait pas, au surplus, la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'un grand mouvement se serait produit et n'aurait pas abouti parce qu'il aurait rencontré devant lui des forces dont il n'aurait pu triompher. Qu'est-ce qui a empêché, au seizième siècle, le protestantisme de l'emporter en France, avec Calvin, avec Coligny, avec les Estienne, avec une aristocratie dévouée et supérieure? Une seule force. Le protestantisme s'est heurté à une monarchie dans sa période ascendante. Qui affirmerait que cette période est passée pour la Prusse?

Les élections mêmes de juin 1893 ont montré que le courant socialiste s'était ralenti. Et encore, dans les 1,850,000 voix qu'il a obtenues, combien à retrancher d'opposants réels à Bebel, Liebknecht et de Volmar! Ici, on touche, pour ainsi dire, la vérité du doigt. C'est chez le peuple le plus envahi par les théories socialistes que le socialisme présente le moins de périls, parce que, force politique, il rencontre devant lui une force politique supérieure. Les associations coopératives n'y sont pour rien.

Leur rôle, leur fonction réels apparaissent bien à nu : Organismes nouveaux, plus complexes, plus délicats, mais très précieux, de conditions sociales, de besoins économiques différents.

Où pourront donc bien avoir lieu ces expérimentations socialistes, à peu près inévitables pour mettre un terme au déluge de sophismes des prédécesseurs et des disciples de Mardochée ? Il semble qu'on est autorisé à affirmer qu'elles n'auront pas lieu en Angleterre, parce que le génie anglais, qui se retrouve dans les classes ouvrières de l'Angleterre, est particulariste à un trop haut degré pour en accepter les charges. En Russie, rien ne paraît disposé, quant à l'industrie, pour ces expérimentations et, quant à l'agriculture, les populations qui n'ont plus le Mir ou qui ne l'ont jamais eu, n'éprouvent aucune velléité soit d'y revenir, soit de le subir. En Autriche, en Italie, en Espagne, les populations laborieuses, principalement adonnées à l'agriculture, accordant toujours une place notable aux influences religieuses, ne sont pas mieux disposées pour ces essais. Il en est de même des États scandinaves et de la Hollande. Rien n'y est agencé pour des expériences de communisme pratique. L'énergie, la promptitude que le président Harrison, bien qu'à la veille de sa réélection, a déployées pour accabler les armées des grévistes d'Homestead, de Buffalo, de Cœur-d'Alène, du Kentucky en 1892, la rapidité de la répression, une armée de 30,000 soldats levée en un seul jour dans l'État de New-York, ne laissent aucun doute sur le caractère du gouvernement américain. Et, au surplus, que peuvent hasarder des amateurs révolutionnaires sur 920 millions d'hectares ?

La situation n'est pas la même en France. Au point de vue du socialisme théoricien, il est bien vrai que le mouvement a eu beaucoup moins de force en France qu'en Allemagne.

Lassalle, Karl Marx, y jouissent d'une popularité inférieure. Nul ouvrier français ne les prend pour des rédempteurs. La plupart en dissertent sans en avoir jamais rien lu. En outre, les socialistes français, fidèles au génie français, ne peuvent pas marcher d'accord. Rien de curieux [1], parfois rien de plaisant comme la division et la classification des socialistes français : broussistes, anarchistes, allemanistes, possibilistes. On s'y perd, les ouvriers s'y perdent eux-mêmes. Le mouvement socialiste est, par suite, bien moins puissant en France qu'en Allemagne. Mais combien sont plus favorables en France les conditions de ses expérimentations ? C'est ce qu'il faut considérer.

1° Les gouvernements ne sont pas les mêmes ; on ne saurait nier que la forme républicaine est plus accommodée à des expériences communistes que la forme monarchique ; 2° puis la forme républicaine est bien récente, encore contestée en France. Comment en comparer la vigueur et la résistance à une monarchie dans sa pleine maturité, entourée d'une glorieuse popularité ? 3° derrière la République, les classes supérieures, les plus riches et les plus éclairées, sont bien loin de se ranger en un faisceau compact. Le feraient-elles, qu'elles seraient tenues à distance, avec un souci inexorable, par les classes auxquelles les événements de 1870-1871 ont attribué le pouvoir : les dernières couches de la bourgeoisie et les premières couches des travailleurs ; 4° sans doute, la France est parvenue, avec beaucoup d'efforts et de dépenses, à refaire ses armées, — et elle n'en a même jamais eu de plus formidables ; — mais ces armées ne sont pas constituées dans les mêmes conditions, ni animées du même esprit que les armées allemandes. Ce sont des instruments bien différents ; 5° en Allemagne, avec une centralisation modérée, tous les

(1) *Journal des Débats*, article de M. Chailley-Bert, 3 août 1893.

agents du pouvoir sont dans les mains du gouvernement et lui obéissent avec un respect illimité; en France, avec une centralisation excessive, beaucoup d'agents du pouvoir lui échappent et ne lui obéissent pas; ils dépendent directement, tels que les maires, du suffrage universel. Ces agents émanent-ils des classes conservatrices, sur lesquelles le gouvernement ne compte pas et ne s'appuie pas, il les révoque; émanent-ils des classes populaires, parfois révolutionnaires, qu'il redoute, il les respecte et leur laisse le champ libre; 6° enfin, il existe, en France, un courant révolutionnaire, prenant toutes les formes, qui a montré sa redoutable puissance en 1789, en 1830, en 1848 et sous la Commune; ce courant est étranger à l'Allemagne. C'est le résidu d'une vieille civilisation.

On est donc obligé d'avouer que les conditions d'expérimentations socialistes ou communistes se trouvent bien plutôt réunies en France que chez les autres peuples. Parmi les esprits prévoyants qui suivent, avec attention, le développement des destinées de la société française, si incertaines depuis les écarts de la Révolution française, il règne peu d'incertitude sur le fait que c'est la France qui sera le théâtre des premières expérimentations, qu'elles sont inévitables, assez prochaines, mais qu'elles suffiront très rapidement pour créer une oscillation en sens contraire et ramener le calme et le bon sens dans la grande majorité des esprits.

L'incident, si dramatique, de la grève de Carmaux a jeté sur cette situation une lumière décisive. Les socialistes ont nettement déclaré leur but : « Pour réaliser nos espérances » et donner satisfaction à nos besoins, nous aurons recours » à la force quand nous le pourrons, comme on a eu recours » à la force pour renverser la Restauration, la monarchie de » Juillet et le second Empire. »

Le gouvernement a abdiqué devant eux. Il a refusé aux

officiers de l'armée le droit de défense personnelle. La société a été livrée à l'abandon. Aucun gouvernement, nulle part, n'a montré une pareille faiblesse. Le champ des expérimentations est libre, ouvert, évidemment (1).

Aussi, depuis cet incident, les socialistes français et même étrangers, surtout allemands, ont-ils redoublé d'ardeur en France. Congrès, grèves, menaces, conférences, émeutes, rien ne lui a été épargné. Elle est devenue le centre, le foyer, le carrefour, le porte-parole des socialistes internationaux. Elle a même eu l'honneur de provoquer leurs contradictions. Tandis qu'à Marseille Bebel et Liebknecht faisaient cause commune avec les *sans-patrie* français, ils déclaraient très hautement à Mulhouse et à Berlin qu'ils se tiendraient toujours prêts à prendre le casque et le fusil pour maintenir, malgré elles, l'Alsace et la Lorraine rivées à l'empire prussien. Ils récoltaient, pour prix de leur duplicité, les acclamations des frères de Roubaix : *A bas la patrie! A bas la France !* Le soldat qui sert la messe est puni; le polisson, qui menace et insulte la patrie, goguenarde joyeux dans les rues. Le conspirateur, entretenu par l'argent allemand, est élu député.

Il importe donc de séparer avec rigueur les institutions, ayant un caractère exclusivement économique et social comme les associations coopératives, de tout contact politique, et particulièrement dans un milieu aussi agité, aussi troublé que la France. Ainsi les meneurs socialistes redoublent, depuis quelque temps, d'activité pour pénétrer dans le grand massif rural français, massif solide, presque immuable, sur lequel sont établis en France, de tout temps,

(1) Les tendances actuelles du socialisme en France viennent d'être établies avec autant d'indépendance que de sagacité par M. Yves Guyot (*la Tyrannie socialiste*, 1893). Voir *Messager de Paris* du 26 juillet, et un article sur « l'Abandon social », par M. P. Leroy-Beaulieu (*Économiste français* du 12 novembre 1892).

la société, les institutions, l'armée, la marine, l'Église, la magistrature, le gouvernement, puisque son territoire incomparable est le principal élément du travail, de l'influence et de la richesse. En tenant compte des industries diverses, dépendant de la production agricole, les populations rurales représentent au moins 60 °/₀ de la nation. Avec le sol, les propriétés bâties qui lui sont attachées, les animaux, les réserves en approvisionnements, les biens et valeurs mobiliers, ces populations ont en mains les trois cinquièmes de la fortune nationale, soit 150 milliards. Ce serait une belle proie pour le socialisme agraire, celui auquel le propre gendre de Merdochaï (Karl Marx), M. Paul Lafargue, publiciste non moins distingué que son beau-père, donne des soins particuliers. Le mouvement a commencé par les coalitions et les grèves des bûcherons de la Nièvre et du Loiret qui exploitent le massif forestier du Centre, comprenant 800,000 hectares de bois dans cinq départements : populations violentes, promptes à l'exaltation, promptes à l'action.

Le programme d'attaque a été formulé, en 1892, dans le Congrès international de Marseille, celui-là que Liebknecht a honoré de ses déclarations (1).

Producteurs, au nombre de deux millions et demi, dépossédés de leur instrument de travail, le sol, et réduits, comme leurs frères de l'industrie, à la vente de leur *force-travail* pour vivre;

Producteurs, encore propriétaires, au moins de nom, cultivant terre qu'ils possèdent, ou qu'ils croient posséder, et dont il ne sont que les esclaves;

Fermiers, métayers qui mettent en valeur la propriété d'autrui avec des bras loués ou salariés;

Tous ces exploités, à titres divers, ont été appelés à se coaliser contre *l'ennemi commun*, le grand propriétaire, le capitaliste foncier, et ses complices du gouvernement.

(1) *Syndicats agricoles*, p. 157.

Point de doute sur le caractère de ce document : c'est un factum politique, un factum révolutionnaire. Que peuvent les syndicats agricoles, les Unions de syndicats, les coopératives agricoles qui s'occupent des paisibles travaux des champs, engrais, semences, faneuses et batteuses, vignes et laiteries, sériciculture et horticulture, croisement des races de bétail, sylviculture, contre de pareils libelles, dissimulant fort mal les plus dangereuses convoitises ? C'est la guerre sociale [1]. La guerre sociale, dans un État centralisé au plus haut degré comme la France, ne peut être réprimée que par le gouvernement même.

Or, depuis 1878, le gouvernement poursuit, bien plus qu'il ne les défend, les propriétaires, ceux mêmes que le parti socialiste signale comme *l'ennemi commun de tous les esclaves, condamnés à vendre leur force-travail*. Dans la plupart des départements, les préfets, c'est-à-dire les agents despotiques du pouvoir central, sont les adversaires déclarés de tout propriétaire qui, sur le terrain politique, n'obéit pas à ses injonctions. Transformés en meneurs électoraux, hier opportunistes, aujourd'hui radicaux, demain ils endosseront le costume socialiste, si le téléphone le leur ordonne. La révocation téléphonique du préfet de Versailles le dit catégoriquement.

Que les socialistes, portés par un coup de vent du suffrage universel, mettent la main sur le téléphone, l'heure des expérimentations aura sonné. La France n'a point à sa

(1) L'émeute du 3 juillet 1893 à Paris a été un premier essai. M. Maujan, ancien député radical de Paris, mais point socialiste révolutionnaire, ayant convoqué une réunion publique pour rendre compte de son mandat, — 3 août 1893, — a été enlevé du bureau et roué de coups. On a dû le porter meurtri et sanglant chez le pharmacien. C'est un premier acte de terreur. Voilà le véritable socialisme. Au Congrès international de Zurich (août 1893), tous les délégués ont voté pour l'exclusion des anarchistes. Les délégués français seuls se sont abstenus avec les délégués hollandais.

disposition, comme la Russie, comme les États-Unis, des champs d'expérimentations libres. Tout est occupé, tout est pris; tout a été chèrement payé, même plusieurs fois. Depuis dix ans, un tiers du territoire a changé de mains. Les propriétaires de moins de 6 hectares possèdent 25.79 °/₀ du territoire, ceux de moins de 50 hectares 38.94 °/₀, ceux de plus de 50 hectares 35.27 °/₀.

Chez aucun peuple, la propriété rurale n'est aussi bien répartie, aussi parfaitement garantie, mieux cultivée en moyenne; nulle part les salaires ruraux ne sont plus équitables; nulle part, au moyen du métayage et du fermage, l'association ne pénètre plus à fond dans l'économie rurale; nulle part les populations rurales ne sont plus libres, plus vaillantes, plus aisées, plus heureuses. C'est l'opinion de tous ceux qui connaissent la France. Et c'est pour cela que les amis sincères de notre pays et du progrès pensent que ces belles populations de nos campagnes, pépinières de ces soldats que la France peut opposer avec fierté à tous les autres soldats, allemands, anglais, russes, espagnols, seront peut-être l'élément régénérateur de la patrie, de même qu'elles en sont depuis si longtemps l'élément conservateur.

Faut-il encore qu'elles ne soient pas écrasées sous le poids et sous le joug de cette formidable centralisation, œuvre destructive de l'ancien régime, capable de tout broyer, la France elle-même.

C'est pour cela que les associations coopératives se développent rapidement dans les milieux ruraux et y préparent une nouvelle ère de prospérité pour l'agriculture française, à la condition absolue que, puisqu'il a successivement corrodé, avili, détruit, pulvérisé tous les organismes indépendants, capables de tenir tête aux révolutionnaires, parasites inévitables, microbes fatals des nations riches et très civilisées, le pouvoir central maintienne l'ordre public et la paix sociale.

CHAPITRE SEPTIÈME

De la richesse de l'Allemagne comparée à celle des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France.

§ 1. — DES PROGRÈS DE LA RICHESSE AU XIXe SIÈCLE

La richesse s'est développée avec une intensité extraordinaire dans notre siècle. A tous les points de vue, c'est le fait décisif qui le caractérise : résultante, expression de diverses causes dont l'efficacité se manifeste par l'abondance, la variété, la puissance des ressources actuelles de l'humanité. Trois faits d'ordre supérieur, tous assurant au dix-neuvième une suprématie éclatante sur les autres siècles, témoignent de l'accroissement prodigieux de ces ressources : 1° l'augmentation de la population. D'après les chiffres réunis par M. Levasseur, la population du globe serait passée, de 1800 à 1886, de 682 à 1,483 millions : surplus 801 millions (1); 2° l'amélioration dans les conditions de bien-être d'une population qui a plus que doublé : alimen-

(1) Institut international de statistique, *Mémoires*, année 1887.

tation, vêtements, logement, éducation, bien-être, vitalité, faits se ramenant tous à deux : la diminution des famines, l'accroissement de la vitalité; 3° le peuplement du globe, précisément par les excédents d'une population devenue trop nombreuse pour les territoires où elle était fixée. De là, les colonisations de la race anglo-saxonne aux États-Unis, dans l'Afrique australe, en Australasie; de la race française en Algérie; des Espagnols, des Italiens et des Allemands dans l'Amérique du Sud; des Russes en Asie; des Chinois dans l'Extrême-Orient.

Les immigrations, presque jusqu'à la fin du XVIIe siècle, s'étaient opérées par les violences et la conquête, témoin l'occupation de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale par les Espagnols. Leur caractère change peu à peu. Le refoulement, la juxtaposition, l'occupation de territoires inhabités, se substituent progressivement au massacre, à la spoliation, à la superposition. Aux États-Unis le refoulement et l'occupation; en Australasie, sauf la Nouvelle-Zélande, l'occupation; dans l'Afrique australe l'occupation, le refoulement, la juxtaposition; en Algérie et en Tunisie la juxtaposition; dans l'Asie centrale l'occupation et la juxtaposition. Ce mouvement dans le peuplement du globe, la dissémination des races supérieures, ont été très favorables à l'accroissement de la richesse, soit en conservant, au lieu de les compromettre, parfois de les détruire, les richesses acquises, soit en facilitant la recherche et la formation de richesses nouvelles. Il est bien certain aujourd'hui que les infiltrations, les colonisations, les prises de possession, les entreprises de tout genre de la race blanche en Afrique, s'effectueront sans donner lieu aux massacres effroyables, aux atroces pillages, à la terrible servitude qui ont marqué, d'un souvenir indélébile, les colonisations en Amérique, dans les quatre derniers siècles.

Or, ces nouvelles colonisations, non seulement ont contribué, dans une large mesure, à l'augmentation de l'espèce humaine, par l'établissement de nouveaux centres de peuplement, de production, de richesse, qui ont absorbé les excédents des centres anciens et ainsi singulièrement accru l'aisance et la sécurité de ces centres; mais, par l'exploitation de territoires nouveaux, plus étendus, plus fertiles, plus variés, elles ont fourni de grandes ressources aux vieilles populations, pressées les unes contre les autres, de l'Europe. Ces ressources ont mis, à peu près définitivement, l'Europe à l'abri des disettes, tout en lui fournissant de nouveaux moyens pour améliorer son alimentation, son vêtement, son confortable. Sans les blés des États-Unis, de la Plata, de l'Australie et de l'Inde, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Suisse ne pourraient entretenir leur population actuelle. De même, sans le coton américain, égyptien, indien, sans les laines, les cuirs de la Plata et de l'Australie, sans les soies de la Chine et du Japon, la grande majorité des populations de l'Europe ne vivraient pas dans l'aisance dont elles jouissent; leur hygiène, leur vie moyenne ne seraient pas les mêmes. Combien l'or et l'argent des États-Unis, du Mexique, de Bolivie, d'Australasie, n'ont-ils pas, depuis quarante-cinq ans seulement, ajouté indirectement à la richesse des divers peuples en leur fournissant les métaux qui permettent de la faire circuler, de la transmettre et de la conserver !

A ces trois faits d'ordre supérieur, il importe d'en ajouter un autre qui a exercé sur chacun d'eux une influence considérable, sans en être la cause promotrice : nous voulons parler des découvertes et inventions scientifiques. L'application, sous diverses formes, de la force élastique de la vapeur a été, de beaucoup, le plus fécond de ces progrès scientifiques. Néanmoins elle n'a eu qu'une action indirecte sur l'accroissement de la population, l'amélioration de sa

condition générale, le peuplement du globe; la voile aurait suffi à porter les émigrants, les canaux et les routes à échanger les produits; si pour le vêtement, les découvertes nouvelles ont obtenu du coton, de la laine, du chanvre, de la soie, des produits presque merveilleux, de même que pour les métaux, leur part est tout autrement restreinte en ce qui concerne l'alimentation, le logement, l'éducation.

Ces divers facteurs n'ont montré toute l'efficacité de leur action que dans la seconde partie du XIX[e] siècle, à partir du moment où l'essor des colonisations est devenu tout à fait puissant. Nous allons le prouver par des chiffres fort curieux.

L'Allemagne n'est pas venue la première; elle ne tient pas encore le premier rang dans ce développement de la richesse; les États Unis, qui, au contraire, marchent en tête aujourd'hui, ne comptaient pas encore au siècle dernier. A vrai dire, il n'y avait, à la fin du XVIII[e] siècle, que deux peuples en possession d'une certaine richesse, l'Angleterre et la France. Et encore était-ce un fait assez récent.

§ 2. — DES MOUVEMENTS DE LA RICHESSE CHEZ LES DIVERS PEUPLES AVANT LE XVIII[e] SIÈCLE

Comme les très grandes richesses contemporaines sont, du moins pour les peuples qui les possèdent actuellement, des faits tout récents, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur l'histoire ou plutôt sur les mouvements de la richesse chez les divers peuples.

I. — Premières civilisations de l'Orient.

A. L'opinion que la Chine et les Indes étaient les contrées les plus riches de la terre a longtemps prévalu.

On confondait la rareté de quelques productions, spéciales aux terres équatoriales, notamment : l'or, l'argent, les pierres précieuses, la soie, les épices, avec les véritables éléments de la richesse. Vasco de Gama, Christophe Colomb, en cherchant, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, la route des Indes, poursuivaient, avant tout, la prise de possession, par le commerce ou la force, des richesses des Indes. Cette opinion leur a longtemps survécu. Aujourd'hui, on est tout autrement renseigné. Malgré les palais, les temples, les monuments admirables dont l'Inde est couverte, en partie, malgré les fêtes que les prêtres ou les maharajahs y ont données à lady Dufferin, qui en a publié une très piquante description, on sait que l'Inde est pauvre, très pauvre depuis longtemps (1). On peut se faire facilement une idée de cette pauvreté. La France paie, en moyenne, sans en être accablée, plus de 4 milliards d'impôts, fournis par 38 millions d'habitants. L'Inde anglaise, avec 221 millions d'habitants, acquitte difficilement 1,200 millions de roupies, soit 2 milliards de francs.

B. Certaines parties de la Chine, particulièrement dans les grandes vallées du *Houang-Ho* et du *Yang-Tse-Kiang*, possèdent une richesse territoriale ancienne; néanmoins, l'ensemble des taxes payées au gouvernement impérial par 400 millions d'habitants, ne dépasse pas de beaucoup 80 millions de taels-haikwan. Le haikwan-tael d'argent vaut 7 fr. 25. Ainsi, 400 millions de Chinois ne produiraient que 580 millions de francs. La Chine serait, par suite, d'une productivité fiscale très inférieure. Capacité fiscale du Français, sans souffrance moyenne, 105 francs; de l'Hindou anglais, 9 francs; du Chinois, 1 fr. 40.

(1) Le fait de la pauvreté de l'Inde est attesté par toutes les publications sur l'Inde depuis au moins un quart de siècle.

Faut-il accepter qu'autrefois l'Inde et la Chine ont joui d'une plus grande richesse qu'aujourd'hui ? Nous ne le pensons pas. Jamais l'Inde et la Chine n'ont été aussi peuplées. Elles paraissent avoir gagné, pendant le XIXe siècle, 100 millions d'habitants chacune. Ce seul fait permet d'affirmer que la richesse ancienne de l'Inde et de la Chine était loin d'être supérieure à leur richesse actuelle.

C. Il est moins facile d'être fixé sur la richesse des anciens grands États de la Mésopotamie, Ninive, Babylone, la grande monarchie des Perses, la Phénicie, la seconde monarchie persane, les rois de Syrie, les plus puissants des successeurs d'Alexandre, comme le remarque Montesquieu (1), l'ancienne Arménie, toute l'Asie occidentale. Nul doute, toutefois, qu'à l'inverse de l'Inde et de la Chine, l'Asie occidentale n'ait été autrement peuplée, riche, prospère, que maintenant ; mais cette richesse, plus ou moins importante, n'a point eu le caractère de stabilité qu'elle a affecté dans l'Inde, en Chine, en Égypte. Elle semble avoir eu trois périodes : 1° celle des grands centres mésopotamiens : Assyriens, Babyloniens, Perses, Phéniciens, période militaire pendant laquelle Babylone principalement a rempli la fonction de centraliser et de distribuer les capitaux ; 2° celle de l'occupation gréco-romaine, probablement la plus importante des trois ; le christianisme n'a pu se développer qu'au milieu de populations jouissant d'une certaine aisance, arrachées en partie à la servitude. Les grands actes de la politique de Dioclétien et de Constantin, qui reportent d'Occident en Orient la direction de l'Empire romain, indiquent qu'à cette époque la richesse a dû être bien

(1) Les rois de Syrie étaient les plus puissants des successeurs d'Alexandre, car ils possédaient presque tous les États de Darius, à l'Égypte près. (*Grandeur et Décadence*, p. 159, ch. v.) Montesquieu s'étend longuement sur l'importance de la Syrie à cette époque.

autrement considérable dans l'Asie occidentale qu'en Europe. La production agricole, l'industrie, le commerce, avaient leur foyer en Asie. La révolution monétaire du IIIe siècle correspond à ce mouvement. Les métaux précieux qui, un moment, à la suite de la constitution de l'Empire, avaient afflué d'Orient en Occident, reprennent la direction vers l'Orient. Ce mouvement économique provoque en Europe une crise monétaire terrible qui accable l'Italie, déjà très appauvrie; 3° la période à la fois byzantine et arabe, période mieux connue depuis que les historiens byzantins et arabes ont été traduits et mieux explorés. Cette époque commence à l'apparition du mahométisme (VIIe siècle), et se prolonge jusqu'à la fin des croisades (XIVe siècle). L'histoire des empereurs byzantins et des califes de Bagdad atteste la prospérité des contrées qu'ils gouvernent. Les croisades accrurent cette prospérité. Il y eut un nouvel afflux de capitaux dans l'Asie occidentale. Constantinople, Bagdad, le Caire, sont à cette époque les véritables foyers de la science, des arts et de la richesse. Ces formes diverses de la prospérité des nations et de la civilisation ne se séparent pas. Les sciences, les lettres, les arts, supposent toujours des loisirs assez grands et des excédents de revenus avec une certaine sécurité. A l'époque des croisades, l'Asie mineure, la Syrie dans sa plus grande extension, les vallées du Tigre et de l'Euphrate, jouissaient encore d'une prospérité réelle. La richesse s'y était conservée depuis longtemps. Sans les invasions des Turcs, des Mongols, des Tartares, qui ont tout détruit, la France aurait pu garder la Syrie et y créer une colonie, comme l'Algérie et la Tunisie actuelles.

D. Les grands empires mésopotamiens, Chaldée, Assyrie, Babylonie, Perse, ont dû être les foyers où se sont formés, accumulés, conservés pendant au moins trente siècles,

les premiers grands capitaux dont l'humanité ait pu disposer. Il nous est parvenu beaucoup de documents, soit par les historiens grecs ou romains, notamment Hérodote; soit plutôt par les briques, séchées au soleil, de Ninive et de Babylone; mais les détails, les chiffres de statistique générale, manquent. Les Orientaux, même au contact des Européens, n'y attachent aucun intérêt aujourd'hui. Il n'en était pas différemment autrefois. On est par suite obligé de se contenter de renseignements indirects. Ainsi, il est certain que, pendant bien des siècles, Babylone a été le centre de capitaux considérables : fait attesté par l'invention de la lettre de change et par les premiers essais de titres au porteur. Ce sont les banquiers de Babylone qui ont dressé les banquiers de Phénicie, de Judée et de Grèce. Les inscriptions relatives au droit privé, contrats de mariage, successions, comptes divers, ventes de terres, ventes d'esclaves, sociétés diverses, accusent un état social complexe où la richesse, déjà ancienne, était entourée de sérieuses garanties. Babylone formait, en outre, un centre monétaire important, surtout pour l'or. Elle possédait à elle un système complet de mesures et de monnaies. Ce système s'est très longtemps conservé. Mais il ne faut jamais perdre de vue, soit pour ces premières sociétés, soit pour celles de la Grèce et de Rome, qui en ont hérité, que tous les avantages de la richesse et de la civilisation ne concernaient alors qu'un très médiocre nombre de personnes, exposées elles-mêmes, de temps immémorial, à tous les caprices d'un pouvoir arbitraire. Aujourd'hui toutes les parties de la société, dans la plupart des États civilisés, profitent de ces avantages, et avec une tout autre sécurité. Les vastes travaux, les grands monuments de ces diverses civilisations ne doivent pas non plus laisser d'illusions. Ils attestent plutôt l'excès de souffrance et d'oppression, ainsi que la

profonde résignation des populations qui les ont faits, que l'étendue des richesses employées. Il est vrai que le travail est le premier fondement de la richesse : mais nous recherchons les manifestations du travail libre, qui dispose de lui-même, qui conserve le fruit de ses efforts et qui le conserve pour améliorer sa condition.

On ne peut rien préciser, signaler aucune donnée particulière en ce qui concerne les Assyriens, malgré leur importance militaire si grande. Toutefois, comme leur empire s'est étendu sur les mêmes régions que celui des Perses et que leur gouvernement était le même, on peut leur appliquer, dans une certaine mesure, les détails qui nous sont parvenus sur les Perses.

Le second empire de Chaldée n'a point eu la même importance que l'empire assyrien; mais il avait pour centre le foyer par excellence des premières civilisations. Babylone. Avant Darius, Babylone n'avait pas moins de 93 kilomètres de tour et une superficie beaucoup plus grande que le département de la Seine. Elle formait plutôt une province qu'une ville. Les Perses la taxèrent à 5,500,000 fr. par an en numéraire et à des fournitures en nature évaluées à 40 talents par jour, soit 220,000 fr. par jour ou 80,300,000 fr. par an, total 85,800,000 fr. par an. Ces chiffres, acceptés par Movers, doivent être exagérés, car on en possède de plus certains et de bien plus modérés, concernant les taxes imposées par les Romains. Toutefois les ressources de Babylone étaient considérables, puisque, sous les Perses, le gouverneur de Babylone en tirait pour lui seul deux millions de francs par an.

L'imagination des Orientaux ne se contentait pas de ces chiffres. Nulle ville n'a laissé de plus extraordinaires souvenirs dans la mémoire des hommes que Babylone. On a, à cet égard, un bien grand témoin, c'est le livre de Daniel.

Ce livre est non seulement une sorte de philosophie de l'histoire de la succession des empires formés par les civilisations mésopotamiennes, mais une sorte de roman, ou plutôt d'Apocalypse, comme le démontrait M. Renan dans ses belles leçons sur Daniel, où l'on trouve le reflet de l'influence de Babylone, de sa fonction dans les légendes de l'Asie, tout comme Rome au moyen âge. L'immensité de la ville, son mur d'enceinte ou Imgur-Bel de 93 kilomètres de circonférence, assez large pour la course des chars, ses cent tours, ses cent portes, les jardins, les champs, les bois qu'elle contenait, ce qui a fait dire que Babylone seule était plutôt un pays qu'une ville, la cité royale avec sa triple enceinte, ses palais, ses temples, ses tombeaux, sa population bien plus grande que celle de Rome sous Auguste, tout cela devait faire croire que Babylone contenait des richesses incalculables. Diodore et Ctésias se sont faits les interprètes de la foi populaire. Ctésias attribue à Sardanapale, dernier roi, selon la légende, de Babylone, 10 millions de talents d'or et 100 millions de talents d'argent (1), avec 150 tables et 150 divans d'or. C'est tout à fait dans le goût de l'auteur du livre de Daniel. Diodore de Sicile, de son côté, raconte, ainsi que Ctésias, qu'il existait à Babylone, dans le temple de Bel, une statue du poids de 1,000 talents d'or (2), une autre de même poids dans celui de Rhéa, avec deux petites statues chacune du poids de 30 talents d'or; dans le temple de Beltis une statue

(1) Movers : *Das Phœnizische Alterthum*, 4e vol., 1856, ch. III. Ce chapitre est très curieux. Movers évalue ces deux sommes énormes à 52 milliards de thalers (ou 195 milliards de francs), sans dire d'après quels talents.

(2) « Nabuchodonosor rex fecit statuam *auream* altitudine cubitorum sexaginta et latitudine cubitorum sex, et statuit eam in campo Dura, provinciæ Babylonis. » (Daniel, III.)

de 800 talents d'or, une table de 500 talents d'or, deux coupes de 15 talents d'or chacune, deux autels de 300 talents d'or chacun, trois cratères dont l'un du poids de 1,200 talents d'or, les deux autres de 600 talents chacun : ensemble 6,390 talents d'or, soit 447,300,000 fr. Strabon, ordinairement exact, mais se conformant à la légende, dit qu'Alexandre aurait réuni 180,000 talents d'argent à Ecbatane, soit 990 millions. Les légendaires israélites, non moins excessifs que les autres, pensaient que, du temps de Salomon, le trésor du temple de Jérusalem contenait 100,000 talents d'or et 1 million de talents d'argent : total 7 milliards d'or et 5,500 millions d'argent (1).

D'après Arrien et Quinte-Curce, Alexandre, qui s'empara à Damas du trésor de Darius, y trouva 2,600 dariques d'or et 600 talents d'argent; à Arbelles, il ne prit que 3,000 talents d'argent, et 800 à Memphis. Ces chiffres nous replacent sur le terrain des faits. Varron réduit les cratères de Babylone, pris par Cyrus, à un cratère de 15 talents.

On possède, grâce à Hérodote et à Strabon, sur les ressources de l'empire des Perses, des renseignements et des chiffres qui permettent de faire justice de la statue d'or de l'auteur de Daniel, des statues, autels, cratères et trésors de Ctésias et de Diodore (2). L'empire des Perses, comme ceux d'Assyrie et de Babylonie, était partagé en grandes satrapies. Chaque satrapie avait un forfait financier avec le Grand Roi. Elle devait fournir, depuis les réformes de Darius, fils

(1) Herodote ramène les trésors de Babylone à un trône d'or valant 800 talents d'or, soit 56 millions.

(2) Rawlinson : *The five great Monarchies : Persia*, 4e vol., p. 42 à 424. M. Rawlinson rapporte l'opinion de Grote (*History of Greece*, t. III). Grote élève à 4,254,000 l. s. le revenu en argent du Grand Roi. M. Rawlinson avait d'abord fixé ce revenu à 10 millions l. s.; il l'a ensuite réduit.

d'Hystaspès, une certaine quantité d'argent et une certaine quantité de produits divers chaque année, d'après une sorte de cadastre ou census des biens et des personnes, comme l'ancienne taille française. M. Rawlinson estime que la population de l'empire des Perses s'élevait à 50 millions d'habitants et que cette espèce de taille devait représenter 3,500,000 l. s. en argent et 2,500,000 l. s. en nature, — ou 150 millions de francs; — prorata par tête 3 francs. Il évalue que ces 150 millions pouvaient équivaloir à la dîme de tous les revenus. Mais qu'était cette dîme? Il ne pense pas, de même que M. Lumbroso, qu'elle correspondît au dixième, mais à une moyenne entre le dixième et le vingtième. Les revenus de l'empire persan pourraient être ainsi calculés à 2 milliards pour 50 millions de têtes, soit 40 francs par tête. Mais ce revenu était loin d'être net. Les prélèvements d'impôts dépassaient de beaucoup la somme de 150 millions. D'abord il existait d'autres taxes assez lourdes, notamment celles d'irrigation et d'entretien des canaux. Ces taxes étaient communes à l'Égypte. Elles y ont toujours été levées, à l'exception de quelques époques, notamment sous les Mamelouks, aux XVIIe et XVIIIe siècles : ces époques correspondent au plus grand dépérissement de l'Égypte. Quant aux canaux des vallées du Tigre et de l'Euphrate, dont on aperçoit encore les restes, les taxes cessèrent d'être exigées dès que le centre politique de Babylone fut transporté ailleurs. Nous touchons ici à la grande cause de la ruine de la Chaldée. L'Égypte a toujours conservé, sous les Perses et sous les Romains, une certaine indépendance. Elle n'a pas cessé d'être un groupe particulier.

Après ces taxes, venaient les dépenses des satrapies sur lesquelles les renseignements manquent. On sait seulement par les historiens grecs que les satrapes ne valaient pas mieux que les pachas ottomans du siècle dernier et que

certains de notre propre siècle. Ils se révoltaient comme Tissapherne, le complice de Cyrus II. L'auteur de Daniel fait allusion à leurs excès et aux inspecteurs chargés de les surveiller (1).

En réalité, la misère devait être grande et sans l'esclavage la société orientale n'aurait pas pu subsister (2). L'esclavage a presque toujours eu un fondement économique. Cependant l'Asie mineure, l'Arménie, la Mésopotamie, la Syrie, l'Égypte, sont demeurées, jusqu'au XVIe siècle de notre ère, le foyer de la richesse pour tous les peuples méditerranéens. L'Italie romaine, de la République ou de l'Empire, même la Grèce, étaient pauvres, mal peuplées, ainsi que les Gaules, l'Espagne, l'Afrique du Nord. Dès que Rome a eu fait la conquête de l'Égypte, de la Syrie et de l'Asie mineure, les influences asiatiques ont prévalu dans l'Empire romain. Vespasien a été porté à l'empire par les légions d'Égypte; les Antonins ont surtout séjourné, combattu, voyagé en Orient; puis arrivent les Syriens eux-mêmes. Dioclétien vit à Nicomédie; Constantin obéit à la force des choses en transportant le siège du gouvernement sur le Bosphore. L'Italie et la Grèce continuent de se dépeupler et de s'appau-

(1) « Placuit Dario et constituit super regnum satrapas centum et viginti ut essent in regno toto suo. Et super eos principes tres ex quibus Daniel unus erat, ut satrapæ illis redderent rationem » (ch. VI).

(2) Les descriptions de Xénophon et d'Athénée doivent être lues à peu près comme des romans historiques. Xénophon, découragé à l'endroit de la démocratie, penchait, comme tous les philosophes grecs, en faveur de la monarchie. Cantu cite un passage d'Athénée pour donner une idée de la richesse du Grand Roi; mais il se trompe sur le sens de ce passage. Après une splendide description des festins royaux, Athénée déclare que le soldat grec était payé en argent et le soldat persan en nature. Ce seul détail tranche leurs conditions respectives (3e vol., p. 62).

vrir. L'Empire romain d'Occident s'écroule au ve siècle; celui d'Orient lui survit pendant neuf cents ans. Toutes les belles réformes fiscales de Dioclétien sont calquées sur les institutions des peuples orientaux.

E. La Phénicie et Carthage ont dû accumuler de grandes richesses. Nous n'avons toutefois aucun fait précis à leur égard, non plus que sur le rendement de leurs impôts. Les Romains, peut-être même les Grecs, ont détruit avec un véritable acharnement tous les livres de Phénicie et de Carthage. Lors du traité qui termina la première guerre punique, Carthage dut payer une contribution militaire de 3,200 talents d'argent, soit 17,600,000 fr., dont un tiers comptant et le reste en dix ans. Après Zama, la contribution de guerre fut fixée à 200 talents d'argent par an pendant cinquante ans, — soit 1,100,000 francs par an. Ces deux contributions sembleraient indiquer que Carthage était moins riche qu'on ne le suppose (1).

H. Il en était autrement de l'Égypte. Elle a été le centre de la richesse dans les premières civilisations. Les canaux irrigateurs du Nil ont pu être négligés par les Turcs, ils n'ont jamais été abandonnés, comme ceux du Tigre et de l'Euphrate. Plusieurs civilisations se sont superposées en Égypte ; de nouveaux centres comme Alexandrie et Memphis ont remplacé d'autres centres comme Thèbes et Héliopolis; mais les fondements de la richesse n'ont pas été détruits, les populations massacrées, les villes rasées, les moyens de culture ruinés, tandis que tout a été anéanti entre l'Euphrate et le Tigre, en partie dans l'Asie Mineure et dans la Syrie. L'Égypte a pu échapper aux dévastations des Mongols et des Tartares. Par suite, la richesse de l'Égypte est très ancienne; elle a résisté, sous l'influence de

(1) Mommsen : *Histoire romaine*, 2e vol., p. 259; 3e vol., p. 71.

circonstances plus favorables, aux diverses révolutions qui ont accablé les grands empires mésopotamiens; elle est même devenue le foyer de la richesse dans les anciennes civilisations, surtout après la décadence de Tyr et de Babylone. Menacés de toutes parts, les capitaux se sont réfugiés en Égypte. A sa richesse propre, résultant de son sol, de son agriculture, de sa position commerciale, sont venues s'ajouter les richesses des autres peuples. Banquiers et riches marchands de Babylone et de la Phénicie, de la Judée même, se sont réfugiés en Égypte. Ce mouvement, facilité à toute époque par les relations commerciales et politiques de l'Égypte avec Babylone et avec toute la côte méditerranéenne, s'est accentué particulièrement sous les Ptolémées, les plus puissants et les plus intelligents des successeurs d'Alexandre. On peut dire qu'avec la fondation d'Alexandrie s'est ouverte pour l'Égypte une quatrième époque de son histoire qui s'est prolongée jusqu'au XVIe siècle de notre ère. Pendant cette longue période, l'Égypte est restée le centre de la richesse en Orient et même de la civilisation. C'est avec les capitaux de l'Égypte que Carthage, la Macédoine, Antiochus le Grand, Mithridate même, ont essayé de lutter contre le peuple romain. Les Égyptiens n'avaient plus de soldats, mais ils avaient des capitaux. Leurs institutions fiscales, qu'Auguste essaya d'introduire dans l'empire romain, sont la preuve certaine d'une très grande richesse. La réalité de cette richesse est attestée par l'impôt sur les successions qui n'a été sérieusement implanté en Europe qu'au XIXe siècle, particulièrement en France et en Angleterre, parce qu'ils sont les États les plus riches de l'Europe. Auguste, qui en comprenait tous les avantages, sans se rendre compte de ses conditions, voulut l'appliquer à l'Italie, puis aux autres parties de l'empire; mais il devançait les temps et les ressources.

Toutefois, il importe de ne pas exagérer, comme nous venons de le montrer pour les grands empires mésopotamiens, la richesse même de l'Égypte. Pour en donner une idée assez exacte, M. Lumbroso, dans son excellent Mémoire sur la condition de l'Égypte sous les Lagides (1), rapporte les textes comparés de Diodore de Sicile, qui évalue à 8,000 talents d'argent les revenus annuels des rois d'Égypte, soit 44 millions de francs, et de saint Jérôme, qui l'estime à 14,800 talents, plus 1,500,000 artabes de blé, — soit 81,400,000 francs d'argent et 3,000,000 de francs en blé. M. Lumbroso cite une autre estimation de 68 millions de francs en tout. César ne fixa qu'à 10 millions de francs, une fois payés, la contribution militaire de l'Égypte. Il est vrai que, en dehors de cette contribution, Auguste s'empara du trésor royal. « Il circula alors, ajoute M. Lumbroso, dans toutes les parties de la ville, une telle quantité d'argent que les propriétés augmentaient de prix jusqu'au double et que les intérêts qu'on payait volontiers un drachme auparavant descendirent à un tiers de drachme (2). »

Il y avait nécessairement un rapport direct entre la richesse de la nation, dans les anciennes civilisations, et soit le revenu, soit le trésor du prince. Faut-il rappeler combien de siècles le trésor du prince a personnifié les ressources financières de la nation? Chez beaucoup de

(1) Paris, 1870. Ce mémoire remplace tous les travaux antérieurs. Il a été depuis complété par les cours de M. Révillout au Louvre.

(2) Toutefois, M. Lumbroso a bien soin de ne pas accepter comme Moreau de Jonnès que le trésor des Ptolémées contînt 740,000 talents d'argent, lorsque les 50,000 talents d'or et d'argent laissés par Alexandre sont contestés. *(Statistique des peuples de l'antiquité,* vol. I, p. 86.) Tous ces chiffres sont fantaisistes.

Autre remarque : M. Lumbroso pense que les écrivains grecs et romains ont souvent confondu le *talent de cuivre* avec les autres. La confusion monétaire actuelle n'est pas précisément nouvelle.

peuples, le trésor, tel qu'ils l'entendaient autrefois, a disparu, — le nom a subsisté.

L'Égypte devait, en partie, sa richesse au maintien de ses antiques institutions, respectées par les Grecs, au développement de l'industrie et du commerce, sans parler de sa belle agriculture, et à un ensemble de dispositions administratives, supérieur à ce qui a existé dans les anciennes civilisations. Les Romains en comprirent toute l'importance. Ils soumirent donc l'Égypte à un régime spécial; Auguste en fit une dépendance directe des empereurs, une sorte de métairie, destinée à nourrir Rome et à alimenter le trésor impérial. Non seulement l'Égypte dut verser à Rome tout le produit de ses impôts, mais elle fut tenue de fournir à Rome la presque totalité de ses blés à des prix désastreux (1). Ce fut une exploitation, de la même nature, mais combien plus terrible, que celle sous laquelle l'Angleterre a courbé l'Inde et l'Irlande. Par une coïncidence singulière, l'Égypte vient de tomber elle-même sous le même joug, il est vrai avec certaines garanties. Ainsi il fut interdit à l'Égypte de frapper de la monnaie d'or. Les Romains se réservaient les profits du change, tout comme les Anglais l'ont fait si longtemps pour l'Inde.

Malgré cette oppression, l'Égypte conserva, sous l'empire romain, une portion de sa richesse, par suite de ses avantages économiques : bonne culture du sol, avances de l'industrie, situation commerciale et maritime, afflux des capitaux orientaux. Par contre, elle devint le grand foyer d'agitation et d'opposition contre l'empire. Tacite est formel

(1) L'Égypte devait nourrir pendant quatre mois la ville de Rome et lui livrer 20 millions de *modii* de froment, charge que M. Marquardt évalue à 15 millions de deniers ou francs. *(Administration financière des Romains.)* Cette charge a duré jusqu'au VIe siècle.

à cet égard (1). Cette opposition a eu une très grande influence sur l'histoire de l'humanité. L'Égypte n'était pas seulement un centre d'activité économique et de richesse; elle était encore un puissant foyer religieux. Perses, Grecs, Romains, ont été unanimes à s'incliner devant ses temples, ses cérémonies, son sacerdoce, ses doctrines C'est en Égypte que le Christianisme, d'abord, et que le Mahométisme ensuite, l'un et l'autre les deux implacables adversaires du monde romain, ont puisé, organisé, trituré leurs principaux éléments d'action. Pendant huit cents ans, Alexandrie est restée le milieu où se sont élaborées les idées qui allaient modifier tout le bassin de la Méditerranée. A cet égard, son action a été tout autrement puissante que celle de Rome. L'Égypte s'est faite musulmane pour se séparer des Césars de Byzance, comme elle était devenue chrétienne par haine de Rome. Elle a salué dans Omar un libérateur; et, en fait, l'Égypte musulmane a été plus prospère, au moyen âge, que sous les Romains. Elle a gardé ses impôts et ses blés. Saint Louis ne se trompait pas en entreprenant de la conquérir. Il n'en soupçonnait même pas les forces. La décadence définitive et l'appauvrissement de l'Égypte ne datent réellement que de l'occupation des Turcs, sans qu'ils aient jamais pu y dominer et tout détruire comme en Anatolie. Dans cette décadence de l'Égypte, il faut encore faire la part à la révolution commerciale du XVIe siècle et au changement de direction du commerce avec l'Inde et la Chine.

En s'en tenant aux évaluations de saint Jérôme, acceptées par M. Marquardt, le budget moyen de l'Égypte sous les Lagides peut être fixé en recettes à 84,400,000 francs. Si

(1) « Lascivia discordem ac mobilem, insciam legum, ignaram magistratuum. » (*Histoires,* liv. Ier, ch. II.)

l'on admet, avec M. Lumbroso, que ce revenu représentait probablement le 1/15 du revenu national, on trouve que ce revenu s'élevait à 1,260 millions (1). — Réparti entre 7,500,000 Égyptiens, le prorata donne 168 francs. — Ce prorata, quelle que soit son incertitude, était bien supérieur à celui des 50 millions de sujets du Grand Roi et justifie la haute réputation de richesse de l'ancienne Égypte. Nous allons voir Bœckh ne porter qu'à 30,000 à 40,000 talents d'argent, c'est-à-dire qu'à 165 à 220 millions, tout le capital d'Athènes.

D'après des calculs, dus à M. Mulhall et qui méritent considération, le prorata du revenu par tête était pour l'Angleterre même en 1664 de 195 francs, en 1780 de 407 fr. 80, et de 152 fr. 50 en France. Ces résultats concordent fort bien avec ceux relatifs à l'Égypte. De même que l'Angleterre au XVIIIe siècle, l'Égypte était, sous les Lagides, un État riche grâce à un revenu assez élevé et à une population restreinte. La France, au contraire, n'avait pas un prorata favorable à cause de sa population.

Cette richesse relative de l'Égypte explique fort bien les exploitations dont elle a été victime, la résistance qu'elle y a opposée, son curieux système d'impôts, notamment les taxes successorales, la jalousie et la dureté avec lesquelles Rome la traita, l'esprit de révolte qui se maintint en Égypte et le concours qu'elle a prêté au Christianisme et au Mahométisme, les deux forces qui ont préparé et achevé la destruction de l'empire romain.

En 1893 le budget de l'Égypte a été fixé en recettes à 10,010,000 livres sterling, soit plus de 250 millions de francs. Ce prélèvement doit correspondre à une richesse assez

(1) M. Marquardt *(in fine*, p. 376) pense que sous l'Empire romain l'Égypte payait beaucoup plus que 84 millions.

élevée et à un revenu annuel important. L'Égypte, avec ses 7 millions d'habitants, doit être plus riche que l'Inde et que la Chine, toutes proportions gardées. On peut juger par là de la gravité de la faute d'Arabi Pacha qui a fourni à l'Angleterre le prétexte de mettre la main sur cette prodigieuse colonie. Mais sous le contrôle anglais, malgré tout ce que l'Angleterre saura s'adjuger, l'Égypte sera autrement prospère que sous les Turcs les plus libéraux.

II. — La Grèce ancienne.

La richesse de la Grèce ancienne n'a jamais été considérable. La Grèce ne formait qu'un territoire très restreint, en général très montagneux, très pauvre. D'où la nécessité du commerce, de la marine, de la piraterie et des marchands d'esclaves. Ces Grecs que nous admirons, sur la foi de leurs poètes, de leurs orateurs, de leurs historiens, étaient essentiellement des pirates et des trafiquants de chair humaine. Leurs qualités militaires, qui étaient très grandes, tenaient beaucoup à leur pauvreté. Centre de la civilisation hellénique, Athènes a été également le rendez-vous de tous les pirates et le plus grand marché d'esclaves blancs qui ait jamais existé. Malgré cette piraterie et ce trafic, la Grèce n'est jamais devenue un État riche. Les hommes extraordinaires qu'elle a produits nous ont fait illusion. Tous, même les plus grands, Aristote, Platon, Thucydide, Socrate, avaient l'esclavage pour condition. Les aristocraties esclavagistes peuvent porter de bons fruits. La société américaine, qui a fondé les États-Unis, avait également la servitude pour fondement. Sous ce rapport, Rome reste bien supérieure à Athènes. Elle ne s'est transformée que tard en nation esclavagiste. Pour elle, l'esclavage est résulté de la guerre. En Grèce, l'esclavage se confondait avec la société même,

Athènes vivait de l'esclavage. Le recensement fait par Antipater donna 21,000 Athéniens libres, dont 12,000 n'ayant pas 2,000 drachmes furent transportés; 40,000 métèques ou étrangers, et 360,000 esclaves. Jamais il n'y a eu dans Rome même une pareille proportion servile.

Quant à la richesse d'Athènes, Bœckh en a fait, avec une sagacité merveilleuse, l'inventaire (1), d'après des textes positifs : domaines agricoles, 7,500 talents; maisons, 1,600; esclaves, 6,000; capitaux prêtés, 650; navires, 500; biens de l'État, 500; divers, 2,000; biens mobiliers de tout genre, 1,000 talents. Bœckh arrive ainsi à 20,000 talents en se fondant sur les résultats du cens, qui servait à établir l'impôt sur le capital (Εισφορα). Il double le total et l'élève à 40,000 talents à raison des fraudes. L'avoir de la république, citoyens et État, aurait donc représenté $40,000 \times 5,500 = 220$ millions. Si on ne tient pas compte des esclaves, le prorata était de 3,666 fr.; mais en en tenant compte, comme nous avons fait plus haut, le prorata n'est plus que de 555 fr. — *de capital.* — Quant au prorata de revenu, en le calculant sur un taux de 10 °/₀ en moyenne, proportion assez élevée pour les maisons et les terres, on trouve 22 millions à répartir entre 60,000 part-prenants, si on ne tient pas compte des esclaves, — soit 366 fr., — à charge d'entretenir 360,000 esclaves; ou entre 400,000, si on en tient compte, — soit 55 fr.; — résultat fort curieux, mais fort probable. Même situation dans l'empire des Perses ou en Égypte quant aux esclaves; seulement le nombre en était moins élevé relativement qu'à Athènes, premier marché d'esclaves. Mais sur le revenu total, il

(1) *Économie politique des Athéniens*, vol. II, p. 272, traduction Laligant. On doit à M. Francke une nouvelle édition très remarquable, 1881.

aurait fallu prélever, comme dans les autres États, la part des grandes fortunes. On en comptait quelques-unes à Athènes. Pasion, banquier, avait 50 talents; Nicias en avait 100; Thucydide près de 4,000. Les Callias I, II, III (1), étaient aussi fort riches. De là cette plèbe terrible qu'Aristophane a dépeinte; ces 6,000 juges qui ne rêvent que confiscations et qui descendent de leur grenier le long des tuyaux d'égout; de là les distributions de pain; de là le bonheur de recevoir l'opson de trois oboles quand on avait le pain. Socrate était très pauvre : son esclave lui était à charge.

Il faut passer au crible nos idées et nos traditions sur la société grecque. Plutarque, Fénelon, Rollin, Mably, Duruy, Grote même, peut-être Curtius, l'ont habillée d'habits qu'elle n'a jamais portés. Combien Bœckh en apprend davantage avec une science d'une exactitude que rien n'a encore égalée! Thucydide est trop parfait; il a voulu nous laisser un idéal. On y voit plus clair avec Démosthènes. Le mieux est de nous figurer que les Klepthes de la guerre de l'indépendance étaient bien les descendants de Thémistocle et d'Agésilas.

On ne pourrait comparer à Athènes sous le rapport de la richesse que Lacédémone; mais que de différences! La richesse d'Athènes provenait toute de ses colonies qu'elle traitait fort durement, de son commerce, de sa marine, de ses mines, de ses esclaves; celle de Lacédémone était exclusivement territoriale, agricole. Pendant longtemps les Spartiates ont refusé l'or et l'argent. Toute la classe militaire vivait en commun, entretenue par les Pénestes. La richesse s'est introduite à Sparte avec le temps, plutôt par la dimi-

(1) Bœckh : *Économie politique des Athéniens*, traduction Laligant, vol. II, p. 272 et suivantes.

nution de la classe militaire que par l'accroissement de l'aisance.

Aussi, dès que les grandes générations dont Hérodote, Thucydide, Xénophon nous ont raconté les gloires et les épreuves, ont décliné, — elles ne se sont maintenues sur la scène que pendant deux siècles tout au plus, — l'effondrement a été complet, tel que Polybe n'a plus voulu revenir en Grèce. Elle s'est dépeuplée, elle est devenue déserte. Quand Pausanias la parcourait au IIe siècle, elle n'était déjà plus qu'un cimetière où les tombes se tenaient encore debout. Que comptent deux ou trois siècles dans l'histoire de la Mésopotamie ou de l'Égypte ?

III. — Époque romaine.

« Aucun document public de la nature de ceux que nous possédons sur la matière financière grecque, n'a échappé à la destruction.... Un état fixe, exposant parallèlement les recettes et les dépenses de l'État, paraît n'avoir jamais été dressé à l'époque de la République.... Auguste fut le premier qui établit un budget et, en même temps, régularisa pour l'avenir le fonctionnement de l'administration. » Mais sur ce budget et ceux qui suivirent, il n'est parvenu que des renseignements, des faits et des documents de détail : il n'est, par suite, possible de reconstituer aucun ensemble. Un ouvrage sur l'économie financière, les impôts, les recettes, les dépenses, la richesse publique, tel que celui de Bœckh relatif à Athènes, est impossible pour Rome, République ou Empire (1).

(1) Marquardt : *Administration financière des Romains,* 1888, traduite par M. Vigié, p. 95 et 374. — Au point de vue de la population et du nombre de citoyens capables de porter les armes,

On possède toutefois pour deux époques, le dernier siècle de la République et l'ère des Antonins, quelques chiffres que l'on peut utiliser.

1° On sait que César estimait le revenu de la République à 71,500,000 francs, sans compter les blés destinés aux lois frumentaires, pourvoyant à la nourriture de la plus grande partie de la population de Rome. Cette fourniture était évaluée 7,800,000 francs. Quelques autres chiffres viennent à l'appui de ces évaluations. En 61, Pompée se félicitait d'avoir élevé le revenu public de 54,380,250 francs à 92,446,425 francs. Ce revenu avait nécessairement baissé après les guerres civiles. Nous avons mentionné plus haut les contributions de guerre imposées à Carthage après la première et la seconde guerre punique; Philippe de Macédoine fut taxé à 1,000 talents, Antiochus le Grand à 3,000, la province d'Asie, après la défaite de Mithridate, à 4,000 talents, portés à 7,000 sous Hadrien; la Gaule dut payer, en une seule fois, 10,525,000 francs (1). Après avoir dilapidé le trésor, César y laissa 200 millions de francs.

Ce dernier renseignement a beaucoup d'importance. Le peuple romain, à partir de l'établissement de la République, a toujours vécu par la guerre (2), — bien plus encore que Lacédémone, dont l'organisation, quoique essentiellement militaire, était très différente au point de vue économique. La guerre devait remplir le trésor; le trésor payait la part de l'État dans les frais militaires. Pendant longtemps

on possède quelques détails provenant des census, en particulier sur celui qui eut lieu en 208, année de la bataille du Métaure; mais les détails financiers font défaut, de même que les détails économiques.

(1) Marquardt, ibid.

(2) « Les Romains se destinaient à la guerre et la regardaient comme le seul art. » (Montesquieu, ch. II, *Grandeur et Décadence*.)

chaque citoyen, sous les armes, s'entretenait lui-même. Même système en Grèce. On ne recourait aux impôts, surtout au *tributum civium romanorum*, que de temps à autre, dans les conjonctures graves. L'impôt était temporaire. Il en était autrement à Athènes. Le trésor y exerçait une fonction moins importante. Les impôts s'y levaient par année et régulièrement. Au contraire, à Rome le trésor avait la même fonction que dans l'empire des Perses. Bien qu'à la chute de la République Auguste ait établi deux trésors, celui de l'État et celui de l'empereur, cette absence d'institutions financières caractérisées a facilité l'établissement de l'empire. Le trésor de la République se trouvait dans le temple de Saturne; il était administré par le Sénat, au moyen de questeurs et de fonctionnaires spéciaux.

2° Sous l'Empire, il y a eu certainement plus de régularité; les guerres extérieures n'ont plus suffi à alimenter les deux trésors; on eut alors recours aux impôts, aux confiscations (1), et à l'accroissement des contributions des

(1) « On est fatigué de voir dans l'histoire des empereurs le nombre infini de gens qu'ils firent mourir pour confisquer leurs biens. » (Montesquieu, ibid., ch. XV.) — Sous ce rapport, les Romains, et parfois les Grecs, procédaient comme les rois d'Égypte et ceux de Perse. Le chapitre de Bœckh sur la confiscation à Athènes est très curieux. On trouve dans Cantu (t. V, p. 259) l'énumération des cas de confiscation; il faut y joindre les saisies de successions et donations de toute nature. L'insécurité de la richesse est une très antique tradition que les légistes romains enseignèrent aux rois de France. Les sultans ottomans la portèrent au plus haut point. Botta, nommé consul de Djeddah, rend visite au banquier de la ville. Ce banquier le reçoit *tout nu* sur un tapis et lui dit : « Je n'ai rien. » Il prend confiance peu à peu quand il apprend que Botta est consul. Bientôt on apporte le café; après le café, le banquier, fort riche, exhibe à Botta un écrin splendide, en ajoutant : « Si le pacha de Djeddah voyait cet écrin, il me ferait couper la tête dans la nuit. » L'histoire des Templiers n'est pas autre chose.

provinces. Peu à peu le trésor de l'empereur a absorbé celui de l'État; on est revenu à l'unité du trésor. Dioclétien et Constantin ont pu accomplir leurs grandes réformes fiscales, jusqu'au moment où un bouleversement extraordinaire allait ruiner jusqu'à la notion même de l'impôt. Cette notion, il ne faut pas l'oublier, a toujours été moins nette pour les Romains, peuple militaire et conquérant, qui arriva bientôt à confondre l'impôt avec le tribut, que pour les Grecs. En fait, sous l'Empire, Rome et l'Italie n'ont pas payé d'impôts directs, tout en se faisant nourrir par les provinces.

On a essayé quelques évaluations au sujet des revenus de l'Empire. Gibbon, Moreau de Jonnès et M. Duruy les ont estimés approximativement de 400 à 500 millions de francs. Mais ces évaluations, ne s'appuyant sur aucun fait, ont été rejetées. Il en est de même du chiffre fabuleux de 450 millions auquel Savigny fixait les impôts payés en Gaule par 500,000 contribuables. On sait seulement que Tibère laissa en mourant 575 millions de francs après d'affreuses confiscations. Cette somme fut si rapidement dissipée que les confiscations devinrent plus intolérables encore; les dénonciateurs furent comme des rabatteurs du fisc (1).

La pénurie des faits et des documents est donc à peu près absolue pour connaître la situation financière de Rome sous la République comme sous l'Empire. Or la situation financière a des rapports très étroits avec la richesse générale.

Il ne faut pas s'exagérer la richesse de Rome sous la République, pas plus que sous l'Empire romain, du moins

(1) Tacite : *Histoires*, liv. Ier, ch. I et XII. « Nobilitas, opes pro crimine, nec minus delatorum invisa quam scelera....... Amicorum cupiditates ipsa Galbæ facilitas intendebat. » — Ch. XX. « Proxima pecuniæ cura bis et vicies sestercium donationibus Nero effude at. »

quant à l'Europe. La richesse se trouvait alors en Asie, en Égypte et même dans la Bysacène d'Afrique.

Les Romains ont été, avant tout, des consommateurs, des dévastateurs de la richesse, soit en s'en emparant par la force, soit en en détruisant la source, l'homme lui-même. Notre éducation classique, les traditions latines du midi de la France, les influences catholiques, les lois romaines, provenant toutes d'une société en pleine décrépitude, nous ont fait absolument illusion sur le caractère des Romains, leur action en Europe, leur part dans la véritable civilisation de l'humanité. Nous tenons César pour un initiateur, bien qu'il ait ruiné, spolié, écrasé la Gaule, après l'avoir couverte de cadavres. Les Allemands ont conservé un plus vivant souvenir des luttes de leurs ancêtres contre les légions de Rome. « Toute la science économique des Romains, dit Cantu, consistait dans la conquête ; ils ignoraient comment se crée, se conserve, s'échange et se répand la richesse. Cicéron, recherchant, dans son traité *de la République*, le principe du gouvernement, sa forme la meilleure et les éléments capitaux de la vie des peuples, traite de la famille, de l'éducation publique, de la justice, de la religion ; mais il ne fait mention qu'incidemment de l'économie ; bien qu'il compte l'agriculture parmi les premières causes de la richesse d'une nation, il dit : *Nolo eumdem populum imperatorem esse et portitorem* : maxime en opposition directe avec le système des modernes (1). »

Les étalages des triomphes, les talents, les couronnes d'or et d'argent de Scipion, de Paul Émile, de Pompée, de César, ont pu servir aux développements oratoires de Cicéron et de Tite-Live et remplir ces harangues des *Conciones* dont les maîtres de rhétorique, à l'instar des Jésuites, alimentent les

(1) *Histoire universelle*. 4e vol., p. 28.

élèves de l'Université; mais ce pillage général, accompagné du massacre ou de la mise en vente de populations entières réduites en esclavage, et de servitudes alimentaires effroyables pour nourrir gratis les citoyens romains, ne pouvait, comme le dit Montesquieu, que dépeupler l'univers. « On me demandera, dit Tite-Live, où les Volsques ont pu trouver assez de soldats pour faire la guerre, après avoir été si souvent vaincus. Il fallait qu'il y eût un peuple infini dans ces contrées, qui ne seraient aujourd'hui qu'un désert sans quelques soldats et sans quelques esclaves romains. » Les Romains ont si bien tout détruit, que dix-neuf siècles après Tite-Live, le désert existe encore (1).

Il semble qu'on doive partager les peuples de l'antiquité — quant au bassin méditerranéen — en deux groupes : les peuples qui produisaient la richesse et ceux qui la détruisaient. Les Romains marchent en tête des peuples destructeurs, avec les Perses, les Mèdes, les Assyriens, tous les grands peuples militaires.

Venaient ensuite les peuples qui travaillaient, trafiquaient, économisaient, formaient et conservaient les capitaux. On peut les classer ainsi : les Égyptiens, les Chaldéens, les Phéniciens, les Carthaginois, les Hébreux, les Grecs d'Asie Mineure, les Arméniens; quant aux Hellènes de la vieille Grèce, ils étaient moins destructeurs que les Romains et moins producteurs que les Égyptiens. Ils ont une situation mixte, ce qui explique leur grande part dans le développement de la civilisation. N'en déplaise aux vieux juristes qui se consument sur les Pandectes ou les Institutes, comme sur des monuments de la raison écrite, les Grecs ont été d'autres civilisateurs que les Romains. Marcellus laissa égorger Archimède.

(1) *Esprit des Lois*, ch. XXIII, p. 19 et 23.

Et comme la conquête romaine clôt l'histoire du monde antique, ce monde se termine par un effondrement total, une crise effrayante, un appauvrissement général et la dépopulation de tout le bassin de la Méditerranée. Que de temps, que d'efforts seront nécessaires pour le repeupler et lui rendre la vie, l'aisance, la richesse dont il a joui après Alexandre !

A la grande époque de Rome et de l'Italie, c'est-à-dire pendant les deux premières guerres puniques, les Romains n'étaient encore qu'une confédération de petits propriétaires habitués à vivre par l'agriculture et à s'enrichir par la guerre[1]. Tous les anciens peuples ont considéré la guerre comme un moyen fort légitime et fort efficace de s'enrichir. Leurs idées ont même dominé en Europe jusqu'au XVIIIe siècle ; elles sont encore partagées par la plupart des nations. C'est en France, seulement, sous l'influence des idées et des chimères des philosophes, des économistes, des socialistes, que s'est produit un courant différent dont les Français ont pu sonder la valeur en 1870. Aucun peuple n'a poussé plus loin que les Romains la pratique lucrative de la guerre, l'exploitation des vaincus et la vie à leurs dépens. Mais ils les laissaient subsister, tout en les épuisant[2]. Les Arabes et les Turcs, quoique très inférieurs aux Romains, ont procédé de la même manière, comme avaient fait avant eux les grands peuples militaires, Perses, Assyriens. Au contraire, les

(1) « Le butin était mis en commun, et on le distribuait aux soldats. » (Montesquieu, ibid., p. 116) ; — c'est-à-dire aux laboureurs, p. 132.

(2) « Maîtres de l'univers, ils s'en attribuèrent tous les trésors. Ravisseurs moins injustes en qualité de conquérants qu'en qualité de législateurs. » (Ibid., ch. VI.) — C'est en ce sens-là qu'il faut interpréter les passages de *l'Esprit des Lois,* liv. XXIII, ch. XX et XXIII, et *Grandeur et Décadence,* ch. XV.

Mongols, les Tartares et les Espagnols en Amérique ont été destructeurs. Dans les grandes invasions du ve siècle, les Germains ménageaient leurs conquêtes : les autres les accablaient.

Pendant cette grande période de l'épanouissement du peuple romain, l'Italie était prospère, riche, relativement assez peuplée, quoiqu'elle eût déjà souffert des guerres provoquées, chaque année, par les Romains.

Montesquieu a tracé de main de maître (il écrivait plus de cent ans avant les découvertes et les documents qui ont servi à Bœckh, à Mommsen, à Dureau de la Malle, à Marquardt pour préparer leurs travaux), une histoire de la solde du légionnaire romain. C'est un chef-d'œuvre, parce que les mouvements de la solde sont utilisés par Montesquieu à montrer les mouvements de la richesse. Pour des peuples militaires, la solde est un véritable thermomètre des ressources de l'État.

« La paie que la République donnait aisément lorsqu'elle n'avait qu'un petit état, que chaque année elle faisait une guerre, et que chaque année elle recevait des dépouilles, elle ne put la donner sans s'endetter pendant la première guerre punique, qu'elle étendit ses bras hors de l'Italie, qu'elle eut à soutenir une guerre longue, et à entretenir de grandes armées. Dans la seconde guerre punique, la paie fut réduite à cinq onces de cuivre, et cette diminution put se faire sans danger dans un temps où la plupart des citoyens rougirent d'accepter la solde même et voulurent servir à leurs dépens (1). »

C'est la belle époque romaine. La guerre est faite par des citoyens dont une partie est assez à l'aise pour se passer de solde. Ils n'en étaient que plus redoutables. Montesquieu

(1) Montesquieu, ibid., ch. XVI.

continue : « Les trésors de Persée, et ceux de tant d'autres rois que l'on porta continuellement à Rome, y firent cesser les tributs. Dans l'opulence publique et particulière, on eut la sagesse de ne point augmenter la paie de cinq onces de cuivre. Quoique sur cette paie on fît une déduction pour le blé, les habits, les armes, elle fut suffisante, parce qu'on n'enrôlait que des citoyens qui avaient un patrimoine. »

Ce passage de Montesquieu donne une idée complète du véritable peuple romain : soldats propriétaires qui font la guerre eux-mêmes, pour leur propre compte, qui en supportent les frais, qui en partagent les profits. Il en était de même des Athéniens et des Spartiates. Démosthène a été plusieurs fois triérarque. Pour ces peuples, la guerre était le moyen principal de s'enrichir; au maître la guerre, le travail à l'esclave. Interprètes de deux civilisations différentes, Aristote disait : « Tant que la navette ne marchera pas toute seule, l'esclavage sera nécessaire »; saint Paul répondit : « Qui ne travaille pas n'a pas le droit de manger. » La richesse réelle est fondée sur le travail. La guerre décourage le travail et la formation de la richesse.

La décadence de l'Italie se montre cependant bientôt (1). Les guerres ont détruit cette race merveilleuse de soldats laboureurs, les véritables légionnaires, qui ont repoussé Annibal. Leurs petits domaines ont été vendus aux riches

(1) Montesquieu, ibid. « L'Italie, pleine de maisons de plaisance, n'était que le jardin de Rome; les laboureurs étaient en Sicile, en Afrique, en Égypte; les jardiniers en Italie; les terres n'étaient presque cultivées que par les esclaves des Romains, et lorsque le siège de l'Empire fut établi en Orient, Rome presque entière y passa. L'Italie fut privée de ses habitants. »

Dureau de la Malle a très bien montré cette décadence profonde de l'Italie romaine. (*Économie politique des Romains*, t. Ier.) Consulter aussi Mommsen, 3e vol., liv. III, ch. XII; liv. IV, ch. II; — 6e vol., p. 248.

sénateurs qui les exploitent avec des esclaves provenant des guerres. L'Italie, des Apennins à la mer d'Ionie, se dépeuple lentement. Le mouvement de dépopulation et d'appauvrissement s'est prolongé jusqu'au xe siècle de l'ère chrétienne, pendant 1,200 ans. Le moment vint bientôt où l'Italie ne put plus nourrir le peuple romain, ni se nourrir elle-même. Elle fut dispensée de tout impôt, elle fut exemptée du service militaire, qui durait trente ans sous l'Empire ; rien n'y fit. C'est alors que le désert, la malaria et la misère, par une sorte de châtiment, ont entouré Rome de cette terrible ceinture de marais, de plaines fiévreuses et désolées qu'on appelle, par dérision, la campagne romaine (1).

Marius dut enrôler des prolétaires et augmenter la solde ; nouvelle augmentation avec César ; puis sous Domitien ; puis par Caracalla. « L'Empire, continue Montesquieu, fut mis dans cet état, que, ne pouvant subsister sans les soldats, il ne pouvait subsister avec eux. »

Et après avoir tant admiré les instruments et les actes de l'œuvre romaine, Montesquieu est obligé de s'écrier : « C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage : ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il ? (2) »

Une seule chose a manqué : mais, il est vrai, la chose essentielle; la chose qui a fait la grandeur extraordinaire

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1893. Comparer un bel article de M. René Bazin. Aux misères anciennes viennent se joindre les impôts actuels, 42,000 lires pour un domaine qui en donne 86,000.

(2) *Grandeur et Décadence*, ch. xvi.

de l'Angleterre, le maintien surprenant de la France après tant d'infortunes, la chose qui rend l'Allemagne si redoutable, sous la main de la Prusse, — le travail.

Depuis le peuple romain, aucune nation n'a poursuivi un projet, ne l'a mieux soutenu, mieux réalisé, en moins de temps, que la Prusse, par le développement de ses institutions militaires et un remarquable esprit de conduite. Elle a fait de l'Allemagne le premier peuple militaire, bien autrement formidable que le peuple romain, non seulement par l'énormité de ses armées et la perfection de leur organisation, mais encore par l'importance des ressources économiques que lui procure le travail. Le travail! voilà ce qui explique comment la Prusse peut à la fois augmenter ses armées et sa richesse. Les Romains ne subsistaient que par la force, la violence, la rapine. L'Allemagne militaire est riche par elle-même. Elle n'en est que plus dangereuse.

Si vous voulez vous faire une idée des incroyables progrès accomplis par l'Europe au point de vue de la richesse, de la différence des ressources dont elle dispose aujourd'hui et de celles qui ont permis à l'Empire romain de se constituer et de durer, tant bien que mal, pendant trois ou quatre siècles, il suffit de jeter un coup d'œil sur les armées de l'Europe et sur ses budgets, armées et budgets tout autrement grandioses à la fin du XIXe siècle qu'à l'époque des Antonins, parce que la richesse est tout autrement générale et tout autrement respectée. Elle est formée par des mains libres : par suite bien plus actives ; — mais, avant tout, elle est suffisamment sauvegardée pour que le banquier arabe de Botta puisse passer une chemise et montrer son écrin. Les congrès mêmes où les disciples de Karl Marx prédisent et préparent la disparition de la propriété sont tenus publiquement, sans faire baisser de cinq centimes les fonds publics.

Montesquieu lui-même, auquel nous devons de connaître

les Romains, et la plupart des grands publicistes du XVIIIe siècle n'ont eu qu'une idée fort imparfaite des gigantesques progrès que l'Europe allait accomplir en un siècle, comme population et comme richesse; ils croyaient qu'elle se dépeuplait; ils condamnaient les armées de Louis XV et de Frédéric II. Depuis 1789, l'Europe s'est accrue de 180 millions d'habitants; sa richesse a, au moins, sextuplé. Aussi tient-elle sur pied et en réserve des armées bien plus immenses que celle que Darius conduisit à Arbelles.

IV. — Décadence et partage de l'Empire romain.

Il est très vrai qu'une grande diminution de la population et de la richesse en Europe a correspondu à la décadence et au partage de l'empire romain, puis à la dissolution de l'Empire d'Occident. Mais ce serait une erreur que de porter cette diminution au compte seul des invasions des peuples du Nord. C'est la conquête romaine qui a commencé par dévaster, ruiner, épuiser les anciennes nations et par tarir les sources de leur richesse. Quand les empereurs ont ensuite essayé de soutenir et de faire durer l'édifice élevé sur tant de ruines, ils n'ont plus trouvé d'éléments. L'insécurité était déjà universelle, après les Antonins. Marc-Aurèle en avait le sentiment. Elle devint affreuse quand aux guerres civiles et aux exactions vinrent se joindre, au nord, les invasions successives des Germains, des Huns, des Slaves, des Northmans; et au sud, celles des Sarrasins, puis des Arabes. Il y eut alors un effondrement total de la civilisation en Occident. Grégoire de Tours en a été le témoin et l'historien, comme Tacite de la décadence de Rome, comme Polybe de sa grandeur, comme Thucydide et Xénophon de

la civilisation des Grecs, comme Saint-Simon de la France sous Louis XIV. Le travail se ralentit, quoique encore servile; les villes se dépeuplèrent; les métaux précieux accentuèrent leur émigration vers l'Orient, déjà forte au IIIe siècle. Cette crise a duré jusqu'au IXe siècle, jusqu'après Charlemagne. On peut l'exprimer par un fait monétaire décisif. L'hectolitre de blé, qui, sous les Antonins, valait 98,91 grammes d'argent, n'en valait plus que 12,37 en 794. Le pouvoir de l'argent, par suite de sa rareté, avait augmenté huit fois.

V. — Moyen Age. Période féodale.

Au contraire, la richesse a beaucoup augmenté au moyen âge, ainsi que la population, à partir du IXe siècle, mais avec des oscillations diverses. Cet accroissement provient d'un des grands changements, certainement le plus grand, qui aient eu lieu dans la civilisation économique de l'Europe. C'est le mouvement féodal, mouvement qui a revêtu un double caractère : 1° militaire; 2° agricole.

Rien de plus extravagant que les absurdités accumulées par les publicistes de la fin du XVIIIe siècle et les folliculaires contemporains contre la société féodale. On peut les placer sur le même rang que les polissonneries de Voltaire à l'endroit de Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc appartenait à une famille féodale; il est peu probable que les policiers de Frédéric II lui eussent inspiré l'épouvante comique qu'ils occasionnèrent au héros de *la Pucelle*.

Jusqu'à la décadence de l'Empire romain, la civilisation européenne avait eu un caractère presque exclusivement urbain. L'histoire de la Grèce se ramène à l'histoire de quelques villes, l'histoire de l'Italie à l'histoire de Rome.

La richesse était surtout mobilière, en comprenant les esclaves dans les meubles. Elle était par suite instable, comme elle tend à le redevenir. Les immeubles étaient principalement urbains. Sans doute, l'époque romaine a été précédée, en Italie, d'une belle période rurale, surtout dans le centre de l'Italie; mais les Romains ont précisément détruit tous les peuples cultivateurs qui les enveloppaient. La campagne romaine est l'œuvre de leurs fouailleurs d'esclaves, y compris Caton l'Ancien. On ne sait pas assez quelle terrible dépopulation l'Empire romain a imposée à l'Italie tout entière.

Avec la décadence de l'Empire, l'insécurité, les exactions fiscales dans les villes, les populations se portèrent dans les campagnes, où Germains, Northmans, Slaves, se fixèrent de préférence. Ce mouvement fut favorisé par l'Église chrétienne et ses grands ordres religieux. L'occupation, le défrichement, la mise en culture de l'Europe, se développèrent alors au moyen de vastes domaines ou de communautés dont on retrouve les types aux États-Unis comme dans les républiques de l'Amérique du Sud. Sur la plupart de ces manses ou haciendas furent élevées des habitations fortifiées, en terre ou en pierre, pour servir d'asile aux populations. Ainsi se sont constitués d'abord les villages, puis les forteresses de la Gaule franke, de l'Allemagne occidentale, de l'Italie du Nord et de l'Angleterre.

Ce sont ces villages fortifiés qui, en arrêtant les invasions des peuples du Nord, ont rendu la sécurité au travail, à l'agriculture. Bientôt se sont élevés les châteaux, et la vie rurale du moyen âge, si différente de celle d'aujourd'hui, s'est épanouie. La richesse changea alors complètement de caractère. De mobilière et urbaine, elle devint immobilière et rurale. Les bénéfices se firent dans la culture du sol bien plus que dans le commerce. Les familles furent plus

stables, comme la richesse [1]. C'est la vraie époque féodale. Elle commence au IXe siècle [2]. Michelet en a tracé un admirable tableau à la fin du premier volume de l'*Histoire de France*. Elle se prolonge jusqu'au XIIIe siècle. Pendant cette époque, la population de la France a plus que doublé de ce qu'elle pouvait être sous Charlemagne et triplé de ce qu'elle était au Ve siècle. La richesse a marché du même pas. Le pouvoir de l'argent qui était de 8 au IXe siècle s'est abaissé à 5 ou à 3. Mais les faits monétaires ne correspondent pas toujours exactement aux progrès de la richesse. Lorsque le commerce et l'industrie sont les facteurs principaux de la richesse, les faits monétaires se manifestent plus rapidement par les mouvements des métaux précieux. Durant cette période, l'agriculture a été le facteur de beaucoup le plus considérable; non pas une agriculture industrielle comme celle de l'Angleterre et de la Belgique, mais la prise de possession du sol, le défrichement des landes et des pâtis, l'accroissement des céréales et du bétail. La constitution, la répartition des seigneuries, la vie seigneuriale, ont mis en valeur le territoire entier, plus de 50 millions d'hectares. Un pareil élan ne s'est répété qu'au XVIIIe siècle et de nos jours. Cet élan n'a pas été spécial à la France; il s'est étendu à toute l'Europe occidentale. Adam Smith y a fait allusion, mais sans en montrer toute la portée ni toutes les suites.

(1) M. d'Avenel (*Revue des Deux Mondes*, 1er août 1892) a établi la comparaison entre la destinée d'un capital prêté au IXe siècle et un autre placé en terre. Le premier disparaît, se dépense. 1,000 francs deviennent 3 fr. 70. Le second décuple, vingtuple en trois cents ans. Tout cela est encore vrai. La Bourse est un abîme insondable; la terre reste. Combien de familles conservées par la terre! Combien déracinées par le capital mobilier!

(2) Les prix que nous possédons au IXe siècle font ressortir l'hectare de terre à 70 francs intrinsèquement, avec des chiffres qui varient de 5 à 342 francs l'hectare. (D'Avenel : *Revue des Deux Mondes,* 15 août 1893.)

Il donnait, au surplus, comme les économistes anglais, plus d'importance à l'industrie et au commerce qu'à l'agriculture. Il a vécu à Glascow; il n'a pas quitté la vie urbaine. Il était enclin, comme beaucoup de publicistes du siècle dernier, à exagérer l'influence des droits féodaux, devenus depuis un simple tremplin révolutionnaire.

C'est ainsi que les grands banquiers, industriels, ingénieurs, négociants, qui ont contribué si efficacement, comme le reconnaissait Saint-Simon, aux progrès de la richesse et au développement de la civilisation depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, sont aujourd'hui accusés de faire partie de la féodalité financière : accouplement de mots extravagant. La féodalité n'est autre que la propriété foncière. Les droits féodaux, pour la plupart, étaient des démembrements de cette propriété. Leur abolition, sans indemnité, a été une simple confiscation au profit d'autres propriétaires. Fermiers, métayers, bordiers, laboureurs, vachers, colons partiaires, prixfaiteurs, bûcherons, jardiniers, n'ont eu rien à y voir. De Tocqueville s'est absolument trompé en prétendant que cette abolition avait été la cause principale de la Révolution.

Dans des travaux tout récents, M. d'Avenel a mis ces divers faits en évidence; M. Léopold Delisle les avait déjà signalés, il y a trente ans, dans son savant ouvrage sur la Normandie au XIIe siècle. Analysant, pour en rendre compte à l'Académie des sciences morales et politiques qui les a couronnés, les travaux de M. d'Avenel (1), l'honorable M. Levasseur dit : « Au XIIIe siècle, la population augmente; les seigneurs créent des villes neuves et des villes franches; de toutes parts, on les voit bailler à cens des terres aupara-

(1) *De la valeur et du revenu de la terre en France*, par M. Levasseur, 1893. Ce travail remplace tous les mémoires antérieurs sur les mêmes questions. Comparer les études de M. d'Avenel dans la *Revue des Deux Mondes*, surtout celle du 15 août 1893.

vant vagues et infertiles; la superficie des labours s'étend considérablement aux dépens des bois et des landes. » Le prix des terres s'élève à 260 fr. l'hectare pour le labour, à 790 fr. pour la prairie, à 721 fr. pour la vigne, à 100 fr. pour les bois. Ces prix attestent un pas en avant énorme dans la formation de la richesse.

Ces résultats répondent à ceux auxquels est arrivé M. Thorold Rogers pour l'Angleterre au XIVe siècle, époque décisive dans l'histoire économique de l'Europe, dans l'accroissement de la richesse qui n'a plus son fondement principal ni dans le commerce, ni dans l'esclavage, ni dans la guerre comme chez les peuples anciens, mais dans la culture du sol. Ainsi se préparent les ressources inattendues dont disposeront plus tard les peuples de l'Europe et leur extraordinaire accroissement de population.

Au surplus, la grandeur de cette époque est attestée par un mouvement d'ordre supérieur. Les idées coloniales, en vogue actuellement, permettent de l'apprécier tout autrement que les publicistes des derniers siècles : ce sont les croisades, mouvement très complexe, mal étudié, mal connu, qui a disparu de la mémoire de la France dans cet oubli général auquel la guerre de Cent ans, la Renaissance, la Réforme, les salons du XVIIIe siècle, la Révolution, ont condamné tout ce qui les avait précédés.

Pour suffire aux dépenses des croisades pendant plus de deux siècles, il a fallu aussi des capitaux. Ces capitaux se sont formés dans les seigneuries, répandues de toutes parts, grâce aux progrès de la production agricole, puis de la petite industrie, puis du commerce. Nos cathédrales, les églises romanes et gothiques de nos campagnes, ne sont pas sorties de terre toutes seules. C'est alors qu'ont été fondées ces multitudes de petites villes et de bourgs qui caractérisent l'Europe occidentale, tout particulièrement la France.

La France rurale, si belle, si riche, est le fruit de la féodalité, n'en déplaise aux politiciens qui en parlent sans la connaître. Quand on a parcouru la Russie, l'Allemagne du Nord, la Hongrie, l'Italie du Centre et du Midi, on se rend compte de tout ce qu'a eu d'important, au point de vue de la civilisation, le mouvement féodal. Aussi la France de Philippe-Auguste et de saint Louis a-t-elle exercé en Europe une suprématie incontestée.

C'est un spectacle qui n'a aucun rapport avec celui de la République romaine. Les temps, les mœurs sont militaires. Les guerres privées ont remplacé les grandes guerres des peuples anciens; mais les populations en souffrent bien moins. Elles ne sont plus arrachées à leur territoire, vendues comme esclaves, mises en croix, traitées plus mal que le bétail. Elles trouvent dans la seigneurie, l'Église, les idées de l'époque, des garanties nouvelles. Aussi, à la fin du XIIIe siècle, la France avait une population de 13 à 14 millions d'habitants, — au moins le triple de l'époque romaine.

Les croisades n'ont pas eu seulement un caractère religieux et militaire; elles ont eu aussi un caractère colonial. Elles auraient abouti à une colonisation française, à une expansion de notre race (elle a conservé Chypre, Rhodes, Candie pendant plus de trois siècles), sans une coïncidence fatale, la descente du plateau de l'Asie centrale des Mongols, des Tartares, des Turcs. Mais les Français oublient vite. Ils ignorent même leur histoire. « Chez les peuples démocratiques, disait de Tocqueville, la trame des temps se rompt à tout moment et le vestige des générations s'efface. »

VI. — Moyen Age. Période monarchique.

Les croisades sont suivies d'une époque de recul et d'appauvrissement pour la France et pour l'Allemagne

du Sud, tandis qu'au contraire la richesse s'accroît en Angleterre, dans l'Allemagne du Nord, en Italie, en Espagne; en Angleterre, à raison des progrès de l'agriculture et de l'occupation d'une partie de la France; dans l'Allemagne du Nord, sous l'influence de la Hanse; en Italie, à raison du développement des républiques italiennes; en Espagne, par suite de l'industrie des Arabes et des Juifs. Néanmoins, cette seconde période du moyen âge n'est pas aussi prospère que la première. Le xve siècle est un siècle de recul (1). Le pouvoir de l'argent remonte de 3 à 4 1/2, puis à 6 de 1450 à 1500. Le revenu moyen de Charles VII était évalué à 2,300,000 livres — dont 500,000 données par son domaine. Au pouvoir de 6, Leber a porté ce revenu à 138 millions (2). Dans les conditions du gouvernement de Charles VII, c'était une somme considérable, si on compare la France de cette époque à l'empire des Perses, à l'Égypte et à la République romaine, parce qu'une partie des impôts était, en outre, perçue dans les seigneuries.

Les revenus publics sont les seuls moyens d'information que l'on possède pour se faire quelque idée sur la richesse et son accroissement, pendant la longue période qui s'étend du xe au xvie siècle. La vie réelle de l'Europe, le progrès, la richesse, se trouvent dans les campagnes. C'est aux polyptiques, aux terriers, qu'il faut s'adresser. Eux seuls contiennent des documents et des faits. Tout est localisé.

(1) M. d'Avenel montre également par des chiffres l'importance de ce recul. Prix des terres en 1450 : labour, 48 francs l'hectare; pré, 123; vigne, 127; bois, 15. — Levasseur, ibid.

(2) Leber : *la Fortune privée au moyen âge*. La rançon de saint Louis fut fixée à 33 millions de francs (800,000 besants d'or), et celle de Duguesclin à 9,600,000 francs (60,000 florins d'or).

Il faut contrôler tous les calculs de Leber par ceux de M. d'Avenel.

Le budget des recettes de Philippe VI, en 1335, était de 814,000 livres tournois, soit 62,650,000 fr.

Sanuto, qui devait être assez bien renseigné pour son temps, évaluait les revenus des rois de France à 2 millions de ducats; ceux du roi d'Angleterre à autant; ceux du roi d'Espagne à 3 millions de ducats, le duc de Bourgogne même total, Venise 1,100,000 ducats, Florence 400,000, le duc de Milan 1 million de ducats. Il réduisait ces chiffres de moitié ou d'un tiers à raison de la crise du xve siècle. On peut leur accorder une certaine créance. Ils sont confirmés par les évaluations vérifiées pour Florence par Sismondi; pour l'Espagne et Milan par Ranke, et pour la France par Leber (1).

Pendant la première partie du moyen âge, le khalifat d'Orient — Damas et Bagdad — est devenu l'État le plus riche. Ce retour du commerce, de l'industrie, des capitaux, des métaux précieux vers la vallée de l'Euphrate, à côté de Ninive et de Babylone, est extrêmement curieux. Il prouve que les éléments des anciennes civilisations de la Chaldée, de l'Assyrie, de la Babylonie, n'avaient pas été détruits, mais conservés par les Perses, les Grecs, les Romains. Les Arabes les retrouvèrent et les mirent en œuvre. Cette destruction a été l'œuvre des Mongols et des Tartares. Les revenus d'Haroun al Raschid, contemporain de Charlemagne, étaient évalués, année moyenne, à 272,305,800 dirhems d'argent — le dirhem valait 0,60 — et à 4,420,000 dinars d'or — le

(1) Hallam : *l'Europe au moyen âge,* 2e vol. p. 201. Le ducat valait 13 francs; il faut calculer le pouvoir à 6. — Sismondi : *Républiques italiennes,* 4e vol. : « Revenus de Florence ». — Ranke : *l'Espagne au seizième siècle,* p. 345.

On sait qu'Édouard III entreprit la terrible guerre de Cent ans grâce à un prêt de 1,200,000 ducats que lui firent les banquiers Bardi et Peruzzi de Florence. Édouard III, malgré les profits de la guerre, ne put rembourser les banquiers; ceux-ci firent faillite. Cette faillite entraîna une crise affreuse. Les Lombards furent chassés de France et tous leurs biens confisqués.

dinar valait 13 fr. — Sans soulever la question du pouvoir de l'argent et de l'or à cette époque en Asie Mineure, l'ensemble s'élevait à 220,843,000 fr., sans compter les prestations en nature. On peut estimer que les khalifes, à leur époque prospère, disposèrent d'un revenu bien supérieur à celui des rois de Perse et égal au moins à celui de Trajan (1).

Cette prospérité fut ébranlée par les attaques des tribus touraniennes, qui ont toujours été le fléau des populations des vallées du Tigre et de l'Euphrate, même de la vallée du Nil, et qui le seraient encore sans la main de la Russie. Il y eut alors, par l'intermédiaire même des Arabes et des Juifs, un important reflux de la richesse, des capitaux, des métaux précieux, de la civilisation qui marche de conserve avec eux vers l'Occident, du XIIe au XIVe siècle, époque de la grande prospérité des républiques italiennes, de Venise, de Florence (2), de Gênes, de Milan; mais ce fut toutefois l'Espagne qui en recueillit la part principale. L'agriculture, l'industrie, le commerce des Arabes d'Espagne, avec le concours des Juifs, prirent le plus grand développement dans le midi de l'Espagne, Andalousie, Murcie; même en Catalogne. Conde a porté les revenus du khalifat d'Occident à 200 millions de francs (3), somme bien supérieure aux revenus du roi de France qui, malgré la crise des XIVe et XVe siècles, était encore le plus grand personnage de l'Europe.

VII. — Les grandes monarchies. XVIe et XVIIe siècles.

Au point de vue de la richesse, la période de la formation des grandes monarchies, qui comprend le XVIe et le

(1) Sédillot : *Histoire des Arabes*, liv. IV, ch. IV.
(2) Perrens : *Histoire de Florence*, 3e vol., p. 221. — Pour Venise, consulter le tableau dressé par M. Daru, 6e vol.
(3) Rosew Saint-Hilaire : *Histoire d'Espagne*, 3e vol., p. 136.

XVIIe siècles, est une époque intermédiaire entre le moyen âge, pendant lequel elle a eu un caractère essentiellement territorial, et les temps actuels où la tendance est à l'accroissement de la richesse mobilière. Les documents sont plus nombreux, mais ils manquent encore de précision. Les revenus des États, devenus presque partout ceux des souverains, demeurent presque le seul baromètre à consulter. On doit toutefois tenir compte de trois faits considérables : 1° l'extension du commerce maritime après la découverte du passage du cap de Bonne-Espérance et des deux Amériques; 2° l'afflux extraordinaire des métaux précieux par suite de l'exploitation des mines d'Amérique; 3° l'augmentation des ressources des États au moyen des impôts. Les conditions économiques de l'Europe tendent à changer complètement; la population s'accroît, les villes reprennent de l'importance, l'industrie manufacturière grandit; les moyens de crédit, propagés par les banques italiennes, la Hanse, les marchands hollandais et anglais, s'améliorent; les capitaux deviennent moins rares; l'intérêt baisse; mais c'est encore l'élément agricole des siècles précédents qui demeure le principal facteur de la richesse (1). Par suite, la France tend à devenir le territoire le plus riche de l'Europe. Il compte 20 millions d'habitants à la fin du XVIIe siècle. La prépondérance politique de la France est fondée sur sa population et la productivité relative du territoire. Au contraire, la richesse diminue en Espagne, malgré ses grandes colonisations et la production de ses mines; elle diminue en Italie, en Hollande, même en Allemagne; elle grandit

(1) La période de 1651-1675 fut en France l'une des plus fécondes pour l'industrie agricole; la terre passa de 308 à 481 francs l'hectare. (D'Avenel, ibid., 15 août 1893.)

La terre française était, en 1790, la plus chère du continent et du monde entier. (Ibid.)

cependant en Angleterre où les progrès de l'agriculture et du commerce continuent.

Il n'est pas possible, à raison de la pauvreté des documents, d'exprimer ces faits par des chiffres; mais ils ne peuvent être mis en doute. Le principal de ces faits, c'est la richesse agricole de l'Europe, richesse d'une tout autre nature que celle qui a pu exister à l'époque romaine ou dans les anciens empires de l'Asie occidentale, parce que la culture est bien autrement intensive et bien autrement garantie.

Les revenus publics peuvent cependant servir d'élément d'appréciation et de comparaison. A la fin du XVI[e] siècle, les revenus de la monarchie d'Henri IV étaient évalués à 28 millions de livres, représentant réellement 70 millions avec un pouvoir de 2 $^1/_2$; ceux de Louis XIII, à 70 millions, en réalité 140 millions de francs avec un pouvoir de 2; ceux de Louis XIV, à 120 millions, en réalité 206 millions, pouvoir 2. Ces chiffres indiquent un fort accroissement dans la richesse nationale (1).

Il en était de même en Angleterre et en Hollande, surtout en Hollande, le coin de l'Europe où la richesse s'est le plus rapidement accumulée au XVII[e] siècle. La richesse de la Hollande, eu égard à sa population et à son territoire, est encore considérable. C'est contre cette richesse que deux grandes monarchies, celle de Philippe II et celle de Louis XIV, sont venues se heurter. Toutefois richesse limitée à raison de l'exiguïté du territoire.

Quant à l'Espagne, incontestablement très riche au moyen âge, elle s'appauvrit dès le XVI[e] siècle, malgré les mines d'or et d'argent de l'Amérique du Sud. Au milieu du XVI[e] siècle, avec les Pays-Bas, le Milanais, la belle vice-royauté de Naples, les revenus de Charles-Quint et de

(1) Leber, ibid.

Philippe II ne paraissent pas s'être élevés à plus de 4 à 5 millions de ducats d'or, soit 65 millions de francs, pouvoir 2 1/2, soit 150 millions. Henri IV avait un revenu supérieur. Restaient les lingots d'or et d'argent. D'après Ranke, ils auraient donné 400,000 ducats en 1550 et 800,000 en 1570. C'était médiocre. La vice-royauté de Naples donnait davantage : 1 million de ducats chaque année [1]. Ainsi s'explique la décadence politique de l'Espagne, malgré ses succès militaires, malgré l'or et l'argent de Bolivie, du Pérou et du Mexique. A la fin du xviie siècle, les revenus du roi de France avaient triplé; qu'étaient devenus ceux de l'Espagne, malgré les galions d'or et d'argent ?

On se rend facilement compte de la suprématie de la France au xviie siècle. Sa population est passée de 14 à 20 millions; son revenu a triplé. Ces deux éléments suffisent pour manifester un grand développement de la richesse.

Ces faits comportaient un autre enseignement très important dont les esprits ne se sont pas rendu compte à cette époque. Ils ont assisté à de très grands événements politiques : découverte de l'Amérique, fondation des colonies, progrès du commerce et de la navigation, Renaissance, Réforme, longues guerres. En outre, ils ont été les témoins d'une perturbation monétaire extraordinaire, la plus profonde certainement de celles subies par l'Europe. Ils n'en ont pas compris la portée. Au surplus, sous nos yeux, les Américains, en partie, montrent le même aveuglement. Ils ont vu s'effondrer l'Espagne, avec d'admirables colonies et un afflux prodigieux d'or et d'argent; la France dominer

(1) Ces chiffres sont également donnés par Ranke : *l'Espagne au seizième siècle*, p. 345, et par Rosew Saint-Hilaire : *Histoire d'Espagne*, t. VIII, p. 330.

sans colonies, sans mines d'or ni d'argent, et surgir l'Angleterre avec un territoire inférieur à la France. Ces faits si catégoriques n'ont pas suffi pour leur démontrer en quoi consistait la richesse, quelles étaient ses origines, ses causes, ses variations, ses conditions. Ils ont, à fort peu d'exceptions près, persisté à confondre la voiture qui transporte la valeur, en la garantissant, avec la valeur même.

Ils auraient pu le reconnaître cependant à une autre indication. Plus or et argent arrivaient d'Amérique, plus il fallait d'argent et d'or contre les marchandises. Donc, le pouvoir des métaux précieux baissait. Et c'était le moment où l'on pensait qu'ils constituaient seuls la richesse. Ce pouvoir, après avoir varié de 4 à 3 au XIIIe siècle, était remonté à 4 en 1400 et à 6 en 1500; mais il ne valait plus que 2 1/2 à la fin du XVIe siècle, sauf certaines oscillations. Dès la fin du XVIIe siècle, les prix reprenaient leur niveau (1). Seuls, les gouvernements semblaient l'ignorer, afin de se procurer des bénéfices illicites sur les changements de monnaie.

§ 3. — DE LA RICHESSE DES PRINCIPAUX PEUPLES AU XVIIIe SIÈCLE

Le XVIIIe siècle, au point de vue de la formation de la richesse, est marqué par un fait nouveau : l'invention de la machine à vapeur, qui modifie complètement les conditions de l'industrie et du commerce. C'est l'Angleterre qui profite le plus de ce progrès. Sa richesse se développe rapidement, sans cependant égaler encore la richesse de la France. En 1789, la France n'est plus l'État le plus peuplé

(1) Prix du blé à l'hectolitre : XIIIe siècle, 5 07; — XIVe s., 4 78; — XVIe s. (1550), 8 14 : — 1600, 15 83; — 1715, 18 62.

de l'Europe; mais c'est toujours le plus riche, parce que la culture de son admirable territoire s'est encore accrue, à ce point que des observateurs imparfaits, à la vue de cet accroissement, font accepter en Europe la théorie que le sol est le seul facteur de la richesse. C'eût été une bien singulière théorie pour les Phéniciens, les Juifs, les Grecs, et même pour les Romains. Elle était, au surplus, démentie par le développement de la richesse en Angleterre à raison des progrès de l'industrie. On possède quelques données intéressantes sur la richesse en France et en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle. Elles sont les deux seules nations riches de ce temps. Russie, États-Unis, ne comptent pas encore; Hollande, Espagne, Italie, sont en décadence, de même que l'Allemagne, à l'exception de la Prusse, — mais la Prusse de Frédéric II n'a pas plus de 6 millions d'habitants.

Apparaissent pour la première fois des publicistes qui aventurent des évaluations, sans avoir crainte de révéler des secrets d'État; aussi ces novateurs appartiennent à l'Angleterre.

Davenant estimait, à la fin du XVIIe siècle, le revenu de la nation anglaise à 44 millions l. st. ou 1,100 millions de francs, provenant : 350 millions de la production agricole, 250 millions du commerce et 500 millions de l'industrie et des salaires. A la fin du XVIIIe siècle, le revenu total de l'Angleterre avait doublé. Cela tient à l'immense prospérité de l'Angleterre à cette époque, par suite de la colonisation des États-Unis et de la guerre avec la France qui lui assure l'empire des mers, le monopole des transports et le développement de la grande industrie. Le revenu de la nation était évalué à 124 millions l. st., dont 57 millions l. st. de revenus fonciers et 67 millions l. st. de revenus mobiliers. La population ne dépassant pas alors 11 millions de personnes (Angleterre seule), l'aisance était grande.

Les travaux de Lavoisier et de Tolosan, précédés des évaluations de toute nature que l'on doit aux physiocrates, permettent de porter à plus de 4 milliards de francs le revenu national de la France en 1789, savoir (1) : 2,750 millions de revenus agricoles, 1,500 millions de revenus urbains, industriels, commerciaux.

Le capital de l'Angleterre, en 1800, a été évalué par Pitt à 1,125 millions l. st., ou 28,125 millions, et par le docteur Becke à 995 millions l. st. Quant au capital de la France, en 1789, il devait représenter 38 à 40 milliards dont 30 milliards pour la propriété foncière, rurale et urbaine, cette dernière pour un quart, et 8 à 10 milliards pour le capital mobilier. Eu égard à la population, l'Angleterre était déjà plus riche que la France, surtout en capital mobilier. De même qu'aujourd'hui, le territoire constituait l'élément principal de la richesse de la France.

Bien que nous disposions maintenant de moyens tout autrement certains de connaître la richesse de quelques peuples, ces évaluations n'en ont pas moins une grande importance, d'abord, parce qu'elles ont été confirmées par des évaluations postérieures, ensuite parce qu'elles sont les premières, de cette nature, que nous possédions.

§ 4. — DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DE LA RICHESSE

Les moyens d'évaluer la richesse remontent fort loin. Il n'en est pas de même des méthodes scientifiques d'évaluation, en dehors de toute préoccupation fiscale. La plupart des grands empires de l'Asie occidentale ont, de bonne heure, établi des cadastres, destinés à la perception et au

(1) Ces renseignements et ces chiffres ont été réunis et appréciés dans mon livre : *l'Impôt sur le pain*, 1885.

contrôle des impôts. L'Égypte qui, sous le rapport financier et fiscal, comme sous celui de la richesse, a été l'État modèle des anciennes civilisations, a possédé : 1° un cadastre complet, très minutieux ; 2° l'impôt successoral ; 3° l'impôt de transmission sur les fonds mobiliers et immobiliers entre vifs, c'est-à-dire les moyens les plus propres à connaître la richesse. Ces moyens n'ont pas été moindres pour quelques États grecs, particulièrement à Athènes qui n'a reculé devant aucune espèce d'impôt. On sait que la taxation, la confiscation même des riches par les pauvres, ont été la cause de l'effondrement de la civilisation hellénique et de l'occupation romaine : impôt direct sur le capital, impôt sur le revenu, impôt successoral, impôt de transmission entre vifs, les Athéniens n'ont rien négligé, notamment le cadastre pour les immeubles, et des census généraux pour tous les biens. Les charges publiques étaient sévèrement réparties d'après la richesse. La richesse des particuliers et celle de l'État étaient connues. Nous ne posssédons que des renseignements épars à leur égard, grâce aux orateurs, surtout à Démosthènes, et aux inscriptions trouvées dans la Grèce entière.

A Rome, l'existence du census quinquennal a fourni, de bonne heure, un moyen de connaître les ressources de l'État et d'asseoir le grand impôt romain, l'instrument de la conquête, le *tributum civium romanorum*. Sous l'Empire, les census et le *tributum ex censu* disparurent peu à peu et furent remplacés par les réformes fiscales de Dioclétien comportant un cadastre immobilier très étendu ainsi que des taxes sur les capitaux et les revenus mobiliers.

Il ne nous est rien parvenu de tous ces documents qui ont été systématiquement détruits soit par les chrétiens, soit par les propriétaires ou contribuables divers, lorsque les divers gouvernements, fondés par les Wisigoths, les Ostrogoths,

les Burgundes, les Angles, les Saxons, les Lombards, les Franks, eurent la prétention de s'en servir pour alimenter leurs divers fiscs. Les textes de Grégoire de Tours et de Frédégaire sont formels. Cette destruction n'a été, d'ailleurs, que la conséquence de la grande révolution sociale et fiscale qui se produisit à cette époque, mais dont les causes remontent à l'établissement même de l'Empire romain et se confondent avec les dislocations dont il a toujours été menacé.

La chute de l'Empire romain fut suivie d'un changement complet et très significatif dans la notion publique de l'impôt. On peut même reconnaître, dans les derniers temps de l'Empire, les lointaines origines de ce changement. Dans les États libres de la Grèce et sous la République romaine, le paiement de l'impôt était tenu comme un devoir et le service militaire comme un honneur. Le citoyen libre acquittait ses impôts et faisait son service. Tel a été le cas de Socrate, quoiqu'il fût très pauvre. Mais, lors de la décadence de la société hellénique comme de la société romaine, d'autres idées tendirent à prévaloir, d'abord en Grèce à raison de l'oppression des riches par les pauvres, puis à Rome sous l'influence des empereurs et du courant monarchique. En Grèce, les riches multiplièrent les efforts pour échapper à l'impôt, qui aboutissait souvent à la confiscation. Pour sauver leurs biens, ils se firent les alliés de Rome. A Rome, l'idée que l'empereur devait être exempt d'impôt se fit nécessairement jour; exempt, l'empereur exempta les autres. Il devint le maître, le propriétaire de l'impôt, comme celui de l'État. Ce fut un titre d'honneur d'être exempt; bientôt ce fut une tache de payer.

Ces tendances furent singulièrement accusées par les invasions, les guerres, les conquêtes, aussi bien celles des peuples germaniques que celles des musulmans. Il suffit d'ouvrir

Grégoire de Tours pour s'en rendre compte. Si le propriétaire gallo-romain invoquait son immunité, le guerrier frank, saxon, goth, l'invoquait avec autrement de violence. On considéra bientôt le paiement de l'impôt comme un affront. Il en était de même de la part des musulmans. C'était aux chrétiens, non seulement à payer l'impôt, mais encore à entretenir le musulman. Pendant longtemps le guerrier musulman s'est fait traiter comme on traitait le citoyen romain.

Les conséquences de ces idées et de ces faits eurent une très grande importance dans tous les États qui furent fondés après le démembrement de l'Empire romain. L'impôt ne fut plus dû à raison directe de la richesse et de la position sociale, mais en raison inverse. Voltaire et Montesquieu n'étaient pas tout à fait guéris, en plein XVIIIe siècle, de ces erreurs : payer l'impôt devint une marque d'infériorité sociale et politique. Cette aberration a longtemps dominé ; elle est loin d'être tout à fait détruite. Elle n'est pas étrangère à la résistance de certains peuples, comme les Espagnols, les Ottomans, ou de certaines classes, telles que les nobles en Russie, en Allemagne, et très longtemps en France, même en Angleterre, au paiement de l'impôt (1).

On peut se rendre, dès lors, facilement compte de la tendance invétérée des populations à dissimuler leur richesse et de l'extrême difficulté, de l'impossibilité même, où la plupart des gouvernements se sont trouvés et se trouvent encore pour la connaître et la constater. Même aux États-Unis, où la pratique du census est séculaire, où les Américains sont en possession des institutions les plus libres, où les mœurs politiques n'ont pas subi l'influence de la terrible

(1) M. Cibrario a bien marqué ce mouvement de disparition de impôt. (*Économie politique au moyen âge*, 2e vol., p. 165.)

réaction de la décadence grecque et romaine, la fraude s'exerce publiquement et, comme nous allons le voir, sur une échelle gigantesque. Aussi peut-on considérer la piquante anecdote des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau relative au paysan bourguignon qui lui sert un pain si dur que ses dents ne peuvent y mordre, — ce paysan le prenait pour un agent du fisc royal, — comme donnant la note exacte, au milieu du siècle dernier, sur la nécessité pour les populations laborieuses de cacher leur aisance. Voltaire en a donné une autre, aussi parlante : c'est celle du manant qui se laisse traîner en prison plutôt que de révéler le dernier sac de fèves qui lui restât. Si les choses en étaient encore à ce point, il y a un siècle, en France, qu'avaient-elles dû être, dans les siècles précédents ?

Le fait de vivre au grand jour selon ses moyens est entièrement nouveau, du moins dans l'histoire de l'Europe occidentale. Il n'était pas plus prudent de faire voir sa richesse dans la République athénienne qu'à un satrape persan ou à un proconsul romain. Qui a oublié les candélabres dont Verrès s'empara chez son hôte ? Sous les empereurs, la dissimulation devint une condition absolue d'existence et une cause d'indifférence économique. A partir de la conquête musulmane, les chrétiens et les juifs durent se mettre au régime du banquier de Djeddah, si admirablement dépeint par Botta. Même situation au moyen âge, non seulement pour les Juifs, mais pour tout le monde. Le roi lui-même ne tenait pas à étaler trop de splendeur. Les vassaux redoutaient l'œil du seigneur, et dans chaque seigneurie les tenanciers quelconques, libres, serfs questaux ou autres, se gardaient bien de laisser voir leurs économies. Mais de tous les fiscs le plus ombrageux devint le fisc royal. Saint-Simon raconte qu'un jour de chasse Louis XIV s'égara dans la forêt de Saint-Germain. Il parvint cependant à gagner une habitation très retirée où il fut reçu avec grand luxe. Il se

montra charmant. Toutefois, ce luxe le mordit d'envie. Il se rappela que son hôte avait été frondeur. Malgré l'amnistie, il le fit arrêter le lendemain, traduire devant le Parlement et décapiter. De plus, il confisqua tous ses biens. C'est l'histoire de Fouquet. Mais Fouquet put sauver sa tête.

Aussi l'idée de rechercher, d'étudier, de comparer les ressources des États, leurs richesses acquises comme les moyens de les accroître, a-t-elle été, dans son premier épanouissement, tout empirique. Elle ne prend corps et ne se manifeste en dehors des arcanes diplomatiques qu'à la fin du XVII[e] siècle. Machiavel, lui-même, paraît aussi considérer, avant tout, la richesse comme un instrument de guerre.

Cette idée ne se heurtait pas seulement aux habitudes invétérées et entièrement justifiées de dissimuler la richesse, tant les garanties étaient incertaines; elle rencontrait encore une invincible opposition de la part des gouvernements qui considéraient les finances comme un secret d'État, de même que les renseignements sur les ressources des peuples, qui, d'après les théories en cours, n'étaient autres que celles des souverains. Au XVII[e] siècle, la plupart des souverains adhéraient de cœur aux doctrines de Louis XIV sur son droit de disposer de tous les biens de ses humbles sujets, trop heureux de les lui offrir. Faire connaître ces biens, c'était révéler un secret d'État.

Vauban est l'un des premiers qui se soient occupés de ces recherches. Il y apportait les habitudes scientifiques de ses travaux, un esprit investigateur, la curiosité des temps nouveaux qui allaient s'ouvrir, le goût du bien, même une certaine dose d'utopie. Son livre *la Dîme royale* contient bien des renseignements qu'on utilise encore. Il le présenta à Louis XIV qui aimait beaucoup le maréchal et qui lui fit bon accueil. Quelque temps après, Louis XIV changeait d'opinion; il disgraciait Vauban; il faisait détruire tous les

exemplaires de *la Dîme royale*. Vauban fut consterné. Il mourut de chagrin. On aurait tort de penser que Louis XIV ait été seulement mécontent des détails que le maréchal donnait sur la situation financière de son royaume et sur les réformes à faire. Louis XIV avait l'esprit plus élevé. Il savait fort bien qu'il y avait bien des changements à accomplir. Ce qui l'irrita contre Vauban, ce fut surtout la pensée que Vauban empiétait sur son domaine. Il en était de même de Napoléon, de même de la part de tous les souverains, dominés par le principe de leur autorité. Interdit de s'occuper de leurs affaires. Elles ne concernent qu'eux : bien heureux qu'ils vous permettent de subsister, encore plus d'écrire, — mais ne vous mêlez pas de leurs secrets. Pour élargir ce cercle, pour lever ce voile mystérieux, il faut quelque grand événement qui fasse sentir au souverain même une force supérieure. Le Napoléon de 1815 n'était plus le Nabuchodonosor de 1811.

Ce sont, en effet, les grandes guerres de la fin du règne de Louis XIV qui non seulement provoquèrent des évaluations, mais conduisirent les esprits à chercher, à étudier des instruments, des méthodes d'évaluation. Sur les trois méthodes qui sont utilisées aujourd'hui, deux ont été employées, ou plutôt réemployées, à cette époque ; car elles remontent, à vrai dire, beaucoup plus loin. La première n'est autre que le recensement, le census, officiel ou particulier, tel que les Romains et même les Athéniens l'ont mis en œuvre, tel qu'il est actuellement pratiqué, il est vrai, avec de grands progrès, aux États-Unis. Vauban, avec ses seules ressources, dans les premières années du XVIIIe siècle, est arrivé à un véritable census de la France. La seconde méthode est celle de l'impôt sur les revenus. Les revenus étant constatés, on peut en déduire la richesse. A l'époque où Davenant a écrit, le fonctionnement, déjà ancien, de la

taxe des pauvres, les rôles de la *Land tax* et même les dîmes ecclésiastiques, donnaient les moyens de faire une évaluation, assez exacte, de la richesse foncière en Angleterre.

De ces deux méthodes, la seconde est en rapport direct avec les systèmes fiscaux des États, elle en est le résultat. Il n'en est pas de même de la première, indépendante de toute organisation fiscale, quoiqu'aux États-Unis le census soit l'un des éléments employés pour établir les *real and property taxes*.

Pendant le XVIIIe siècle, les impôts du dixième et du vingtième, les tailles elles-mêmes, s'ils avaient été généralisés, auraient pu permettre des évaluations de la richesse tout aussi précises et même plus complètes que celles de l'income tax. S'il avait même été possible de conserver et de comparer les rôles des tailles, dans les pays d'élections, ils seraient encore aujourd'hui utiles.

L'organisation de l'*income tax* en Angleterre, à la fin du XVIIIe siècle, a produit un instrument régulier, une méthode définitive pour évaluer la richesse et surtout la progression de la richesse. Mais les résultats de l'income tax sont nécessairement incomplets, puisqu'ils ne s'appliquent pas à tous les revenus de l'Angleterre.

Les deux impôts combinés, la *Classensteuer* et l'*Einkommensteuer*, en Prusse, peuvent fournir des moyens d'évaluation, sinon plus parfaits, du moins donnant des résultats plus complets.

C'est la France qui, à divers points de vue, a trouvé, dans son système fiscal, les procédés les plus complets et les plus sûrs d'évaluer la richesse et de montrer la progression de son accroissement. Les droits de mutation par décès sont le premier de ces procédés. Dans aucun État de l'Europe, l'impôt successoral n'est aussi ancien et aussi fortement organisé qu'en France. Tous les capitaux, toutes

les richesses tangibles, sont soumis, sans exception, à l'impôt successoral. Il y a plus d'un siècle que cet impôt fonctionne, puisqu'il figure parmi les réformes de l'Assemblée constituante; et bien que certaines valeurs, certaines formes du capital, lui échappent encore, notamment les titres au porteur, on peut dire qu'en général il atteint toutes les fortunes, il frappe l'ensemble des richesses. Ses bases d'évaluation, quant aux valeurs mobilières, sont suffisantes et sûres; celles pour les immeubles sont établies d'après une capitalisation, peut-être quelque peu élevée dans ces dernières années, mais à laquelle il est apporté des tempéraments.

Dans les autres États, ou bien l'impôt successoral est de date trop récente, ou son application est faite d'après des procédés trop incertains, pour qu'on puisse établir des comparaisons fructueuses, sauf pour l'Angleterre, quoique, même en Angleterre, l'impôt successoral soit organisé sur des bases différentes qu'en France.

Cette méthode se rattache à d'autres branches de la statistique. Elle revêt ainsi un caractère véritablement scientifique. En effet, l'impôt successoral ne fournit une évaluation de la richesse d'un pays que pour une année donnée, que pour les valeurs transmises pendant cette année. Comment apprécier la richesse d'une nation d'après les résultats d'une seule année ? La réponse est fournie par la branche de la statistique qui s'occupe de la population et de la vitalité. Il s'agit de calculer le nombre d'années nécessaire pour que le droit successoral ait atteint toutes les fortunes particulières; il faut connaître la durée moyenne d'une génération. On admet qu'un laps de temps de 34 à 36 ans peut être considéré comme le cycle nécessaire pour que tous les patrimoines paient leur contribution à l'impôt successoral. Par suite, en multipliant par le coefficient 34, 35 ou 36, le total des valeurs successorales d'une année, on

peut avoir une appréciation, relativement exacte, de la richesse d'une nation dans cette année.

Le système fiscal de la France fournit plusieurs autres moyens d'évaluation ou de contrôle dont l'un est d'une grande importance. Ce moyen c'est l'impôt foncier. L'impôt foncier est, en France, un véritable impôt sur le revenu. Une enquête spéciale a été faite en 1879 et 1885 sur l'ensemble de ces revenus pour les immeubles non bâtis et en 1889 pour les immeubles bâtis, de manière à donner, en même temps, une évaluation du revenu et de la valeur vénale. On ne saurait contester l'importance de ce moyen. Il en existe un second, plus exact encore : c'est l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières. Cet impôt permet de constater la valeur réelle d'une partie du capital mobilier.

Les deux autres méthodes de recensement, ou le census et l'impôt général sur les revenus, présentent beaucoup plus d'incertitude. Le hasard, l'arbitraire, dominent dans le census. Quant à l'income tax, elle ne donne aucun renseignement sur un élément considérable de la richesse, sur les revenus et sur le capital des classes qui ne sont pas assujetties à l'impôt. Au lieu de porter sur la matière imposable, elle n'atteint que les personnes. Ce n'est pas que les personnes ne forment un élément très important de la richesse. Le moment viendra où la statistique des professions permettra d'évaluer la puissance productive des peuples; mais l'état actuel de la statistique n'autorise à évaluer, quant à présent, que les valeurs elles-mêmes, que la matière imposable.

§ 5. — DE L'ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE EN ALLEMAGNE

La seconde moitié du XIXe siècle aura été pour l'Allemagne une époque extrêmement brillante de son développement

économique, comme de sa grandeur historique. Nous avons déjà donné quelques renseignements et quelques chiffres importants à ce sujet en traitant du commerce et de la navigation maritime de l'Allemagne, de la richesse de Berlin, des associations coopératives et de la puissance d'épargne du peuple allemand. Nous voudrions les compléter et montrer, dans la mesure où le permettent les moyens d'investigation, quelle est approximativement la richesse actuelle de l'Allemagne, quelle la puissance de son accroissement; puis nous les comparerons à la richesse des principaux peuples et à son pouvoir d'accroissement pour chacun d'eux.

Les progrès de la richesse en Allemagne ont été très considérables, surtout depuis 1866 et 1870. En 1866, à l'invitation et avec le concours flagrant de Napoléon, plus Germain et plus Italien que Français, plus aveugle que Crésus ou que Persée, la Prusse brise les traités de Vienne, auxquels personne ne s'intéresse dès que ce n'est pas la France qui les attaque; elle déséquilibre l'Europe à la satisfaction de la Russie et à la grande joie de Napoléon III, comptant sur son prestige pour y substituer un édifice nouveau, mais chimérique; elle expulse l'Autriche de la Confédération germanique qui, obéissant désormais à la Prusse seule, formera, dans ses mains, un terrible instrument de guerre. Ces événements prodigieux, destructifs de la politique et de la sécurité de la France, de l'œuvre collective et nationale, si péniblement construite, si laborieusement maintenue, de Louis XI, François Ier, Henri II, Henri IV, Richelieu, Louis XIV, Louis XVIII, s'accomplissent en moins d'un mois. Le personnage extravagant, qui y a criminellement prêté la main, s'en congratule; il en félicite la France, il s'applaudit lui-même, dans un document accablant par le degré d'imprévoyance et de mensonge, d'avoir sur ses flancs un voisin plus puissant que lui. Jamais

la vieille maxime : « *Quos vult perdere, Jupiter dementat* », n'a brillé d'un si vif éclat. En effet, ces événements conduisent fatalement à la guerre de 1870. Napoléon III la déclare lui-même, un texte de Montesquieu à la main, presque malgré lui, comme poussé par une furie implacable, sans rien de ce qu'il fallait pour y réussir, au contraire en accumulant fautes sur fautes pour y succomber, lui d'abord, la France ensuite.

De là le démembrement de l'Alsace-Lorraine qui ajoute à l'Allemagne 1,500,000 âmes, avec un très riche territoire évalué à 7 milliards, et diverses indemnités de guerre s'élevant à 6 milliards au moins avec les accessoires.

Il s'est rencontré, sans doute, quelques publicistes naïfs qui, mettant en application le proverbe « que le bien mal acquis ne profite pas », se sont imaginé et ont osé dire que ces milliards, plus l'Alsace-Lorraine, n'avaient pas enrichi l'Allemagne. C'eût été fort surprenant; car, à aucune époque de l'histoire de l'humanité, un acte pareil de pillage n'a été commis avec le silence religieux de tous les peuples, jamais un transfert aussi fabuleux de richesses n'a eu lieu. Nous savons bien que les trois pirates (Bismarck, de Moltke et de Roon) qui, en compagnie du juif Bleichrœder, préparaient, dès 1867, dans les salons mêmes de Compiègne, ce fameux coup, n'ont pas pris tout ce qu'ils pouvaient prendre ; ils se sont trompés, ou le vieux sémite berlinois les a trompés sur les ressources de leur victime, qu'ils croyaient saigner à mort.

Néanmoins, ces 6 milliards ont constitué une rude avance pour l'Allemagne, et ils n'ont pas été si mal employés que le vulgaire a pu le croire. On s'en est servi pour acheter ou construire de nouveaux chemins de fer, pour améliorer la navigation intérieure de l'Allemagne, pour acquitter d'anciennes dettes, pour faire de Berlin la troisième grande

ville du globe, pour donner à toutes les branches de la production en Allemagne un élan extraordinaire. Ç'a été comme l'infusion d'un sang nouveau qui a tout vivifié et tout transformé. Nos vieux jurisconsultes d'autrefois, en cela suivis par les juristes allemands, enseignaient que la richesse s'acquérait par les armes. Il eût fallu soutenir ce paradoxe devant nos Facultés de droit. Tous les humanitaires de 1789 seraient sortis de leur suaire pour protester. Les Allemands de 1870 ont tout simplement fait comme les Romains, les Espagnols et les Anglais. Michelet, voyageant en Angleterre en 1834, rapporte, dans un livre qui vient de paraître, que la plupart des splendides demeures féodales de l'Angleterre ont été construites avec les profits de la guerre de Cent ans.

Cette rançon de 6 milliards est donc pour beaucoup dans les progrès considérables accomplis par l'Allemagne depuis environ vingt ans. Aujourd'hui, le commerce extérieur de l'Allemagne est plus important — nous ne disons pas plus lucratif — que le commerce extérieur de la France. De même, l'Allemagne a pris le troisième rang, quant à la navigation maritime; de même, quant à la production industrielle, il est à présumer qu'en Europe, du moins, l'Allemagne vient au second rang, après l'Angleterre.

La guerre, la conquête, le pillage d'autrui ont donc été pour l'Allemagne un premier facteur très important de l'accroissement de sa richesse, un stimulant tout à fait extraordinaire. Toutefois ce facteur n'aurait pas suffi, même très judicieusement employé; il faut y ajouter les divers éléments du développement économique de l'Allemagne, qui aurait certainement marché plus lentement sans l'adjonction de l'Alsace-Lorraine et sans la pluie d'or des 6 milliards, mais qui se serait produit néanmoins. L'industrie, le commerce, la navigation maritime, l'agriculture, la faculté

d'épargne, le pouvoir d'association de l'Allemagne, ont pu recevoir un bon coup de fouet en 1866 et en 1870 ; ils reposent cependant sur de meilleures bases, les ressources naturelles de l'Allemagne, le goût de la science et du travail, la pratique de l'épargne, la simplicité des habitudes et des mœurs, la volonté et l'esprit de sacrifice qui permettent d'élever de nombreuses familles.

Nous avons déjà indiqué les progrès du commerce et de la navigation maritime de l'Allemagne, à propos du port de Hambourg. L'industrie et l'agriculture ne sont point en retard sur le commerce.

I. *Population.* — D'abord quelques mots sur l'accroissement de population de l'Allemagne. Telle qu'elle est constituée aujourd'hui, sa population s'élevait en 1800 à 23 millions ; 1830, 30 millions ; 1860, 38 millions ; 1880, 45 millions ; 1890, 48 millions. Voilà un facteur bien supérieur à l'esprit de conquête et au goût du pillage. Pendant ce même laps de temps, la France s'élevait de 28 à 38 millions. Dans cet accroissement de l'Allemagne, la Prusse avait la grande part. De 1800 à 1831, elle passait de 7 à 13 millions ; de 1831 à 1864 de 13 à 19 millions, et en 1890 à 29 millions. Sur ces accroissements totaux de l'Allemagne de 25 millions, la conquête n'en représente pas plus de 2 millions et demi ; reste 22 millions et demi dont 17 millions échoient à la Prusse.

II. *Agriculture.* — En 1831, la Prusse, avec une superficie territoriale de 277,782 kilomètres carrés et 13 millions d'habitants, avait déjà une production de céréales de 31,847,000 hectolitres. Elle possédait 11,751,000 moutons, 4,446,000 bêtes à cornes, 1,374,500 chevaux et 1,736,000 porcs (1). En 1880, sur un territoire augmenté d'un tiers,

(1) Diétrici : *Exposé économique de la Prusse*, 1848 ; traduction Moreau de Jonnès, p. 349.

les céréales représentaient 110 millions d'hectolitres ; bêtes à cornes, 8,737,000; chevaux, 2,417,000; moutons, 14,700,000; porcs, 5,800,000; pommes de terre, 14 millions de tonnes.

Voici, quant à l'Allemagne tout entière, quelques chiffres comparatifs, empruntés au grand Dictionnaire de M. Mulhall, qui permettent de se faire une idée des progrès agricoles de l'Allemagne et de ceux des autres nations dont nous allons rapprocher les accroissements de la richesse.

ÉTATS	PRODUCTION des céréales en millions de bushels Le bushel égale 36 lit. 1/2.				Valeur 1.000.000 liv. st.	Froment 1.000.000 bushels	Rendement par acre.
	1840	1860	1884	1887	1887	1888	
États-Unis..	540	1.053	2.325	2.586	243	442	12
Russie......	1.090	1.270	1.461	1.851	181	269	9
France	510	550	687	729	129	295	16
Allemagne..	290	410	685	706	93	104	19
Angleterre..	408	390	334	311	41	76	35

Il résulte de ce premier tableau que l'Allemagne de 1840 à 1887 a fait de grands progrès quant à la culture des céréales, plus grands que ceux de la France.

Le second tableau, composé d'éléments variés, concerne l'ensemble de la production agricole.

ÉTATS	Valeur de la production agricole				Détails du capital en millions liv. st.		
	Capital 1.000.000 liv. st.		Production 1.000.000 liv. st.		terre	bétail	divers
	1840	1887	1840	1887	1887	1887	1887
États-Unis..	596	3.696	184	776	2.560	501	695
France.....	1.743	3.269	269	460	2.688	218	323
Angleterre..	1.968	2.287	218	251	1.873	185	229
Allemagne..	630	2.307	170	424	1.815	262	230
Russie	517	2.090	248	563	1.305	576	209

Si on en juge d'après la France, ces évaluations doivent être plutôt inférieures que supérieures à la réalité. Ce tableau confirme le premier; il montre combien a été considérable le progrès de l'Allemagne au point de vue agricole.

III. *Industrie.* — Cet effort n'est pas moindre quant à l'industrie; il est même supérieur.

D'après Diétrici, la production des minéraux combustibles ne représentait encore pour la Prusse que 10 millions de francs en 1831, au lieu de 1,830,000 fr. en 1805. En 1882, elle représentait 300 millions de francs, avec une production de 47 millions tx, et 506 millions en 1892, avec 65 millions tx. La production totale de l'Allemagne en 1892 a été évaluée à 760 millions de francs avec 92 millions tx, au lieu de 38 millions tx en 1871, valant 306 millions de francs. La production des métaux n'a pas été moins remarquable. Elle est passée de 5,252,000 fr. en 1805, à 141,373,000 fr. en 1831 et à 550 millions en 1891 (1). Les minerais divers, obtenus en 1892, avaient une valeur de 175 millions. On peut mesurer les progrès de cette grande industrie par deux chiffres : production de la fonte allemande en 1864, 1,001,614 tx, et en 1891, 4,023,953 tx.

Les autres industries textiles, produits chimiques, industrie sucrière, machines, spécialement les machines à coudre, instruments de musique, ont suivi la même impulsion. L'Allemagne exporte de toutes parts et fait une concurrence heureuse, parfois peu loyale, à tous les peuples. Elle soutient la guerre plus encore avec les produits de son travail qu'avec

(1) La fonte de fer, de cuivre, de plomb, est seule comprise dans ces chiffres. En 1890 la valeur du fer et de l'acier fondu a été de 215,925,000 fr., celle du fer et de l'acier coulé de 316,169,000 fr., sauf à en déduire les fontes employées. En 1860 l'Allemagne exportait 1,270 tonnes de rails et 350,700 en 1881.

ses canons. Toutefois, elle a beaucoup à faire pour enlever à la France et à l'Angleterre leurs clientèles traditionnelles. Ses profits ne sont pas en rapport avec son activité. De là des mouvements saccadés dans la production, des mécomptes et même des moyens déshonnêtes et coupables pour s'emparer du bien d'autrui. C'est toujours la guerre.

Sous ces réserves, dont nous allons montrer la portée, quant à l'accroissement de la richesse en Allemagne, le développement industriel de l'Allemagne n'en reste pas moins extraordinaire. M. Mulhall en a résumé les principaux résultats, en les comparant avec ceux des autres grandes nations.

M. Mulhall présente, dans un premier tableau, le développement comparé de l'industrie depuis 1780 en millions de l. st.

ÉTATS	1780	1800	1820	1840	1860	1888
Etats-Unis	15	25	55	96	392	1.443
Angleterre	177	230	290	387	577	820
Allemagne	50	60	85	150	310	583
France	147	190	220	264	380	485
Russie	10	15	20	40	155	363

En ce qui concerne la France, ces chiffres sont inférieurs à la réalité. Le mouvement industriel de la France est largement supérieur à 12 milliards. M. Mulhall, dans tous ses travaux, que nous n'entendons pas déprécier, se montre défavorable à la France, comme tous les Anglo-Saxons. En 1873, M. Maurice Bloch évaluait ce mouvement à 12,783 millions. Il a singulièrement grandi depuis. Quant à nous, nous pensons qu'il n'est pas inférieur à 18 milliards, peut-être à 20 milliards, y compris la petite industrie, plus importante en France qu'en Allemagne, même qu'en Angle-

terre. De même, nous ne pensons pas que le mouvement industriel de l'Angleterre atteigne 20 milliards, ni celui de l'Allemagne 14,500 millions sans la petite industrie.

Quoi qu'il en soit, la progression de l'activité industrielle de l'Allemagne n'en est pas moins des plus remarquables. Au point de vue de la grande industrie, l'Allemagne a dépassé la France, bien que la France, en 1800, eût un mouvement industriel triple de celui de l'Allemagne.

A l'appui de ces résultats, nous reproduisons quelques chiffres, empruntés aux tableaux de M. Mulhall.

1° Industrie métallurgique (en millions de livres sterling).

ÉTATS	1780	1800	1820	1840	1860	1888
États-Unis	2	3	7	10	29	194
Angleterre	15	20	30	40	85	155
Allemagne	3	4	6	7	40	91
France	8	9	10	12	30	42
Russie	2	3	4	5	11	14

Ainsi, dès 1860, la production métallurgique de l'Allemagne était supérieure d'un quart à celle de la France. Actuellement, elle représente plus du double. Les différences sont plus grandes encore quant à l'industrie minière.

2° Industrie minière.

ÉTATS	Valeur de la production en millions liv. st. par période						
	1801-20	1821-40	1841-50	1851-60	1861-70	1871-80	1881-88
Angleterre	123	204	194	267	416	658	471
États-Unis	4	7	25	54	113	205	357
Allemagne	12	23	22	45	26	151	178
France	13	27	26	37	61	101	86

3° Industrie textile.

ÉTATS	Valeur de la production en millions liv. st. par période.							
	1781-1800	1801-20	1821-40	1841-50	1851-60	1861-70	1871-80	1881-87
Angleterre.	620	980	1.538	970	1.265	1.546	1.872	1.218
France..	480	680	921	634	740	958	945	672
États-Unis.	50	80	208	261	375	628	706	651
Allemagne..	160	210	334	318	396	486	607	520
Russie ..	70	90	172	250	294	352	486	361

Les variations si curieuses de ce tableau proviennent de la baisse des prix. L'annexion de l'Alsace-Lorraine fait sentir ses effets quant à l'Allemagne entre 1860 et 1880.

4° Steam-power.

Complétons ces renseignements par le tableau comparé de la puissance mécanique (steam power) des principales nations.

ÉTATS	**1840**	**1850**	**1860**	**1870**	**1880**	**1888**	par 100 h.
	1000 chevaux de force (horse-power).						
États-Unis......	760	1.680	3.470	5.590	9.110	14.400	24
Angleterre......	620	1.290	2.450	4.040	7.600	9.200	25
Allemagne......	40	260	850	2.480	5.120	6.200	13
France..........	90	370	1.120	1.850	3.070	4.520	11
Russie..........	20	70	200	920	1.740	2.240	3

Il résulte encore de ce tableau que l'Allemagne a fait les plus grands progrès de 1860 à 1870.

ÉTATS	1840	1850	1860	1870	1880	1888	1840	1870	1888
	En 1.000 chevaux de force.						Nombre		
États-Unis.									
Machines fixes.	360	600	800	1.216	2.186	3.300	»	»	60.300
Locomotives...	200	600	1.800	3.300	5.700	9.300	»	»	31.000
Steamboats....	200	500	900	1.100	1.200	1.800	»	»	5.920
Angleterre.									
Machines fixes.	350	500	700	949	2.000	2.209	»	»	110.000
Locomotives ..	180	700	1.350	2.100	3.200	3.500	»	»	16.000
Steamboats....	70	90	350	1.000	2.400	3.500	»	»	6.870
Allemagne.									
Machines fixes.	20	40	200	900	1.680	2.000	»	»	55.100
Locomotives ..	20	200	600	1.500	3.020	3.070	»	»	13.000
Steamboats....	»	20	50	80	490	500	»	»	810
France.									
Machines fixes.	34	67	181	341	492	695	2.591	27.958	50.980
Locomotives...	42	291	930	1.452	2.363	3.290	142	4.835	9.155
Steamboats....	11	22	37	60	169	530	263	973	1.240
Russie.									
Machines fixes.	10	»	60	»	237	300	»	»	8.930
Locomotives...	10	»	100	»	1.400	1.800	»	»	6.000
Steamboats....	10	»	40	»	100	140	»	»	930

Empruntons encore quelques chiffres aux statistiques de M. Mulhall, afin de réunir le plus d'éléments possible de la richesse des peuples et de les comparer entre eux.

IV. *Valeur de la propriété bâtie.*

ÉTATS	NOMBRE DES MAISONS				Valeur 1.000 liv. st.	Revenu 1.000 liv. st.
	1840	1860	1880	1890		
États-Unis .	2.430.000	4.970.000	8.956.000	11.400.000	2.850.000	»
Angleterre..	3.447.000	4.139.000	5.571.000	7.100.000	2.424.000	134.700
France	7.146.000	7.811.000	8.800.000	9.081.000	1.704.000	88.000
Allemagne..	»	»	»	5.770.000	1.232.000	»
Russie	»	»	»	11.456.000	704.000	»

V. *Revenu général.* — Voici le tableau dressé par M. Mulhall. Nous le reproduisons sous toutes réserves. Dans tous les cas, il doit fournir une certaine approximation de la vérité. Par suite, il peut être utilisé pour établir la richesse comparée des peuples auxquels il s'applique pour 1889.

ÉTATS	Agriculture	Industrie	Maisons	Commerce et Transports	Marine	Banques	Professions	Total	Par tête
	En millions de livres sterling.								
États-Unis	698	952	157	263	12	52	214	2.338	39 »
Angleterre	226	545	135	187	30	45	117	1.285	33.7
France	414	300	93	127	4	13	95	1.046	27.8
Allemagne	382	372	68	141	4	12	98	1.076	22.2
Russie	507	159	34	106	2	5	89	975	11.5

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les tendances de M. Mulhall sont de rabaisser les évaluations relatives à la France. Nous considérons que son revenu général est supérieur à 26 milliards, total de M. Mulhall ; mais quelques changements ne modifieraient pas le résultat général de ce tableau. Le prorata par tête correspond assez exactement aux constatations acquises, depuis quelque temps, sur l'aisance comparée des populations des grands États.

Nous pouvons indiquer également, d'après des statistiques dressées à diverses époques par M. Mulhall, la progression de ces revenus depuis 1870.

ÉTATS	1688	1780	1800	1820	1840	1870	1880	1889	Prorata. — 1870
	En millions de livres sterling.								
Angleterre	45	122	230	280	504	961	1.156	1.285	30
France	»	160	216	315	480	788	927	1.046	20
Allemagne	»	»	»	»	»	702	851	1.076	18
Russie	»	»	»	»	»	566	632	975	7
Etats-Unis	»	»	»	»	»	1.062	1.406	2.338	27

Si on rapproche les prorata de 1870 et de 1889, on constate une bien grande amélioration; mais cette amélioration est bien plus curieuse si on remonte plus haut.

ÉTATS	1664	1688	1780	1800	1820	1840
	Livres sterling.					
Angleterre	7.8	8.2	16.3	26 »	19.8	19.2
France............	»	»	6.1	7.7	10.4	14.1

Les revenus de la France étaient cependant supérieurs à ceux de l'Angleterre; mais la population de la France était alors plus forte que celle de l'Angleterre. La progression ascendante depuis 1820 est très remarquable. Bien que la population s'accroisse, le revenu marche encore plus rapidement. Quelle réponse aux attaques des socialistes! Depuis 1664, la population de l'Angleterre a plus que quadruplé. Le prorata par tête a presque quintuplé. Le revenu est donc vingt fois plus considérable.

VI. *Richesse générale et son accroissement.* — Dans une circonstance récente, M. Miquel, ministre des finances de Prusse, a évalué à 82 milliards de marks, soit 102 milliards et demi de francs, la richesse générale de la Prusse, en la décomposant de la manière suivante : propriété non bâtie 32 milliards de marks; propriété bâtie 36 milliards de marks; capitaux mobiliers divers 14 milliards de marks. Ce dernier chiffre a paru plutôt très au dessous qu'au dessus de la vérité. On peut considérer que la richesse de la Prusse représente les trois cinquièmes de celle de l'Allemagne entière, ce qui élèverait à 170 milliards la richesse totale de l'Allemagne.

Ces évaluations, émanant d'une source officielle, vont

nous servir de moyen de contrôle pour celles produites successivement par M. Mulhall dans ses divers ouvrages.

ÉTATS	Propriété rurale.	Bétail.	Maisons.	Mobilier.	Chemins de fer.	Marine.	Marchandises.	Monnaie.	Divers.	Total.	Prorata. — Liv. st.
	1888. — En millions livres sterling.										
États-Unis .	2.560	1.136	2.850	1.425	1.949	60	160	228	2.456	12.824	210
Angleterre .	1.544	414	2.424	1.212	865	134	343	124	2.340	9.400	247
France.	2.688	541	1.704	852	570	15	155	328	1.745	8.598	224
Allemagne .	1.815	492	1.232	616	495	16	184	167	1.420	6.437	140
Russie	1.507	853	701	350	314	7	59	53	1.245	5.089	55

Certaines différences assez importantes sont à signaler. M. Miquel a évidemment tout à fait amoindri la richesse mobilière de la Prusse, à tel point qu'il doit y avoir une erreur dans les chiffres publiés, comme venant de sa part. Nous sommes porté à préférer ceux de M. Mulhall à cet égard. D'autre part, les estimations de M. Miquel, quant à la propriété bâtie, nous semblent exagérées : 36 milliards de marks pour la Prusse seulement, ce qui porterait, d'après la proportion de la Prusse à l'Allemagne entière, la valeur de la propriété bâtie en Allemagne à 60 milliards de marks, soit 75 milliards de francs. Même désaccord quant à la propriété non bâtie, estimée par M. Mulhall à 57,675 millions de francs *avec le bétail*, et qui représenterait, d'après le chiffre de M. Miquel pour la Prusse, 54 milliards de marks pour l'Allemagne entière, ou 67,500 millions de francs.

Toutefois, la différence principale se trouve dans les évaluations de la richesse mobilière, que M. Miquel ne porte qu'à 14 milliards m. pour la Prusse, chiffre qui

donnerait pour l'Allemagne entière 23 à 24 milliards m., soit 30 milliards fr., total difficile à accepter (1). M. Mulhall donne les divers éléments de la richesse mobilière de l'Allemagne : Mobilier 616 millions l. st.; chemins de fer 495 millions; marine 16 millions; marchandises 184 millions; monnaie 167 millions; divers 1,420 millions; le tout en livres sterling; ensemble 72,456 millions fr. Il existe partout une certaine proportion entre la richesse mobilière et la richesse immobilière. D'après M. Mulhall la propriété non bâtie de l'Allemagne, avec le bétail, représenterait 57,675 millions fr. et la propriété bâtie 30,780 millions, soit 88,455 millions de richesse immobilière et 72,456 millions de richesse mobilière. Ces résultats concordent autrement que ceux attribués à M. Miquel. La richesse de l'Allemagne entière serait de 160,921 millions fr., avec un revenu de 20 milliards.

La grande différence entre l'Allemagne et la France, M. Mulhall le reconnaît lui-même, provient de la richesse rurale. Entre la richesse foncière urbaine de l'Allemagne et la richesse foncière urbaine de la France, la différence n'est pas très grande, de même que pour la richesse mobilière; mais elle est très sensible quand à la richesse foncière rurale estimée 92 milliards en France et seulement 45,3 milliards sans le bétail en Allemagne. Il en est de même pour l'Angleterre. La France ne pourrait être comparée à l'Angleterre quant à la richesse sans son territoire agricole. C'est ce territoire qui constitue sa force, sa richesse et sa puissance.

Il est vrai que c'est le premier territoire agricole du globe.

Les variations des prorata par tête ont beaucoup d'im-

(1) Pour le budget de 1893, les contribuables taxés à plus de 3,000 m. de revenu ont été reconnus jouir de : 1° 911,721,201 m. de revenus provenant de capitaux; 2° 431,486,201 m. de revenus provenant de rentes et intérêts.

portance. Elles ne sont pas très sensibles entre l'Angleterre, la France et les États-Unis, mais elles deviennent très marquées entre ces trois nations et l'Allemagne d'abord, la Russie ensuite. Avec une population supérieure à celle de la France et de l'Angleterre, l'Allemagne possède une richesse moindre d'un quart pour celle-là et d'un tiers pour celle-ci. Les différences ne sont pas aussi grandes pour le revenu que pour le capital.

Voyons ensuite comment se comporte le pouvoir d'accroissement. Le tableau ci-dessous nous renseignera à ce sujet.

ÉTATS	1789	1826	1833	1840	1865	1870	1875	1882	1888
	En millions de livres sterling.								
États-Unis.	129	392	552	1.484	3.361	5.413	»	9.077	12.824
Angleterre.	1.420	2.600	3.750	4.100	6.113	8.310	8.548	8.720	9.400
France	1.600	2.580	2.826	3.240	5.580	7.334	»	7.417	8.598
Allemagne.	»	»	»	»	»	5.350	»	6.075	6.437
Russie.....	»	»	»	»	»	3.290	»	3.540	5.089

Ce tableau donne lieu à diverses observations :

1° Le grand accroissement dont l'Angleterre profite pendant la Révolution;

2° Le retard qu'inflige à la France la guerre de 1870, en remarquant toutefois que les setimations de M. Mulhall, de la richesse de la France en 1888, sont inférieures à la réalité;

3° La lenteur des progrès de la richesse en Allemagne et par suite l'importance exceptionnelle qu'ont eue pour elle l'apport des 6 milliards extorqués à la France et l'annexion de l'Alsace-Lorraine;

4° La grandeur des progrès des États-Unis depuis 1870;

5° Le développement de la Russie depuis la même époque. Ces deux puissantes nations marchent de conserve.

Il résulte aussi de ces chiffres que sans le traquenard de juillet 1870, dans lequel ses comparses ont précipité Napoléon III lui-même, l'Allemagne n'aurait pas pu soutenir une longue guerre contre la France. Même aujourd'hui elle aurait fort à faire, malgré les 6 milliards de 1870, parce que la richesse de la France a grandi, depuis lors, aussi vite que celle de l'Allemagne. Pas plus en 1893 qu'en 1870, l'Allemagne n'est en état de faire face à une guerre prolongée. Elle ne peut agir, comme en 1870, que par bonds, par surprise, comme le tigre; mais ses incomparables atouts : Napoléon III, sa femme, Bazaine, Rouher, Haussmann, sa cour, ses espions, ses généraux, tout ce monde acrobatique a disparu pour toujours, faut-il du moins l'espérer.

L'Allemagne appartient encore aux États où l'accroissement considérable de la population absorbe la plus grande partie de l'accroissement des revenus et où par conséquent la richesse se forme encore avec une certaine lenteur. Pour qu'elle entre dans la période de la grande aisance, il faut que le nombre des part-prenants augmente moins rapidement. On peut répondre, il est vrai, que le nombre des hommes constitue la première des richesses : réponse moins péremptoire qu'on ne serait porté à le penser, témoin la Chine, l'Inde et même la Russie.

Il n'existe pas, quant à l'Allemagne dans son ensemble, de moyen certain, d'instrument spécial, avec lequel on puisse contrôler exactement les évaluations qui précèdent. L'Allemagne ne possède ni le census américain, ni la taxation successorale française, ni l'income tax anglais. On doit se contenter de vérifications indirectes.

Les taxes successorales, établies par la loi de 1873, ont été remaniées en 1891 : l'impôt a été étendu à tous les héritages; mais on ne connaît pas encore les résultats de cette taxation qui ne concerne que la Prusse.

La Prusse, il est vrai, possède dans l'Einkommen et dans le Classensteuer deux instruments fiscaux qui ont de nombreux rapports avec l'income tax et peuvent fournir d'utiles renseignements sur la consistance et l'accroissement de la richesse en Prusse, malgré les remaniements dont ils sont sans cesse l'objet. Le docteur Soetbeer, de Hambourg, d'après les documents et chiffres fournis par les deux impôts, a successivement évalué les revenus de la Prusse à 6,969 millions m. en 1872, 7,857,192,300 m. en 1876, 8,301,511,064 m. en 1881, 9,884 millions m. en 1890 ou 12,400 millions fr. (1) Il y a donc un grand accroissement. Dans un autre mémoire, M. Soetbeer a établi que de 1876 à 1887 le produit de l'Einkommensteuer avait augmenté de 43 °/₀.

M. Maurice Bloch a présenté quelques chiffres non moins frappants. Ils se rapportent à une période plus étendue, de 1853 à 1890.

	1853	1890
	—	—
Contribuables jusqu'à 900 marks de revenu...	4.773.358	10.480.259
— de 900 à 1.500 — ...	212.954	950.109
— de 1.500 à 3.000 — ...	91.530	352.598
— de 3.000 à 7.200 — ...	35.559	150.378
— de 7.200 à 12.000 — ...	5.499	24.954
— de 12.000 à 36.000 — ...	2.905	15.410
— de 36.000 à 60.000 — ...	284	1.961
— de 60.000 à 120.000 — ...	115	1.076
— de plus de 120.000 — ...	45	469

(1) M. Soetbeer distribue ces 12,400 millions fr. de la manière suivante : nombre des revenus 10,207,892. — Groupe A (revenu inférieur à 525 fr.) : nombre de revenus 4,094,428; 40.11 °/₀; 8,383,559 personnes; — groupe B (revenu de 525 à 2,062 fr.) : nombre 5,527,838; 54.05 °/₀; 18,562,145 personnes; — groupe C (de 2,062 à 6,000 fr.) : nombre 490,541; 4.81 °/₀; 1,778,155 personnes; — groupe D (de 6,000 à 21,000 fr.) : revenus 91,512; 0,90 °/₀; 317,193 personnes; — groupes E et F (de 21,000 fr. et au dessus) : revenus 13,583; proportion 0.13 °/₀; 47,081 personnes.

Bien que cette classification soit arbitraire et mal faite, elle suffit pour montrer combien sont grandes les erreurs contemporaines sur la répartition des revenus sociaux.

Or, de 1853 à 1890, la population de la Prusse a augmenté de 43 °/₀; il y a donc eu un grand enrichissement.

La même augmentation s'est produite dans les autres parties de l'Allemagne. Ainsi, en 1886, l'ensemble des revenus de la Saxe royale était évalué à 1,236,616,549 marks au lieu de 982,138,415 marks en 1880.

Le mouvement des assurances sur la vie fournit également de précieuses indications.

	Assurés.	Capitaux.
	—	—
		marks.
1867	267.721	765.289.260
1876	544.275	1.757.986.094
1880	608.648	2.132.703.590
1886	755.532	2.973.550.944
1892 (7 principales compagnies seulement)	517.348	2.906.846.462

Mais nous rappellerons, avant tout, le développement si considérable des caisses d'épargnes en Allemagne, les capitaux dont disposent les associations coopératives et les versements faits aux caisses d'assurances ouvrières.

De tout cela, auquel il faut joindre les progrès du commerce et des chemins de fer, nous sommes autorisé à conclure que, parallèlement à l'augmentation de sa population, l'Allemagne est en voie d'accroître, sur une très grande échelle, ses richesses, surtout ses richesses mobilières. Si la France est en possession d'une richesse bien plus grande, au moins 80 à 90 milliards de plus, cela provient de son admirable territoire agricole, tout autrement riche et habité que l'Allemagne.

§ 6. — DE L'ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE AUX ÉTATS-UNIS

Les États-Unis ont l'avantage de posséder un instrument direct d'évaluation de la richesse. Cet instrument n'est

autre que le census. Tous les dix ans, il est procédé depuis 1800, par les ordres du Congrès et sous le contrôle de fonctionnaires qui relèvent de lui, à un inventaire général de tout l'avoir national, de tous les biens des citoyens. C'est le census. Ce census caractérise les États-Unis. Il forme à la fois une institution économique, au moyen de laquelle on peut être fixé sur les progrès ou le recul de la richesse générale, et une institution fiscale, fondement du principal impôt qui existe aux États-Unis. Cet impôt n'est cependant pas une taxe fédérale; c'est une taxe locale, ressource essentielle des budgets des États, des villes, des comtés et des communes. Elle porte directement sur le capital biens immobiliers *(on real property)*, biens mobiliers *(on personal property)*.

Comme le census fédéral n'a lieu que tous les dix ans, il est procédé également chaque année, par des fonctionnaires spéciaux, à d'autres recensements qui ont pour but de relever les changements à opérer dans le census général. Cet impôt sur le capital n'est autre que l'ancien *tributum ex censu* de la République romaine, transformé plus tard en *capitatio terrena*, devenue elle-même, avec les siècles, la taille féodale et la taille royale.

Si l'opération du census décennal avait lieu avec toutes les garanties désirables, le census pourrait être le plus complet des moyens d'évaluer la richesse d'une nation. Mais ces garanties, sans faire défaut absolument aux États-Unis, y sont néanmoins, comme nous allons le voir, insuffisantes, particulièrement en ce qui concerne la richesse mobilière. Quant aux biens immobiliers, l'aléa des évaluations est nécessairement extrême, eu égard à l'immense étendue et à l'état de culture du territoire.

Aussi les évaluations du census n'ont point de caractère définitif. Chaque année, les villes (*cities*) et même les

comtés (*townships*) font exécuter des vérifications nouvelles. On choisit un certain nombre de répartiteurs (*assessors*) qui donnent de nouvelles estimations, ou plutôt de nouvelles vérifications des déclarations des contribuables. C'est d'après ces déclarations contrôlées, qu'ils répartissent, entre les diverses classes de contribuables, les sommes demandées par les communes, les villes, les comtés et l'État (*State*). Ces sommes sont additionnées. L'ensemble est distribué par les répartiteurs, d'après les évaluations du capital mobilier et du capital immobilier. Dans plusieurs États, les fortunes inférieures à un certain chiffre ne sont pas taxées. Le minimum est, en général, de 1,000 dollars.

Dans les évaluations mobilières doivent être compris tous les biens et capitaux de nature mobilière, tels que : actions, obligations, prêts, meubles, intérêts de commerce et d'industrie, marchandises, machines, créances, navires, fonds publics.

Dans les évaluations immobilières doivent entrer les terres, maisons, outils, instruments agricoles, le bétail, les provisions, les récoltes.

Faute par le contribuable, c'est-à-dire tout citoyen, de faire lui-même et de remettre à temps ses évaluations, les répartiteurs y procèdent d'office.

On se rend facilement compte des divergences qui se présentent dans les évaluations, eu égard à la nature des biens qui y sont soumis, car les besoins, les idées, les mœurs, les lois des États et des Territoires sont extrêmement dissemblables. Ces divergences sont naturellement plus grandes pour les évaluations annuelles, ayant une portée fiscale directe, confiées à des agents locaux, que pour les déclarations décennales faites sans conséquences fiscales immédiates par des agents fédéraux. Aussi arrive-t-il fort souvent que les évaluations locales ne cadrent pas avec les

évaluations fédérales. Les législations de chaque État, que les agents fédéraux sont tenus de respecter, sont une autre cause très importante de divergence. Les unes, comme dans le Massachusetts et l'Illinois, prescrivent que les évaluations auront lieu d'après la valeur réelle, les autres d'après la valeur de vente. La valeur de vente est essentiellement variable; aussi les répartiteurs constatent-ils que les évaluations sont souvent faites à la moitié, au tiers, parfois au quart de la valeur réelle.

Ces divergences, absolument irréductibles quant aux évaluations locales et annuelles, ont conduit les répartiteurs fédéraux à faire deux évaluations pour le census décennal, évaluations qui souvent se contredisent; mais cette contradiction ne déplaît pas aux Américains. La première évaluation est dite *fiscale*, c'est-à-dire qu'elle peut être utilisée pour l'impôt sur le capital, sauf, comme nous venons de le dire, aux villes, comtés, communes, États, Territoires, à avoir recours à des évaluations particulières; la seconde est dite *probable*. Vis-à-vis des divers fiscs avec lesquels ils sont en rapport, les Américains ne connaissent, bien entendu, que l'évaluation fiscale, toujours fort inférieure à l'autre; mais vis-à-vis de toute autre chose que le fisc, ils ne connaissent que la seconde; celle-ci satisfait leur amour-propre qui est excessif; celle-là leur résistance, très accusée, aux taxes directes. Nulle part les dissimulations ne sont aussi extraordinaires dans les déclarations fiscales intérieures qu'aux États-Unis.

Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les agents fiscaux s'y prêtent volontiers. Cette rigueur traditionnelle, cette honnêteté stoïque et parfois tyrannique, cette âpreté dangereuse, cette lutte à mort avec le pauvre contribuable, qui caractérisent si étrangement certaines administrations fiscales françaises, ne sont pratiquées aux États-Unis que par la

douane fédérale. Toutes les autres administrations se montrent de facile composition. Le vieux stock fiscal que la France doit à l'ancien régime et à sa longévité historique n'existe pas encore aux États-Unis.

De tout ceci, il résulte que les évaluations des census décennaux américains, malgré l'intérêt qu'elles présentent, les détails qu'elles contiennent sur le prodigieux développement des États-Unis, les frais énormes et le labeur considérable qu'elles coûtent, n'ont pas le haut degré de certitude que l'on doit attacher aux déclarations successorales contrôlées en France et aux constatations de l'income tax en Angleterre.

On va en juger d'après les chiffres ci-après :

Depuis 1860, les deux évaluations fiscale et probable sont officielles. Nous les reproduisons, à ce titre, en millions de dollars.

ANNÉES	Évaluation fiscale.	Évaluation probable.	Différences.
	1.000.000 dollars.		
1850..................	»	7.136	»
1860..................	12.085	16.160	4.075
1870..................	14.070	30.000	15.930
1880..................	16.903	45.642	28 739
1890..................	24.250	62.000	37.750

Ainsi l'évaluation fiscale porte à 121,250 millions la richesse actuelle des États-Unis, et l'évaluation probable élève ce chiffre à 310 milliards. Il en résulterait que 188,750 millions ne paieraient pas de taxe directe, soit à bien peu de chose près les deux tiers de la richesse. Peut-on accepter, sans autre preuve, que les deux tiers de la richesse

échappent à l'impôt local sur le capital ? Cela paraît assez difficile.

Autre difficulté : sur les 121,250 millions d'évaluation fiscale, 18,533,013,124 dollars ou 92,665 millions de francs sont attribués au capital immobilier (*real property*) et seulement 5,718,341 dollars ou 28,592 millions de francs au capital mobilier (*personal property*) ; mais comment admettre que le capital mobilier des États-Unis ne représente que 28 milliards et demi ? Le capital seul des chemins de fer est évalué à 50 milliards. L'évaluation fiscale de la richesse mobilière est donc entièrement fictive.

L'office du census n'a encore donné aucun détail sur l'évaluation probable de 1890. On sait seulement qu'il la porte à 62 milliards de dollars ou 310 milliards de francs. Si on répartit ces 310 milliards entre 65 millions de têtes, on trouve un prorata de 4,700 fr., prorata inférieur au prorata de l'Angleterre 6,500 fr., et de la France 6,000 fr., mais qu'on peut accepter comme suffisamment probable.

Aussi, dans son nouveau Dictionnaire de statistique, M. Mulhall établit ses calculs d'après l'évaluation probable de 1890 : propriété rurale 12,300 millions de dollars, bétail 2,405 millions d., chemins de fer 9,340 millions d., fabriques 3,500 millions d., maisons 14,000 millions d., meubles 7,000 millions d., diverses 13,055 millions d. D'après ces divers chiffres, le capital immobilier représenterait (biens ruraux, maisons, fabriques) 29,800 millions de dollars ou 149 milliards de francs, et le capital mobilier 160 milliards de francs.

Le développement de la richesse a suivi, aux États-Unis, depuis 1790, les phases ci-après : 1790, 129 millions d. ; 1800, 222 ; 1810, 312 ; 1820, 392 ; 1830, 552 ; 1840, 782 ; 1850, 1,484 ; 1860, 3,361 ; 1870, 5,413 ; 1880, 9,077 ; 1890, 12,824 ; le prorata par tête donne en 1790, 822 fr. ;

1800, 1,050 fr.; 1810, le même; 1820, le même; 1830, le même; 1840, 1,240; 1850, 1,600; 1860, 2,675; 1870, 3,100; 1880, 3,500; 1890, 4,000 fr.

Résultats des plus satisfaisants et qui autorisent pleinement à repousser les plaintes des pessimistes et à combattre les attaques des socialistes, anarchistes et autres.

§ 7. — DE L'ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE EN ANGLETERRE

Les progrès de la richesse aux États-Unis, malgré leur étendue et leur rapidité, sont un fait moins curieux et moins extraordinaire que le développement si remarquable de la richesse dans le Royaume-Uni, surtout en Angleterre et en Écosse. Sans doute, les ressources variées du territoire y entrent pour beaucoup : la fertilité du sol, les minerais du sous-sol ; néanmoins, la puissance de travail, la sagesse, la prévoyance de la race qui occupe ce territoire, y comptent peut-être pour davantage. Depuis la fin du XVIIe siècle, l'Angleterre a joui d'une tranquillité intérieure sans mélange, d'une prospérité que des guerres considérables, longues, acharnées, n'ont pas arrêtée, ont même augmentée. Sa population est passée de 6 millions à 38 millions, tout en fournissant, depuis 1820, plus de 4 millions d'émigrants aux plus vastes colonisations qui aient jamais eu lieu. C'est à l'ensemble de ces causes que l'Angleterre doit d'avoir accumulé, sur un territoire qui ne représente que les deux tiers de la France, une masse de richesses légèrement supérieure à celle de la France. Nous avons indiqué plus haut, d'après M. Mulhall, les étapes de l'enrichissement de l'Angleterre. Dans ses évaluations, M. Mulhall a utilisé les travaux de ses prédécesseurs : Davenant, Petty, Decker, Becke, Pitt, Colquhoun, Pablo Pebrer, Bailly, Porter.

Giffen. En général, c'est principalement aux publicistes que l'on doit les plus actives recherches sur le problème de la richesse des nations.

Nous avons présenté, avec détails, les divers résultats qui ont été obtenus, dans un mémoire lu au Congrès de la Société de Statistique de Paris en 1885, reproduit dans les *Annales* de l'Institut international de Statistique et dans le chapitre v de notre ouvrage *l'Impôt sur le pain.* Nous n'avons donc qu'à faire connaître les chiffres auxquels nous nous sommes arrêté et à montrer quels ont été, depuis 1885, les progrès de l'accroissement de la richesse en Angleterre.

Richesse comparée de l'Angleterre et de la France.

ANNÉES	ANGLETERRE	FRANCE
	En milliards de francs.	
	28 (1798) Sans l'Irlande.	38 (1789)
1815	70	45
1842	115	86
1865	192	130
1875	214	188
1882	225	226

Dans ces évaluations, il y a plus de certitude pour ce qui concerne la France que pour ce qui regarde l'Angleterre, parce que les moyens, les instruments d'estimation, sont autrement sûrs et précis pour celle-là que pour celle-ci.

Les taxes successorales existent depuis longtemps en Angleterre ; elles y sont même plus élevées qu'en France ; mais elles n'offrent pas un moyen d'évaluation aussi simple,

aussi commode et aussi sûr que les taxes successorales en France, à raison de nombreux dégrèvements accordés à certaines successions (toute succession inférieure à 300 livres sterling est dégrevée d'une partie du *probate duty*), des surcharges qui en grèvent d'autres (l'*estate duty* ne porte que sur les successions d'au moins 10,000 liv. st.) et des méthodes diverses, selon les taxes, employées pour calculer les valeurs sur lesquelles les droits sont assis. Il existe trois taxes principales et deux taxes secondaires. Nous ne nous occuperons pas de ces deux dernières qui ne changent pas le montant des valeurs atteintes par les taxes.

1° Le *probate duty*, taxe la plus générale, légèrement progressive, sans être proportionnelle. Son rendement s'est élevé de 1,333,396 liv. st. en 1860, à 4,800,000 liv. st. en 1891. Les valeurs sur lesquelles le droit est assis ont passé de 128,959,000 liv. st. en 1882 à 166,389,000 liv. st. en 1891. Accroissement très sensible.

2° Le *legacy duty*, dont le rendement s'est élevé en 1891 à 2,626,000 liv. st.

3° Le *succession duty*, rendement 1885, 930,000 liv. st.; 1891, 1,209,000 liv. st. Les valeurs sur lesquelles il est prélevé ont passé de 1883 à 1890 de 40,157,000 liv. st. à 46,190,000 liv. st.

Le *legacy duty* pouvant faire double emploi avec le *probate duty*, on le laisse de côté pour l'évaluation des valeurs successorales. Voici, d'après l'abstract de 1891, les résultats des *probate* et des *succession duties* depuis 1882 :

	Liv. st.	Francs.
	—	—
1883.........	169.116.000	4.227.900.000
1884.........	189.707.000	»
1885.........	183.128.000	»
1886.........	185 930.000	»
1887.........	181.865.000	»

	Liv. st.	Francs.
	—	—
1888.........	201.635.000	»
1889.........	189.828.000	»
1890..... ...	201.525.000	»
1891.........	212.585.000	5.314.625.000

Ainsi, d'après ces relevés, on arrive à constater un accroissement de richesse correspondant à 1,086,725,000 fr. d'augmentation dans les valeurs successorales. Si on multiplie cet accroissement par les coefficient 35, on trouve que, depuis 1885, la richesse se serait accrue en Angleterre de plus de 38 milliards. Sans garantir ces chiffres, ils suffisent pour attester que depuis dix ans, la richesse de l'Angleterre a beaucoup augmenté.

Les chiffres ci-dessus ne nous fournissent pas ceux de la richesse réelle de l'Angleterre en 1883 et 1891, mais ils suffisent pour indiquer son accroissement.

L'*income tax*, instrument plus régulier que les taxes successorales en Angleterre, va nous donner une preuve très intéressante de la réalité de cet accroissement. Voici l'ensemble des revenus déclarés ou reconnus pour servir à l'assiette de l'impôt :

	Liv. st.	Francs.
	—	—
1883	612.856.000	15.321.400.000
1884........	628.516.000	»
1885........	631.467.000	»
1886........	629.855.000	»
1887........	629.397.000	»
1888........	636.154.000	»
1889........	645.158.000	»
1890........	669.358.000	16.733.950.000

Il ne faut pas perdre de vue en lisant ces chiffres qu'une notable partie des revenus de l'Angleterre, notamment ceux inférieurs au minimum fixé par la loi (3,750 fr.) échappent aux évaluations de l'*income tax*.

En 1875, M. Giffen admettait que les revenus acceptés par l'*income tax* s'élevant à 577 millions liv. st., le capital correspondant, en tenant compte des revenus exempts, devait être de 214 milliards fr.; or, la même nature de revenus s'est élevée de 92 millions liv. st., soit 16 %. Appliquant la même proportion au capital, on trouve un accroissement de 36 milliards. C'est à peu près le chiffre que nous ont donné plus haut les valeurs successorales. Il peut être accepté comme se rapprochant suffisamment de la vérité. La richesse de l'Angleterre serait donc environ aujourd'hui de 250 milliards.

On peut discuter sur ce dernier chiffre; nous le croyons, quant à nous, très acceptable; ce qu'on ne saurait contester, c'est l'importance de l'accroissement de la richesse en Angleterre depuis 1882. Nous en donnons ici les preuves matérielles; à côté de ces preuves on doit placer le témoignage des voyageurs et les rendements des impôts qui, sans aucune exagération, donnent, chaque année, des résultats de plus en plus satisfaisants.

Dans notre rapport au Congrès de statistique en 1885, nous avions élevé à 225 milliards le chiffre de la richesse en Angleterre, soit d'après les valeurs successorales, soit d'après les revenus cadastrés par l'*income tax*. Ce chiffre ne saurait aujourd'hui faire doute pour personne; il est même devenu insuffisant.

Rapprochons maintenant ces évaluations de celles concernant la France. Nous allons montrer que de 1873 à 1879, l'accroissement de la richesse de la France, malgré la guerre, a été extraordinaire, 219 milliards au lieu de 170 milliards, — mais que depuis 1880, l'accroissement a fléchi. — Ces résultats sont conformes à nos prévisions de 1885. Nous disions alors que de 1870 à 1880 la France s'était plus enrichie que l'Angleterre; — au contraire de 1880 à 1890 l'Angleterre s'est plus enrichie que la France.

§ 8. — DE L'ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE EN FRANCE

On sait que de tous les instruments, de tous les moyens d'estimer la richesse d'une nation, les déclarations successorales, telles qu'elles sont organisées en France, fournissent le moins inexact. Aucun peuple ne possède à cet égard une législation aussi complètement expérimentée, aussi vigoureuse et aussi puissante. On peut ajouter aussi rigoureuse, puisque le passif n'est pas déduit de l'actif, même le passif constaté par actes authentiques. C'est là une tache dans les lois financières de la France. Comme il est possible d'établir une certaine moyenne des décès ou de la vitalité, moyenne qui varie de 35 à 36 ans, il en résulte qu'en multipliant par ces coefficients le total successoral d'une année, on arrive à une évaluation approximative de la richesse générale, puisque dans ce laps de temps tous les biens ont été ou seront astreints à la déclaration. Cette moyenne de vitalité, ce coefficient varie évidemment avec le nombre des décès. Si les décès augmentent la moyenne de vitalité diminue et le coefficient est moins élevé.

Tout en montrant l'extrême importance de ce coefficient de mortalité dans les calculs auxquels peuvent donner lieu les déclarations successorales pour évaluer la richesse générale d'un peuple, il ne faut pas l'exagérer. Ainsi de 1869 à 1872, à raison de la crise de 1870, ce coefficient exerce une grande influence dans les calculs, puisque la population de la France diminue; il n'en exerce plus entre 1872 et 1880, et surtout entre 1872 et 1891, puisque la population augmente.

En 1869, le total des déclarations successorales, les donations comprises, s'était élevé à 4,567 millions se subdivisant en 3,636,800,000 fr., successions proprement dites,

et 930,200,000 fr., donations entre vifs. Si on applique à ce total le coefficient 36, correspondant à peu près à la longévité de cette année, on obtient pour la richesse générale de la France 4,567,000,000 × 36 = 164 milliards 412 millions. On peut considérer ces résultats comme normaux et comme se rapprochant de la réalité, parce qu'aucun élément perturbateur n'est intervenu.

Au contraire, l'année 1871 donne un total de 5,729 millions. Si on le multiplie par le même coefficient, on trouve 206,244,000,000 fr., somme exagérée, parce que le coefficient de 1871 n'est plus le même que celui de 1869. Mais peu à peu la crise de 1870 s'apaise, tout rentre dans l'ordre; les effets de la guerre sur la mortalité s'atténuent et les totaux des déclarations successorales tendent à se rapprocher de celui de 1869, tout en demeurant supérieurs.

	Millions.
	—
1873	4.744
1874	4.927
1875	5.320
1876	5.769

Ainsi les totaux de 1876 dépassaient les totaux de 1871. Ces résultats méritaient considération. Comme ils étaient fournis dans des années très prospères, pendant lesquelles la population augmentait, il fallut bien constater que, malgré les pertes et les malheurs de 1870, la richesse de la France se développait. Ces pertes et ces malheurs avaient, en effet, surpris notre pays dans l'un des moments de prospérité les plus remarquables de sa vie nationale. Ils n'en avaient pas tari les sources. Et nous allons voir également que les épreuves des dernières années, notamment la crise financière de 1882, tout en marquant leur trace, n'ont pas empêché

ce mouvement d'accroissement de la richesse de se maintenir, quoique sa force se soit légèrement atténuée.

Entre 1876 et 1877, après la poussée remarquable entre 1873 et 1876 qui avait porté le montant des évaluations successorales de 4,744 millions à 5,769, soit une augmentation de plus d'un milliard, correspondant à un accroissement énorme de la richesse générale, — certainement plus de 30 milliards dans la masse, il y eu tout à coup un recul assez significatif. Le montant des déclarations rebaissait en 1877 à 5,465,900,000 fr.

Puis s'ouvrit une seconde période d'élan et de progrès.

	Millions.
1878	5.802
1879	6.106
1880	6.382

L'année 1880 marque une hausse considérable dans les déclarations successorales et une augmentation très importante de la richesse de la France. Il suffit de rapprocher les deux chiffres suivants :

	Millions.
1869	4.567
1880	6.382

Au contraire, à partir de 1881, il se produit, jusqu'en 1884, une certaine diminution dans les évaluations, diminution qui s'atténue jusqu'en 1888, mais qui s'aggrave au contraire tout à coup en 1889.

	Millions.
1881	6.002
1882	6.073
1883	6.305
1884	6.101

Ainsi on retrouve en 1884 le même total qu'en 1879. On peut en conclure que le mouvement de la richesse a dû

demeurer à peu près stationnaire; le grand accroissement s'est produit de 1873 à 1879.

Que s'est-il passé de 1884 à 1891 ?

	Millions.
	—
1885	6.428
1886	6.387
1887	6.407
1888	6.330
1889	6.000

Pendant ces cinq nouvelles années, le quantum de 1880 n'a été que légèrement dépassé en 1885, et, d'autre part, celui de 1879 n'a pas été maintenu en 1889. Toutefois, fait à noter, de 1879 à 1889 le minimum n'est pas descendu au dessous de 6 milliards et la moyenne a été de 6,229 millions, moyenne bien supérieure à celle de la période 1873-1878, qui n'est que de 5,355 millions, accroissement moyen 874 millions.

Quant aux deux dernières années 1890 et 1891, elles accusent une très forte augmentation sur 1889 et même sur moyenne de 1879 à 1889.

	Successions.	Donations.	Total.
	—	—	—
	Millions.	Millions.	Millions.
1890	5.811	937	6.748
1891	5.792	1.008	6.800

Peut-être faut-il faire une part à la mortalité supérieure causée par l'influenza en 1890; néanmoins la totalité de l'accroissement n'en provient pas; il faut y voir, comme pour les périodes précédentes, un accroissement de la richesse.

Si on remonte à 1869, on trouve trois étapes dans cet accroissement.

	Millions.		Millions.
	—		—
1869	4.567	correspondant à	165.412
1873	4.744	—	170.798
1879	6.106	—	219.944
1891	6.800	—	244.800

Si on opère avec un coefficient inférieur à 36, comme 35 ou 34, on trouvera des résultats moins élevés, mais l'accroissement n'en demeurera pas moins évident et considérable.

C'est le résultat définitif auquel on arrive. De 1869 à 1891 le montant des déclarations successorales et des donations s'est beaucoup élevé.

	Millions.
1891	6.800
1869	4.567
Différence	2.233

Quelque méthode de calcul qu'on applique à cette différence de 2,233 millions dans les évaluations successorales, elle démontre un accroissement de richesse qui a résisté à la crise de 1870, qui a eu un grand élan de 1873 à 1879 et qui s'est maintenu, de 1879 à 1891, malgré des reculs.

Ces résultats concordent, au surplus, avec la hausse des fonds publics, avec les enquêtes faites sur la propriété bâtie et non bâtie en France, ainsi qu'avec les rendements généraux d'impôts.

Il est vrai que le passif n'est pas déduit des valeurs successorales, non plus que les diverses dettes publiques, qui, par contre, figurent à l'actif des créanciers. Il faut donc en opérer la déduction, 30 milliards d'après les recherches de l'enregistrement pour les unes et 35 milliards pour les autres. Cette importante déduction ne change cependant pas les résultats, parce que les déclarations successorales ne portent pas sur toute la fortune de la France : 1° les biens de l'Etat qui sont très considérables : forêts, musées, palais, arsenaux, flotte, canaux, routes, combien d'établissements de tout genre; le tout représente plus de 25 milliards. Il faut y ajouter une certaine somme

pour la nue propriété des chemins de fer : ensemble 35 milliards, au bas mot. Ces deux masses compensent les prélèvements à faire pour la dette publique et surtout pour le passif successoral.

On arrive aux mêmes résultats en employant une autre méthode, en utilisant d'autres éléments d'évaluation présentant une certitude réelle. On soumet ainsi à un contrôle contradictoire les résutats obtenus,

Cette seconde méthode consiste à se servir des évaluations directes faites avec les principaux facteurs de la richesse; d'abord deux facteurs de première importance dont la consistance a été établie en 1879, 1885 et 1889, contradictoirement : propriété non bâtie 91 milliards, propriété bâtie 42 milliards.

Les valeurs mobilières que la France possède ont été l'objet de recherches nombreuses. M. Neymarck en a porté le total à 80 milliards; mais on a prouvé que ce total était insuffisant, car il y a en France beaucoup de valeurs mobilières non cotées et presque inconnues. Il n'y a aucune exagération à les évaluer à 5 milliards.

Ajoutez les évaluations acceptées par M. Mulhall pour les métaux précieux, 328 millions liv. st.; marchandises, 155 millions liv. st.; navires, 15 millions liv. st.; meubles, 852 millions liv. st.; bétail, 541 millions liv. st. Ensemble : 47,275 millions fr.

Ces différentes masses réunies forment, avec les 35 milliards des biens de l'État, un bloc de 300 milliards. Si on déduit le passif 65 milliards, il reste 235 milliards. Nous sommes arrivé en 1885 à 226 milliards. Depuis 1885, malgré le phylloxera, malgré les incertitudes politiques, les déclarations successorales indiquent un accroissement successoral de 272 millions, soit 13 milliards, ce qui nous autorise à porter à 239 milliards la richesse totale de la France, nette de tout passif.

Nous pensons même qu'à moins d'événements politiques graves, l'accroissement de la richesse de la France s'accentuera à raison du développement de la production agricole qui a pris un nouvel essor. Le vignoble est reconstitué, les cultures pastorales, laitières, fruitières, progressent rapidement, les rendements des céréales s'améliorent. Nous n'acceptons pas les calculs de M. Mulhall portant la production agricole de la France à 11,600 millions. Cette évaluation vient d'être l'objet d'un vif débat devant la Société nationale d'agriculture entre M. Levasseur et M. Le Trésor de la Rocque. Ce dernier avait mis en avant le chiffre de 25 milliards. C'était beaucoup prêter à un adversaire aussi compétent que l'honorable M. Levasseur. Toutefois, lorsque celui-ci s'est rapproché du total de 11,600 millions, il a été contraint lui-même de relever ses estimations et d'aborder le quatorzième milliard. Quant à nous, nous n'hésitons pas à admettre que le quatorzième milliard est déjà insuffisant, peut-être même le quinzième. Par suite, les évaluations de la propriété non bâtie, faites en 1879, devront être prochainement relevées.

Les ressources du territoire français sont à peine exploitées. Quand on rentre de Russie, de Hongrie et même d'Allemagne, il semble que notre France est un continent nouveau (1).

(1) M. de Foville, l'un des premiers statisticiens qui aient indiqué l'importance des taxes successorales au point de vue de l'évaluation de la richesse des États, a inséré dans le 21e fascicule du *Dictionnaire des Finances* un article important dans lequel il discute les méthodes d'évaluation et les évaluations elles-mêmes. Il accepte pour la France le total de 225 milliards de capital, et l'estimation de 20 à 30 milliards quant au revenu. Il relève pour l'Angleterre le total de 250 milliards fixé par M. Giffen, avec un revenu supérieur à 30 milliards. Quant à l'Allemagne, il cite l'estimation de 12,400 millions comme revenu général de la Prusse, d'après M. Soetbeer,

Les déclarations successorales de 1892 viennent de confirmer entièrement nos prévisions. Elles marquent une étape nouvelle et considérable dans le développement de la richesse en France. En 1892, le total des sommes (successions et donations) sur lesquelles les taxes successorales ont été perçues s'est élevé à 7,417 millions, avec une avance de 617 millions sur 1890. De 1889 à 1892, le progrès a été de 1,417 millions. Comme nous le supposions, la France traverse depuis 1889 une période très prospère; la richesse a repris son élan. La France a mis dix ans à parvenir au sixième milliard, quant aux taxes successorales (1870-1880), et onze ans (1880-1890) au septième milliard; puis, d'un très court bond, elle a franchi le septième milliard, en le dépassant de près de moitié.

1890....	6.748 millions, soit en capital...	234.7 milliards.	
1891....	6.800 —	— ...	238 —
1892....	7.417 —	— ...	259.5 —

La France est maintenant aussi riche que l'Angleterre. Nous ne doutons pas qu'elle ne conquière bientôt le huitième milliard. De 1869 à 1892, le total successoral est passé

ce qui porterait celui de l'Allemagne entière à 20 milliards. Décomposition des fortunes privées ou *successorales* en France, d'après M. de Foville : propriétés non bâties ou terres 75 milliards; maisons et usines 50; numéraire 5; valeurs mobilières 70; outillage agricole 10; autres éléments 15. Total 225 milliards. M. de Foville ne tient pas compte des biens de l'État qui compensent ses dettes.

M. Levasseur *(De la Population,* 3e vol.) accepte un ensemble de revenus de 25 à 26 milliards correspondant à un capital de à 240 milliards.

M. Paul Leroy-Beaulieu est à peu près arrivé aux mêmes résultats : revenus 25 milliards; capital 210 à 215 milliards.

Autres évaluations : Mony 216 milliards; Amelin 240; Vacher 260; duc d'Ayen (en 1872) 195 milliards.

de 4,567 millions ou 159.7 milliards à 7,417 millions ou 259.5 milliards; différence 100 milliards. A quelles causes attribuer de pareils progrès? Nous plaçons au premier rang le territoire, les forces acquises depuis 1815, l'habitude de l'épargne; et, au second rang, mais avec une grande influence, la liberté, résultant des institutions républicaines.

§ 9. — DE L'ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE EN RUSSIE

Nous avons indiqué plus haut les résultats présentés par M. Mulhall. Nous les examinerons dans nos études sur la Russie. La Russie est en voie d'accroître rapidement sa richesse pourvu qu'elle conserve la paix. Le siècle prochain sera caractérisé par le développement des ressources et de l'influence de ce colossal empire qui comprend le cinquième de notre planète. Non pas que les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, la France s'arrêtent eux-mêmes dans leur route; mais la Russie marchera plus vite qu'eux, surtout que les riches peuples de l'Europe.

Nous comparerons, en même temps, la richesse de la Russie et son accroissement à ceux des autres peuples. Au point de vue de la richesse, les États-Unis, l'Angleterre, la France et l'Allemagne tiennent actuellement le premier rang, avec certaines différences : premier groupe les États-Unis; second groupe l'Angleterre et la France; troisième groupe l'Allemagne. Après ces trois groupes la distance devient très grande entre la Russie, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

CHAPITRE HUITIÈME

De Berlin à Danzig et à Kœnigsberg.

La véritable Prusse. — Coup d'œil sur les origines et la formation de la Prusse. — L'ordre teutonique. — Les Hohenzollern. — Luttes des races et des religions. — Guerres contre la Suède, la Pologne, l'Autriche, la France. — Acquisition de Stettin, Danzig, Kœnigsberg. — L'occupation française (1806-1814). — Eylau, Friedland, Tilsitt. — Les deux sièges de Danzig. — Danzig et la Réforme. — Kœnigsberg. — Schopenhauer et Kant. — Entrée en Russie.

§ 1. — LA VÉRITABLE PRUSSE

De Berlin à Danzig on ne quitte pas la plaine du Nord. Son aspect devient plus sévère; les cultures plus difficiles que dans le Brandebourg. Une pente insensible conduit les eaux vers la Baltique qui, autrefois, a recouvert toute la plaine, parsemée encore de sources salées, de flaqûes d'eau, de lacs, de bruyères, avec des bancs de sable, des dépôts de cailloux et des blocs erratiques. Apre contrée, plus âpre climat, en moyenne 6 degrés de moins qu'à Paris. Les lacs et les flaques d'eau communiquent entre eux. Il a été créé ainsi une ligne de communication partie lacustre, partie terrestre. Tout cela gèle, se couvre de glace en hiver. On circule en traîneau. Par ci, par là, de vastes marécages, des tourbières profondes. « Vue de haut, toute la contrée, avec

ses rivières bordées de marais, ses lacs, ses tourbières, ses prairies immenses qui remplacent des bassins d'inondation, ressemblerait à un labyrinthe de canaux tracé par d'anciens déluges (1). » Lors des grandes inondations de la Vistule, les eaux s'épanchent de tous côtés vers l'Oder, l'Elbe, le Havel, jusqu'à la Sprée. La Vistule, le grand fleuve polonais, domine toute cette région par ses inondations, ses crues, ses glaces, ses débâcles, ses changements de lit. On le rencontre à Bromberg pour ne plus le quitter jusqu'à Danzig et jusqu'à la Baltique. Contrée aquatique, presque paludéenne, qui fait la joie des chasseurs, des pêcheurs, des mariniers.

Au fur et à mesure que l'on s'approche de ce port, qui, autrefois, dominait le commerce maritime de la Baltique, tout s'adoucit : le climat est moins rude, l'aspect de la plaine moins sauvage et moins désert. C'est l'influence de la mer, influence qui se maintient, tout le long de la côte, jusqu'à Kœnigsberg et Memel. La côte, de Neufahrwasser à Fischhausen, consiste en une étroite bande de sable mobile dite *Frische Nehrung*, derrière laquelle se trouve une nappe d'eau assez étendue, le Frische Haff, véritable lac maritime d'eau douce dans lequel se jettent la Nogat, la Passarge et la Pregel. Plusieurs villes, Elbing, à quelque distance, Tolkemkt, Fravenberg, Braunsberg, Heiligenbeil, Kœnigsberg, la bordent. Le chemin de fer suit le Frische Haff de Braunsberg à Kœnigsberg. Toute l'âpreté, la nudité de la plaine du Nord, se tempèrent. On traverse des campagnes dont la vue repose. A partir de Kœnigsberg, la plaine

(1) E. Reclus : *Europe centrale*, p. 785. La grande plaine prussienne est si faiblement inclinée dans son ensemble que l'assèchement se produit avec une extrême lenteur ; c'est encore par centaines et par milliers que l'on peut compter les nappes d'eau de toute grandeur qui parsèment le nord de l'Allemagne.

s'élève lentement. On entre dans le Samland, l'ancienne terre de l'ambre, qui s'étend le long du Kurische Haff séparé de la Baltique par le Kurische Nehrung. Ce coin de l'Europe, si fruste, si froid, si dur, a une très grande importance historique. C'est là qu'étaient fixées et que vivaient, moitié terrestres, moitié aquatiques, les tribus borussiennes, primordial élément de la Prusse. C'est le foyer borussien, la véritable Prusse, de Danzig à Memel. Elle forme aujourd'hui deux provinces : la Prusse orientale, chef-lieu Danzig; la Prusse occidentale, chef-lieu Kœnigsberg. Elle est limitée au sud par l'ancienne Pologne.

Les Borussiens ont compté parmi les populations les plus réfractaires à l'influence latine et chrétienne. On peut dire qu'ils ne l'ont jamais subie. La résistance qu'ils lui ont opposée constitue l'un des facteurs principaux de la formation de la Prusse. Les Borussiens appartenaient, en réalité, à la race lithuanienne, ce rameau de la race slave, hostile à la race germanique. Ils ont été en partie exterminés par les Allemands; mais ils ont imposé leur nom et leur souvenir au territoire sur lequel ils ont combattu et succombé. Aujourd'hui la Prusse orientale compte 1,958,663 habitants et la Prusse occidentale 1,433,681; Kœnigsberg, 162,000; Danzig, 120,000 habitants.

§ 2. — COUP D'ŒIL SUR LES ORIGINES ET LA FORMATION DE LA PRUSSE : LUTTES DES RACES ET DES RELIGIONS

Les évêques de Riga, agents de l'influence polonaise et catholique, désespérant de jamais convertir au christianisme les diverses tribus qui vivaient entre la Vistule et le Memel, firent appel, avec le concours de l'empereur Frédéric II, à l'ordre teutonique, fixé à Venise depuis la prise en 1191 de Saint-Jean d'Acre. L'évêque Christian eut

en 1226 une entrevue avec le grand-maître Hermann de Salza. Les premiers chevaliers de l'ordre arrivèrent en 1228. Ils trouvèrent déjà établis sur la Vistule les chevaliers porte-glaive de Livonie qui se réunirent à eux en 1237. L'ordre teutonique entreprit alors la conquête militaire de la Prusse, comme condition de sa conversion au christianisme. Cette conquête était accomplie à la fin du XIIIe siècle, au moyen de la destruction des tribus borussiennes et de la transplantation de populations allemandes venant de la Souabe et de la Thuringe. L'ordre fonda les villes de Marienbourg, Culm, Thorn et Marienwerder. Il devint une puissance militaire. Cette puissance rencontra deux adversaires parmi les descendants des populations conquises, les Borussiens et les Lithuaniens. A partir du XIVe siècle, toute l'histoire de l'ordre teutonique se ramène à une double lutte contre les uns et les autres, la plupart du temps alliés, de même que l'ordre teutonique est soutenu par les Allemands.

La race slave s'étendait au XIIe siècle jusqu'à l'Elbe. Elle occupait le Holstein, la Poméranie, le Brandebourg, la Pomérélie, la Livonie, la Lithuanie. Pendant quatre siècles elle résista à toutes les tentatives latines de conversion chrétienne. Ces tentatives furent l'œuvre des Allemands et des papes. L'ordre teutonique accepta de recommencer la lutte. Slaves, Borussiens, Lithuaniens, durent se convertir par les excès de terrorisme germanique et catholique ; mais ils restèrent anti-Allemands. L'ordre teutonique ne se recrutait que chez les Allemands. Il a été un instrument allemand et catholique, plus allemand qu'italien. Toutefois il y eut un mouvement de croisade en Prusse. On se croisait même en France (XVe siècle) pour convertir les Prussiens ; on allait en croisade sur la Vistule.

Dans cette lutte, l'ordre teutonique, après avoir réduit les Borussiens, finit par succomber devant les Polonais et

les Lithuaniens. Bataille de Tannenberg (1409), l'une des grandes rencontres des races du Nord; premier traité de Thorn qui assure l'indépendance des villes prussiennes; bataille de Zarnowitz (1462); second traité de Thorn qui permet à la Pologne de s'emparer de Danzig et de s'étendre jusqu'à la Baltique. A partir de ce moment, l'ordre teutonique n'exerce plus d'action militaire. Il subit l'influence polonaise, et se dissout lentement par diverses causes : 1° les désordres intérieurs; 2° les idées qui préparent la Réforme; 3° l'affaiblissement de l'Empire; 4° l'opposition des populations. Mais il a préparé la grandeur future de la Prusse et de l'Allemagne. Il a développé l'agriculture, amélioré le territoire, et par son alliance avec la Hanse, contribué à accroître l'importance commerciale et l'activité maritime du nord de l'Europe.

Le traité de Thorn lui conserva la possession de la Pomérélie et du Brandebourg. Il occupait le Brandebourg depuis la fin de la dynastie ascanienne. Il céda en 1415 le Brandebourg à Frédéric de Hohenzollern contre une avance en or pour continuer, après le choc de Tannenberg, la lutte contre les Polonais. Plus tard, en 1511, l'ordre élit pour grand-maître Albert de Hohenzollern qui, le jour de Noël 1523, adopte la Réforme, sécularise l'ordre, devient duc de Prusse, soumis à la seigneurie des rois de Pologne. C'est la première apparition officielle de la Prusse sur la scène politique. Elle forme un duché feudataire de la Pologne.

Jean-Sigismond, huitième descendant de Frédéric, réunit en 1618 le duché de Prusse au margraviat ou électorat de Brandebourg, par son mariage avec l'héritière du duché de Prusse, encore feudataire de la Pologne. C'est, en outre, l'époque où l'alliance de la Suède et de la France allait se former et exercer une grande influence en Allemagne. La Suède possédait la Poméranie avec Stettin, ainsi que la

Courlande et la Finlande. C'était une autre puissance que l'électeur de Brandebourg.

Alors a commencé cette série de luttes qui ont fait la grandeur de la Prusse contemporaine (1).

§ 3. — GUERRES CONTRE LA POLOGNE, CONTRE LA SUÈDE ET CONTRE LA FRANCE

Ce serait une erreur de croire que le caractère militaire de la Prusse ne date que de Frédéric Ier et de Frédéric II; il est bien antérieur. Brandebourg et Prusse, sous l'influence d'institutions particulières ayant la propriété foncière pour fondement, de la force des races, du territoire, de l'énergique impulsion d'une royauté militaire, commencent, dès Frédéric-William (1640-1688) la lutte contre la Pologne qui, vaincue à Varlom en 1656, abandonna sa suzeraineté au traité de Wehlau (1657).

La Pologne rejetée, la Suède est attaquée à son tour. Frédéric-William prend parti contre Louis XIV dans la guerre de Hollande et marche contre Charles XI, son allié. Celui-ci est battu à Fehrbellin, le 16 juin 1675. La Prusse avait reçu au traité de Westphalie la Poméranie en deçà de l'Oder; au traité de Nystadt (1721), elle obtint une autre portion. En 1814, elle prend au Danemark Stralsund et l'île de Rugen.

Déjà la Prusse se trouve en face de la France. L'électeur de Brandebourg avait acquis par mariage les duchés de

(1) M. Lavisse a publié dans la *Revue des Deux Mondes* (mars-avril-mai 1879) trois remarquables articles sur ces événements. Il a écrit l'histoire du Brandebourg : *Étude sur les Marches de Brandebourg* (1875), cette sablière de l'Allemagne. Le Brandebourg a donné à la Prusse ses soldats et la terre des Borussiens son nom.

Clèves et de Juliers. Il était devenu voisin du grand roi. Il s'en montra, ainsi que ses successeurs, l'intraitable ennemi. Coalition de 1688, guerre de la succession d'Espagne, guerre de la succession d'Autriche, guerres de la Révolution et de l'Empire, la lutte entre la France et la Prusse a été un fait constant. Napoléon III seul devait l'oublier.

Au traité d'Utrecht, Louis XIV consentit cependant à reconnaître à l'électeur de Brandebourg le titre de roi. Pour le payer de reconnaissance, Frédéric-Guillaume Ier et M. de Bismarck ont voulu outrager sa mémoire en proclamant à Versailles, dans le palais du grand roi, le nouvel empire d'Allemagne.

Après la guerre avec la France, et simultanément, viennent les trois grandes guerres contre l'Autriche, qui lui enlèvent la Silésie et l'expulsent de l'Allemagne.

Quant à la Pologne, c'est Frédéric II qui a été le plus redoutable exécuteur de sa ruine et de sa mort.

Enfin, nulle part la lutte de la Prusse et de Napoléon n'a laissé plus de souvenirs que sur la Vistule. Napoléon a couvert le siège de Danzig en 1807. Rapp y a soutenu un siège mémorable et bien inutile en 1814. Danzig fut défendu par le vieux maréchal Kalkreuth, qui obtint des conditions honorables que Napoléon respecta; mais les alliés violèrent le traité conclu avec Rapp, comme celui de Gouvion Saint-Cyr à Dresde, après Leipzig. En 1870, qui se rappelait tout cela? Personne. Eylau et Friedland se trouvent à peu de distance de Kœnigsberg; Tilsitt, plus au nord, sur le Niémen allemand. Une partie de la grande armée est passée par Grodno en 1812. C'est là qu'est venu mourir en quelque sorte le colossal effort de Napoléon pour dominer l'Europe. N'était-il pas extravagant de prendre Danzig et Hambourg sans être certain de conserver Cologne et Metz?

La France et ses divers gouvernements, ses divers partis

politiques, ont-ils jamais eu conscience de cette grande lutte? Ont-ils jamais saisi le sens, le caractère de la politique de la Prusse? Ont-ils songé à comparer Frédéric II à Louis XV, Frédéric-Guillaume Ier à Napoléon III? Ont-ils quelquefois remonté aux origines de cette nation nouvelle? Ont-ils étudié ses institutions militaires? Mirabeau et Napoléon seuls ont compris la politique extérieure de la Prusse, qui se résume dans un seul mot : *la guerre*, — de même que le peuple romain. Sans doute, Napoléon III a été bien aveugle, bien coupable; mais les politiciens Marie, Garnier-Pagès et consorts n'étaient-ils pas allés eux-mêmes s'assurer de la fraternité des peuples à Berlin? Ceux-ci se préparaient à faire la guerre à qui? A Louis XIV. Qu'était pour Louis XIV l'électeur de Brandebourg? Déjà, cependant, cet électeur, très médiocre personnage, avait vaincu les deux alliés de Louis XIV, la Suède et la Pologne, et les avait spoliés.

§ 4. — DANZIG ET LA RÉFORME

Les souvenirs de l'occupation française ont à peu près disparu de la vieille Prusse; mais il n'en est pas de même de l'occupation polonaise et des influences catholiques, on peut même dire chrétiennes, incarnées dans la Pologne. Danzig est encore plein de ces souvenirs; aussi a-t-il une importance historique de premier ordre. Les populations du nord de l'Europe, au surplus, sont conservatrices, fidèles, tenaces. Résignées aux changements qui accompagnent le déroulement du temps, elles ne sont pas oublieuses, ni ingrates, ni destructives. Ce culte du passé, cette fidélité à ce qui a vécu, se rencontre par toute l'Allemagne. Nulle part les ruines ne sont mieux conservées : on les aime, on sait les agencer aux nécessités

nouvelles. Sous ce rapport, Danzig est particulièrement intéressant.

Avec ses vieilles fortifications, qui ne résisteraient pas vingt-quatre heures à l'artillerie nouvelle, malgré leur aspect formidable, malgré ses enceintes et ses fossés, remplis par les eaux de la Mottlau et de la Radaune, affluents de la Vistule, Danzig est l'une des villes les mieux conservées et les plus curieuses à visiter de toute l'Allemagne, précisément parce que ses nombreux monuments, ses vingt-trois églises, son palais municipal, sa Bourse, et une foule d'anciens édifices, retracent comme l'histoire de la Prusse même. Les cinq quartiers, les neuf faubourgs, le port lui-même, port fluvial, ont un cachet d'antiquité. Il en est de même de la plupart des maisons. On se trouve presque à l'extrémité de l'Europe, et déjà dans une vieille ville. Elle paraît avoir été fondée au x[e] siècle. Sous le nom de *Gidanie*, elle devint la capitale de la Pomérélie. Elle est ainsi antérieure à beaucoup de villes allemandes et à un assez grand nombre de villes françaises. Sous certaines conditions et avec quelques intermittences, elle a formé, du x[e] au xiv[e] siècle, une de ces villes libres, centres de commerce et d'industrie, qui ont caractérisé l'Allemagne du Nord ; elle a longtemps, par suite, fait partie de la Hanse, que nous avons rencontrée à Cologne et à Hambourg. De bonne heure Danzig est devenu le centre du commerce des céréales et des bois dans le nord de l'Europe, soit avec la Russie, soit avec la Hollande, soit avec les ports de la France sur l'Océan. Elle a dû subir successivement la protection et la suprématie du Danemark, de l'ordre teutonique et de la Pologne. La Pologne perdit son influence au commencement du xiv[e] siècle (traité de Kalisch 1343) mais la ressaisit au xv[e] et la reperdit peu à peu, lorsque sa longue décadence se produisit, à la fin du xvi[e] siècle. La ville était,

dès 1523, assez indépendante pour embrasser la Réforme. Ce fait indique qu'en sécularisant l'ordre teutonique, Albert de Hohenzollern obéissait à l'influence du milieu.

On retrouve encore à Danzig même les traces de ces événements. La grande église de Sainte-Marie, construite par les chevaliers teutoniques, renfermant les tombeaux de plusieurs des grands-maîtres de l'ordre, est devenue luthérienne. La statue de Luther, placée à côté du chœur, à droite, indique la prise de possession. D'ailleurs l'église est restée telle quelle. On pourrait se croire dans une église catholique. Toute l'ornementation, draperies, statues, est encore en place. Je n'ai vu nulle part une scène historico-religieuse aussi vivante. Il semble qu'on assiste à l'installation de Luther, toute pacifique, d'ailleurs, — mais irrévocable. A peu de distance, les catholiques ont gardé l'église Saint-Nicolas : véritable type latin, profusion de saintes Vierges, de scapulaires, de chapelets, de statues des dominicains, tout l'apparatus espagnol, transmis par les Jésuites aux Polonais. Ce déballage, tout près de la Baltique, produit un certain effet. C'est la dernière vague du courant catholique. La race des habitants, le climat, le sol, ne le favorisaient guère. Il en est sorti le philosophe redoutable qui devait refuser à l'humanité toute preuve de l'existence de Dieu et aux religions toute vérité substantielle, et le docteur du pessimisme.

J'ai eu l'heureuse fortune de visiter ces beaux monuments, si vivants pour l'historien, avec une famille charmante de Danzig, Mme Baum, nièce de Mendelssohn, et ses gracieuses filles. Certes, elles considèrent toutes ces défroques du temps tout autrement que les Napolitains ou les belles señoras de Séville. Il est bien curieux de retrouver sur les bords de la Baltique les derniers ex-voto et les derniers scapulaires, comme les vestiges de la civilisation latine et du christia-

nisme romain dans ce foyer éminemment protestant, comme toutes les villes du Nord. Plusieurs familles, fuyant les proscriptions de Louis XIV, ont trouvé asile à Danzig; et à Danzig comme à Berlin y ont conservé une haine ardente contre la France catholique. Napoléon a beaucoup plus pesé sur l'Allemagne du Nord que Louis XIV. Il y est beaucoup moins impopulaire.

L'hôtel de ville de Danzig est justement célèbre. Édifié au XIVe siècle, réparé au milieu du XVIe, il donne bien l'idée, avec ses grandes salles, son superbe escalier en chêne, de la vie municipale d'autrefois. Non loin, la Junkerhof, ancienne salle des marchands, la Bourse actuelle, avec la statue d'Auguste III, roi de Pologne, autre réminiscence du passé. La ville possède un assez beau musée qui complète cet ensemble. On se croirait en Belgique, dans une vieille et riche cité flamande.

Danzig est encore une place de commerce importante; mais elle n'occupe plus le premier rang sur la Baltique. Les ports russes, Riga, Libau, mais surtout Stettin, capitale de la Poméranie, lui font une grande concurrence : Riga et Libau pour le trafic des céréales, Stettin pour celui des bois du Nord, si recherchés dans le midi de l'Europe, spécialement à Bordeaux qui, il y a trente ans, avait encore des rapports actifs avec Danzig.

En 1871, le mouvement du port de Danzig a été de 1,186,450 tx par 4,495 navires dont 2,246 à l'entrée d'un tonnage de 594,450 tx. En 1891, ce mouvement s'est élevé à 1,278,994 tx avec 3,790 navires, dont 1,892 à l'entrée, tonnage 640,650 tx. Le mouvement de Stettin qui représentait en 1872 1,364,250 tx avec 5,793 navires, a atteint en 1891 à 2,571,036 tonnes avec 7,592 navires. Bremerhaven est également plus important que Danzig, qui est ainsi tombé au quatrième rang.

Danzig se recommande par les beaux travaux d'assainissement qui y ont été faits. Ces travaux ont précédé ceux de Berlin. M. A. Durand-Claye en a rendu compte (1). Dans la période de 1863 à 1869, la mortalité s'éleva sensiblement. Elle atteignit les proportions de 36,59; 49,18; et même dans certains quartiers 55,18 par 1000. L'administration municipale se décida alors à changer le régime des eaux et des égouts de la ville. Danzig est situé à 4 kilomètres de la Baltique, dans une plaine où coulent la Mottlau et la Radaune, qui traversent la ville, partagée en quatre quartiers : l'Altstadt, la Vorstadt, la Rechstadt et la Mederstadt. Quelques anciens égouts apportaient les détritus de la ville dans la Mottlau et la Radaune, sans que ces deux rivières eussent ni une pente, ni une quantité d'eau suffisantes pour empêcher de dangereuses émanations. Pour prévenir des amoncellements trop grands, des voitures spéciales circulaient la nuit tous les trois ou quatre jours dans les quartiers les plus éloignés et emportaient les seaux préparés à cet effet. Souvent les habitants les vidaient simplement dans les rues. Nos arrière-parents n'étaient pas difficiles. Les progrès de la mortalité inquiétèrent l'administration municipale. Elle pourvut d'abord la ville d'une abondante distribution d'eau soit de source, soit de rivière. Nous avons vu que l'eau se trouve de toutes parts. 153 litres par jour ont été mis à la disposition de chaque habitant. Dès 1878, toute la ville avait l'eau nécessaire. La dépense n'a pas dépassé 2,300,000 francs. Toutes les vieilles maisons de Danzig, au nombre de 4,500, ont maintenant leur canalisation intérieure. Les services publics d'arrosage et d'incendie, les lavoirs, les bornes-fontaines, les fontaines

(1) *Les Travaux d'assainissement de Berlin, Danzig, Breslau, 1882*, avec atlas (Paris 1882).

à jets d'eau, les urinoirs, tout est largement pourvu. Restaient les égouts. On a renoncé — ce qui était facile — à les vider dans la mer. On a donné la préférence, comme à Berlin, à l'épuration des vidanges par le sol et la végétation. Des collecteurs principaux ou secondaires, d'une étendue de 4,256 mètres ramassent les eaux-vannes et les matières produites par 3,981 branchements, 13,677 water-closets et 12,407 conduites d'eaux ménagères diverses, et les conduisent à une usine élévatoire, dans l'île de Kœmpe. Le cube journalier varie de 13,500 à 16,500 mètres. Deux machines de soixante chevaux chacune refoulent les eaux sur les champs d'irrigation (Riesefelder) situés à 3 kilomètres de Danzig, dans une île formée par l'ancien cours de la Vistule, tout près de la forteresse de Weichselmunde, en face de Neufahrwasser, presque à l'embouchure de la Vistule. Les terrains comprennent 500 hectares. L'opération a été bien conduite par M. Aird qui l'a prise en entier à forfait pour un terme de trente ans. L'absorption a été très facile. Chaque hectare a pu prendre 88,000 mètres cubes par an. En 1878, 167 hectares suffisaient encore à la tâche. Les habitants voisins n'ont émis aucune plainte sérieuse. Les produits agricoles : foins, céréales, betteraves, *tabac*, colza, recueillis par M. Aird, lui laissaient un bénéfice important. « C'est un spectacle des plus curieux et vraiment saisissant, dit M. Durand-Claye, que de voir à côté de dunes irrégulières, où l'on entre dans le sable jusqu'à la cheville, de vastes espaces couverts d'une végétation vigoureuse. » Il faut cependant ajouter que le milieu est favorable. Le sol, l'atmosphère, la proximité de la mer, tout a secondé cette expérience. Résultats en 1879, la mortalité avait été ramenée à 28,59 °/₀₀.

Cette belle installation fait honneur à Danzig. Combien de villes d'Espagne, d'Italie, d'Autriche, même de France, n'ont pas encore réalisé les mêmes progrès ?

Après toute une journée bien employée à visiter Danzig, la soirée fut consacrée à une excursion sur les bords de la Baltique que l'on gagne en descendant l'un des bras de la Vistule. Nous étions encore dans les plus longs jours de l'année. Le crépuscule se prolongea jusqu'à dix heures. Les vagues de la Baltique déferlaient à nos pieds. « Mer lourde, immobile, écrivait Tacite il y a dix-huit cents ans. On croit qu'elle entoure et ferme la terre. Les dernières clartés du soleil couchant s'y prolongent jusqu'à son lever avec un tel éclat que les étoiles pâlissent. Les habitants disent qu'on entend le bruit du soleil lorsqu'il sort des flots, qu'on voit la forme de ses cheveux et les rayons de sa tête. C'est là, et le fait est certain, que cesse le monde (1). » Le temps était couvert; la Baltique avait des reflets jaunâtres; ses flots semblaient alourdis. Tout en causant avec la famille Baum, cette description me revint en mémoire. Ce n'est pas l'extrémité de la terre, comme le pensait le grand historien; néanmoins la Baltique, comme la mer Noire, n'a point l'aspect joyeux ni les teintes chaudes de la Méditerranée. Elle m'a laissé une impression de tristesse.

§ 5. — KŒNIGSBERG

Le chemin de fer conduit d'abord de Danzig à Marienbourg, par Dirschau. Marienbourg est l'ancienne capitale de l'ordre teutonique. Le palais des grands-maîtres subsiste encore (2). Les portraits des grands-maîtres, les stalles des

(1) *De Moribus Germanorum*, ch. XLV.

(2) « A quelque distance de Marienbourg, au sud d'Osterode, se trouve le village de Tannenberg, où eut lieu la terrible bataille de 1409. A cette époque, l'ordre teutonique comptait 3,000 chevaliers, 6,000 servants, plus les paysans soldats, 55 villes, 48 châteaux forts, 18,368 villages. » (Reclus, *l'Europe centrale*, p. 878.)

chevaliers, le grand et le petit réfectoire, la chapelle particulière, sans compter l'église même de l'ordre, tout cela a été conservé, respecté. Nulle nation, plus intimement liée au présent, le surveillant avec la plus sévère vigilance, n'est en même temps, plus que la nation allemande, religieusement attachée à son histoire, aux monuments, aux souvenirs qui en témoignent. On remonte ensuite jusqu'à Elbing et, à partir d'Elbing, la voie court parallèlement au Frische Haff jusqu'à Kœnigsberg, en laissant Preussich, Eylau, Friedland sur la droite.

Kœnigsberg est la capitale de la Prusse orientale, avec 162,000 habitants. Postérieure de trois siècles à Danzig, la *Montagne du Roi* a été, à l'origine, un simple fort construit par Ottokar, roi de Bohême, pour tenir en respect les Prussiens et les Lithuaniens, sur la Pregel, à peu de distance du Frische Haff. Ce fort est maintenant compris dans le beau château de 104 mètres de façade, centre de la ville. Le château est entouré d'un vaste étang de 14 hectares et de belles allées. Copernic s'est occupé de régler les conduites d'eau de cet étang. Ces allées ont été, pendant plus de trente ans, la promenade quotidienne de Kant.

Kœnigsberg s'est beaucoup développé; mais les quartiers nouveaux n'ont amené ni la disparition, ni la transformation des anciens. Comme dans la plupart des villes de l'Allemagne, les accroissements ont lieu par juxtaposition et non par superposition. La ville nouvelle (Lœberricht), avec ses 18 faubourgs, s'est formée autour de la vieille cité (Kneiphof) et du château. Les deux cités communiquent par 7 ponts et 8 portes. Le château a été l'une des résidences des grands-maîtres de l'ordre teutonique et plus tard des ducs de Prusse (1525-1618). Aussi, l'empereur Guillaume I[er] a-t-il tenu à se faire couronner à Kœnigsberg, dans l'église de la Trinité, ancienne église catholique, afin de relier les nouveaux temps aux temps anciens.

La ville a conservé ses quinze églises, toutes consacrées au culte protestant. Kœnigsberg est un milieu exclusivement protestant; de même un centre militaire et un grand foyer scientifique; un port maritime. Il résume, il caractérise complètement l'Allemagne du Nord, la vraie Borussie.

Comme foyer scientifique, Kœnigsberg compte 4 gymnases, diverses écoles d'industrie, de commerce, des beaux-arts, des arts et métiers, et l'Université que Kant a illustrée, fondée en 1544. Elle n'a pas moins de 82 professeurs, avec un millier d'élèves. Observatoire, jardin botanique et zoologique, cabinet d'histoire naturelle, école des mines, musée, galerie de tableaux, la bibliothèque Albertine avec 220,000 volumes, une corporation des marchands, une Bourse.

Quelle transformation depuis les croisades des chevaliers teutoniques !

Kœnigsberg, ville ducale, ville universitaire depuis longtemps, est devenue au XIXe siècle un port maritime important, en relation avec tout le nord de l'Europe, de Riga jusqu'à Amsterdam, avec un triple mouvement : 1° mouvement par mer; 2° mouvement fluvial; 3° mouvement par chemin de fer. La Pregel relie le port au système de navigation intérieure de l'Allemagne et à la Baltique par l'ouverture de Pillau sur le Frische Haff où elle se jette. En 1891, 2,984 navires ont fréquenté le port avec un tonnage de 1,224,375 tx.

Après Friedland, le maréchal Soult occupa Kœnigsberg. C'est une des forteresses où ont le plus souffert les prisonniers de Sedan et de Metz.

§ 6. — KANT ET SCHOPENHAUER

A cette terre des Borusses, à ces indomptables adversaires du Dieu triple, à ces sauvages qui préférèrent mourir que de

se laisser apprivoiser par des moines guerriers, agents de la civilisation latine et catholique, mandataires des papes et des empereurs, il appartenait de laisser des vengeurs.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Kant et Schopenhauer, le maître et le disciple, se sont chargés de la vengeance. Kant est de Kœnigsberg, Schopenhauer de Danzig. On pourrait placer leurs statues sur un haut piédestal, à chaque extrémité du Frische Haff : car ces deux illustres représentants de la doctrine philosophique, avant tout prussienne, appartiennent au même sol. Tacite, toutefois, les a précédés. A la fin du *de Moribus Germanorum*, qu'il faut toujours relire quand on s'occupe des Germains, Tacite est saisi d'un véritable accès de pessimisme. Il dépeint les Sarmates, les Finnois qui errent le long des mers du Nord : « D'une pauvreté atroce, sans armes, sans chevaux, sans maisons, de l'herbe pour nourriture, des peaux pour vêtements, la terre pour lit. La chasse nourrit également les hommes et les femmes ; car celles-ci suivent partout leurs maris et partagent le gibier. Les enfants n'ont de refuge contre les bêtes féroces et les pluies que des cabanes faites de branches entrelacées. C'est aussi la retraite des jeunes gens, l'asile des vieillards. » Tels devaient être les Borussiens et les Lithuaniens exterminés par l'ordre teutonique. Rien de cela n'est pour déplaire à l'imagination anxieuse de Tacite. Il ajoute : « Sed beatius arbitrantur, quam ingemere agris, illaborare domibus, suas alienasque fortunas spe metuque versare, securi adversus homines, securi adversus deos, rem difficillimam assecuti sunt, ut illis ne voto quidem opus esset (1). » Tacite va plus loin que Kant, même que

(1) « Ils se trouvent ainsi plus heureux que de se fatiguer à la culture des champs, d'élever des maisons à grand'peine et d'inquiéter

Schopenhauer. Kant ne voit dans le cours de la vie des nations qu'une lutte redoutable et sans trêve, avec une tendance mystérieuse vers un idéal de paix ; Schopenhauer, une véritable lanterne magique d'illusions avec une réalité de douleurs et de souffrances. Selon Tacite, les sauvages du Samland n'avaient rien à désirer : sans souci des hommes, sans souci des dieux, ne demandant rien au travail, ils vivaient dans une sorte de béatitude.

Tacite aurait donc jugé très sévèrement la guerre impitoyable que les chevaliers teutoniques ont faite aux Borussiens pour leur apporter les bienfaits de la civilisation latine. Il aurait répété la phrase de Galgacus : « Ubi solitudinem faciunt, ibi humanitatem appellant. » Il aurait trouvé que c'était payer trop cher le christianisme. Il eût été d'accord avec Kant, Schopenhauer et toute l'Allemagne, transformée par eux.

I. — Kant et le droit de guerre.

Il n'y a pas eu dans le mouvement des idées philosophiques en Europe de plus grand changement que celui dont Kant a été le promoteur. Après s'être approprié la plupart des sciences, les mathématiques, la physique, la mécanique, la géographie, l'astronomie, Kant publie en 1755 l'histoire naturelle du monde et la théorie des cieux, un quart de siècle avant de révéler le fond intime de sa pensée (1). Enfin, à l'âge de cinquante-sept ans, apparaît son œuvre fondamentale, son livre : *la Critique de la Raison pure*, 1781.

sans cesse par la crainte leur fortune et celle des autres. Rassurés contre les hommes, rassurés contre les dieux, ils en sont arrivés, chose des plus difficiles, à n'avoir plus rien à souhaiter. »

(1) Cet ouvrage a été publié à la suite du livre de M. Faye : *Origine du Monde*, 1884.

L'œuvre, sous un apparatus de formules bizarres, une dialectique aussi redoutable que celle de Socrate, peut se ramener à quelques propositions très nettes et décisives : 1° On ne peut conclure des phénomènes contingents de ce monde à une cause nécessaire; 2° ces phénomènes et les êtres intelligents qui s'y trouvent compris ont une certaine finalité; ils n'ont pas de causalité; 3° l'idée de l'existence comme une qualité de l'être est un paralogisme; 4° par suite, l'existence, le fait de l'univers ne prouve rien en faveur d'un ordonnateur — ou de plusieurs. Plusieurs ordonnateurs de l'univers! C'est presque le vieux paganisme borussien. *Matrem Deum venerantur*, disait encore Tacite. Kant rejette par suite, et avec quel dédain, quelle certitude, quelle persistance, toute preuve *à priori* de l'existence de Dieu. Cela fait, en termes exprès, il se débarrasse facilement de l'immortalité de l'âme, le grand dogme chrétien, le fondement par excellence du christianisme, et il laisse l'intelligence humaine sans lendemain et seule dans l'univers.

Kant persiste, jusque dans la dernière page, à arracher une à une les incurables illusions de l'esprit; se consolant de l'amertume secrète que lui cause son scepticisme par l'espoir de contribuer au progrès et au bonheur du genre humain. Il s'imagine répandre à flots la lumière lorsqu'il n'accroît que les doutes et que les ténèbres.

Qu'il y ait un lendemain, surtout un lendemain qui ne finira plus, pour un être dont tous les facteurs sont à si court terme que l'homme, on comprend que Kant en discute les preuves et les probabilités avec quelque sévérité. Mais que l'homme puisse se considérer comme le seul être intelligent dans l'univers, ou, ce qui revient au même, qu'il lui soit refusé toute explication sur l'univers même : c'est tout autre chose. Cet univers, Kant en a deviné, révélé les profondeurs et les merveilles; son vaste esprit a entrevu le

monde des nébuleuses avant les grands progrès de nos lunettes et de nos télescopes ; rien n'a échappé à sa sagacité et à sa curiosité ; il a marqué la place d'Uranus avant qu'Herschell l'ait découvert, par la simple intuition des lois du système solaire. Faudra-t-il le réduire, dans son immensité, que l'esprit humain mesure cependant, à un colossal mécanisme, vide de vie et d'intelligence, où se promènent seuls l'œil et l'esprit du fort modeste habitant de notre toute petite planète ? En fera-t-on, comme le voisin de Kant, l'aimable Schopenhauer, une sorte de miroir d'images et de représentations qui se succèdent dans le cerveau humain et qui ne prennent de réalité que par la volonté de l'homme ? Comment s'imaginer que cet incommensurable univers n'ait pour témoin que l'homme admis seul à le contempler et que ce soit sur la terre qu'habite l'hôte unique de l'univers ? Autant revenir à la doctrine, détrônée par Copernic, que la terre est le centre de l'univers réduit à n'être qu'une sorte de décor destiné à la récréation de l'homme. Qu'est donc la terre dans l'univers ? Qu'est l'homme sur la terre ? « Il naît comme une fleur, chantaient, trois mille ans avant Kant, les poètes arabes ; il fuit et il disparaît comme l'ombre ; et il ne demeure jamais dans le même état [1]. » Voilà quel serait le seul être intelligent dans l'univers, le seul spectateur conscient de la création. Schopenhauer prend ici l'avantage sur Kant. N'importe qu'il ne soit que l'écho de la doctrine bouddhiste : Tout est illusion. L'univers n'a quelque réalité que par la passion fatale de l'humanité pour la vie. Sans cette passion, il n'y aurait pas dans l'univers un seul témoin intelligent de la création, qui s'évanouirait en quelque sorte elle-même ; car elle n'a de réalité que par l'homme. Œuvre du hasard,

(1) Job, 14.

la création a trouvé dans le cerveau humain sa plus haute manifestation. Que devient-elle si l'humanité disparaît ?

Toutes ces idées, auxquelles se rattachent la philosophie d'Auguste Comte et celle des agnostiques contemporains, ont leur racine dans la *Critique de la Raison pure,* dans l'élimination de Dieu de l'univers, dans la solitude de l'homme.

« Dès les premiers mots du livre, dit Edgar Quinet, vous mesurez tous les ravages du scepticisme : l'homme sans Dieu, aux prises avec lui-même, dans un combat sans but entre le bien et le mal (1). » Ce n'est pas que l'athéisme soit un fait nouveau au milieu des systèmes philosophiques ; mais nul philosophe, après dix-huit siècles d'enseignement chrétien, n'a pris corps à corps, avec une puissance et une ardeur comparables à Kant, les dogmes sans lesquels le christianisme n'existe pas ; nul, dans tous ses ouvrages, ne les a soumis à une dialectique aussi impitoyable, aussi destructive. Il est clair que sans Dieu et sans lendemain de récompense ou de châtiment, le christianisme s'évanouit. Il est peu probable que les chevaliers porte-glaive ou de Marie sortent de leurs sépulcres pour le prêcher de nouveau, le fer et le feu à la main.

Cette solitude de l'homme dans l'univers, cet abandon à ses propres forces, ne pouvaient, ce semble, complaire à une intelligence aussi élevée, aussi sincère que celle du philosophe de Kœnigsberg. Ils dénonçaient un excès de pessimisme, qui devait séduire plus tard l'esprit ambitieux de Schopenhauer, ou un excès de suffisance, également étrangers à la pensée calme et pondérée de Kant. Kant s'efforça donc de rendre une Providence, une main créatrice

(1) Préface de la traduction de *la Religion dans les limites de la Raison,* par Trullard, 1841.

et conservatrice à l'univers, une sanction, une fin, un juge, une espérance à l'humanité.

Il publia la seconde série de ses ouvrages : *Principes métaphysiques de la Morale*, 1786; *Critique de la Raison pratique*, 1787; *Critique du Jugement*, 1790. Ce que l'intelligence pure refuse à l'homme de connaître, la conduite de la vie, la raison pratique le lui fournit. Si la vue de l'univers, l'ordre incomparable qui y règne, les lois que l'intelligence y découvre, ne disent rien ni sur l'ordonnateur, ni sur la destinée humaine, il n'en est pas de même de l'impératif catégorique ou nécessitation, force mystérieuse et toute-puissante qui conduit l'homme vers sa destinée. Cette force impose à l'homme le devoir de la connaître et de lui obéir. Quelle est cette destinée ? C'est le souverain bien qui consiste : 1° à arracher l'homme à sa rudesse; 2° à cultiver sa volonté; 3° à chasser la misère; 4° à faire le bien et à aimer le prochain comme soi-même. La vertu est la persévérance de l'homme dans sa direction vers le souverain bien. Par suite, elle se suffit à elle-même; elle est sa propre récompense et sa fin. Toutefois, dans cette direction vers le souverain bien, l'homme reste responsable, car il doit y avoir un autre juge que lui de ses actes. Ce juge a toute puissance sur le ciel et la terre. Il ne peut être que Dieu.

Ainsi ce que la raison pure ou l'intelligence refuse à l'homme, la raison pratique ou la conscience le lui livre. Mais la pensée réelle de Kant est loin d'être aussi nette quant aux affirmations de la conscience que quant aux négations de l'intelligence. Ce Dieu auquel la conscience conduit l'homme n'a rien d'objectif; il est tout subjectif; il se réduit à un acte de foi (1), à une hypothèse; l'impératif

(1) « Je ne peux rien savoir sur Dieu au delà des conclusions que me permettent de tirer les phénomènes sensibles dans le cercle

catégorique se ramène à une analogie. L'idée de Dieu est un produit de notre seule raison : un postulat de notre soif de justice. Sans doute nous avons soif, nous devons avoir soif de justice ; mais rien ne prouve qu'il y en ait une. Ce juge tout-puissant est hypothétique. De là les célèbres pages dans lesquelles Kant montre Spinoza faisant le bien, accomplissant sa fin, sans admettre ni l'existence de Dieu, ni l'immortalité de l'âme, malgré la fraude, la violence, le crime, le désordre qui l'entourent. Il suit sa route dans la nuit. *Impavidum ferient ruinæ.*

Kant est peut-être moins négatif pour la destinée humaine. Non qu'elle puisse consister à rencontrer la béatitude auprès d'un Être hypothétique ; mais la créature pourra trouver une certaine béatitude dans l'espoir de continuer, même au delà de cette vie, où elle a puisé la conscience d'une intention immuable et éprouvée pour le souverain bien, une existence vouée à satisfaire un Dieu qui connaît et qui juge sans rémission et sans indulgence, mais qui est une hypothèse. C'est vers cette destinée que Spinoza se dirigeait, sans chercher à en connaître le port. En un mot, l'homme est absolument obligé de se conduire comme si Dieu existait, mais sans trouver en lui ni autour de lui aucune preuve qu'il existe.

Cette contradiction entre les déductions de la raison pure et les injonctions de la raison pratique n'a point échappé à Kant ; mais elle ne l'a point ramené. Il faut cependant qu'il y ait de l'harmonie dans nos facultés ; il faut que l'ordre y règne. Or il ne saurait y avoir ni harmonie ni ordre si la raison qui les unit donne des résultats contradictoires. Les

assez étroit desquels je suis enfermé sur cette planète ; mais cela ne veut pas dire du tout que cette limite imposée à notre observation de la nature soit imposée à notre foi. » (Gœthe.) Citation de M. Caro : *Philosophie de Gœthe*, p. 405.

sons se ramènent à une seule gamme. Tous les faisceaux du prisme composent une seule lumière.

C'est fermement attaché à cet ensemble, plus ou moins équilibré, d'idées sur l'univers et sur la destinée humaine, que Kant aborde l'examen des Religions dans son mémorable ouvrage : *la Religion dans les limites de la Raison*, 1793, avec cette épigraphe : « Il ne faut pas que l'enveloppe de la religion disparaisse ; car elle peut être utile et nécessaire comme véhicule ; mais il faut qu'elle puisse disparaître. » Montesquieu seul, au XVIIIe siècle, avait envisagé les religions à un point de vue aussi nouveau et aussi profond. C'est dire que Kant ne considère les religions que comme des manifestations humaines, durables selon les besoins de l'humanité. Aussi, à la fin du XVIIIe siècle, au milieu de l'ébranlement général provoqué par la Révolution française, le gouvernement prussien se montra mécontent. Après une exposition très curieuse et, il faut le reconnaître, très singulière de la part de l'auteur de la *Critique de la raison pure*, de la lutte dans l'homme du bon et du mauvais principe en ce monde, première assise du christianisme, Kant montre successivement que l'homme, né mauvais, pervers, est plutôt porté vers le mauvais principe que vers le bon ; que le bon principe doit cependant remporter la victoire et que cette victoire sera l'œuvre de la volonté de Dieu, par l'intervention du Verbe, du Fils de Dieu, *lequel qu'il soit*, parce que c'est en lui que Dieu a aimé le monde. Le retour de l'homme au bon principe, à la sainteté, au souverain bien, aura lieu par la rédemption ; l'homme sera purifié malgré Satan ; et alors commencera le règne de Dieu sur la terre. Alors l'homme deviendra membre d'une république morale, c'est-à-dire d'un peuple de Dieu, gouverné par des lois morales, gouvernement représenté par une Église.

On croit nager en plein christianisme; mais pour Kant toute cette exposition n'est qu'une sorte de rêve ou de poème [1], sans aucune réalité historique. Le type de ce rédempteur a-t-il été réalisé? Ce sera, répond Kant, un type rationnel, dont rien ne tombera sous les sens et qui ne pourra être connu par l'expérience. Aussi rejette-t-il la résurrection et l'ascension du Christ, tout en avouant que les Évangiles révèlent un envoyé du ciel. Il fait ainsi la part fort courte au christianisme historique qu'il réduit à un fait humain. Le royaume de Dieu, conclut-il, est au dedans de nous. Il n'y a de vrai que l'effort individuel de chacun vers la perfection. Point d'assistance surnaturelle; point de grâce; le secours extérieur est pure illusion; point de formules de prières. Tout acte, en matière religieuse, qui n'est pas pris dans un sens exclusivement moral, appartient au fétichisme. Il n'y a point de favoris dans le ciel. Fréquentation des églises, baptêmes, assemblées, cérémonies, ne sont, sans effort moral, que des faits fétichistes; la piété n'est rien sans la vertu. La vertu est tout. Elle n'a pas besoin de piété.

A cet égard, il est évident que Kant est allé trop loin. La piété n'est rien sans la vertu; l'Évangile l'enseigne expressément. Il est vrai que les docteurs chrétiens ne respectent pas toujours l'esprit, ni parfois la lettre de l'Évangile. Mais tout autre, malgré tout ce qu'elles ont encore conservé de

(1) Expression de M. Barni, article sur Kant *(Dictionnaire philosophique)*. Comparer la lettre écrite par Kant à une mère qui vient de perdre son fils. M. Barni l'a traduite à la suite du *Traité de la Métaphysique de la Vertu*. « Le sage dirige surtout son attention sur la destinée qui l'attend au delà de la tombe. Il ne perd pas de vue les obligations où la Providence l'a placé; zélé à remplir ses devoirs, il est prêt à se soumettre, avec une résignation chrétienne, à la volonté du souverain Maître. »

fétichisme, est l'objet des religions, prises dans leur véritable acception; leur objet, c'est de conduire les hommes et les sociétés à la vertu par la piété. Elles ne se proposent point, dans leur essence, d'habituer l'homme à la piété afin de le déshabituer de la vertu; c'est l'inverse. De là leur utilité, leur nécessité, leurs services, leur importance, leur part si considérable dans l'histoire de la civilisation. A l'époque où Kant a vécu, l'histoire des religions était, pour ainsi dire, environnée de ténèbres. Et quelque supériorité sur les philosophes du XVIII[e] siècle que Kant ait eue quant au christianisme et aux religions positives, les éléments lui manquaient pour suivre, à travers les civilisations et les nations, la formation de cette grande religion à laquelle aujourd'hui aucune autre ne peut être comparée par l'étendue de sa sphère d'action ou par ses services.

Néfaste ou non, cette influence de Kant a été profonde sur la civilisation de l'Allemagne. On en retrouve les traces dans les hommes les plus éminents. De Humboldt ne nomme Dieu et n'indique son action dans aucune partie du *Cosmos*. Il se contente de formules telles que celle-ci : « L'ordre dans l'univers et la magnificence dans l'ordre. » Cet ordre existerait de lui-même : ce qui était la pensée de Kant. Or, l'univers change. Qui y maintient l'ordre? Humboldt se tait parce que Kant s'est tu. Gœthe subit la même influence tout en la modifiant. « L'homme, dit-il, est le premier entretien de la nature avec Dieu (1) » : opinion contraire à des sciences positives telles que la paléontologie. Aussi, repoussant la solitude de l'homme dans l'univers, Gœthe ajoute : « Je ne doute pas que sur bien d'autres planètes, cet entretien ne se fasse d'une manière bien plus haute, bien plus profonde, bien plus raisonnable. »

(1) Caro : *Philosophie de Gœthe*, p. 405.

Toute cette œuvre d'épuration ou de destruction accomplie, Kant peut s'appliquer librement à étudier l'arrivée de Dieu sur la terre, le culte du vrai Dieu dans une religion quelconque, le christianisme envisagé comme religion naturelle, le faux culte de Dieu dans les religions positives, le principe subjectif universel de la superstition ; il n'a rien laissé debout des religions, non pas de celles que l'avenir peut réserver à l'humanité, mais de celles qui existent.

On conviendra que voilà un singulier fruit des prédications de l'ordre teutonique : l'hypothèse d'un Dieu, juge sans rémission; une course vers une fin inconnue, et le culte intérieur seul royaume de Dieu.

L'influence de Kant sur l'Allemagne a été plus grande que celle de Descartes et de toute la philosophie du XVIII[e] siècle sur la France. Conquise depuis longtemps par la civilisation latine, universellement catholique, la société française a vigoureusement résisté à tout ce qui pouvait compromettre les éléments vitaux sur lesquels elle est assise; ces divers éléments ne sont pas les mêmes en Allemagne ou n'y ont pas la même énergie. Le courant latin et catholique n'y a pas dépassé le Rhin. Les conversions de Charlemagne ne se sont étendues que jusqu'à l'Elbe, sans y obtenir les mêmes résultats que dans les Gaules. Au delà de l'Elbe, l'œuvre de christianisation, malgré les papes, les empereurs, les chevaliers porte-glaive, l'ordre teutonique, a été imparfaite et insuffisante, à raison même de sa terrible violence et de son époque tardive. Il est tout naturel que Kant et Schopenhauer soient nés sur un sol si légèrement christianisé, si éloigné de Jérusalem, d'Alexandrie et de Rome, des grandes sources chrétiennes. Ces masses populaires dont nous avons entendu les chants à Berlin, qui nient Dieu, qui le maudissent même, sont en correspondance directe avec l'éducation qu'elles reçoivent, les instituteurs qui la donnent, les maîtres qui les

ont préparés, tous profondément imbus des idées philosophiques de l'Allemagne dont Kant demeure, même après ses disciples, le grand inspirateur. Les sociétés pour la culture morale, d'exportation américaine, mais de provenance germanique, réalisent l'idéal même de Kant, ce mélange bizarre mais attrayant de résignation stoïcienne et d'idéalisme allemand qui le caractérise, et qui est l'un des traits principaux de toutes les races du Nord. Entièrement détachées du christianisme qu'elles accusent, non sans fondement, de pessimisme, ces sociétés expriment la véritable pensée de Kant et même celle de Spinoza, la résignation à l'ordre universel.

La communauté d'idées entre l'Allemagne et Kant, si frappante sur le terrain philosophique et sur le terrain religieux, est encore saisissante et curieuse à suivre sur le terrain politique. Les philosophes, tout autant que les poètes, sont des révélateurs. Les hautes intelligences reflètent, tout autant qu'elles forment ou qu'elles éclairent, les milieux d'où elles émanent. Kant a fait connaître ses idées sur le développement politique des peuples, sur la marche des nations, sur la philosophie de l'histoire, dans deux ouvrages : l'*Anthropologie*, 1798, et l'*Essai sur la Paix perpétuelle*. Il s'y est placé à deux points de vue presque contradictoires.

Kant se représente les nations, non comme des troupeaux, mais comme des ruches d'abeilles, par suite comme des monarchies. Leur caractère indique leur destinée. La nation française se distingue par la politesse, la nation anglaise par l'orgueil insulaire, les Espagnols par la gravité et l'ignorance, les Italiens par le goût de l'art, les Allemands par la docilité politique; la Russie n'est pas encore une nation, la Pologne ne l'est plus, la Turquie ne l'a jamais été. Comment doivent-elles se comporter entre elles? Kant fait d'abord observer que l'homme semble destiné à vivre seul

et qu'il se montre partout l'ennemi de son semblable. Toutefois il y a dans l'homme une aptitude pragmatique vers la civilisation, c'est-à-dire l'union, le rapprochement, double tendance qui correspond au double courant qui dirige l'homme vers le bien et vers le mal. La destinée des nations obéit aux mêmes courants. « Tout peuple cherche à se fortifier par la conquête; et, soit passion de l'agrandissement, ou crainte d'être absorbé par un autre, s'il ne le prévient, la guerre, si grand que puisse être le mal, est dans notre espèce, aussi bien que le besoin de passer du grossier état de nature à l'état social, comme un mécanisme de la Providence où les forces contraires se gênent l'une l'autre par le frottement, mais où cependant elles sont maintenues dans une marche régulière par le choc ou la direction d'autres mobiles (1). »

Pénétrez-vous, après avoir approfondi ce passage, des idées de Kant sur le Droit : le droit fondé sur l'obligation implique la faculté de contraindre; le droit et la faculté de contraindre sont deux choses identiques. Vous avez la clé des doctrines de M. de Moltke, et M. de Bismarck vous expliquera comment la force prime le droit : il aurait pu mieux dire : La force fait le droit (2). Le droit naît de la force.

Kant tempère cependant ce que ces idées pourraient avoir d'excessif; elles concordent parfaitement avec celles des historiens anciens (Thucydide, Polybe, Tacite) et avec celles des modernes, Machiavel, Vico, J. de Maistre, Hegel, Bossuet lui-même, sur la philosophie de l'histoire. Il reconnaît qu'à côté de cet état de guerre inévitable et providentiel, il existe

(1) C'est la condamnation de Napoléon III en 1866; quatre ans après, les conspirateurs qu'il avait encouragés l'étranglaient lui-même.

(2) *Le Droit en Allemagne depuis Kant*, par Aguilera, 1893.

dans l'humanité une certaine tendance vers une société universelle (cosmopolitisme) pour laquelle les personnes savent qu'elles sont faites. Idée sans doute irréalisable, qui n'est point un principe constitutif, mais une sorte d'invitation à marcher sans relâche vers cet idéal, comme à la destinée du genre humain.

Les Allemands n'ont jamais pris cet idéal au sérieux. Les théories de Kant sur le Droit leur conviennent tout autrement. La France a pu les abandonner au XVIIIe siècle; mais elles sont, en réalité, les véritables fondements de la philosophie de l'histoire. Le droit, impliquant la faculté de contraindre, repose sur la force. Il en est des nations comme des particuliers. Pour les uns et les autres le droit a la force pour matrice.

Les idées de Kant sur le droit privé et sur le droit public ont eu autant de retentissement en Allemagne que ses théorèmes sur les preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme et sur l'impératif catégorique de la vertu.

Kant, à son grand honneur, ne s'est pas borné à faire retentir le son belliqueux de la trompette, pour nous servir des expressions familières à M. de Moltke, l'un de ses plus célèbres disciples. Cédant, lui aussi, dans son asile de Kœnigsberg, à l'influence secrète des philosophes français, qu'il aimait beaucoup quoiqu'il les ait, peut-être sans le vouloir, jetés par terre; prévoyant, sans doute, les conséquences de ses dogmes sur le droit de la guerre et du plus fort, il a rédigé lui-même les articles préliminaires d'une paix perpétuelle entre les États (1795). Le moment était singulièrement choisi : c'était au début d'une série de guerres de vingt-trois ans : 1° Pas de nouvelle guerre; 2° pas d'agrandissement territorial; 3° *abolition des armées permanentes*; 4° interdiction des dettes nationales; 5° plus de trahisons,

conspirations, intrigues. Telles sont les bases de la paix. C'est une gageure. Mais par quels moyens construire sur ces bases l'État universel de l'humanité ? Kant ne s'arrête pas en si beau chemin. Il dresse donc la constitution naturelle (*status naturalis*) d'un État universel de l'humanité : 1° La constitution civile de chaque État doit être républicaine; 2° elle doit être représentative, — une forme qui n'est pas représentative n'est pas un gouvernement; — 3° une fédération reliera les États libres ; 4° il y aura entre les citoyens de tous les États une hospitalité réciproque et universelle.

En définitive, n'est-ce pas, ne sera-ce pas là la formule des États-Unis d'Europe ? Combien Kant prend ainsi le pas sur tous les philosophes du XVIIIe siècle ! Qui nous dit que, malgré Bismarck, malgré les armements formidables, malgré les théories de Kant et de Joseph de Maistre sur la guerre, malgré la constitution germanique de Versailles, les peuples de l'Europe ne marchent pas vers l'idéal de Kant ? Il est clair qu'ils ne pourront pas longtemps suffire aux dépenses militaires et aux emprunts actuels. Tout cela aura un terme, un terme prochain. Que d'éclopés déjà le long de la route : Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Serbie.

Quelle est la garantie de cet idéal ? Où découvrir la force qui le réalisera, qui le sauvegardera ? Le courant des choses entraîne ici Kant probablement plus loin qu'il ne le supposait quand il dressait les syllogismes de la *Critique de la Raison pure*. Il doit y avoir au fond, en ce monde, une finalité réelle, une Providence, une destinée, c'est-à-dire l'action nécessaire d'une cause inconnue. Eh bien ! cette force secrète qui brisera les armées des nations, qui déchirera les actes de Napoléon et de Bismarck, qui fondera les États-Unis d'Europe, sagesse profonde d'une cause suprême, déterminant le cours des choses en vue du bien dernier du genre humain; cette cause nous devons la supposer, sans

pouvoir la connaître, sans admettre que nous puissions y avoir recours. L'idée d'un concours divin est juste : il faut la suivre, *bien qu'il n'y ait pas de concours*.

Mais jusqu'à ce moment suprême de la constitution des États-Unis d'Europe, que chaque peuple ait la main sur la garde de son épée : autrement, il courrait risque de disparaître avant le grand jour. Cette constitution naturelle d'un État universel de l'humanité qui doit, en donnant la paix, préparer l'arrivée du royaume de Dieu sur la terre, est peut-être irréalisable; en attendant, les nations demeurent régies par le droit de la guerre [1]. Toutes doivent défendre leur droit par la force; elles doivent être prêtes à faire la guerre et contre les préparatifs, et contre les agrandissements, et contre les agressions. Nous voilà fort loin des théories de Montesquieu, des contes de Voltaire, des sophismes de Rousseau, des déclarations solennelles de l'Assemblée constituante, de la paix à tout prix du roi Louis-Philippe et de M. Guizot, et des déclamations des congrès de la paix. Après s'être très nettement expliqué dans les *Éléments de la Métaphysique du Droit*, Kant reproduit ses idées sur la guerre dans le premier supplément à l'*Essai philosophique sur la Paix perpétuelle*. La loi de la guerre oblige les hommes et les nations à se défendre. Les diversités de langue, de religion, de gouvernement, les exposent à des luttes incessantes. Non seulement il faut se défendre, mais la défense comporte l'attaque. Le courage militaire, les institutions militaires, doivent être mis au premier rang. Des changements incessants ont lieu dans la condition des peuples, surtout à raison du peuplement progressif du globe. La guerre a été une nécessité pour les premières

(1) César fait dire à Arioviste (*Bello Gallico*, liv. Ier, XXXV : « Jus esse belli, ut, qui vicissent, iis quos vicissent, quemadmodùm vellent, imperarent. »

civilisations; elle l'est encore. Les nations sont obligées, pour leur sauvegarde, à se contrôler les unes les autres. En un mot : *Si vis pacem, para bellum*. Cette formule résume toute la politique de la Prusse. M. de Bismarck n'a été que l'agent de cette politique; nullement l'inspirateur.

Ce sont les obligations auxquelles la France a cru pouvoir se soustraire depuis la mort de Louis XIV. Elle a laissé péricliter ses habitudes, ses traditions, ses institutions militaires. Pendant plus de trois siècles, elle a oublié le sacrifice de Jeanne d'Arc. Les guerres de la Révolution et de l'Empire n'ont ravivé ni ces habitudes, ni ces traditions. De 1815 à 1871, le fondement des institutions militaires de la France a été le remplacement avec de véritables *ergastula* tenus par des marchands de chair humaine. En 1866, le gouvernement de Napoléon III a failli au devoir national de contrôler les actes de ses voisins, et le Parlement lui a refusé les moyens de réparer ses fautes : cela nous a coûté fort cher.

II. — Schopenhauer et le pessimisme allemand.

Le philosophe de Danzig n'a pas l'universalité de son illustre maître. Il se tient sur des hauteurs plus inaccessibles. Comme tout est mauvais dans l'univers, il n'aime pas à descendre dans les détails. Le maître a dit que l'objet n'existe que par rapport au sujet qui le connaît; dès lors, que peut être l'univers pour l'homme, si ce n'est sa propre représentation? Le monde, c'est nous; le connaître, c'est le créer. Il est parce que nous le connaissons. Sans nous, les phénomènes, les mouvements, s'évanouissent. Son ordre, ses lois, ses causes, sont nos idées. Le monde entier est un phénomène cérébral, le tout à la lettre. Il n'y a pas de non-moi. Par suite, tout ce que nous croyons entrevoir en

dehors de nous-mêmes se réduit à de pures apparences. Notre propre être n'est qu'une apparition. Il ne nous reste que notre activité personnelle, notre volonté. Cette volonté est-elle une réalité, est-elle libre, spontanée ? Non : elle se réduit à une détermination occasionnelle, temporaire, d'une force universelle, inconnue, inconnaissable, volonté aveugle dont les volontés particulières sont des morcellements. Cette volonté, d'après Schopenhauer, n'est autre que ce vague inconnu, cette providence hypothétique, ce Dieu qu'on doit toujours supposer sans jamais l'atteindre, ce juge irrémissible mais inconnaissable, que Kant accorde à la soif de justice dans l'humanité. Ce sera l'Inconscient d'Hartmann. Cette force inconnue a produit l'univers; tous les êtres sont ses manifestations, ses déterminations. Ces manifestations sont le flux des choses. C'est l'illusion de tout ce qui est fini et qui doit périr; c'est la Maïa qui nous fait prendre pour réel un monde qui est à peine un rêve. Existe-t-il ? N'existe-t-il pas ? Qui le saura jamais.

Mais la volonté inconnue est affamée d'existence non moins que de destruction. D'où une procréation illimitée. Tout naît et meurt sans cesse. C'est un mouvement irrésistible plein d'angoisse et de douleur. L'homme est emporté comme un fétu dans ce processus universel.

Cet ensemble de représentations toujours apparentes, mais toujours renouvelées, est détestable et la vie qui l'anime mauvaise. De là les fléaux, les pestes, les famines, les épidémies, les guerres, les destructions, parce que la vie se retrempe dans la mort (1). Détruire, c'est revivre.

(1) « L'âme humaine peut contempler sans effroi cette vaste scène du monde. Heureuse si dans le tumulte des éléments elle a pu s'élever à une hauteur d'où elle puisse voir passer avec calme ce torrent de ravages auquel sont livrées toutes les choses finies. » (Kant.)

Quel but doit donc poursuivre l'humanité? Amoindrir la vie, éteindre la vie, cesser la vie, car la vie c'est le mal.

> Qu'à jamais loin de moi le destin soit ton guide
> Et le malheur ton roi.

L'homme peut se délivrer de cet affreux courant, de ce cauchemar, par la mort et par le refus de sa volonté à concourir à la transmission de la vie. La mort sera alors une délivrance. Dans les spectacles de gladiateurs, on applaudissait ceux qui affrontaient la mort avec audace, on sifflait le lâche. Renonçons à la vie et soyons libres. Supprimons ainsi l'univers.

Nous voilà bien loin du christianisme. Le christianisme reconnaît la puissance du mal : Kant aussi. Mais le principe du bien doit l'emporter, par la vertu, selon Kant; par la rédemption, selon les chevaliers teutoniques. Leurs enseignements sont bien déracinés. Et la philosophie de Schopenhauer n'est pas restée confinée dans son foyer prussien. Elle s'est propagée de toutes parts avec les progrès de l'influence germanique. Le pessimisme allemand est prussien. C'est un produit septentrional. Les vrais bouddhistes dans l'Inde se trouvent dans l'Himalaya, au Thibet. On peut discerner déjà dans Kant certaines tendances pessimistes (1). Comment le pessimisme s'est-il développé en Allemagne, au moment où l'Allemagne traverse une belle époque de sa vie nationale? Faut-il y reconnaître une influence du climat? une infiltration des doctrines bouddhistes, car les religions se pénètrent les unes les autres? une sorte de protestation contre le christianisme, de la part de certaines populations, de certaines races qui ne s'en sont

(1) « La vie est au dessous de rien. Qui voudrait la recommencer? Quel prix lui donner? » *(Critique du Jugement,* 2e vol., p. 139.)

assimilé que le côté pessimiste? une secrète influence des vieilles traditions aryennes en faveur du principe du mal dans l'univers; traditions qui ont servi de fondement au mazdéisme, laissé leur marque dans les cultes brahmaniques, inspiré le bouddhisme, coopéré à la constitution du christianisme, montré leur persistance par les progrès du manichéisme dans le midi de l'Europe au moyen âge, provoqué le mouvement si curieux des Albigeois, et contribué à accentuer les tendances pessimistes de la Réforme?

Il ne faudrait pas croire que ces doctrines ne présentent aucun danger au point de vue politique. Dans Schopenhauer, même dans Hartmann, le pessimisme revêt une teinte de fanatisme. Il y a eu des doctrines négatives fanatiques. Les Arabes ont dû leurs si rapides succès à un fanatisme ardent. Les Mongols, les Tartares, étaient poussés par un fanatisme encore plus destructif. Des armées, persuadées que la vie est un très grand mal, pourraient être fort dangereuses pour des populations persuadées qu'elle est, au contraire, un grand bien. Les sanglantes et affreuses scènes des amphithéâtres à Rome ne développaient pas seulement la soif du sang et de la mort; elles avaient leur principe dans une véritable férocité. « In gladiatoriis pugnis timidos et supplices et ut vivere liceat obsecrantes, etiam odiosos solemus; fortes et animosos et se acriter ipsos morti offerentes, servare cupimus. »

Mépriser la vie, c'est ne pas y tenir. Que demandent les officiers prussiens? Que leurs soldats marchent sans souci à la mort comme les gladiateurs romains. Quant à eux, ils jouiront ensuite des conquêtes, ils partageront joyeusement le butin, tout comme Guillaume Ier l'a réparti entre ses associés Bismarck et de Moltke, dûment payés. La guerre de 1870 a été une affaire en participation. On parle des progrès de la civilisation. En 1814 les alliés ne demandèrent

rien à la France et lui laissèrent ses anciennes frontières. En 1870, les disciples de Kant et de Schopenhauer, mettant à profit ses illusions, ses théories sur la paix et la fraternité des peuples, la marche de la civilisation, ayant surpris la France désarmée, l'ont envahie, humiliée, rançonnée, démembrée, tout en commettant des actes de barbarie auxquels l'Europe n'était plus habituée.

§ 7. — LA FRONTIÈRE RUSSE

En quelques heures le chemin de fer vous conduit à la frontière, par Insterbourg. On laisse de côté, à droite, Eylau, Wehlau, Friedland. La contrée est riante jusqu'à Insterbourg, plus habitée, plus peuplée que les pâtures ou les landes qui séparent Hambourg de Berlin. Les seigles sont mûrs (20 août); on les coupe. Dans cette partie du nord de l'Europe, la récolte des seigles est la grande récolte. Tout le monde y prend part, les hommes, les femmes, les vieillards, les enfants, jusqu'aux animaux. Il en est ainsi pour nos fenaisons et surtout pour nos vendanges. De là, plus d'animation et de gaîté que dans la plupart des campagnes allemandes.

A partir d'Insterbourg, les bois, les bruyères reprennent de l'importance; les campagnes ont un aspect plus sévère; on sent qu'on approche de la Russie. On quitte l'Allemagne à Eydtkouhnen. Après avoir traversé un petit cours d'eau qui sert de frontière, on entre en Russie par la station de Wirballen.

Le contraste entre le milieu germanique et le milieu slave est extraordinaire. La casquette, de toutes couleurs, rouge, blanche, verte, remplace le casque. C'est un effet très curieux. Chaque espèce d'employés ou de personnages

porte une casquette de forme, de couleur différentes. La douane, la police, l'administration, l'armée, ont diverses casquettes. Ceux qui ne portent pas de casquette ont des bonnets, non moins différents. Grande profusion de costumes, tous nouveaux pour un Français. Le bonnet est particulièrement la coiffure du paysan et du juif russes. On n'a pas besoin de quitter la gare pour faire connaissance avec ce dernier. Ce n'est ni le juif français, ni le juif allemand à lunettes d'or. Le juif russe a la mine sordide, le nez très affilé, les cheveux longs, la houppelande traditionnelle; aussitôt qu'il vous aperçoit, il vous propose des roubles papier et probablement toute sorte de choses si on parle russe. Quant au paysan russe, que nous étudierons bientôt, il est grand, maigre, bien découplé; bonnet en peau de mouton, blouse rouge ou bleue, retenue par une ceinture de cuir. Il remplit la gare. Il a l'air vigoureux.

Le centre de la gare est occupé par la douane et la police, fonctionnaires à casquette blanche, ou verte, ou rouge. Parfois ces casquettes produisent l'effet de turbans. Police et douane russes sont extrêmement curieuses, à l'inverse de la police et de la douane allemandes, qui m'ont paru très civilisées. D'abord les passeports, puis les petits colis, puis les gros. Des gendarmes gigantesques vous surveillent. Toutefois, avec un peu de patience et quelques copecks joyeusement distribués, on finit par s'entendre fort bien avec ces divers personnages à casquettes. L'un d'eux cependant, ayant remarqué à ma main, et trouvé à son goût, un jonc charmant à petite épée, avec poignée d'ivoire, se l'appropria après m'avoir félicité de pouvoir entrer si facilement sur la terre des tzars. Depuis, les douanes m'ont fait parvenir, en échange, une sorte de lardoire, avec laquelle on pourrait chasser le loup. Les civilisations se différencient par les petites choses tout aussi bien que par les grandes.

Les contrastes entre l'Allemagne et la Russie s'accusent sur-le-champ. La Russie apparaît comme un milieu tout autre. Les vêtements des populations, les uniformes des soldats, les aliments dans les buffets des gares, tout est différent. Ces contrastes sont rendus plus sensibles par le changement de langue.

Ce n'est pas encore toutefois la vraie, la sainte Russie, avec ses bois sans limites et ses églises à dômes verts. Nous sommes en Lithuanie, fort belle province, l'une des plus précieuses acquisitions de la Russie. Combien la Lithuanie arrondirait la Prusse orientale ! Ne forment-elles pas deux sœurs ? On coupe aussi les seigles. Nous arrivons d'abord à Vilna ; l'aspect est plus pauvre. C'est à Vilna que l'armée française débandée, poursuivie, harassée, put prendre un peu de repos en novembre 1812 ; mais elle y trouva le typhus. Elle y laissa trente mille cadavres. Dans quelques chambres, ils étaient pressés les uns contre les autres, comme les feuillets d'un livre. Napoléon a tant aimé les Français !

Puis on quitte la Lithuanie et le matin de bonne heure on se trouve à Pskow. A Pskow plus d'illusion : les bouleaux sur pied et les bouleaux coupés pour l'hiver, rangés comme des trains, le long du chemin de fer ; les paysans en blouse rouge et ceinturon de cuir ; leurs femmes à jupons rouges, jambes et pieds nus ; au loin les dômes verts des églises, et de toutes parts, le silence, la solitude, la forêt.

C'est bien la Russie.

LIVRE TROISIÈME

Entraînement politique de l'Allemagne.

CHAPITRE NEUVIÈME

La Lutte pour la suprématie en Europe.

« Nous réussirons, avec l'aide de Dieu, à gagner pour la nation allemande la situation dans le monde à laquelle son importance historique, sa force et ses mœurs pacifiques, lui donnent droit. »

(Discours de Guillaume I[er], 26 mai 1870.)

§ 1. — LA MAITRISE DE LA PRUSSE

Avant de quitter l'Allemagne pour la Russie, comment ne ferions-nous pas connaître notre sentiment sur les graves problèmes de politique internationale contemporains, provoqués et portés au premier plan par l'action de la Prusse? Quand on visite l'Allemagne, qu'on parcourt ses journaux, qu'on suit de l'œil les diverses étapes de son entraînement politique, économique, militaire, ces problèmes se dressent d'eux-mêmes devant vous; ils vous accompagnent partout; ils ne vous quittent pas un seul jour. Mirabeau, le seul Français du XVIII[e] siècle qui ait bien connu la Prusse, saisi sa politique et deviné sa puissance, a dit : *La guerre est l'industrie nationale de la Prusse*. C'est à peu près ce que Montesquieu pensait des Romains : *La guerre est le seul art des Romains*. La formule de Montesquieu était plus exacte que celle de Mirabeau. Il y a en Allemagne d'autres indus-

tries nationales que la guerre. Grand par la guerre, le peuple allemand l'est encore par l'agriculture, par l'industrie, par le commerce, par son développement intellectuel (1). Le caractère propre, original de la Prusse, a été de montrer que l'acquisition de la richesse par toutes les branches du travail, ainsi que le culte des lettres, des sciences, des arts, pouvaient marcher de front, dans les temps actuels, comme sous Louis XIV, avec une puissance militaire telle que nul peuple ne s'y est élevé depuis les Romains. La direction que la civilisation avait prise en Europe au XVIIIe siècle, l'adoucissement général des mœurs, le rapprochement entre les peuples, les travaux et l'influence de génies tels que

(1) « Plus on considère l'ensemble du pays, moins on s'explique une erreur aussi nuisible à l'intérêt général. Dans tout le reste, ils sont admirablement organisés pour le progrès. Il n'est pas possible de mieux exploiter le capital intellectuel d'une nation. C'est dans la perfection de cette exploitation qu'est pour nous le vrai péril national. Il n'est pas dans la guerre avec l'Allemagne, comme nous nous sommes trop habitués à le croire, ce qui nous empêche de regarder d'un autre côté. La guerre n'aura peut-être pas lieu, et son issue est incertaine. Ce danger-là, c'est l'hypothèse et l'inconnu. Mais les progrès de l'Allemagne en industrie, ce sont des faits, positifs, palpables, dont les conséquences se font sentir à nous de mille manières, et que nous négligeons pourtant, bercés par les vieux souvenirs du temps où la France était la première des nations dans presque toutes les industries, l'Allemagne l'une des dernières... Regardez-les donc ! Ils passent devant nous. Demain, il sera peut-être trop tard pour les rejoindre. Le vrai péril national est là. Ils ont la volonté arrêtée de faire passer l'industrie allemande au premier rang.

» J'ai tellement l'impression que le danger est grave et proche que je voudrais voir reprendre ce sujet par des plumes plus autorisées que la mienne. Je voudrais que des hommes compétents se fissent une obligation patriotique de sonner l'alarme aux oreilles de nos industriels et de nos commerçants. » (Arvède Barine, *Débats*, 1er août 1893.)

Montesquieu, Leibnitz, Kant, Gœthe, Adam Smith, Turgot, la longue réaction pacifique qui a dominé en Europe de 1815 à 1854, avaient profondément modifié les idées sur la guerre et l'avenir des peuples européens. Les théorèmes et les prédictions de Joseph de Maistre étaient tombés dans un complet discrédit. Il semblait que la marche, si rapide et si brillante, de la civilisation, les progrès de l'aisance et de la liberté, avaient pour conditions la paix et la fraternité des peuples. Nulle part ces idées, ces espérances, n'avaient plus radicalement pénétré qu'en France au fond des esprits. A partir de 1815, non seulement les bras, mais les intelligences et les cœurs, avaient désarmé. Tout ce qui touchait à l'armée tombait en oubli. Souvenirs, traditions, institutions, mœurs, lois, tout était livré à l'abandon. Le service militaire avait pris un caractère totalement mercenaire.

La Prusse ne se laissa pas envahir par ce courant nouveau. Elle sut conserver les idées, les goûts, les institutions qu'elle tenait des siècles précédents, tout en entrant, avec une activité féconde, et des résultats considérables, dans le courant économique du siècle nouveau.

Aussi lorsque le roi Guillaume Ier s'adressa à elle pour continuer l'œuvre de sa mission historique, elle se trouva prête, elle ne marchanda pas son concours, elle se leva tout entière au son guerrier de la trompette. Cette métaphore appartient à M. de Moltke. Il n'en a pas été de même de la France. Il a fallu toutes les amertumes, toutes les douleurs, tous les sacrifices, toutes les insultes de la guerre de 1870 pour réveiller dans la vieille race celtique le souvenir de ses gloires et de ses devoirs militaires : réveil terrible, mais qui, avec l'aide de Dieu, sera salutaire.

Pas de problème plus ardu, en effet, que celui de savoir quelle place une nation doit tenir dans le monde. L'Europe entière, depuis plus d'un quart de siècle, se consume en

sacrifices accablants pour déchiffrer cette énigme. Nous n'aurions pas trop de tous les oracles ou prophètes antiques pour la comprendre. On peut se mettre d'accord à l'égard de l'importance historique de l'Allemagne et de sa force; en est-il de même quant à ses mœurs pacifiques? Les mémoires de César s'ouvrent avec le récit des invasions germaniques en Gaule. Ces invasions ne cessèrent pas sous les Romains; elles se sont renouvelées jusqu'au XIIIe siècle; elles ont repris pendant tout le XVIe siècle, à la fin du XVIIIe et trois fois en celui-ci (1).

§ 2. — L'INTERDICTION DE LA GUERRE

Un texte célèbre, emprunté au lieutenant même de Guillaume Ier, à M. de Moltke, va nous fournir le véritable sens de l'énigme royale. « Quel est l'homme de bon sens qui ne souhaiterait pas que les dépenses énormes que l'on consacre dans toute l'Europe aux choses de la guerre pussent être appliquées à des œuvres de paix? Mais cela n'arrivera jamais par la voie des négociations internationales. Je ne vois qu'une circonstance qui pourrait permettre d'atteindre le but désiré : ce serait la constitution en Europe d'une puissance qui, *sans être elle-même conquérante*, serait assez forte pour interdire à un voisin de faire la guerre. Eh bien! je crois que si cette œuvre bienfaisante doit jamais s'accomplir, c'est de l'Allemagne que partira l'initiative (2). »

(1) C'est ce qu'a bien compris l'auteur anonyme de *la Prusse et la France*. (Paris, 1872-1874, 2 vol.) Cet essai sur les causes de la guerre est le meilleur livre encore à lire sur les événements qui ont précédé et suivi la guerre de 1870. Barbier (1875) l'attribue à M. Arsène Legrelle.

(2) Ibid., p. 496.

Pour clairement saisir la portée de cette déclaration, il faut d'abord s'entendre sur la parenthèse : *sans être elle-même conquérante.* Depuis 1815, l'Allemagne et le Piémont sont les seuls peuples qui aient fait des conquêtes en Europe. Holstein, Slesvig, Hanovre, Saxe, Alsace-Lorraine, la Prusse ne s'est pas refusé d'user du droit de conquête. La pensée de M. de Moltke doit donc être rectifiée. Il faut dire : « d'une puissance conquérante assez forte pour... »

Interdire aux autres nations le droit de guerre, le conserver pour soi, c'est avoir la maîtrise. Nous n'avons pas besoin d'ouvrir Grotius ni Bluntschli. Kant est, à cet endroit, très suffisamment clair. Il nous a prévenus de ne pas quitter la garde de notre épée jusqu'à la constitution républicaine des États-Unis d'Europe. Heine nous a renouvelé l'avertissement (1).

La Prusse a donc en vue de s'emparer de la maîtrise de l'Europe, d'établir sa suprématie militaire, suprématie politique, suprématie économique. Elle a pour moyen l'union de l'Allemagne, pour instrument, la guerre. Nous avons insisté sur les grandes ressources actuelles de l'Allemagne, sans les amoindrir, sans les exagérer.

Derrière ces hautes prétentions de la monarchie prussienne

(1) « Je vous conseille d'être sur vos gardes ; tenez-vous toujours armés ; demeurez tranquilles à votre poste, l'arme au bras. Je n'ai pour vous que de bonnes intentions ; mais j'ai été presque effrayé quand j'ai entendu dire dernièrement que vos ministres avaient le projet de désarmer la France. » (Ibid., Ier vol., p. 320.) Heine ignorait que depuis 1815 la France avait désarmé.

Il faut comparer cet avertissement loyal aux effusions germaniques de la presse française aussi bien sous la monarchie de Juillet que pendant le second Empire : Jules Favre, Saint-Marc Girardin, Pelletan, Garnier-Pagès, Lamartine, E. de Girardin. L'auteur de *la Prusse et la France*, 1er vol., p. 175-200, est à cet égard impitoyable avec raison. Que penser des *désarmateurs* actuels ?

il faut voir également les aspirations d'un des rameaux les plus vigoureux de la race blanche, de la race germanique tout entière dont les diverses fractions forment un groupe, y compris l'Autriche allemande, de 75 millions de personnes.

Sans doute, les divers éléments de ce groupe se sont élevés à une haute civilisation. Néanmoins la civilisation de l'Allemagne, comme l'ont établi d'une façon péremptoire les événements de 1870, est encore inférieure à la civilisation de l'Europe occidentale (1). Les peuples qui en font partie auraient à subir une douloureuse déchéance si, pour faire la guerre, c'est-à-dire pour faire respecter leur droit par la force, ils étaient contraints de solliciter la permission du peuple allemand, représenté par la Prusse (2).

La déchéance des intérêts économiques et l'amoindrissement de la richesse ne seraient pas moins certains, car dans les luttes économiques, agriculture, industrie, commerce, le peuple allemand ne montre ni moins d'ardeur, ni moins de ruse, ni moins de persistance que sur les champs de bataille, peut-être davantage. Très friand de gloire militaire, le

(1) *La Prusse et la France*, p. 29, 30, 37, 75, 107, 108, 131. M. Bluntschli a reconnu lui-même que les pratiques de la guerre de 1870 n'ont fait faire aucun progrès à la civilisation (p. 122). Nous avons rapporté la conversation de M. Thiers avec M. de Bismarck à Versailles, dans laquelle ce dernier déclare que les deux peuples en lutte représentent deux civilisations qui ne peuvent se comprendre.

(2) C'était aussi la suprême prétention de Rome d'interdire la guerre aux autres peuples. « Lorsqu'ils avaient vaincu quelque prince considérable, ils mettaient dans le traité qu'il ne pourrait faire la guerre avec les alliés des Romains, c'est-à-dire ordinairement avec tous ses voisins; mais qu'il les mettrait en arbitrage; ce qui lui ôtait pour l'avenir la puissance militaire; et pour se la réserver toute, ils en privaient leurs alliés mêmes. » (*Grandeur et Décadence*, ch. VI.) Telle est la condition actuelle du roi d'Italie. Le prince de Naples vient d'accepter le poste de colonel à la suite du 145e de ligne à Metz.

peuple allemand la prise d'autant plus qu'elle s'épanouit en milliards, sans dédaigner aucun accessoire.

Par suite, les perspectives des États-Unis d'Europe sont bien autrement lointaines que Kant ne le supposait, puisqu'il faut d'abord sauvegarder l'Europe elle-même. Kant ne pensait qu'à une république, une confédération d'États libres. L'Allemagne entend commander à des États satellites, de même que le soleil s'impose aux planètes.

Comment réaliser cette tâche, comment accomplir cette mission ? Point de doute à cet égard. M. de Moltke, de ce chef, est d'une clarté parfaite. Et son élève le général-chancelier de Caprivi n'a non plus laissé, tout récemment, rien à désirer au sujet de la constitution d'un ensemble de forces militaires qui mettent l'Allemagne en mesure, par son évidente prépondérance, de s'imposer à tous ses voisins. Œuvre grandiose, mais, au fond, irréalisable, par le seul effort, quelque puissant, quelque patriotique qu'il soit, des Germains, avec quelque enthousiasme que tous, de la Vistule au Rhin et du Danube à la Baltique, entonnent le *Deutschland über alles*.

Interdire à la Russie, interdire à la France, interdire à l'Autriche-Hongrie de faire la guerre pour graviter humblement et docilement dans l'orbite allemande, est une pensée orgueilleuse, mais chimérique. De là la Triple Alliance, qui a pour objet unique de paralyser l'Autriche-Hongrie par son dangereux voisin l'Italie. Que l'Autriche-Hongrie ait la velléité de se détacher de l'alliance, elle se trouvera de nouveau placée, grâce aux belles combinaisons de Napoléon III, entre l'Allemagne et l'Italie, contrainte d'obtenir l'appui de la France, qui est bien loin, ou de la Russie dont la Hongrie a encore peur.

Avec le concours de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, l'Allemagne peut se croire suffisamment en mesure d'inter-

dire la guerre soit à la France, soit à la Russie, soit à l'une et à l'autre réunies; mais cette triple interdiction, de même que la Triple Alliance, ont créé et maintiennent en Europe un état de choses accablant, qui dépasse de beaucoup les prédictions pessimistes de Montesquieu et qui ne saurait se prolonger longtemps.

Les armements de la Prusse avant 1866 et de l'Allemagne avant 1870, quoique non tenus secrets, ont été, pour les diverses nations de l'Europe, une surprise. Les gens bien informés les connaissaient; mais les beaux esprits, à Paris et en France surtout, tenaient la Prusse comme une puissance modèle, libérale, civilisatrice, dirigeant l'humanité vers un avenir meilleur; les gouvernements, ainsi que les peuples, reculaient devant le poids des sacrifices à faire pour se défendre (1). Il a fallu tous les excès de la guerre de 1870,

(1) M. Thiers a figuré au nombre des députés qui, en 1867, ont nié avec le plus d'obstination les armements de la Prusse; il s'est montré l'adversaire intraitable du maréchal Niel. Ayant eu occasion d'être présenté au maréchal par mon oncle, le général Charles Levaillant, son camarade de Crimée, le maréchal renouvela avec amertume, les larmes aux yeux, ses plaintes contre les attaques de l'opposition et l'imprévoyance de la cour impériale. Déjà pour lui la guerre était certaine. Il y a dans les événements humains de douloureux rapprochements. Supposez Niel à Metz ?

Quant à l'attitude de la presse française, surtout celle de Paris, en 1866, 1867 et 1868, elle demeurerait sans excuse si elle n'avait été le reflet d'une opinion publique pervertie. Quand le gouvernement voulut organiser la garde mobile, des émeutes eurent lieu dans plusieurs villes. Napoléon III recula. Le *Journal des Débats*, qui a longtemps dirigé l'opinion sur la politique extérieure de la France disait, dès le 4 avril 1848 : « Tout ce qui unit et consolide l'Allemagne consolide aussi la France. » Telle était l'opinion de Saint-Marc Girardin. Napoléon III ne s'est pas seul trompé. *La Prusse et la France* accumule les preuves et les textes (p. 195-215, 1er vol.). Tristes pages, mais qu'il faut lire, car les peuples paient leurs erreurs comme les individus.

l'explosion d'ambition et de menaces dont elle a été suivie à l'égard de l'Europe entière, l'injonction péremptoire adressée à la Russie de ne pas entrer en 1877 à Constantinople, les déboires du traité de Berlin, pour mettre nettement, en plein jour, la maîtrise que la Prusse entendait s'attribuer sur l'Europe, au nom du peuple allemand. La Russie s'est alors considérée comme atteinte dans son indépendance, comme gênée dans sa libre action, comme blessée dans ses intérêts et sa dignité. Béni soit M. de Bismarck d'avoir permis à l'Europe de voir enfin clair dans les énigmes de la politique prussienne. A partir de ce moment, les principaux États, et même les petits, ont armé dans la mesure de leur population et de leurs ressources, sans que l'Allemagne, inquiète elle-même de l'éloignement de la Russie, ait songé à s'y opposer.

Moment décisif dans l'histoire de l'Europe contemporaine, car, après la guerre d'Orient, après le traité de Berlin, il eût été peut-être difficile à la France, toujours divisée par les partis, à la Russie, épuisée par une guerre coûteuse, à l'Autriche elle-même, de résister aux attaques de l'Allemagne.

D'ailleurs, le vieil empereur s'avançait vers le terme de sa carrière; il ne se souciait nullement de compromettre, dans une aventure quelconque, les résultats obtenus; il se complaisait à répéter que le sort de la guerre de France avait tenu à fort peu de chose, — ce qui est exact. — Supposez que Bazaine ait résisté deux mois de plus à Metz, ou que Mac-Mahon y ait été placé, tous les événements changeaient d'allure; il voulait mourir au sein d'une paix glorieuse, croyant avoir assez fait pour la Prusse. Puis survint la crise intérieure de l'Allemagne, la lutte de Frédéric III contre M. de Bismarck, sa mort, l'avènement de Guillaume II, la mise de M. de Bismarck à l'écart, sa disgrâce, sa déchéance, sa décrépitude dont nous jouissons, la mort de

M. de Moltke, tout ce renouvellement, ce flux perpétuel des choses qui assombrissait Schopenhauer, bien qu'il fût joyeux compagnon, et qui a changé à peu près la mise en scène de l'Europe.

§ 3. — LA RÉSISTANCE

Sous ce flux des choses passagères et miroitantes, de la disparition ou de la caducité des personnages, du rafraîchissement des décors, les grands courants restent les mêmes. Quelle résurrection quant à la France ! Que les temps sont changés ! pourrions-nous dire avec Abner. Elle est encore debout. Depuis 1872, malgré les spoliations allemandes, ses richesses ont augmenté de 100 milliards. Elle possède des institutions ultra-démocratiques, il est vrai, vacillantes comme toutes les démocraties. Mais à la volonté d'un dictateur hybride, sang mêlé italo-batave, tantôt illuminé, tantôt incertain, décrépit, miné par le diabète, a succédé un gouvernement régulier, à l'abri des surprises, des coups de tête, des traquenards étrangers. La patrie n'est plus gardée par une armée de mercenaires, dévouée avant tout à la cause d'une dynastie de condottières, mais par plus de trois millions d'hommes exercés, indépendants et prêts.

Ce ne sera certes pas la France qui subira la maîtrise de l'Allemagne : elle s'en affranchit chaque année davantage ; un à un se coupent les liens qu'avaient établis les traités de Francfort. On prétend qu'une partie de l'Allemagne, surtout les classes supérieures de l'Allemagne du Nord, ont conscience de ce relèvement de la France et que les ovations, dont elles entourent la vieillesse et la disgrâce de M. de Bismarck, cachent une sorte de protestation contre l'abandon de sa politique, contre le déclin de l'influence allemande en

Europe (1). Vaines protestations, ovations qui ne rendront à M. de Bismarck ni la vigueur des années, ni l'opportunité des circonstances. Napoléon III a plus contribué aux succès de M. de Bismarck et aux victoires de la Prusse que M. de Bismarck et la Prusse mêmes. Cet étrange personnage balayé de la scène politique de l'Europe, les forces en présence ont pu se mesurer face à face.

La prétention de la Prusse de s'emparer de l'hégémonie en Europe, au moyen de l'union allemande, ne peut conduire l'Europe qu'à de nouvelles guerres. M. de Bismarck et Guillaume Ier, qui ont su toutes les difficultés de la lutte de 1870, malgré tout ce qui a secondé leur fortune, n'ont pas voulu les entreprendre. Ils ont laissé cet ouvrage à leurs successeurs. La Prusse, l'Allemagne, les Hohenzollern reculeront-ils comme eux? C'est le secret de l'avenir. Mais il n'est pas interdit d'étudier ce secret; c'est un devoir rigoureux de ne pas en laisser dépendre sa destinée.

La race germanique est convaincue de sa supériorité. Elle peut se croire appelée à exercer une grande mission providentielle. Combien déjà ce sentiment est profondément exprimé dans le chant patriotique : *Deutschland über alles!*

> L'Allemagne, l'Allemagne par dessus tout,
> Par dessus tout dans le monde,
> Si pour se défendre et attaquer
> Elle s'unit fraternellement (2).

M. de Moltke se trouvait en parfait unisson avec le peuple allemand quand, dès 1868, il attribuait à l'Allemagne la force et le droit d'interdire la guerre aux autres nations de l'Europe.

(1) C'est le point de vue développé avec talent dans un article de l'*Economist* du 30 septembre dernier.

(2) La *Marseillaise* est un chant de défense; le *Deutschland über alles* un chant d'attaque.

§ 4. — DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE ET DE LA RUSSIE

Mais en attendant de se mettre au service de la Providence, le peuple allemand entend ne pas négliger les occasions de lever, de temps à autre, des indemnités de 5 milliards, avec les accessoires, et de faire triompher les revendications traditionnelles de la race germanique. Il réclamerait donc contre la France, au nom du droit historique et d'une possession remontant jusqu'au traité de Verdun et même au delà, le surplus de la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre, l'Artois, — au moins sept départements; même, au besoin, l'ancien royaume d'Arles, comme une sorte de tampon.

Voici, d'ailleurs, sur ce grave sujet, le témoignage du duc de Richelieu, qui a tant contribué au relèvement de la France après 1815 : « Je possède une carte, titre d'honneur et de gloire, dont je ne me séparerai jamais; elle me fut donnée par l'empereur Alexandre après la signature du traité du 20 novembre (1815); il me l'avait fait voir plusieurs fois pendant les négociations, et quand nous nous séparâmes il m'en fit présent avec les paroles les plus touchantes. Sur cette carte est tracée la ligne des provinces qu'on voulait arracher à la France : ce que l'appui seul de l'empereur Alexandre parvint à empêcher. Cette ligne comprenait une partie de la Franche-Comté, toute l'Alsace, une grande partie de la Lorraine, et les Trois-Évêchés, Sedan, Stenay, Mézières, Givet, tout le Hainaut et la Flandre française jusqu'à la mer (1). »

(1) Extrait par la *Nouvelle Revue* (15 octobre 1893) d'un rapport inédit du duc de Richelieu.

Le *Neuer Kurs* de Berlin, organe du général Caprivi, chancelier, s'exprime ainsi (octobre 1893) sur ces projets :

« On a constaté que la fusion des races dont les Français sont

Il réclamerait contre la Russie : la Lithuanie, la Courlande, la Livonie, l'Esthonie, complément naturel de la véritable Prusse ; à la Belgique, toute la partie flamande ; les deux tiers des cantons suisses et les provinces allemandes de l'Autriche. Ce serait l'application du principe des nationalités, ayant pour fondement la communauté de langage. Fortifié par ces acquisitions, le peuple allemand pourrait parler en maître. En tout cas, on conviendra que la communauté de langue — qui n'existe ni quant à la France, ni quant à la Russie — n'est pas sans offrir quelques dangers.

Ces idées ne sont pas réduites à l'état de théories plus ou moins chimériques. Elles se traduisent par des projets de mouvements territoriaux sur des cartes géographiques, exposées dans les écoles et ornant la plupart des cours élémentaires. Le gouvernement prussien n'a garde de s'y montrer défavorable ; car tout cela prépare son œuvre. C'est lui qui est chargé ou qui se charge de ramener le tout à la réalité.

issus ne contient que 60 °/₀ d'éléments gaulois, 10 °/₀ d'éléments romains et 30 °/₀ d'éléments germaniques. Nous avons le droit de nous assurer la tranquillité. Il faut remettre les choses en l'état où elles étaient avant l'époque de François Ier. Entre nous et les Français, il n'y a qu'une frontière légitime au point de vue du droit international, c'est celle qui a jadis séparé l'Austrasie et la Neustrie, sans parler de la Flandre. En un mot, il faut rétablir la frontière de l'empire allemand telle qu'elle était sous l'empereur Charles-Quint. Après une nouvelle guerre victorieuse, nous prendrons sept départements à la France : le Nord, la Meuse, la Meurthe, les Vosges, la Haute-Saône, le Doubs et le Jura. La population de ces territoires est de sang allemand, bien qu'elle ait adopté depuis le moyen âge des mœurs welches. »

Ces idées nous semble extraordinaires. Eh bien ! M. Van Praet, dans ses essais fort remarquables sur la politique des États aux trois derniers siècles, en est tout imprégné. Il regrette le royaume de Bourgogne !

Viendra, sans doute, le jour où la France parlera à son tour.

§ 5. — HÉGÉMONIE DE LA RACE GERMANIQUE

L'action de la race germanique autour d'elle s'exerce par divers moyens :

1° La propagation de la langue, probablement le plus puissant, parce que la langue est le véhicule qui porte, de toutes parts, les idées, la littérature, les conceptions, le commerce allemand. On peut évaluer à 75 millions la consistance du groupe qui parle allemand. Voici, à l'égard des divers groupes, les chiffres adoptés par M. Mulhall :

	1801	1890
	—	—
Groupe anglais..........	20.520.000	111.120.000
— français.........	31.450.000	51.200.000
— allemand	30.320.000	75.000.000
— russe...........	30.770.000	75.000.000
— espagnol........	26.190.000	42.800.000
— italien..........	15.070.000	33.400.000
— portugais.......	7.480.000	13.000.000
Ensemble...	161.800.000	401.520.000

NOTA. — Ce tableau n'est guère favorable aux ambitions de la race germanique et à ses projets d'acquérir la suprématie en Europe.

2° L'annexion à la Confédération germanique. Toute confédération comporte une certaine indépendance. Nous avons déjà insisté sur l'importance de ce mode d'acquisition. Mieux vaut pour l'Alsace-Lorraine faire partie de l'Allemagne même qu'être englobée dans la Prusse.

3° Toutefois, la Prusse n'entend pas perdre ses droits. Elle fera en sorte de former toujours le bloc dominateur de la Confédération. C'est ainsi que, durant le XVIIIe siècle, elle

a acquis la Poméranie antérieure, la Frise orientale, la Silésie, la Prusse occidentale et, durant le XIXe, une partie de la Westphalie, le duché de Posen, la Lusace, la Poméranie suédoise, une partie de la Saxe et de la Pologne (1).

Il ne faut pas confondre ces deux forces d'acquisition. L'Allemagne prend d'un côté; la Prusse prend d'un autre côté.

4° La revendication historique. Est allemand tout territoire sur lequel, dans ses pérégrinations, a vécu une tribu allemande. Des droits des tiers, nul souci.

Cette ambition, ces prétentions, cette politique, auraient pu exposer l'Europe, la France, en particulier, et plus tard l'Angleterre elle-même, aux plus graves dangers, si la Prusse n'avait pas, en 1878, commis la même faute que Napoléon en 1800, en refusant de donner à la Russie un blanc-seing en Orient. La Russie s'est alors lentement détachée de l'alliance traditionnelle qu'à son lit de mort Guillaume Ier recommandait à sa famille de toujours maintenir comme l'ancre de la dynastie et de la Prusse. Elle était déjà compromise. La France aurait-elle pu trouver en Autriche-Hongrie un appui solide, dévoué, suffisant? C'est une question pleine d'anxiété, en présence de l'attitude de l'Italie.

§. 6. — LA GRANDE LUTTE EUROPÉENNE

Aujourd'hui, sur le damier européen, les places sont prises. L'Allemagne peut compter sur l'Italie; la France sur la Russie. Mais le concours de l'Italie ne suffit pas pour procurer à l'Allemagne le droit suprême d'interdire la

(1) Voir article « Prusse » dans l'excellent dictionnaire Vivien de Saint-Martin.

guerre à tous ses voisins. Le concours même de l'Autriche serait-il assez certain, assez complet, assez efficace pour garantir cette suffisance? Il est permis d'en douter, pour deux raisons. La première a trait aux ressources mêmes de l'Autriche-Hongrie. Dans une guerre contre la France et la Russie, elle ne peut agir contre la France, pas plus que contre la Russie, qu'à terme éloigné, à cause des distances. Quand ses armées pourront entrer en ligne, les masses immenses de la Russie l'envelopperont elle-même; il ne lui est même pas possible, pour la même raison, d'arrêter la marche des Russes sur Berlin. La seconde raison, quoique non militaire, a cependant une tout autre portée. Acceptons l'hypothèse d'une nouvelle débâcle de l'armée française — Azincourt a eu lieu soixante-neuf ans après Crécy et cinquante-neuf ans après Poitiers — et d'une défaite des Russes : que devient l'Autriche allemande? Ne sera-t-elle pas le plus beau joyau à annexer à la Confédération germanique? Il faut être aveugle pour ne pas reconnaître que l'alliance franco-russe est la garantie la plus réelle de l'indépendance de l'Autriche-Hongrie, comme, au surplus, de tous les petits peuples de l'Europe. Victorieux, le peuple allemand les englobera, de gré ou de force, dans la Confédération germanique, sauf par la Prusse à prendre elle-même ce qui lui conviendra le mieux. Victorieuses, la France et la Russie n'auront à régler leurs comptes qu'avec l'Allemagne. Leur dualité est la garantie de leur modération. La Triple Alliance est une alliance de guerre; l'alliance franco-russe est une alliance de paix. Celle-ci garantit l'équilibre européen; celle-là prépare l'hégémonie allemande. C'est ce que l'on comprend fort bien à Vienne et même à Buda-Pesth. Nulle acquisition en Europe ne convient à l'Allemagne comme les provinces allemandes de l'Autriche. Cela saute aux yeux. Ce serait un autre don de joyeux avènement que la Champagne

et même que la Bourgogne. Aussi les insinuations, démarches, avances de l'Italie à Vienne, demeurent-elles sans écho.

Il résulte de ces considérations que la Triple Alliance expose l'Autriche-Hongrie à des dangers bien supérieurs à ses avantages, dont le plus immédiat est de la débarrasser des menaces de l'Italie, appuyées par l'Allemagne. Ces menaces n'ont aucune portée devant l'alliance franco-russe. C'est ce que beaucoup d'esprits, en Autriche et en Hongrie, admettent. Ils répudient hautement les rancunes invétérées de l'aristocratie hongroise contre la Russie et contre la France. Ils comprennent que l'intérêt de la monarchie austro-hongroise est identique à celui de la France; ils se rendent bien compte que si, vaincue dans une nouvelle guerre, la France était saignée à blanc, — c'est ainsi qu'on résume les projets des Allemands, — le tour de l'Autriche ne serait pas long à arriver.

Nulle part, la littérature militaire ne paraît s'occuper aussi activement qu'en Autriche des éventualités d'une grande guerre, plus ou moins prochaine. On n'en fixe pas le moment, mais on la tient comme inévitable. Les uns en évaluent le coût à 20, les autres à 30 milliards. On est d'accord pour reconnaître que l'acharnement de la lutte sera proportionnel à son importance. En général, on en traite comme si l'Autriche devait s'en désintéresser. Elle n'a, en effet, absolument rien à gagner à y prendre part. Son véritable rôle, si elle est habilement conseillée, c'est celui d'arbitre qui peut lui échoir comme en 1813. Si Napoléon avait écouté les sages avis de M. de Metternich, les destinées de la France changeaient. La fonction actuelle de l'Autriche-Hongrie est identiquement la même. A elle d'aider l'Europe à s'affranchir de l'hégémonie de l'Allemagne.

§ 7. — LES ARMEMENTS

La Prusse a la parfaite intelligence de cette situation. Elle persiste à croire à sa mission providentielle. Elle veut être assez forte pour imposer la paix à l'Europe. Trois fois, depuis 1871, elle a exigé un nouvel effort, de nouveaux sacrifices du peuple allemand pour accroître l'armée allemande; deux fois, en dix ans, le Parlement a été dissous et appel a été fait aux électeurs sur la question de l'armée. Au mois de juin 1893 la dernière consultation a eu lieu. Le peuple allemand a accepté les sacrifices qu'on lui demandait. L'armée active a été augmentée de plus de 60,000 hommes avec une dépense annuelle d'au moyen 100 millions m. Nul doute que la France et la Russie ne se mettent en mesure de ne pas se laisser distancer par l'Allemagne : nouveaux armements, nouvelles dépenses. Alliées de l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie essaient, en vain, de répondre à ses ordres. L'Italie subit un change de 15 °/₀; elle n'a plus de circulation métallique; la misère, le brigandage, l'envahissent; elle ne trouve plus à emprunter qu'en Allemagne. Moins ardente, plus prudente, l'Autriche attend. L'agio est remonté à Vienne à 8 °/₀; aussi, elle a dû momentanément renoncer à abolir le cours forcé. La surcharge pour tous les peuples devient extrême. Elle est moins grande pour la France et pour la Russie, quoique lourde toutefois, de même que pour la plupart des autres nations qui croient, au milieu de tels armements, devoir prendre quelques précautions.

En 1866, de même qu'en 1870, la Prusse s'est assuré, avant tout, la supériorité numérique et la supériorité technique de préparation. Elle a toujours opéré au moyen de masses immenses : 1 contre 4 à Reichshoffen ; 1 contre 2 à Saint-Privat et à Sedan, de manière à paralyser, par l'enve-

loppement, les plans des généraux et le courage des soldats. Elle a continué ses armements, non seulement après Sadowa, mais après la paix de Francfort, comme si elle n'avait accompli qu'une partie de sa tâche. Et par armements, il ne faut pas entendre une préparation, plus ou moins rapide, à la guerre, mais un entraînement constant de toutes les forces vives de la population, de telle sorte que ces forces puissent être soudainement levées et immédiatement mises en marche, avec l'équipement militaire le plus perfectionné, comme si elles étaient tenues de tout temps sur le pied complet de guerre et prêtes à partir. Seules les armées romaines, particulièrement pendant les meilleures époques de l'Empire, ont atteint à cette perfection. Mais l'Allemagne, bien que ne comptant pas encore une population de 50 millions d'habitants, dispose de forces bien autrement considérables que l'Empire romain avec 120 millions.

En 1870, les forces militaires allemandes dépassaient 1,200,000 hommes. L'ouvrage du général Chareton, publié au moment de la guerre, est explicite sur ce point. On peut tenir pour certain, sans rien exagérer, que ces forces représentent aujourd'hui le double, au moins, avec une organisation plus parfaite encore qu'en 1870, et qu'après avoir levé un million d'hommes, à cette époque, l'Allemagne serait en état d'en lever, armer, équiper, entretenir deux millions aujourd'hui. M. Mulhall donne le chiffre de 1,492,000 hommes pour le pied de guerre; mais toutes les réserves disponibles ne sont pas comprises dans ce nombre.

Les peuples européens, que le courant pacifique du XVIIIe siècle avait habitués à la paix, convertis même, car ils en ont joui de 1815 à 1848, sans interruption, se trouvent donc en présence d'un grand danger. Une race puissante,

sous la main d'un gouvernement de fer, aspire à la suprématie et dispose pour y parvenir d'une armée colossale et admirable.

Cette armée, nous n'avions pu en rencontrer que quelques fragments épars autour de Paris, en 1871. Pendant notre traversée de l'Allemagne, nous n'en avons vu qu'un ou deux régiments à Berlin. Nous nous sommes rendu dernièrement à Trèves et à Metz, pour assister à la revue du VIIIe et du XVIe corps. Qu'on nous permette d'emprunter au *Siècle* notre compte rendu de la revue du VIIIe corps :

Le terrain de la revue est la reproduction du champ de courses de Longchamps. Il est limité par la Moselle, dont les riches coteaux lui servent de décor. Les tribunes, au lieu de tourner le dos au fleuve, comme à Paris, sont de face. Le VIIIe corps était massé entre la Moselle et les tribunes. On évaluait à 35,000 hommes sa consistance sous les armes. L'empereur l'a d'abord inspecté minutieusement. Puis deux défilés ont eu lieu, l'un par sections, l'autre par divisions en masse.

De tout temps, les troupes allemandes ont eu l'art de la parade, mais il ne faut rien exagérer ; la parade du samedi 2 septembre 1893 avait un aspect tout à fait militaire. On ne saurait voir de plus belles troupes, mieux dressées, plus correctes, surtout en meilleure tenue, quoique sans recherche. Nous en étions saisi. Quel organisme formidable ! Quelle menace pour l'avenir de l'Europe ! Combien nous comprenions plus étroitement encore la nécessité inéluctable, pour la France, de l'alliance avec la Russie et d'une organisation militaire de premier ordre !

On peut dire que les soldats de Frédéric Ier et de son fils manœuvraient déjà aussi bien, il y a plus de cent ou cent cinquante ans ; mais derrière cette armée, si redoutable alors, ne se trouvait pas, comme aujourd'hui, un peuple de 50 millions d'âmes, tout militaire, aimant l'armée, croyant à sa mission, avide d'améliorer sa condition par la conquête.

Nous ne ferons pas de comparaison détaillée. Peut-être le fantassin français est-il l'égal du fantassin allemand ! peut-être,

malgré certaines dissemblances de tenue, vaut-il mieux; nous ne discuterons pas ces questions; nous ne rapprocherons pas la cavalerie ni les artilleurs : nous nous contenterons de dire que, disposant de 18 ou 20 corps, comme celui que nous avons vu, l'empereur allemand a sous la main une force comme jamais aucun État n'en a possédé, même les Assyriens, même les Romains, même Louis XIV et Napoléon Ier. Demain, un simple ordre de Guillaume II peut tout mettre en marche.

C'est donc un immense changement en Europe, un démenti absolu aux espérances et aux critiques de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de Kant.

Au retour, nous avons dû repasser tout le long de la grande rue de Trèves entre deux rangs de vieux soldats médaillés, formés en sociétés (*Vereine*) militaires, à côté d'une multitude de personnes accourues pour saluer l'empereur. Il fallait voir avec quel respect tous ces braves gens accueillaient le moindre officier! Quelle union, quelle confraternité ! Toutes les maisons étaient pavoisées, enguirlandées, — partout des fleurs, des bouquets, des couronnes. Toutes les fenêtres garnies de femmes et d'enfants, de jeunes filles en toilette, des fleurs à la main. Dès que l'empereur est annoncé, des hourras inouïs ont éclaté de toutes parts. J'avais pris place à la fenêtre d'un Gasthof. C'est de là que j'ai vu le cortège. L'empereur à cheval vêtu d'une redingote gris clair, coiffé du casque, saluait de tous côtés avec une véritable joie pleine de cordialité. Rien d'exagéré. La loyale concordance entre le souverain et la population. Alors seulement, nous avons pu comprendre la force du sentiment monarchique allemand et la facilité avec laquelle Guillaume II avait pu congédier un aussi grand serviteur que Bismarck.

Derrière l'empereur marchaient plusieurs compagnies à pied de la garde, troupe remarquable par le choix, la taille, la santé, la jovialité des soldats. On aurait dit des compagnons suivant leur chef, comme dans Tacite.

Le XVIe corps ne le cède en rien au VIIIe.

Le péril pour l'Europe est donc extrême. Par suite l'Europe entière est en armes. De 1865 à 1892 les principaux États

ont augmenté dans les proportions qui suivent leur armée permanente :

ÉTATS	Pied de paix.		Pied de guerre.	
	1865	1892	1810	1890
France	404.155	572.290	570.000	1.315.000
Russie	613.900	781.518	558.000	1.720.000
Autriche	280.996	339.330	347.000	1.150.000
Prusse	212.631	507.507	160.000	1.492.000
Autres pays allemands	220.147			
Italie	222.321	247.798	75.000	940.000
Angleterre	142.477	227.321	307.000	606.000
TOTAL	2.096.627	2.675.764	2.017.000	7.223.000

Les chiffres de la dernière colonne sont empruntés au *Dictionary* de M. Mulhall. Les masses, équipées et armées, que la France et l'Allemagne pourraient mettre en mouvement sur-le-champ sont beaucoup plus considérables. On peut les porter à plus de deux millions (1) pour chacune d'elles.

(1) On rencontrera dans de bonnes publications des chiffres beaucoup plus élevés, mais exagérés. En 1870, l'Allemagne n'est pas arrivée à lever tout à fait 1,200,000 hommes. Et cependant elle était très fatiguée de la guerre, malgré ses victoires. En portant à 2 millions, pour l'Allemagne et la France, les soldats exercés que l'une et l'autre pourraient nourrir, entretenir, soigner, solder, nous nous tenons dans les limites de la raison. Dans les armées, la quantité ne suffit pas. A Mars-La Tour, 100,000 Français ont été longtemps arrêtés par 60,000 Allemands, et à Gravelotte, il n'a tenu qu'à Bazaine de vaincre 200,000 Allemands avec 130,000 Français. La résistance que 32,000 Français à Reichshoffen ont opposée à 140,000 Allemands le dit assez. Il ne faut pas non plus s'effaroucher de la différence de population entre la France et l'Allemagne. La France possède 8 millions d'hommes de vingt à cinquante ans.

Cet accroissement de forces a été accompagné d'un accroissement proportionnel des dépenses. Le tableau ci-après en présente le résumé, — guerre et marine comprise.

ÉTATS	En millions de francs.				
	1865-66	**1869-70**	**1880-81**	**1886-87**	**1892-93**
France	536.1	549.3	1.016.1	904.7	897.0
Russie	601.2	615.6	872.8	982.3	1.107.1
Allemagne			501.4	539.4	822.7
Autriche-Hongrie	472.5	573.6	311.4	342.6	421.4
Italie	247.4	184.4	237.0	342.6	355.1
Angleterre	632.0	605.6	760.6	978.4	832.4
Belgique	34 9	36.8	44.1	45.6	47.0
Hollande	142.3	127 8	174.0	200.3	170.3
Suisse	45 3	50.5	69.7	69.4	75.3
Espagne	4.8	4.8	14.1	17.2	36.7
TOTAL	2.716.5	2.748.4	4.001.2	4.422.5	4.758.0

Ces chiffres se décomposaient ainsi qu'il suit entre la guerre et la marine en 1892 :

ÉTATS	En millions de francs.		
	Guerre.	Marine.	Total.
Russie	915.6	191.5	1.107.1
France	631.6	255.4	887 »
Angleterre	440.7	391.7	832.4
Allemagne	716 »	106.7	822.7
Autriche-Hongrie	391.2	30.2	421.4
Italie	247.5	107.6	355.1

Il résulte de ces chiffres que l'Allemagne a consacré, en 1893, à son armée 84.4 millions de plus que la France, y compris le surcroît nouveau qu'elle a accepté. La France

et la Russie devront suivre l'impulsion de l'Allemagne. La France atteindra 700 millions et la Russie 1 milliard (1).

L'Allemagne redouble, accélère, accumule les armements. En 1880, le budget militaire allemand s'élevait à 452 millions; elle l'a porté en 1893 à 716 millions. Cette grande augmentation a désorganisé les finances de tous les États allemands, même celles de la Prusse. L'Allemagne peut encore emprunter : son crédit est intact; elle peut même demander davantage à l'impôt. Emprunts et taxes ont toutefois certaines limites. A qui fera-t-on croire que ces sacrifices sont faits en vue de la paix ? L'attitude de Guillaume II à Metz, en septembre dernier, la présence du prince de Naples à ses côtés, ses discours, ses conseils, tout cela n'indiquait pas un désir ardent de vivre en paix, mais la volonté de l'imposer. C'est cette volonté qui sera brisée, parce qu'elle est contraire à l'indépendance, au droit et à l'honneur des autres nations.

Le discours prononcé le 3 mai 1893 au Reichstag par le chancelier de l'empire, général Caprivi, pour justifier les nouveaux armements de l'Allemagne, est le commentaire vivant des paroles de l'empereur Guillaume Ier et de M. de Moltke, rapportées plus haut. Ce commentaire ne laisse aucune échappatoire possible sur le but poursuivi par la Prusse : *contraindre* par la force tous les peuples

(1) Ces deux derniers tableaux ont été empruntés à l'*Économiste européen*, 15 septembre 1893. Voici les chiffres donnés pour 1892-93 par le *Statesman Year Book* :

Russie : 226,197 millions roubles pour l'armée, et 45,468 millions pour la marine ; — Allemagne : 465.7 millions marks pour l'armée, et 45.2 millions pour la marine ; — Italie : armée 243 millions lires, marine 100 millions ; — Autriche-Hongrie : armée 126 millions florins, marine 12 millions ; — Angleterre : armée 17,631,000 livres sterling, marine 14,240,000 ; — France : armée 670 millions francs, marine 212 millions, sans les colonies.

à la paix. C'est exactement la politique du Sénat romain : *Pacisque imponere morem.*

« Il s'agit de l'honneur, de l'existence et de l'avenir de l'Allemagne. Nous avons besoin d'augmenter nos forces militaires pour maintenir la paix. Mon prédécesseur envisageait aussi une augmentation de l'armée comme nécessaire. Or, tout le monde le considère certainement comme un génie diplomatique tel qu'on n'en voit de semblables qu'à des intervalles de plusieurs siècles. Et l'on ne peut pas espérer que nous ayons toujours de pareils phénomènes diplomatiques à notre tête. Nous voulons donc maintenir la paix; *mais si nous n'y réussissons pas, nous voulons vaincre.*

» Tout le peuple allemand, dit-on, ne craint que Dieu. C'est beau et digne; mais l'absence de la peur ne constitue pas une garantie, si l'armée et l'armement ne sont pas suffisants. Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre une guerre offensive, mais nous voulons être *assez forts pour pouvoir prendre l'offensive au point de vue stratégique, c'est-à-dire pour ne pas commencer la guerre sur notre territoire, mais sur celui de l'ennemi.*

» Il ne s'agit pas tant de savoir si nous sommes en état de prendre l'offensive stratégique en combattant contre la France seule, que de savoir si le sort de notre région frontière nous est indifférent.

» Peut-il nous être indifférent que le nord du pays, les provinces de la Prusse orientale et de la Prusse occidentale, la Posnanie et peut-être aussi la Silésie, soient envahis par l'ennemi ? L'offensive seule peut nous préserver de ce malheur.

» Les demandes que nous formulons sont réduites au minimum le plus strict. Où voit-on là du militarisme ? Nous ne pouvions certes pas attendre que les électeurs nous invitassent à présenter un projet de loi comme celui dont il s'agit, ou que l'ennemi eût pénétré dans le pays. Nous devons être à la hauteur de notre tâche au moment de la mobilisation. A ce moment-là, une giberne bien garnie vaudra mieux qu'un portemonnaie rempli; la cote de la Bourse ne fera pas alors la guerre, mais la guerre fera la cote de la Bourse. »

Peut-on être plus clair ? L'Allemagne entend maintenir la paix, tout en ayant le droit de commencer la guerre, afin d'être toujours en mesure d'attaquer et de porter ses armées chez ses voisins. Jamais de pareilles menaces n'ont été faites à l'Europe.

Aussi à peine le Reichstag recule-t-il devant la responsabilité de ces armements qu'il est dissous sur l'heure, et sur l'heure l'empereur Guillaume I[er] fait appel au peuple allemand. Le peuple allemand s'est associé, sans hésiter, à la politique de la Prusse. Au surplus, les acclamations dont il étourdit le cadavre du vieux chancelier en disent assez sur ses sentiments. Les armements sont votés sans discussion; à peine votés, sans attendre l'ouverture des crédits, les nouveaux bataillons rejoignent les régiments (1).

Donc point d'illusions. Les manifestations de Metz ne peuvent en laisser qu'aux *sans-patrie.*

§ 8. — DÉPENSES ET RESSOURCES COMPARÉES DES ÉTATS EN LIGNE

Depuis 1865, les ressources de la France, de l'Allemagne et de la Russie se sont développées rapidement. C'est ce qui

(1) A dater du 1[er] octobre 1893, l'effectif de 480,000 hommes composant les forces militaires de l'empire d'Allemagne est ainsi réparti dans l'armée active, garde royale prussienne comprise :

Infanterie, 538 bataillons et 173 demi-bataillons; cavalerie, 465 escadrons; artillerie de campagne, 494 batteries; artillerie à pied, 37 bataillons; pionniers du génie, 23 bataillons; sapeurs de chemins de fer, 7 bataillons; train des équipages, 21 bataillons.

A titre d'essai, l'armée allemande va se composer, en temps de paix, de soldats servant trois ans sans interruption dans la cavalerie et l'artillerie à cheval, et deux ans sans interruption dans les autres troupes.

explique comment elles supportent de pareilles dépenses. Il n'en est pas de même de l'Autriche-Hongrie, parce que les progrès de la richesse ont été moins grands. Quant à l'Italie, il ne lui est plus possible de suivre le mouvement.

Ces dépenses, toutefois, ne donnent aucune idée du coût des prochains conflits, parce que les armées, appelées à entrer en ligne, seront au moins quadruples des stocks permanents actuels. C'est alors que l'Europe sentira tout le poids qui pèse sur elle par la volonté de la Prusse.

On se demande quels seront les peuples en état de faire face à ces dépenses (1) ? Ce n'est pas, d'abord, l'Italie. L'Italie avait réussi, après de pénibles sacrifices, à suffisamment améliorer ses finances, pendant le ministère de M. Magliani,

(1) Cette intéressante question vient d'être le sujet d'un article de sir Charles Dilke dans la *North American Review* (octobre 1893). Le spirituel reviewer conclut que, sauf l'Italie, les divers peuples peuvent entretenir leurs armements.

De son côté, M. de Kaufmann, publiciste allemand, a établi une répartition des charges comparées des États; mais il a oublié de mettre les ressources à côté des charges. Les sommes représentent des millions de marks, et les prorata des marks.

	Dette.	Dépense.	Total.
Prusse	308	420	728
Par tête	10	13	23
Autriche	290	211	500
Par tête	12	8	20
Italie	566	294	860
Par tête	18	9	27
France	849	772	1.621
Par tête	22	20	42
Angleterre	566	637	1.203
Par tête	14	16	31
Russie	668	988	1.657
Par tête	6	8	14

pour abolir à la tois l'impôt sur la mouture, c'est-à-dire sur le pain, et le cours forcé. Elle avait pu, grâce à une sagesse prolongée et à la clientèle de la France, emprunter 600 millions en or. Mais sa situation restait précaire. La révolution unitaire l'avait accablée de charges terribles, telles qu'il est permis de se demander si cette unification pourra durer. La prudence la plus grande lui était imposée. Cette prudence, elle ne l'a pas eue. A la suite de l'occupation de la Tunisie par la France, elle s'est séparée de la nation qui l'avait, peut-être sans y réfléchir assez, unifiée sous l'hégémonie piémontaise, pour former contre elle la Triple Alliance.

Cette alliance lui a fait contracter des engagements au dessus de ses ressources. Le crédit de la France lui a été retiré. Elle y a substitué celui de l'Allemagne ; mais combien le marché de Berlin est-il plus étroit que celui de Paris! Nous l'avons indiqué plus haut. Au retrait du crédit de la part de la France, l'Italie a répondu en engageant une lutte économique désastreuse pour elle, indifférente à la France. Les rentiers français ont dès lors commencé à échanger leurs rentes italiennes contre des rentes russes. La rente italienne, malgré tout l'appui de l'Allemagne, est tombée de

D'autre part, il répartit comme suit les recettes par tête d'habitant :

	Taxation par l'État.	Recettes nettes des exploitations industrielles et domaines.
Prusse	22.80	17.43
Autriche	30.30	2.50
Italie	31.20	4.40
France	58.40	4.12
Angleterre	39.20	3.18
Russie	17.90	3,89

102 francs à 78 francs. « L'Italie, disait naguère M. Germain, fondateur du Crédit Lyonnais, reconnaîtra elle-même ce que vaut le crédit de la France. » Tandis que les fonds russes montaient, les fonds italiens baissaient. Berlin n'a pu les soutenir parce qu'il a fallu suffire simultanément aux besoins incessants de l'Italie et aux ventes du marché de Paris. D'après les derniers relevés de paiement des coupons de la rente italienne à l'étranger, le marché allemand détiendrait pour plus de 30 millions de rente italienne, soit un capital de 500 à 600 millions de francs [1]. Il faut ajouter à ce capital les sommes avancées sur obligations des chemins de fer. Il y a phéthore de valeurs italiennes à Berlin. Aussi, lorsque pendant l'automne (1893) il a été question d'un fort emprunt italien en Allemagne, la rumeur s'est-elle répandue en Europe que les banquiers allemands avaient parlé de soumettre les finances italiennes à un consortium germanique de gestion. Cette rumeur a été accueillie avec douleur en Italie. Par une bizarre contradiction, les Italiens ne trouvent aucune humiliation à laisser inscrire le prince de Naples colonel à la suite au 145e allemand à Metz, mais ils rougiraient de voir leurs finances contrôlées par les Bleichrœder et le Disconto Gesellschaft. Ce serait, en effet, fort pénible et fort coûteux.

Il y a cependant dans l'état économique présent de l'Italie un côté plus douloureux encore. Lorsque je visitais l'Italie en 1868 et en 1869, le change était à 11 %. Contre 100 francs

(1) En 1886, les paiements faits par l'Italie aux marchés étrangers pour le service de ses rentes et titres divers formaient 97,729,445 lires. En 1891, ils se sont élevés à 148,500,000 lires, dont 43,459,415 en France, 32,818,970 en Allemagne, 10,052,396 en Angleterre. De 1885 à 1893, les déficits annuels ont fait un total de 644 millions; mais les dépenses des chemins de fer ont absorbé 1,172 millions en plus, payés avec des obligations ou des avances.

en or on obtenait 111 francs en papier. Je remarquais que les prix n'en étaient pas améliorés. On me signalait déjà, surtout dans le centre et le midi de l'Italie, à Rome, à Florence, bien de la gêne, presque de la misère. M. E. de Laveleye en a tracé depuis le dramatique tableau dans un de ses plus remarquables écrits (1). Le change est aujourd'hui à 15 %; il paraît devoir remonter à 16 ou 17 %, car la pénurie financière est extrême en Italie. On en a la preuve par sa condition monétaire. D'une part les banques italiennes qui semblaient solides et prospères ont peu à peu fléchi, soit à raison des avances que demandaient l'État et ses agents, soit à cause de l'appauvrissement de la nation. Le Banco de Naples, qui jouissait d'un excellent crédit en 1868, la Banca Romana, et bien d'autres, ont dû ou suspendre ou accepter un contrôle direct. Il a fallu réorganiser tout le mécanisme des banques de circulation en Italie et contraindre la Banque nationale à accepter des charges qui peuvent être au dessus de ses ressources. De là une sensible dépréciation de la confiance des Italiens et surtout des étrangers dans les valeurs fiduciaires italiennes. Par suite, hausse du change. D'autre part, cette hausse du change a eu deux conséquences fâcheuses : la première, l'exportation de la monnaie italienne qui entrait au pair en France en vertu de l'Union

(1) *Lettres sur l'Italie*, 1880. Sur la situation économique et financière de l'Italie, je renvoie au chapitre VII du *Traité de Critique et de Statistique comparée des États au XIXe siècle*, tome Ier, 1889. Depuis 1887-1889, l'état économique de l'Italie s'est beaucoup aggravé, parce que l'Italie a continué de recourir au crédit à raison de ses déficits annuels. Chaque année ses remises à l'étranger s'accroissent. Elle s'épuise ainsi. Les fortes dettes intérieures déplacent les capitaux; mais les fortes dettes étrangères appauvrissent les nations. Il est à présumer que les dépenses publiques en Italie sont excessives relativement à la production annuelle du pays. De 1874 à 1891 l'Italie a payé au dehors pour sa rente 1,424,840,000 lires.

latine et, aussi, par ce fait qu'en France toute monnaie a cours; la seconde, l'exportation des coupons de rente italienne, payés en or au dehors et en papier déprécié à l'intérieur.

Si, au milieu de cette pénurie, la France avait dénoncé l'Union latine, — dénonciation qui aurait dû être faite il y a longtemps sans des compromissions inexplicables, — l'Italie se serait trouvée presque acculée à la banqueroute, car elle n'aurait eu et n'a encore aucun moyen de rendre à la France les 300 à 400 millions dont la liquidation de l'Union latine la constituera débitrice.

Dès lors, avec quelles ressources l'Italie pourrait-elle faire la guerre? Il ne lui reste absolument que la suspension du paiement de ses coupons, à peu près 250 millions par semestre, le papier-monnaie ou le concours de l'Allemagne. L'Italie ne peut guère compter sur le concours de l'Allemagne qui a déjà beaucoup à faire pour elle-même. Tout au plus est-elle en mesure de se payer la fantaisie d'une promenade militaire. Mais, sans l'appui des capitaux de l'Angleterre, concours très problématique, son impuissance apparaîtrait sur-le-champ; car son papier-monnaie et sa rente seront entraînés, au premier coup de canon, par une baisse effroyable. En 1866, le 5 °/₀ italien fut précipité au dessous de 40 francs.

La situation économique et financière de l'Autriche-Hongrie est meilleure. Il ne faut cependant rien exagérer. En 1866, l'Autriche-Hongrie n'a pas pu tenir plus de quinze jours. Elle a traité sur-le-champ, à l'ébahissement de Napoléon III dont l'arrêt de mort a été prononcé le jour même du traité de Nicholsbourg. Dans ces derniers temps, l'Autriche-Hongrie a essayé de se débarrasser du papier-monnaie et du cours forcé. L'opération semblait en très bonne voie. Il a suffi de la crise monétaire des États-Unis pour tout enrayer. Et, à la

surprise générale, l'agio a reparu sur-le-champ. Il est déjà à 8 °/₀; il monterait, en cas de guerre, à 50 °/₀. Les deux budgets autrichien et hongrois présentent, en effet, très peu d'élasticité. L'Autriche-Hongrie est loin de la richesse de l'Allemagne, plus loin encore de celle de la France. On ne l'estime pas au delà de 80 milliards, la moitié de la richesse de l'Allemagne, à peu près le tiers de celle de la France. En outre, l'Autriche-Hongrie forme une confédération sans unité, sans élément prépondérant. M. Brachelli en décompose la population en (1) :

Allemands....................	10.852.000
Magyars...........	7.540.000
Bohêmes et Slaves	7.440.000
Polonais et Ruthènes.....	7.226.000
Serbes, Croates, Slovaques.	4.545.000
Roumains	2.825.000
Italiens et autres	930.000

Une longue guerre entraînerait rapidement la dislocation de ces éléments si peu d'accord en temps de paix. Magyars et Germains marcheraient avec l'Allemagne; ils prépareraient ainsi leur réunion. Bohêmes, Slaves, Polonais, Ruthènes, Slovaques, Croates, Serbes, Roumains, se sépareraient. D'ailleurs, ces populations sont hors d'état de se plier et certainement hostiles à de grands sacrifices dont les Allemands et les Magyars, qui les oppriment aujourd'hui, profiteraient seuls. Par sa situation géographique, par la diversité de ses populations, par la nature de ses ressources, l'Autriche-Hongrie ne saurait plus être un facteur belliqueux en Europe. Elle peut contribuer à y maintenir un certain équilibre; mais, quels que soient les engagements de la

(1) *Statistische Skizze der Osterreichisch-Hungarischen Monarchie,* 1892.

Triple Alliance, on ne l'entraînera pas à jouer son existence au profit de la Prusse qui l'a expulsée de l'Allemagne, qui s'est couchée dans son lit et qui, parfois, la menace encore. L'alliance franco-russe donne, au contraire, pleine sécurité à l'Autriche même. Point de questions litigieuses avec la France : Napoléon III a disparu avec sa bande d'aventuriers. La Russie ne convoite aucun territoire autrichien. Elle entend seulement conserver sa part d'influence dans les Balkans. Ç'a été la politique de M. de Bismarck d'offrir à l'Autriche des compensations aux dépens des autres. Peut-être l'Autriche a-t-elle quelque peu mordu à l'hameçon. Elle a besoin d'user de la plus grande prudence. « A moins d'un événement imprévu, la situation de l'Autriche-Hongrie reste absolument précaire et son avenir inspire les plus graves inquiétudes à ceux qui croient le grand État danubien nécessaire à l'équilibre de l'Europe [1]. »

Aussi les dépenses militaires de l'Autriche-Hongrie sont-elles relativement modérées. De 1869 à 1893, elles ont été portées de 205 millions à 391, sans la marine. Or, en 1893, sans la marine, la Russie a eu un budget militaire de 916 millions, l'Allemagne de 716, la France de 634 millions. Le budget militaire de l'Angleterre est supérieur à celui de l'Autriche-Hongrie, même sans la marine, et celui de l'Italie presque égal.

Les finances de la Russie se sont sérieusement améliorées depuis quelques années sous l'influence des progrès économiques de la Russie et du concours énergique des capitaux français. Les fonds russes sont aujourd'hui très recherchés en France. Ils s'y substituent à la rente italienne. Par suite, la Russie est en mesure de prendre part à une grande

(1) A. Léger : *Histoire de l'Autriche-Hongrie,* in fine. L'ouvrage de M. A. Léger est le meilleur en français sur l'Autriche-Hongrie.

guerre. Si cette guerre a lieu sur son territoire, elle soutiendra la guerre avec son papier-monnaie. Si elle a lieu en Allemagne, avec sa réserve d'or qui est énorme. Cette réserve, comme en France, en Angleterre, en Allemagne, n'appartient pas à des actionnaires ou à des déposants, mais à l'État, au Tsar. Le Tsar peut en disposer comme il le juge à propos. Je l'ai vue moi-même dans les caves de la Banque de Russie, à Saint-Pétersbourg, en pièces ou en lingots. Quant à la condition économique de la Russie, elle n'offre pas la complication si grande qui caractérise celle de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. La récolte des céréales est à peu près tout. Le départ d'un million ou de deux millions d'hommes sur plus de 125 millions sera à peine sensible. La vie économique de la nation ne sera pas troublée. La Russie est certainement de tous les peuples européens celui qui supporte le plus aisément les armements actuels. Le maréchal Bugeaud disait, il y a cinquante ans, que le régiment était le meilleur moment de la vie du paysan français. C'était alors exact, et c'est aujourd'hui exact pour le paysan russe. Il part allègrement et il revient honoré au village.

Nous montrerons dans nos études sur la Russie avec quelle rapidité se développent ses ressources. Ce développement sera l'un des grands faits économiques du XXe siècle.

Quant à la France, nous avons suivi les étapes de l'accroissement de sa richesse depuis 1870. Cet accroissement représente cent milliards. La France, déjà en mesure de faire face en 1870 à une longue guerre, l'est tout autrement aujourd'hui. En général, les peuples et les gouvernements étrangers se sont très imparfaitement rendu compte de la situation de la France en 1870, des causes et des résultats de ses désastres. Les incertitudes des forbans

et des juifs de Berlin sur le paiement des 5 milliards révélaient leur ignorance en même temps que leur rapacité.

Les désastres de la France et l'obligation où elle s'est trouvée, au bout d'une lutte de six mois, de signer une paix extrêmement douloureuse et humiliante, après les guerres de Crimée et d'Italie, ont eu pour cause l'insuffisance de ses institutions militaires, ses erreurs sur l'état de la civilisation en Europe, l'anarchie politique de la nation depuis plus de cent ans. Les ressources étaient immenses, mais il manquait à la fois les moyens, l'habitude, la volonté de s'en servir. Les Allemands étaient unanimes pour attaquer, les Français ne l'étaient pas pour se défendre. Ils ne savaient, en outre, comment s'y prendre. Ils avaient été élevés dans la tradition qu'un garde national valait mieux qu'un soldat. Jules Favre a fait désarmer, malgré l'avis de M. de Bismarck, l'armée afin de conserver leurs fusils aux gardes nationaux. On l'en a accusé. Il était dans la véritable tradition de 1789 (1).

(1) A propos des manœuvres de 1893, le général d'armée M. de Cools a donné à la France un très nécessaire avertissement sur l'insuffisance des officiers de la réserve. L'un d'eux a adressé au *Journal des Débats* (15 octobre 1893) une protestation : « Nous ne sommes pas acceptés, dit-il, parce que nous ne sommes pas du métier; et l'on voit souvent ce fait qu'un industriel sachant, *dans la vie civile,* conduire, au milieu des plus grandes difficultés, des bandes considérables d'ouvriers, est jugé incapable de tenir en main une demi-centaine d'hommes disciplinés. » L'argument de la garde nationale est là tout entier naïvement exposé. Il aurait fallu voir, le 18 août 1870, des industriels conduisant des ouvriers sur la route qui descend à Gravelotte. Le feu était si terrible que Guillaume Ier et M. de Moltke durent s'abriter derrière un pli de terrain qui existe encore et où j'ai pénétré. Il n'y a qu'un Parisien qui puisse avoir l'idée d'assimiler un industriel à un capitaine allemand. Tout l'avenir militaire de la France dépend de l'erreur que nous relevons. Si cette erreur persiste, la France cessera d'être une nation indépendante, et sa grande richesse lui sera enlevée. C'est la loi. Kant est à cet égard, malgré ses rêves de république fédérale, aussi explicite que Thucydide, Polybe, Machiavel et de Maistre.

Quant aux moyens, les officiers étaient tous prisonniers; les généraux, la plupart, appartenaient à la réserve, et quelle réserve! Ils n'inspiraient et ne méritaient, à quelques exceptions près, qu'une confiance des plus médiocres. Rien dans les arsenaux. Tout a dû être improvisé. Improviser des armées contre la plus redoutable armée de l'Europe! Aussi les bons juges ont trouvé que les Français ne s'étaient pas trop mal tirés de ce guêpier. Nous oublions, dans ce rapide résumé, la situation politique : un gouvernement qui s'enferme dans une ville assiégée, et qui expédie pour faire la guerre deux vieillards et un jeune politicien; qui entend tout conduire, au milieu des ténèbres, — ténèbres si épaisses qu'il ne connaît même pas les armées créées pour le délivrer. — Ces péripéties, moitié lugubres, moitié comiques, ne s'étaient jamais produites. Grâce à la Providence, la France a pu y survivre; elle se trouve aujourd'hui, avec une armée formidable et une fort belle marine, plus riche de 100 milliards qu'en 1871. Si on l'attaque, elle est donc en mesure d'appliquer aux Allemands une riposte qui sera sévère et de la prolonger longtemps, plus longtemps que ne pourra durer l'attaque. C'est en vue de le faire bien comprendre que nous avons dressé les bilans comparés de la richesse des principaux peuples. La France est assez riche pour lasser l'Allemagne. Elle se doit à elle-même de redoubler ses armements : car il vaut mieux dépenser pour se défendre que s'exposer à une seconde saignée des pirates et des juifs de Berlin.

Aussi considérons-nous avec appréhension les projets de bouleversements financiers de toute nature que les radicaux, anarchistes et socialistes français multiplient. Rien de tout cela ne correspond à la situation politique de l'Europe. Socialisme, radicalisme, anarchisme, ne sont que des formes de l'esprit révolutionnaire. Devant des gouvernements aussi

puissants que l'Allemagne et que la Russie, l'esprit révolutionnaire est impuissant; mais, nous l'avons déjà laissé entendre, il pourrait affaiblir la France à un moment décisif dans ses destinées. Les Allemands s'en rendent bien compte; ils tendent les bras *à nos sans-patrie*; ils paient les frais d'élection des députés internationalistes; ils battent des mains aux cris de : *A bas la France!* Nous avons fait plus haut allusion à la situation politique intérieure de la France; nous traiterons prochainement ce si grave problème dans une publication spéciale. Nous ne doutons pas que l'immense majorité des Français ne soit résolue à défendre jusqu'à la mort l'incomparable territoire que la Providence leur a départi : c'est le plus beau du globe. Ils sauront donc avoir l'énergie d'extirper le cancer qui pourrait détruire la France, et conserver leur territoire (1).

Les ressources pour faire face à une longue guerre abondent en France. La réserve d'argent-métal elle-même de la Banque de France peut suffire, car une grande guerre européenne restituerait momentanément à l'argent-métal une bonne partie de sa valeur. Le crédit de la France peut supporter une émission nouvelle de billets de banque, car chacun sait que le territoire paiera toujours.

Non seulement la France est en mesure d'augmenter ses armements; mais elle doit le faire sans aucun retard, de manière à décourager toute surprise. On nous parle du poids de notre dette. Qu'importe, puisque la totalité de

(1) On ne saurait croire jusqu'où l'esprit de parti peut faire descendre ceux qu'il pervertit. Le *Vorwaerts*, que nous avons rencontré à Berlin, tend la main au *Parti ouvrier*, feuille des *sans-Patrie* à Paris. « Pour toute l'Europe, l'idée de revanche française est le seul obstacle à la paix. » Sommé de s'expliquer, le *Parti ouvrier* a déclaré qu'il préférait l'alliance allemande à l'alliance russe. L'alliance allemande? (*Estafette*, 11 et 12 septembre 1893.)

cette dette appartient à des Français? C'est un simple déplacement, et encore la France compte-t-elle bien au delà d'un million de rentiers. Nos rentes sont payées à nous-mêmes. C'est une différence radicale avec la Russie, l'Italie, l'Autriche-Hongrie.

L'honorable sir Charles Dilke, peu sympathique à la France, veut bien reconnaître que la France n'est pas à la veille de faire banqueroute. Il s'étale compendieusement sur ce sujet (1). Or, nous avons établi, avec des documents hors de pair, nos registres d'enregistrement eux-mêmes, que la France était aussi riche que l'Angleterre, quoique cette richesse soit autrement distribuée et repose sur des éléments différents. La richesse de la France s'est accrue, depuis 1870, de plus de cent milliards; et c'est pour cela que tous nos publicistes compétents demandent, en présence des incertitudes politiques actuelles, qu'on ne démolisse pas nos institutions financières. Nos populations paient facilement et avec une exactitude extraordinaire de 4,000 à 4,500 millions d'impôts et de taxations diverses. Pourquoi cette facilité? Pourquoi cette exactitude? Il ne s'agit pas pour la France de faire banqueroute; il s'agit de défendre sa richesse, son territoire qui en est le fondement.

Le peuple allemand s'est beaucoup enrichi depuis 1870. Il lui serait plus facile de faire face aux charges d'une guerre; néanmoins ses facultés sont très inférieures à celles de la France (2). Elles ne lui permettraient pas d'entretenir l'Autriche-Hongrie, ni l'Italie. Or, se plaçant dans l'hypothèse

(1) *North-American Review,* octobre 1893.

(2) La France possède un ensemble de richesses de 260 à 270 milliards, avec un revenu de 28 à 30 milliards pour 39 millions de participants, et l'Allemagne un ensemble de richesses de 160 milliards, avec un revenu de 20 milliards pour 49 millions de part-prenants. Faites les proportions.

la plus favorable à l'Allemagne, il est bien certain que la durée des prochaines luttes sera tout autre que celle de la guerre de 1870. Dès le mois de décembre 1870 la guerre pesait à l'Allemagne. Elle offrit la paix après Orléans. La défense avait été honorable. Il fallait traiter. On manqua l'occasion. Une guerre prolongée éprouverait singulièrement l'Allemagne. Si, perdant patience, mais obstinée dans ses projets, elle se décidait à agir, tenons pour certain qu'elle procéderait, comme en 1870, par bonds. La distance met la Russie à l'abri de toute surprise, comme toute surprise lui est interdite. C'est sur la France que se précipitera le premier cyclone. On essaiera encore de l'étourdir, de l'envelopper, de la démanteler, de la paralyser. Qu'elle se tienne donc prête; qu'elle compte sur le temps, car le temps est pour elle, — le temps qui rongera les ressources de l'Allemagne et qui permettra aux Russes d'arriver.

Ainsi, les charges militaires de l'Europe ne dépassent pas leurs ressources pour la France, l'Allemagne et la Russie; mais elles fatiguent l'Autriche-Hongrie; elles achèvent d'épuiser l'Italie. L'Italie sera contrainte, malgré tous ses atermoiements monétaires, de s'arrêter. L'Autriche ne tardera pas. L'Allemagne aura à choisir entre un coup de force ou la retraite. Il y a là un aléa, une incertitude qui est une sorte de cauchemar. A notre sentiment, l'Allemagne jouera la partie. Qu'elle la joue, qu'elle ne la joue pas, le siècle ne finira pas sans qu'elle soit mise au pied du mur, par la force même des choses. Soyons donc prêts. *Si vis pacem, para bellum* (1).

(1) « En traversant la Prusse, on sent que tout a été créé pour de nouveaux massacres. Les baïonnettes et les canons poussent là-bas comme des épis dans les champs. On comprend de suite que ce n'est pas une nation comme les autres, que c'est une formidable machine chauffée à blanc et dont il n'y a plus qu'à presser la détente pour que tout éclate. » (Article de Saint-Genest, *Figaro* du 15 octobre 1893.)

§ 9. — HÉGÉMONIE MARITIME DE L'ANGLETERRE

(Voir l'Appendice, p. xxv.)

L'Angleterre se mêlera-t-elle à ces conflits? Pourra-t-elle intervenir comme arbitre? L'Angleterre ne recherche pas la guerre. Elle redoute moins la suprématie sur le continent de l'Allemagne que celle de la France ou de la Russie; peut-être entretient-elle des illusions à l'égard de l'influence sur sa situation de l'hégémonie germanique. Elle ne la désire pas; elle ne la combattra pas. Accordera-t-elle à l'Italie, à l'Autriche, des subsides pour soutenir la cause allemande? C'est assez peu probable. Puissance insulaire, coloniale, maritime, toujours sous la préoccupation de nourrir ses 39 millions d'habitants (1), peu disposée à subir le service militaire obligatoire, l'Angleterre sera débordée par les immenses forces qui seront mises en mouvement. Elle n'aura de rôle à remplir, si les circonstances le lui permettent, qu'à la fin de la lutte.

L'Angleterre peut s'attribuer une part notable dans l'état actuel de l'Europe. C'est elle qui a repris sur mer la théorie romaine et ressuscité la maxime : *Pacis imponere morem.* Il faut, à en croire ses hommes d'État, que la marine anglaise soit toujours et partout supérieure à la marine française et à toute marine alliée avec elle (2). C'est la maxime qu'elle a pratiquée à propos de l'alliance de la

(1) « Dans les bonnes années, l'agriculture anglaise donne du blé pour six mois et pour quatre dans les mauvaises. La viande suffit seulement pour sept. » (Novicow : *Luttes des Sociétés humaines,* p. 269.) — Gare aux croiseurs !

(2) « Pour se défendre, l'Allemagne doit être aussi forte que la France et la Russie réunies. » Citation de M. de Laveleye : *Des Causes actuelles de guerre en Europe,* p. 95. Le *Times* (13 novembre 1893), à propos de Toulon.

France avec l'Espagne sous Louis XVI et sous Napoléon. Cette maxime n'est autre chose que l'ambition de la suprématie. Comme la maxime est inacceptable, l'Angleterre, sans l'abandonner, y a apporté certains tempéraments. Les prétentions de l'Allemagne ont le même caractère. « Bientôt rien ne se fera plus dans le continent que sur l'ordre de l'empereur d'Allemagne, et rien ne se passera plus sur les mers sans la permission de la Grande-Bretagne [1]. »

§ 10. — LUTTES DES ÉTATS, DES RACES ET DES CIVILISATIONS EN EUROPE POUR L'HÉGÉMONIE ET L'INDÉPENDANCE

La race anglo-saxonne aurait ainsi l'hégémonie sur le globe. Les œuvres de cette puissante race sont certes des plus extraordinaires; nous sommes les premiers à le reconnaître; mais elles ne prévaudront jamais sur les forces et l'activité des autres races. A cet égard, le peuple anglais a plus d'expérience que le peuple allemand; aussi montre-t-il plus de modération. Ses prétentions, d'ailleurs, sont bien moins menaçantes pour les autres nations.

Est-il possible aux générations formées, en France, avant 1870, de saisir les nouvelles conditions politiques de l'Europe et de s'y rompre? Nées, grandies, parvenues à maturité dans des temps si différents, nourries d'idées si contraires, elles résistent aux faits mêmes. Ces faits sont cependant devant elles. L'Europe peut lever, en quinze jours, de douze à seize millions de soldats. La France elle-même, naguère si pacifique, possède deux systèmes d'armées. Chaque système a son infanterie, sa cavalerie, son artillerie, ses officiers, son état-major, ses généraux. L'un et l'autre se parachèvent tous les jours.

(1) M. Saint-Genest, *Figaro*, 15 octobre 1893.

D'où proviennent de si grands changements? Uniquement de la guerre de 1866. Les traités de Westphalie, d'Utrecht, de Vienne, avaient donné à l'Europe une constitution qui a duré deux siècles et qui lui a procuré une sécurité, non pas parfaite, mais très précieuse. Dans son ensemble, cette constitution avait été respectée. La France a été privée, en 1814, d'acquisitions légitimes pour l'avoir méconnue; mais l'Europe a respecté elle-même l'intégrité de l'ancienne France. Peu à peu, un nouveau peuple, formé d'éléments divers, s'est levé. Il a grandi par la guerre, grandi par la population, grandi par le travail. La vieille constitution européenne ne lui a plus convenu; il l'a jetée par terre, sans rencontrer de résistance. Après avoir accablé son premier complice et sa dupe, il a voulu agir en maître.

L'Europe s'est alors divisée en deux camps : l'un, ennemi irréconciliable; l'autre, allié impuissant ou douteux. Ce peuple redouble ses efforts; car s'il écrase ses ennemis, ses alliés deviendront ses simples serviteurs. Il sera seul maître (1).

Cette suprématie d'un seul peuple a déjà été exercée sur une notable partie de l'Europe; elle ne lui a donné

(1) Nous sommes bien aise de donner sur cette situation l'opinion d'un publiciste autorisé à la fois par son talent et sa prudence :

« La politique du cabinet de Berlin recommence, contre la liberté de l'Europe, l'entreprise de Charles-Quint et de ses successeurs. En groupant trois grands États sous une seule direction diplomatique et militaire, elle a constitué une puissance équivalente à celle que la maison de Habsbourg, pendant tout le seizième siècle et la première moitié du dix-septième, a tenue dans ses mains. Elle ne désire pas actuellement la guerre, parce qu'elle n'en a pas besoin, chacun des États qui sont entrés dans la Triple Alliance ayant déjà mis la main sur ce qui était à sa convenance; mais elle entend, par des armements considérables, peser perpétuellement sur l'Europe et l'obliger à subir sa suprématie. » (Édouard Hervé, *Soleil*, 13 octobre 1893.)

qu'une sécurité incertaine pour aboutir à un effondrement effroyable, en grande partie sous les coups de la race qui la revendique aujourd'hui. Depuis Rome, toutes les tentatives faites pour unifier et dominer les divers peuples européens, par Charlemagne, Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon, ont échoué. La Prusse et les Hohenzollern auront-ils meilleure chance? C'est fort peu probable. L'empire de Charlemagne s'est brisé au lendemain de sa mort; il l'avait lui-même partagé. Charles-Quint a disposé de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas, des galions du Mexique et du Pérou. La résistance de la France n'a pu être domptée. Louis XIV n'a pas conservé, même au prix des plus grands sacrifices, l'héritage de Charles-Quint dans son intégrité. Les traités d'Utrecht ont garanti l'indépendance de l'Europe, de même que les traités de Vienne ont ramené la France dans ses limites, selon nous, trop étroites. L'insurrection de la Prusse contre les traités de Vienne et, avec elle, de l'Allemagne, en est la preuve. Le Rhin est la frontière naturelle géographique (1), historique, nécessaire, entre les deux grandes races, la race celtique, la race germanique, qui coexistent au centre et à l'ouest de l'Europe. La possession de cette frontière par la France aurait conservé à l'Europe sa constitution séculaire. Les Bourbons des deux Restaurations sont tombés pour ne pas l'avoir

(1) « Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ appellantur. Hi omnes linguâ, institutis, legibus inter se differunt..... Proximique (Belgæ) sunt Germanis, qui trans *Rhenum* incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. » (César, liv. Ier, ch. Ier.)

Déclaration des puissances alliées en 1814, avant d'entrer en France : « Les alliés sont unanimement d'accord sur la puissance et la prépondérance que la France doit conserver en se renfermant dans ses limites naturelles, qui sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. »

compris; Napoléon III, pour être allé guerroyer en Crimée au profit de l'Angleterre, en Italie au profit du Piémont, au Mexique au profit de la bande Jecker, Morny, etc., au lieu de ressaisir les frontières naturelles conquises par la République, offertes par l'Europe tout entière en 1813; de telle sorte que le résultat de toutes ces guerres d'aventures a été de perdre l'Alsace-Lorraine, plus 5 milliards et les accessoires.

Au XVIe siècle, la résistance de la France a suffi; elle pourrait être insuffisante aujourd'hui; mais la Russie apporte à la résistance un élément irréductible. Cependant, malgré son immense population et l'étendue de ses ressources, la Russie ne constitue pas encore la force principale de la résistance. La puissance des nations n'est pas exactement proportionnelle à leur territoire et à leur population. Il faut tenir compte d'autres facteurs : la richesse, l'état de la civilisation, le développement intellectuel et scientifique. La Russie complète donc la résistance en y apportant un caractère particulier, caractère que Napoléon n'avait pas compris. La Russie est insaisissable (1). A quoi a abouti la guerre de Crimée?

Cette situation actuelle de l'Europe présente un très vif intérêt. Au calme et à l'inertie qui ont marqué la période

(1) « Même derrière la Düna et le Dnieper la Russie aurait plus d'habitants que l'Allemagne. Elle compte actuellement 21,887,000 kilomètres carrés; il lui en resterait 21,217,000. Et comme sa natalité est très forte, la disproportion entre le vaincu et le vainqueur augmentera tous les jours. Comme l'accroissement annuel est de 2 millions environ, le total accusé en 1888 de 113 millions doit être aujourd'hui de 125 millions. En défalquant 28 millions des provinces occidentales, il resterait encore un groupe de 95 millions. Le territoire de la Russie complètement mis en culture pourrait nourrir 1 milliard d'hommes. » (Novicow : *Luttes des Sociétés humaines*, p. 680.)

de 1815 à 1848 et qui se sont prolongés, en partie, jusqu'en 1866, a succédé une période très active et tout à fait dramatique. Le XIXe siècle peut se clore, comme il a commencé, par une série de grandes guerres. Car il est bien difficile de supposer que tant d'armées, toutes prêtes, ne finiront pas par se combattre.

Faut-il considérer, avec divers publicistes récents et autorisés, que ces luttes sont le résultat d'oppositions plus profondes entre les races, les civilisations, les religions, les formes de gouvernement qui se partagent les nations européennes? On peut laisser de côté les religions; elles semblent entièrement désintéressées dans ce conflit. L'Allemagne compte presque autant de catholiques que de protestants. De même, les formes de gouvernement, puisque le Tsar de toutes les Russies a tendu le premier une main loyale à la France républicaine. Il y a certainement des différences notables entre l'état de civilisation de la France et de l'Allemagne, de plus grandes encore entre la civilisation de la Russie et de la France, entre la civilisation de l'Allemagne et de l'Italie. Ces différences peuvent exercer une action importante sur les rapports que les diverses nations de l'Europe ont entre elles. Elles se traduisent, en effet, par des oppositions dans les institutions, dans les législations, dans les idées, dans les mœurs, dans les procédés des unes et des autres. A plusieurs reprises, nous avons particulièrement insisté sur le fait que la première civilisation de l'Europe, la civilisation romaine, n'avait pas dépassé le Rhin et le Danube, et que la seconde civilisation, la civilisation chrétienne, n'avait pas pénétré beaucoup plus loin. L'Allemagne n'a pas été romanisée; elle a à peine été christianisée. Mais d'autres influences, surtout depuis le XVIe siècle, ont tendu à associer davantage l'Allemagne aux anciens courants civilisateurs de l'Europe.

De nos jours, ces influences — les chemins de fer, le télégraphe, la presse, les progrès de l'aisance, l'extension du commerce, le développement des sciences, des arts, la littérature — sont devenues plus actives, malgré bien des obstacles, dont nous n'entendons pas nier la force. Ainsi les droits, les pratiques, les obligations de la guerre, ne sont pas entendus de la même manière en France et en Allemagne. Pendant les campagnes de 1813, les alliés n'ont jamais respecté leur parole; en 1814, les Prussiens étaient animés d'un fanatisme ardent que ne partageaient ni les Anglais, ni les Autrichiens, ni l'empereur Alexandre. Pendant la guerre de Crimée, les rapports des armées en présence ont conservé un caractère courtois, qui ne s'est pas reproduit en 1870. Néanmoins, sont-elles assez accusées, assez profondes, pour qu'on les considère comme la cause généralisée des conflits qui menacent l'Europe? Peut-on les comparer à celles qui séparaient l'Empire romain des Arabes ou des Barbares?

Il en peut être autrement des races diverses auxquelles appartiennent les peuples européens. Ces races constituent encore divers groupes dont quatre sont très nettement caractérisés : 1° le groupe slave, de beaucoup le plus considérable; 2° le groupe germanique; 3° le groupe celtique; 4° le groupe latin. Le premier occupe l'est de l'Europe, le second le centre, le troisième l'ouest, le quatrième le midi. Un cinquième groupe, le groupe anglo-saxon, se rattache au groupe germanique et celtique. C'est un groupe mixte et insulaire, très important sur le globe, moins important en Europe.

Quand on examine ces cinq groupes qui, par leur juxtaposition, exercent une si grande influence sur les destinées de l'humanité, qui en possèdent certainement aujourd'hui, sinon la maîtrise, du moins la haute direction, surtout

quand on étudie leur histoire sur laquelle on possède des documents considérables, remontant les uns à vingt-quatre siècles, comme Hérodote, les autres à vingt siècles, comme Polybe, Tite-Live, César, Tacite, on est surpris que sur un territoire aussi restreint que l'Europe, ces groupes soient aussi désunis, aussi hostiles. En laissant à part la Russie d'Europe, qui forme un ensemble particulier, l'Europe ne compte guère plus de 350 millions d'hectares. Elle n'équivaut pas à la moitié du Brésil; elle ne dépasse guère le tiers des États-Unis. Et sur ce territoire médiocre en étendue, coexistent des peuples qui ne sont jamais parvenus à s'entendre. Ce que César écrivait, il y a deux mille ans, des Gaulois et des Germains, est toujours vrai : *Moribus, institutis, legibus inter se differunt.* Différences qui se sont plutôt, en réalité, accentuées qu'amoindries depuis lui. Les Romains n'ont pas pu faire prévaloir le latin, ni les Germains l'allemand. Lorsque se sont produites, au ve siècle, les invasions germaniques, on ne parlait guère dans l'Europe occidentale et centrale que deux langues : le latin et l'allemand. Cinq grandes langues principales, encore pleines de vie, chacune avec une littérature importante, français, anglais, allemand, italien, espagnol, en ont pris la place, — sans compter le russe et les autres idiomes slaves, sans compter les idiomes scandinaves. A chacun de ces groupes correspond une forme différente de la civilisation, malgré leur fonds commun, plus ou moins chrétien.

On est autorisé à conclure de ces faits que ces groupes répondent à d'anciens centres ethniques primitifs et irréductibles. Nous n'avons pas à examiner d'où ils proviennent, ni comment ils se sont constitués. Leur existence nous suffit, existence qui manifeste sa puissance de bien des manières. Nous n'avons pas à insister sur le groupe anglo-saxon. Le groupe espagnol a colonisé l'Amérique centrale

et l'Amérique méridionale; sa langue y est parlée par 50 millions de personnes. Le groupe italien a produit deux belles civilisations. La France a été au XIIIe et du XVIe au XVIIIe siècle le facteur le plus considérable de l'Europe. Le groupe germanique a renversé l'Empire romain. Après avoir brillé d'un vif éclat jusqu'au XIIIe siècle, il reparaît sur la scène; plus de 75 millions de personnes parlent allemand.

Donc, il y a dans chacun de ces groupes un fonds de vitalité, d'originalité, de force naturelle, particulier, provenant de ce que l'on appelle un ensemble de faits ethniques. M. de Quatrefages en a conclu à l'action de ces groupes (1), de ces foyers, de ces races, les uns sur les autres, car la concurrence des forces est une des lois de l'espèce humaine. « L'histoire entière, celle de nos jours, celle de l'Europe même, ne montrent que trop ce que sont les guerres de race. »

Ainsi M. de Quatrefages, administrateur du Muséum de Paris en 1870, signale comme un fait de race que les Prussiens, si sauvages déjà au siège de Strasbourg, aient affecté de tirer à boulets rouges sur les hôpitaux et sur les galeries du Muséum. En 1812, à Moscou, Napoléon, au contraire, avait fait garder les églises et les musées.

Les événements qui se déploient en Europe depuis 1866 manifestent par suite une nouvelle entrée de la race germanique sur la scène. La race germanique a déjà exercé une très grande influence à l'époque même de la chute de l'Empire romain. Ces deux faits sont parallèles. Dans ses études sur *l'Inégalité des races humaines* (2), M. de Gobineau

(1) *La Race prussienne*. 1871.

(2) *De l'Inégalité des races humaines* : 2e vol., ch. III : « De la capacité des races germaniques primitives »; ch. IV : « De la suprématie des Germains à la fin de l'Empire romain. »

Cette partie de l'ouvrage de M. de Gobineau est très remarquable.

les a mis en relief, tout en exagérant l'importance de l'influence des Germains. Cette influence a été, en effet, absolument étrangère à la renaissance de l'Italie et à l'affranchissement de l'Espagne. La transformation de la France féodale en monarchie française s'est faite contre elle. En outre, cette influence a été combattue jusqu'au XVIIe siècle par la race slave, le plus important groupe ethnique actuel de l'Europe. Le groupe germain et le groupe slave ne se sont rapprochés qu'au XVIIIe siècle, par suite de l'effondrement de la Pologne et de la suprématie de la France. Ils se sont séparés, de nouveau, sous nos yeux.

§ 11. — LES ÉTATS-UNIS D'EUROPE

D'après ces considérations, il est bien difficile d'entrer dans les idées de Kant sur une fédération de républiques européennes. La forme républicaine pourra plus tard convenir à la haute civilisation des Allemands; mais quant aux temps actuels, ils ne semblent pas la rechercher. Elle est contraire, l'exemple de la Pologne l'a clairement prouvé, aux qualités comme aux défauts des Slaves. La république est absolument incompréhensible pour les Russes. En dehors de la forme républicaine, Kant le reconnaît lui-même, il n'y a pas lieu de compter sur une fédération des monarchies. La Triple Alliance nous donne une idée assez exacte de ce que pourrait être une fédération de rois. Il en a été de même de la Sainte Alliance de 1813. La diversité des intérêts l'a peu à peu dissoute, comme craque déjà la Triple Alliance elle-même. Après la guerre de 1870, M. de Laveleye a proposé

Toutefois, M. de Gobineau ne maintient pas assez nette la distinction essentielle entre les Scandinaves qui ont fondé la civilisation russe et la civilisation anglaise, et les Germains mêmes.

d'établir une Haute Cour des nations avec un code d'arbitrage (1). Il existe encore quelques sociétés de la paix qui tiennent de temps à autre, des congrès où les délégués se font entendre dans des langues différentes, comme les apôtres le jour de la Pentecôte; mais, Haute Cour des nations, code des nations, sociétés et congrès de la paix, ne jouissent heureusement d'aucun crédit.

Les nations européennes se sont parfaitement pliées aux nouvelles exigences du service militaire; elles ont pu paraître rudes à quelques Français amollis par la richesse et l'éducation; les réfractaires sont toutefois fort rares. La faveur populaire entoure tout ce qui est militaire; jamais un crédit pour l'armée demandé au Parlement n'est discuté par l'opinion publique. Elle serait même autrement libérale que ses propres députés, et elle aurait raison. Chacun est pénétré du sentiment que l'Europe traverse une grande crise et que cette crise ne recevra de solution que par la force des armes. Chacun répète avec Kant : « Que, jusqu'à ce moment suprême de la constitution des États-Unis d'Europe, chaque peuple ait la main sur la garde de son épée : autrement il pourrait disparaître avant le grand jour ! »

Le peuple allemand n'est point sous l'influence des mêmes chimères que la France. Plus rude, moins christianisé, moins civilisé, il a pour objet principal de ses aspirations d'améliorer sa condition par tous les moyens de l'activité économique, même par la guerre. Peut-être est-il moins enclin que les classes supérieures qui le dirigent à revendiquer, comme un droit historique, la suprématie en Europe et à se croire appelé, comme représentant une race

(1) *Des Causes actuelles de guerre en Europe,* 1873. M. de Laveleye, tout en proposant l'arbitrage, repousse toute idée d'équilibre européen. Ce sera la Haute Cour et son code qui garantiront l'indépendance des peuples.

supérieure, à dominer les autres nations; mais il se laisse volontiers enivrer par l'idée de la grandeur de la patrie allemande: peut-être est-il plus susceptible d'enthousiasme et d'entraînement par un sentiment commun. Il ne supporte les charges dont on le pressure qu'avec un espoir quelconque.

So weit die Deutsche Zunge klingt
Und Gott im Himmel Lieder singt,
Das soll es sein, das soll es sein,
Das, wackrer Deutscher, nenne dein! (1)

Les chansons expriment souvent la secrète ambition des races (2).

(1) « Aussi loin que résonne la langue allemande, aussi loin qu'elle chante le Dieu des cieux, cela est à toi, cela est à toi, brave Germain, cela t'appartient. »

(2) Sur la poésie populaire germanique, toujours contre les Welches, voir *la Prusse et la France*, 1er volume, p. 290-300; et Novicow, p. 174.

CHAPITRE DIXIÈME

Le Relèvement de la France.

Multa renascentur.

§ 1. — 1870 ET 1893.

Reportons-nous, pour comprendre toute la portée des événements qui se déploient devant la France et devant l'Europe, au 19 février 1871, lorsque Thiers, élu dans 23 départements, monta à la tribune, élevée sur la scène du théâtre de Bordeaux, pour entrer en communication avec l'Assemblée nationale qui l'avait déjà investi du pouvoir exécutif. Écrasée dans une lutte où tout avait été contre elle, humiliée, la France était abandonnée par tous les peuples de l'Europe, à l'exception de la Suisse et de la Grèce. Quelques mois auparavant, Thiers lui-même n'avait rencontré auprès des principaux cabinets que l'indifférence ou la crainte, l'indifférence à l'égard de la France, la crainte à l'égard de l'Allemagne. Thiers prononça alors le célèbre discours-programme qui avait pour but de préparer les esprits à de grands sacrifices, d'établir une certaine union dans les partis que la guerre avait plus séparés que rappro-

chés et de relever les courages. Nous avons assisté à cette séance mémorable. Thiers termina son discours en prédisant que la France résisterait aux épreuves terribles auxquelles elle avait à faire face et qu'elle reverrait de meilleurs jours, qu'elle continuerait à occuper une grande place et à remplir sa mission dans le monde. Lorsqu'il rapporta quelques jours après à la tribune le traité désastreux qu'il avait arraché à la sauvage avidité des Prussiens, il renouvela l'expression de sa confiance et de son espoir. Thiers montra, dans cette douloureuse circonstance, un grand dévouement à sa patrie et un réel patriotisme.

A plusieurs points de vue, notamment en ce qui concerne sa condition économique, la France s'est relevée depuis longtemps des épreuves de 1870. Nous avons établi, d'après un document important et officiel, le registre successoral, que, depuis 1872, la richesse de la France avait augmenté de 100 milliards. La crise de 1870, avec ses prolongements intérieurs, n'a pas arrêté le développement économique de notre pays. L'aisance y est devenue plus générale; les capitaux étrangers y abondent; la France exerce, depuis 1889, une véritable suprématie financière et monétaire si réelle, que tous les changes lui sont favorables.

La condition militaire de la France ne s'est pas moins améliorée. Non seulement nous avons consacré, depuis vingt ans, des sommes considérables à la réfection de nos armées et de nos flottes, mais les populations, malgré les traditions et les mœurs contractées sous le mauvais et dangereux régime du remplacement, se sont faites sans difficulté aux nécessités de nos nouvelles institutions militaires. A cet égard, la déconvenue des Allemands a été complète. Ils s'imaginaient que les vieux Welches de Bouvines, de Denain, de Marengo et d'Iéna étaient tellement décrépits, que le service obligatoire leur paraîtrait

intolérable. Ils sont aujourd'hui entièrement édifiés et ils savent fort bien qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre nos petites armées de 1870 et les ressources actuelles.

Au point de vue de l'enseignement, des progrès importants ont été également réalisés dans ces dernières années.

Mais la France restait toujours presque isolée et les intérêts réciproques avaient contraint l'Autriche et l'Italie à se solidariser avec l'Allemagne; l'Angleterre, souvent inquiète à l'endroit de sa grande voisine, entendait conserver une neutralité plus sympathique à la Triple Alliance qu'à nous, ses anciens alliés; les petits États subissaient, plus ou moins, l'influence attractive du groupe puissant que l'Allemagne était parvenue à constituer. Par suite, la France semblait sans appui et cette solitude pouvait être d'autant plus fâcheuse qu'elle est toujours travaillée par des agitations intérieures préoccupantes.

Cet isolement a cessé. Les manifestions récentes, si touchantes par leur grandeur et leur simplicité, en sont la preuve éclatante. Ces journées conserveront par suite une importance historique considérable. Préparée bien avant Cronstadt, signée à Cronstadt même, l'alliance franco-russe a été scellée à Paris. Nous ne pouvions, en assistant aux scènes qui ont eu lieu, sur la place de l'Opéra, et dans tout Paris, nous empêcher de nous rappeler les paroles et les prédictions de Thiers. Ces prédictions se sont accomplies à la lettre devant nos yeux.

Une première fois, au siècle dernier, sous l'impératrice Élisabeth (1741-1762), la France et la Russie ont été alliées. Elles se séparèrent à l'occasion du partage de la Pologne et des guerres de la Révolution et de l'Empire. Puis elles se rapprochèrent en 1814.

En 1814, l'empereur Alexandre Ier, et de même en 1815, a réellement jeté les fondements de l'alliance franco-russe.

Il se montra, avant comme après Waterloo, l'ami dévoué de la France. Il fit respecter ses frontières naturelles. Il remit lui-même au duc de Richelieu, qui a joué à cette époque un si beau et si patriotique rôle, la carte des démembrements proposés par la Prusse. C'est la même que celle qui est encore affichée dans les écoles allemandes. Il y a à peine quelques jours qu'un journaliste allemand en a réédité les propositions. La France aurait perdu l'Artois, la Franche-Comté, la Bourgogne, la Champagne, sans compter la Lorraine et l'Alsace. Bien mieux, c'est grâce à l'intervention de Nicolas Ier que la France a pu occuper Alger. Sous Louis-Philippe, des rapports difficiles dans les premiers temps devinrent bien meilleurs en 1848.

Malheureusement, Napoléon III se laissa engager dans la guerre de Crimée; il s'aliéna nécessairement l'appui de la Russie qui lui a absolument manqué ainsi qu'à la France en 1870-1871.

Toutefois, dès 1875, l'empereur Alexandre II fit comprendre à la Prusse que la Russie ne permettrait pas une nouvelle agression. Cette démarche, due à l'intervention du général Le Flô et du duc Decazes, a donné à la France le temps dont elle avait besoin pour se reconnaître. Elle a laissé en Russie la porte ouverte à une entente entre les deux peuples. C'est ce que comprirent admirablement l'honorable M. de Laboulaye et son prédécesseur le général Appert. C'est à eux deux qu'est dû le rapprochement intime qui est si précieux pour la France et qui déjà a été très avantageux à la Russie. Nos deux ambassadeurs ont trouvé auprès d'Alexandre III beaucoup de mains amies, l'une surtout d'un dévouement discret et sûr. M. le président Carnot y a fait récemment une allusion pleine de tact et de respect.

Cette alliance augmente naturellement l'influence réci-

proque des deux contractants, puisqu'elle unit leurs forces. La Russie compte actuellement une population de 125 millions d'âmes et la France 39 millions, ensemble 164 millions. L'Allemagne avec 50 millions, l'Autriche-Hongrie avec 41 millions, l'Italie avec 30, ne représentent que 121 millions. Sous le rapport de la richesse, l'immense richesse de la France fait encore plus pencher le plateau de la balance. France 260 milliards, Russie 125, ensemble 385 milliards. Allemagne 160 milliards, Autriche-Hongrie, 80 milliards, Italie 60 milliards, ensemble 300 milliards. En tout cas, cette alliance assure l'indépendance et la sécurité des parties.

Aussi considérons-nous avec une patriotique satisfaction les événements auxquels nous assistons, Sans que tout soit réparé dans nos désastres de 1870-1871, bien des ruines sont déjà relevées, et nous pouvons envisager désormais l'avenir avec plus de satisfaction. C'est le sentiment de l'Europe entière. Elle voit reparaître sur son horizon l'influence française. Elle sait que la France est très riche. Elle sait qu'elle dispose de forces militaires très considérables; elle sait encore que la Russie et la France ont signé un pacte d'amitié, de dévouement et de garantie. *Multa renascentur*.

§ 2. — L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE ET SES CONDITIONS

L'alliance franco-russe était inévitable (1). Elle réunit deux des cinq groupes entre lesquels l'Europe se divise.

(1) L'importance de cette alliance est attestée par les articles que l'*Economist* y consacre chaque semaine. 21 octobre 1893 : « L'Angleterre, la Russie et la France » ; — 4 novembre 1893 : « La France et le Tsar ».

L'*Economist* exerce une grande influence politique.

Cette alliance, nous en avons résumé les avantages économiques dans notre avant-propos. Les fêtes de Paris, de Lyon, de Marseille, de Toulon, l'élan spontané, le concours unanime et admirable de la France, en ont mis d'autres en relief. La Russie se trouvera associée intimement à une civilisation supérieure, à la vie facile et brillante d'une nation riche et antique. La France trouvera dans ses rapports avec la Russie un exemple nécessaire pour comprimer les désordres qui compromettent souvent les sociétés démocratiques. Quelles belles leçons de respect et de sagesse les marins russes n'ont-ils pas données déjà en montrant la vénération que leur inspiraient nos évêques ! Ils sont allés réjouir le cardinal Richard, laissé de côté dans toutes les fêtes avec un défaut de tact et même de politesse incompréhensible. La leçon a été entendue. On ne saurait être l'allié des Tsars et, en même temps, faire profession d'irréligion, d'athéisme, d'anarchie et de révolution sociale. Les alliances ont leurs conditions. La population parisienne en a le sentiment profond et la France entière la certitude. L'alliance russe n'est pas seulement une garantie territoriale, elle est aussi une garantie politique, une garantie sociale; elle sera, au besoin, un frein. Car la France a donné sa parole et la maintiendra. Les alliances sont des contrats, on est tenu de les exécuter. Et que deviendrait la France aujourd'hui si, devant la Triple Alliance, elle perdait l'amitié de la Russie ?

L'Allemagne devra, tout en maintenant son influence propre, renoncer à toute hégémonie politique. Elle a devant elle, au point de vue économique, assez de conquêtes à faire : elle continuera à développer son activité dans la navigation maritime, le commerce, l'industrie; elle poursuivra ses belles expériences sociales; elle perfectionnera ses grandes associations coopératives; elle aidera les autres

peuples à améliorer la condition des classes moins favorisées; elle restera en tête du développement scientifique de l'humanité; mais elle ne pourra plus faire des *raids* en France ni ailleurs. Ses futurs de Moltke, s'il lui en échet, ne diront plus : « La France n'est pas armée; en trois semaines je conduirai mon armée sous Paris. »

L'heure de ces expéditions, qu'on peut comparer à celles des Normands qui faisaient pleurer le vieux Charlemagne, est passée.

Les paroles que M. le général de Caprivi, chancelier, a fait récemment entendre dans le Reichstag, cette volonté d'imposer la paix aux autres tout en se réservant le droit de les attaquer à l'improviste, sont conformes à la tradition prussienne. Frédéric II n'agissait pas autrement. Après avoir payé la presse de l'Europe entière pour soutenir que Napoléon III avait provoqué la guerre de 1870, M. de Bismarck, dans un accès de vendetta contre sa patrie, s'est glorifié d'avoir lui-même, avec la haute approbation de ses complices, falsifié les dépêches qui ont permis de violenter la volonté incertaine de Napoléon III. Tout est donc à craindre. Même contre Napoléon, les Prussiens ont osé essayer de la surprise à Iéna.

Il faut être prêts [1]. Mais les peuples européens suppor-

(1) « La politique prussienne, en ce moment, ne paraît pas désirer une rupture avec la France. Elle n'aurait eu, en effet, ces jours derniers, qu'à laisser l'Italie pousser sa pointe contre nous. Elle l'a, au contraire, invitée à se calmer. Le choc qu'on prévoyait a été ainsi évité.

» Ce n'est pas une raison pour nous endormir. Quelles que soient les dispositions actuelles du cabinet de Berlin, nous n'en vivons pas moins sous une perpétuelle menace de guerre. Il est dangereux, pour la paix, d'être à la merci de la volonté changeante d'un souverain jeune, actif, remuant, qui, après avoir accumulé les plus formidables armements que le monde ait vus, peut avoir la tentation de ne pas les laisser indéfiniment sans emploi.

teront-ils longtemps qu'un seul d'entre eux les maintienne sous cette menace perpétuelle d'invasion, de pillage et de conquête? Aujourd'hui, ils savent à qui ils peuvent se rallier, sur qui ils peuvent compter. L'Europe aura une nouvelle guerre d'indépendance. Inutile d'espérer y échapper. Elle ne retrouvera qu'à ce prix une longue période de repos, de sécurité, de paix. Seulement, dans les luttes inévitables qui se préparent, il faut aux nations qui y prendront part un but, un plan, un idéal (1). L'Allemagne veut dominer l'Europe; la Russie veut la liberté des détroits; quels sont le but, le plan, l'idéal de la France? L'indépendance est une solution négative. Ce but, ce plan, cet idéal, la monarchie les a eus; elle les a presque atteints. D'un seul bond la

» La guerre, d'ailleurs, survient parfois au moment où, après l'avoir longtemps prévue, on commence à se rassurer. Qu'on se souvienne de ce qui s'est passé en 1870. On avait craint quelque temps un conflit à propos de la question du Luxembourg. L'orage est dissipé de ce côté. On ne voyait plus rien de menaçant à l'horizon, lorsque l'incident de Hohenzollern éclata brusquement, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein.

» Il faut donc toujours veiller. L'Allemagne, tout en ne parlant que de la paix, se prépare comme si elle devait nous attaquer demain : préparons-nous de notre côté comme si nous avions à nous défendre demain. Nous comptons sur l'alliance russe ; c'est un appui précieux ; mais nous devons nous mettre en mesure de compter sur nous-mêmes. Notre organisation militaire, pour laquelle nous avons fait tant de sacrifices, a encore besoin d'être perfectionnée. L'avertissement donné par le général de Cools, en une forme peut-être un peu rude, a eu cependant un utile résultat. L'attention a été appelée sur l'insuffisance professionnelle d'une partie de nos officiers de la réserve et de l'armée territoriale. On connaît le mal : le remède est à chercher. Il appartient à l'administration de la guerre de le trouver et de l'appliquer. » (Édouard Hervé, *Soleil*, 14 octobre 1893.)

(1) Sur le plan romain, relire le chapitre XV de *Grandeur et Décadence des Romains* : « Ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini... »

République les a conquis. A elle de reprendre l'héritage de nos pères, les frontières traditionnelles de notre race, celles que César marquait et faisait lui-même respecter; à elle de faire rentrer les Germains sur leur propre territoire : *Proximique sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt.*

Des discussions byzantines qui ont suivi nos malheurs de 1870 nous n'entendons tenir aucun compte; nous avons plus de confiance dans nos droits, dans nos forces, que certains publicistes qui pâlissent quand on leur en parle. Il faut créer en France un grand courant patriotique. Il faut faire chanter à nos enfants les beaux vers d'Alfred de Musset :

> Nous l'avons eu, votre Rhin allemand,
> Il a tenu dans notre verre!
> . . . .
> Mais parlez-en moins fièrement,
> Ou craignez que vos chants bachiques
> Ne réveillent les morts de leur repos sanglant.

Nous n'acceptons pas les tracés de M. de Moltke. Tous les plans du stratégiste scandinave auraient été culbutés à Mars-la-Tour et à Saint-Privat, malgré l'infériorité des forces françaises, avec un autre homme que Bazaine. Bazaine, le 18 août, fumait sa pipe pendant l'une des plus terribles batailles de notre siècle. Remplacez simplement le 16 et le 18 août le traître par un soldat franc du collier, tel que Mac-Mahon, ou un véritable homme de guerre comme Chanzy ou Faidherbe, l'armée allemande, malgré son mécanisme, aurait été ramenée l'épée dans les reins. On voit encore l'endroit où Guillaume Ier, sous l'impression de la vaillance de nos soldats, s'est mis à pleurer. Il n'a tenu qu'à Bazaine de le prendre lui-même.

Tout dernièrement, nous avons fait notre pèlerinage à Saint-Privat. C'est là qu'il faut envoyer nos enfants, même nos filles.

Après deux heures de montée, nous atteignons le grand plateau qui s'étend de Rieuzerolles à Saint-Privat-la-Montagne. Le site est admirable. Ce sont des plaines légèrement mamelonnées, entrecoupées de bois, bois qui ont servi beaucoup aux Allemands, car l'Allemand, comme du temps de César et de Tacite, aime à marcher à couvert, à apparaître subitement et à combattre par surprise.

Devant nous, la route de Gravelotte, que nous descendons, puis que nous remontons jusqu'à Rezonville, par une journée splendide. Tout a repris l'aspect habituel; la nature a tout réparé. Comment l'armée allemande avait-elle devancé les Français à Rezonville? Uniquement par un fait inexplicable : le pont de Pont-à-Mousson, d'abord gardé, a été abandonné. Les Allemands l'ont franchi comme s'ils l'avaient fait construire; et puis, de là, ils ont gagné Rezonville. C'est le fait décisif.

Puis nous suivons toute la ligne le long de laquelle a combattu l'armée française le 18. C'est une des grandes journées de l'armée française. Moulin, Verneville, Amanvilliers, Saint-Ail, Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Privat. Partout des tombes. A Saint-Privat nous trouvons des témoins qui ont assisté à la terrible lutte. Ils nous accompagnent sur la route où a péri le 4e régiment de la garde prussienne : un monument spécial l'indique; vient après celui des soldats du 12e corps saxon. On s'est massacré jusqu'à la nuit. Les maisons étaient remplies de cadavres.

Cependant Bazaine se tenait à dix kilomètres de là, au fort de Plappeville, avec plus de 20,000 hommes. Rien ne put l'en faire sortir, Serait-il sorti, il remportait une éclatante victoire, il devenait un libérateur, il était placé au nombre des grands hommes, il dominait Turenne. Il est mort misérable et méprisé à Madrid, et sa place est au milieu des traîtres.

Il y a dans ces événements quelque chose qu'on ne peut saisir, et Sophocle a été bien inspiré :

Mais le sort est le maître ;
Quoi qu'il semble permettre,
Rien n'est hors de ses mains.

Nous revenons alors par la seconde route, celle de Woippy. La descente est charmante; on se croirait en Provence : noyers, pommiers, poiriers, cognassiers chargés de fruits; de belles fermes, des champs; partout la richesse agricole française et des paysans à tête longue qui parlent français : c'est bien la France.

Il faut recommander ces excursions aux jeunes gens. Ils comprendront alors les malheurs dont le second Empire a accablé la France; ils pénétreront dans la nature des hommes tels que Bazaine; ils s'apprêteront à combattre les sans-patrie qui vivent des subsides allemands; ils s'armeront pour les jours où de nouvelles épreuves se présenteront, épreuves inévitables. Plus sages, plus fermes, mieux préparés que leurs pères, ils répareront leurs fautes : ils reprendront leur héritage.

APPENDICE

DU TOME DEUXIÈME

NOTES DIVERSES

CHAPITRE SIXIÈME

Des Associations coopératives comparées en Allemagne et dans les autres États.

I

§ 4. — DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES SCHULZE-DELITSCH (p. 308). ORGANISATION ET STATISTIQUE

Le *Jahresbericht* de 1892, publié par le Comité central des Sociétés coopératives Schulze-Delitsch, contient une statistique, à peu près complète, des associations coopératives en Allemagne.

I. Sociétés coopératives Schulze-Delitsch. — Pendant le dernier exercice 1892-1893, les associations coopératives Schulze-Delitsch ont encore augmenté. Voici leur nombre comparé en mai 1892 et mai 1893 :

	Mai 1892.	Mai 1893.
Banques populaires ou Creditgenossenschaften .	4.401	4.791
Sociétés de production........................	2.840	2.770
Sociétés de consommation.....................	1.122	1.283
Sociétés de construction.........................	55	77
Total.............	8.418	8.921

Les Sociétés de production ont légèrement faibli; toutes les autres associations coopératives ont, au contraire, gagné. Sur l'ensemble, il y a eu un accroissement de 503 associations, chiffre très notable.

Banques populaires. — En ce qui concerne les banques populaires, le compte rendu de 1893 résume les opérations de 1,075 d'entre elles sur 4,791 ; c'est dire que plus des trois quarts de ces banques n'ont pas fourni leurs comptes rendus. Les opérations ont légèrement diminué depuis 1890, du moins quant aux banques ayant fourni leurs comptes, qui étaient, en 1890, au nombre de 1,072; en 1891, au nombre de 1,076, et, en 1892, au nombre de 1,075.

	1890	1891	1892
	En millions de marks.		
Avances et crédits généraux	1.641.5	1.561.6	1.539.0
Crédits des associés	117.0	114.4	116.3
Réserves	28.4	29.4	31.1
Dépôts	453.8	439.0	434.2

Ce n'est pas la première fois que les opérations se ralentissent pour les banques populaires, bien que le nombre des banques se maintienne ou augmente. Ainsi il y a eu une première diminution de 1878 à 1886. Il fallut huit ans pour revenir à l'activité de 1878. De même il s'est produit en 1888 et 1889 un second recul qui a été rattrapé en 1890. Plusieurs de ces banques populaires sont devenues des établissements importants, notamment les banques populaires de Francfort et de Wiesbaden, dont le mouvement d'affaires a dépassé 100 millions de marks.

Sociétés de production. — Le compte rendu de 1892-93 donne en détail les opérations de 3 magasins coopératifs, de 12 Sociétés de matières premières et de 15 Sociétés proprement dites de production. Les chiffres relatifs à ces opérations ne permettent

pas de se rendre compte de leur importance. On sait seulement que parmi les Sociétés de production, les associations agricoles tiennent une place de plus en plus considérable. Le *Jahresbericht* en signale 1,196 dont 1,123 étaient des laiteries (Molkereigenossenschaften). L'industrie du lait tend à prendre partout une place exceptionnelle.

Sociétés de construction. — Elles ont passé en 1892 de 55 à 77, ce qui indique un notable accroissement. Le compte rendu résume les opérations de 8 d'entre elles à Berlin, Cassel, Munich, et diverses localités : apport des associés 329,884 marks; réserve 70,000 m.; actif 2,667,321 m. Les Sociétés de Berlin, Cassel et Munich ont seules une importance réelle.

Sociétés de consommation. — Leur nombre a augmenté en 1892-93 de 161. Le compte rendu présente les résultats des opérations de 344 d'entre elles pour 1892. Ces résultats offrent beaucoup d'intérêt sous divers rapports. L'actif général s'élève à 18,618,803 m., y compris 4,662,721 m. de marchandises en magasin ; réserves 2,473,992 m.; apport des associés 4,804,816 m.; espèces en caisse 1,292,737 m.; nombre des associés 245,527.

La loi de 1889, qui a réorganisé les Sociétés coopératives en Allemagne, leur donne le choix entre la solidarité illimitée ou limitée. Le compte rendu indique les résultats de cette législation. 4,019 banques populaires ont opté pour la solidarité illimitée et 232 pour la solidarité limitée ; 1,964 Sociétés de production pour la solidarité illimitée ainsi que 506 Sociétés de consommation et 17 de construction; au contraire, 331 Sociétés de production, 474 de consommation et 98 de construction ont adopté la solidarité limitée.

II. Sociétés coopératives diverses. — Il existe, à côté des associations Schulze-Delitsch, diverses autres Sociétés coopératives allemandes sur lesquelles le *Jahresbericht* de 1893 contient quelques renseignements.

1o Les associations Raiffeisen. D'après le compte rendu présenté le 22 juin dernier à l'assemblée générale tenue à Strasbourg, elles étaient au nombre de 1,170 réparties en 47 unions.

2o L'Union générale des associations agricoles allemandes, ayant

pour directeur M. Wilhelm Haas à Offenbach, dans le grand-duché de Hesse. Cette Union générale comprenait en 1892 :

691	Sociétés agricoles de consommation.
524	Sociétés coopératives de laiterie.
514	Banques populaires.
31	Sociétés diverses.
12	Associations centrales.
1.772	au total, réparties en 21 unions particulières.

3° Les associations polonaises agricoles des provinces de Posen et de la Prusse occidentale, 77 dont 75 banques populaires.

4° Les associations agricoles de crédit du royaume de Wurtemberg, fondées par le professeur Leemann, de Tubingue, d'après le type Raiffeisen, au nombre de 577.

5° L'Union des Sociétés agricoles du cercle d'Aschaffenbourg, au nombre de 215.

6° L'Union des Sociétés coopératives agricoles de la province de Westphalie, ayant son siège à Munster, au nombre de 229.

7° L'Union des Sociétés agricoles du Rhin, ayant son siège à Cologne, au nombre de 140.

Il existe d'autres associations coopératives dans le duché d'Anhalt et la principauté de Hesse, ainsi que dans plusieurs villes d'Alsace.

Si on additionne ces diverses associations, on trouve un total de 4,785, à joindre aux 8,921 coopératives Schulze-Delitsch, ensemble 13,706. Il serait intéressant de savoir quel nombre de membres, quels apports, quel mouvement d'affaires, quels bénéfices correspondent à ces 13,706 associations. Consulter également *Der landliche personal Credit,* von Eugen Aäger. 1893, Berlin.

II

VISITE A LA KOCHSTRASSE VOLKSBANK (p. 315)

M. Hutt nous a adressé le tableau des opérations de 25 banques populaires à Berlin pour 1892. Nombre d'associés 7,473; montant de l'actif et du passif 17,340,197 m.; mouvement des caisses 152,712,346 m.; escomptes 66,344,428 m. — *Actif* : Caisses

834,859 m. en espèces, en papier 992,259 m., en effets divers 13,699,208 m., en hypothèques 285,936 m., en comptes courants 789,699 m.; dépôts dans les banques 223,028 m.; et divers. — *Passif* : Versements des associés 5,760,235 m.; réserve 963,294 m.; dépôts à courte échéance 5,869,097 m., à plus long terme 3,935,089; avances par des banques 425,540 m.; et divers. La Kochstrasse Volksbank ou Creditverein de Friedrichstadt est au second rang par le nombre de ses membres (764) et au quatrième par son actif (1,974,866 m.; mouvement des caisses 10,906,288 m.). La première banque populaire de Berlin est le Genossenschaftsbank de Stralauer avec 1,060 associés; actif 4,196,325 m.; mouvement des caisses 63,980,700 m.

§ 6.

Sur l'*état actuel du crédit agricole en Allemagne*, consulter le *Bulletin du Ministère des Finances* (juillet 1890) et le *Jahrbücher für national Œkonomie und Statistik* de Conrad (Iéna, juillet 1892, p. 141-142).

§ 8. — LES CAISSES D'ÉPARGNE EN PRUSSE

Leurs dépôts au 31 décembre 1891 s'élevaient à 3,405 millions de marks, soit 4,250 millions de francs.

§ 11. — DES ASSURANCES OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE

L'*Office du Travail* à Paris a récemment publié un mémoire fort intéressant sur les résultats comparés des assurances sur les accidents — *assurance-accidents* — même agricoles, en Allemagne et en Autriche; nous en donnons le résumé :

Statistique générale des accidents en Allemagne.

	Etablissements.	Assurés.	Accidents mortels.	Accidents indemnisés.
1886............	269.114	3.473.435	2.422	9.723
1887............	319.453	3.861.560	2.956	15.790
1888............	350.607	4.320.665	2.943	18.800
1889............	372.936	4.742.548	3.382	22.540
1890............	390.662	4.996.672	3.597	26.495

En ce qui concerne l'Autriche, l'organisation n'est pas la même. Les assurances sont faites par région au moyen d'établissements *ad hoc* d'assurances. Les sinistres sont réglés chaque année en totalité, et leur montant est versé par les assurances *en une seule fois*; tandis qu'en Allemagne, il n'est pourvu chaque année qu'aux besoins de l'année. Mais il faut observer qu'en Autriche la matière assurable est bien moindre qu'en Allemagne. Elle se composait, en 1890, de :

		Assurés.
		—
1° Etablissements industriels	53.193	893.324
2° — agricoles	78.133	338.494
	131.326	1.231.188

Le tout réparti en 15 régions et 50 groupes industriels.

En 1890, il s'est produit 519 cas de mort, 83 invalidités totales, 1,357 invalidités partielles, 4,458 invalidités temporaires; ensemble, 6,417 donnant droit à indemnité.

Il existe des différences très sensibles avec l'Allemagne :

Morts : Allemagne, 0.60; Autriche, 0.58.

Invalidité totale : Allemagne, 0.31; Autriche, 0.09.

Invalidité partielle : Allemagne, 3.20; Autriche, 1.53.

Invalidité temporaire : Allemagne, 0.96; Autriche, 4.99.

Accidents déclarés : Allemagne, 26.71; Autriche, 17.48.

Avec indemnité : Allemagne, 5.04; Autriche, 7.18.

Quels ont été, soit pour l'Autriche, soit pour l'Allemagne, les résultats de ce fonctionnement au point de vue des sacrifices d'argent qu'il a nécessités ?

1° Résultats financiers en Allemagne.

Rappelons d'abord que tous les risques sont à la charge des corporations de patrons, que les calculs des risques sont faits d'après la nature des industries, qu'en cas de mort il est dû les frais funéraires, une rente à la veuve de 20 °/₀ du salaire annuel, 15 °/₀ à chaque enfant et 20 °/₀ aux ascendants, sans que le tout puisse excéder 60 °/₀; qu'en cas d'invalidité totale, il est dû les

deux tiers du salaire, et partielle, tous les frais et une rente selon les cas.

L'importance du risque résulte du nombre des ouvriers et du montant des salaires.

	Ouvriers.	Salaires.	Moyennes.
	—	—	—
1886	3.473.435	2.228.358.866	642
1887	3.864.560	2.580.346.536	619
1888	4.320.663	2.645.602.565	612
1889	4.742.548	2.947.138.404	621
1890	4.926.672	3.183.825.207	646

	Ensemble.		Cotisations.
	—		—
Recettes 1886	12.381.958	dont	12.231.318
— 1887	22.266.484	—	19.598.696
— 1888	29.396.690	—	25.882.698
— 1889	35.862.631	—	31.385.599
— 1890	40.887.685	—	34.236.550

Ces recettes, formant un total de 117,514,324 marks (moins les reliquats de chaque année), ont été employées à payer :

	Accidents.		Moyennes.
	—		—
1886	9.723	1.712.700	176
1887	25.693	7.685.196	276
1888	44.502	15.747.985	354
1889	66.842	20.626.457	419
1890	93.245	44.356.520	476

Jusqu'à présent, l'industrie allemande n'a pas plié devant ce fardeau parce qu'elle est débarrassée des sacrifices que s'imposait chaque établissement.

Les assurances des accidents agricoles ont été organisées à partir de 1888, d'après le système coopératif. 4,843,621 établissements ont été répartis en 48 corporations. Les recettes se sont élevées, en 1888, à 463,222 m. dont 456,402 m. cotisations; en 1889, à 1,825,214 m. dont 1,621,407 cotisations; en 1890, à 3,623,552 m. dont 3,091,752 cotisations. Dépenses en 1888, 461,796 m. dont

42,860 m. indemnités; 1889, 1,714,328 dont 678,250 indemnités; 1890, 3,392,787 m. dont 1,878,458 indemnités.

Le nombre des têtes assurées était, en 1890, de 8,088,000 au lieu de 4,926,672 dans l'industrie. Il en résulte que l'accident est bien moindre pour le travail agricole que pour le travail industriel. En 3 ans la dépense des accidents agricoles n'a représenté que 5,569,911 m. dont 2,598,508 m. seulement pour les indemnités. Par établissement, cela n'a pas représenté, *pour 3 ans*, plus de 1m,50. Dans l'industrie, 117,514,324 m., répartis en 390,662 établissements, donnent un prorata moyen de 299 m. *pour 5 ans*.

Ces sommes, en apparence si élevées, se réduisent à une charge modérée pour chaque année. Ajoutons que ces prorata, 1m,50 et 299 m., sont bien moindres pour les petits établissements. Il y aurait lieu à faire une sous-répartition dont les éléments nous manquent.

2° Résultats financiers en Autriche.

Sur les 15 régions de l'assurance-accidents en Autriche, le mémoire de l'Office du Travail ne s'occupe que de 8. La recette de 14 mois (novembre 1889 à décembre 1890) a été de 3,854,851 fl. et la dépense de 3,547,415 fl. Sur ces dépenses, 205,598 m. sont seuls applicables aux indemnités. Le surplus pour 2,621,738 m. a été versé à une caisse chargée de payer les rentes dues.

Les accidents comprennent l'agriculture et l'industrie: industrie, 53,193 groupes; agriculture, 781,137; assurés, 893,324 dans l'industrie et 338,494 dans l'agriculture; accidents industriels, 15,613; agricoles, 428; accidents, indemnités : industrie, 6,417; agriculture, 324. La charge a représenté, pour les groupes industriels, 47 fl. 42; groupes agricoles, 1 fl. 72.

Les comparaisons sont difficiles parce que les conditions sont trop différentes. En Allemagne, l'assurance est générale, partielle en Autriche. On peut dire qu'elle se réduit en Autriche à une expérience qui n'est pas défavorable.

§ 13.

II. Associations coopératives en Italie. — Au 30 mars 1893, le *Bulletin du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du*

Commerce, dans lequel sont publiés les statuts de toutes les sociétés coopératives légalement constituées, donne le détail suivant :

Sociétés coopératives de consommation	324
Sociétés coopératives de main-d'œuvre	386
Sociétés coopératives de production	143
Sociétés coopératives de construction de maisons	87
Sociétés coopératives d'assurances	28
Sociétés coopératives agricoles	17
Laiteries sociales	44
Syndicats agricoles	23
Cantines coopératives	11
Fours coopératifs	9
Pharmacies coopératives	4
Sociétés coopératives mixtes (main-d'œuvre et consommation, consommation et crédit, etc.)	42
Sociétés coopératives diverses	32
Banques populaires	723
Caisses rurales	101
Total	1.974

Ces résultats sont loin de donner une idée complète du mouvement coopératif italien. Des laiteries sociales, qui dépassent 500, seules 44 sont légalement constituées ; nombre de magasins de consommation, principalement dans le Piémont, ainsi que des sociétés de secours mutuels, ne sont pas reconnus, etc.

III. Des Sociétés coopératives en Angleterre. — 1° *Friendly Societies of Great Britain and Ireland* (1892). — The reports of the Chief Registrar of Friendly Societies and his assistant registrars have recently been issued. The statistics tabulated extend to friendly societies, industrial and provident societies, and trade unions. The aggregate institutions of all kinds in England and Wales number 33,094 with 9,911,781 members, and funds to the extent of £94,321,269. There is thus an average of nearly £10 for each member. In Scotland the societies number 1,816, with 1,091,042 members, and funds amounting to £4,687,998, or a little over £4 for each member. In Ireland the societies number 640,

with 86,494 members, and funds amounting to £1,017,639, or nearly £12 for each member. The aggregate of the funds for the United Kingdom thus exceeds £100,000,000. In the Chief Registrar's summary, building societies represent more than £51,000,000, while friendly societies — not of the collecting class — have funds exceeding £22,000,000, industrial and provident societies being credited with about £19,000,000. Miscellaneous societies complete the list with the small balance.

2° *Trade's Unions*. — Le Board of Trade vient de publier son rapport sur les Trade's Unions pour 1892. Il constate un grand progrès dans le nombre des sociétaires et les ressources de ces sociétés ouvrières. Toutes les sociétés existantes n'ont pas fait inscrire leurs statuts au *Registrar*; par conséquent les renseignements manquent pour donner le chiffre total de leur nombre et celui de leurs adhérents. 208 sociétés seulement se sont fait inscrire et ont donné leur situation. Voici les chiffres qu'elles ont fournis pour les années 1889 et 1890, ce qui permet de les comparer et de constater le mouvement : Sociétaires en 1889, 646,840; en 1890, 796,473. Augmentation, 149,633. Revenus par cotisations, amendes, produit des fonds placés : en 1889, 23,278,320 fr.; en 1890, 28,285,900 fr. Augmentation, 5,007,580 fr. Dépenses totales : en 1889, 17,085,600 fr.; en 1890, 21,059,800 fr. Augmentation, 3,974,200 fr. La plus forte partie de cette augmentation est due aux frais de grèves qui ont eu lieu dans 4,382 établissements et aux frais funéraires causés par l'influenza. Malgré cet excédent dans les dépenses, la réserve totale des Unions s'est élevée de 26,613,300 fr. en 1889 à la somme de 31,800,000 fr. en 1890, ce qui donne un accroissement de 5,186,700 fr., soit près de 20 °/o.

3° *Sociétés coopératives de crédit*. — Nous avons consulté M. H. M. Wolff, auteur du livre *People's Banks*, l'un des plus complets sur les banques populaires. Il nous a répondu qu'il ne pensait pas que ces Sociétés fussent distinctes des *Friendly Societies*.

IV. — Sur les limites d'étendue et d'influence du mouvement coopératif, consulter un article de M. Paul Leroy-Beaulieu (*Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1893).

V. Sociétés et Syndicats agricoles. — Sur l'ensemble du mouvement, consulter et comparer : 1° *Les Sociétés coopératives agricoles en Europe* (*Political Quarterly*, décembre 1892, p. 751, New-York); 2° la *Réforme sociale*, mars 1892.

§ 14. — LA LUTTE CONTRE LE SOCIALISME

I. *Expérimentations sociales.* — Elles ont commencé par le fait que plusieurs municipalités sont devenues socialistes. A Paris, le Conseil municipal est socialiste; mais ses actes sont contrôlés par le gouvernement. A Marseille, la population est elle-même intervenue pour contenir l'administration socialiste dont elle s'est dotée. A Saint-Denis, près Paris, l'ancien foyer religieux de la dynastie capétienne, le gouvernement a laissé faire et la population a applaudi. Il s'y est, par suite, constitué un véritable centre d'expérimentations socialistes. Voici comment le *Temps* et le *Soleil* en apprécient les premiers résultats :

« La commune de Saint-Denis tient, comme on dit dans les nouveaux livres classiques, le *record* du socialisme. Elle a réalisé, depuis un certain temps, l'idéal avec lequel MM. Guesde et consorts essaient de familiariser l'opinion populaire. Elle est un champ d'expériences où nous pouvons admirer, dès à présent, l'état social que nous réserve la faction révolutionnaire, et que l'inertie des masses conservatrices lui permettra peut-être de nous imposer un de ces jours. Un rédacteur du *Temps* a eu l'idée d'interroger en détail les habitants de Saint-Denis sur les bienfaits qu'ils doivent à leur extraordinaire municipalité, sur le bonheur qu'il éprouvent à devancer le reste du pays dans les voies nouvelles. Les résultats de son enquête sont instructifs. Ce n'est pas sans peine, d'abord, qu'il l'a menée à bonne fin. Telle est la liberté dont jouissent les citoyens de la cité socialiste qu'ils ont répondu seulement sous la condition de n'être pas trahis. Ils vivent dans la terreur; ils redoutent les atroces vengeances de la bande qu'ils ont eux-mêmes installée à la mairie, et qui ne souffre pas même la critique ou la plainte.

» Les propriétaires de Saint-Denis se regardent comme ruinés.

Ils ne touchent aucun loyer de leurs bâtiments ni de leurs terrains; ils n'osent pas présenter une quittance ni réclamer le plus faible acompte, assurés qu'ils sont de ne recueillir que des injures, des menaces et des violences. Ils voudraient se débarrasser de leurs immeubles, désormais improductifs; mais ils ne trouvent point d'acquéreurs, nul capitaliste ne se souciant de faire un placement de cette espèce.

» Les commerçants sont aux abois. Ils ne vendent qu'à crédit, et ne recouvrent pas leurs créances. La municipalité ne paie même pas aux boulangers le pain qu'ils fournissent aux indigents du bureau de bienfaisance, en échange des bons délivrés par la mairie. Les fêtes qui sont ailleurs l'occasion d'un mouvement commercial n'existent pas à Saint-Denis : les conseillers municipaux ont supprimé les réjouissances du 14 juillet pour protester contre la fermeture de la Bourse du travail; ils ne s'associent point aux manifestations franco-russes parce qu'ils se proclament « sans patrie ». Mais ils établissent des surtaxes d'octroi pour envoyer des subventions à la grève du Pas-de-Calais.

» Les industriels abandonnent la lutte. Perpétuellement menacés d'une cessation de travail, sans influence sur leurs ouvriers, ils ne peuvent pas prendre d'engagements fermes; ils ne passent point de marchés et n'acceptent plus de commandes. Ils n'ont qu'à fermer leurs usines. Les voies publiques sont le domaine de bandits qui s'intitulent anarchistes. Les habitants de la commune qui reviennent de Paris par le chemin de fer sont obligés, pour gagner leur domicile en sûreté, d'attendre dans la gare le passage d'une patrouille armée.

» Le rédacteur du *Temps*, toutefois, a trouvé à Saint-Denis un personnage satisfait : c'est un conseiller municipal. Ses collègues et lui déclarent que « tout va bien dans leur commune et qu'elle est la plus heureuse de France » : en effet, à l'exemple de Paris, Saint-Denis fait des rentes à sa municipalité.

» Ce qui se passe aux portes de la capitale est le tableau réduit, mais exact, de ce qui se passerait dans le pays entier, le jour où le parti socialiste aurait égaré le suffrage universel à force d'excitations impunies et conquis le pouvoir. Partout la servitude et partout la

ruine ; la propriété détruite, le capital anéanti, le travail impossible : la personne humaine écrasée sous un joug brutal, exposée à tous les attentats, et pour tyrans, sur la foule abrutie, quelques charlatans bien gras, goguenards et féroces. Avis aux amateurs. »

(*Soleil*, 29 octobre 1893.)

Quelques jours après cet article, le 1er novembre, jour de la Toussaint, une scène incroyable s'est produite à Saint-Denis sous la présidence du citoyen Walter, maire. Devant le monument érigé à la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870-71, le citoyen Walter, maire et député de Saint-Denis, a prononcé un discours dans lequel il a exposé ses principes socialistes ; et il a terminé sa harangue par le cri de : « Vive la République sociale ! »

Après lui, un des conseillers municipaux de Saint-Denis, nommé Pillot, a fait à son tour un discours révolutionnaire.

« Nous venons ici, s'est-il écrié, pour nous souvenir des martyrs de la société telle qu'elle est organisée, dans laquelle on se paie de mots ; il est à souhaiter que les mots « Honneur et Patrie » soient bientôt remplacés par celui de « Solidarité ».

Le citoyen Pillot a ensuite annoncé la prochaine suppression du budget de la guerre. Il a déclaré qu'à l'avenir les soldats ne mourront plus pour la patrie. Ce qui donne à ces propos un caractère d'exceptionnelle gravité, c'est qu'ils ont été tenus en présence d'une délégation officielle du 154e d'infanterie, composée d'un commandant, d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un adjudant, d'un sergent et d'un caporal.

On se demande comment l'autorité militaire a pu permettre à une délégation d'un régiment de figurer dans une manifestation socialiste et révolutionnaire organisée par des gens qui profitent de cette occasion pour insulter publiquement la patrie, l'armée, le drapeau, tout ce que le soldat doit respecter.

Nous indiquons ces faits surtout à titre d'expériences sociales et comme indication de l'état actuel de la société française. On peut les comparer à des taches phylloxériques. Que deviendront la France, *comme nation*, et la société française, si ces taches gagnent du terrain ? A cet égard, on peut relire Grégoire de Tours :

c'est le meilleur témoin de la décadence de la société gallo-romaine. Nous avons aussi nos Barbares : ils sont au milieu de nous.

II. *Autre champ d'expérimentations. — Roubaix.*

« Roubaix, 21 août 1893.

» Une nuit bruyante et sanglante a suivi la proclamation du scrutin. De nombreuses bagarres se sont produites sur différents points de la ville. Des patrouilles de gendarmes ont circulé jusqu'à trois heures du matin. Plusieurs arrestations ont été opérées. Vers onze heures, les internationalistes, voulant fêter l'élection de M. Guesde, sont allés rue Saint-Georges, en face du local de l'Union des patriotes, en poussant les cris de : « A bas la Patrie! » Les membres de l'Union des patriotes ont répondu par les cris de : « Vive la France! Vive la République! » Un membre de l'Union, nommé Joseph Van den Berghe, sortit au milieu de la bagarre et repoussa les internationalistes en criant : « Vive la Patrie! » Il fut bousculé et entouré.

» M. Van den Berghe se refugia rue Dubois, à l'estaminet du Bon-Bourgeois, d'où, perdant la tête, il tira quatre coups de revolver. Deux passants inoffensifs ont été blessés : M. Alphonse Dosse, âgé de trente-six ans, qui se trouvait avec sa fille, a été atteint à l'arcade sourcilière gauche. Il a été pansé dans une pharmacie voisine et reconduit à son domicile. Malheureusement le second blessé, M. Alexandre Murth, qui revenait d'une fête du voisinage avec son père, a reçu la quatrième balle en plein front. Elle a pénétré à une telle profondeur que l'extraction a été impossible. Les médecins considèrent son état comme désespéré. La balle a atteint le cerveau. La foule poussa alors des cris de mort et voulut lyncher le meurtrier, réfugié au Bon-Bourgeois. La gendarmerie a procédé à l'arrestation de Van den Berghe. Celui-ci a déclaré avoir agi sous l'influence de la surexcitation. Il a ajouté qu'il croyait avoir tiré en l'air. »

III. *Le Socialisme agraire.* — Roubaix et Saint-Denis sont des villes où domine la grande industrie, habitées par les nomades des

manufactures, que l'imprévoyance des lois françaises abandonne à leur bon plaisir. Tout cela est soumis en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Russie, même en Angleterre, à des législations spéciales, protectrices de la société et de l'État. Par contre, les campagnes françaises, propriétés rurales, petites industries, rapports séculaires entre propriétaires, fermiers, métayers, bordiers, prixfaiteurs, journaliers, bouviers, vachers, bûcherons, terrassiers, maçons, charpentiers, serruriers, charrons, etc., sont réglés par des habitudes excellentes. La paix y règne. La prospérité rurale en France est exceptionnelle. Nulle nation n'a un pareil fondement économique et social. C'est ce que comprennent les socialistes; ils ont multiplié les programmes, les attaques, les mensonges, et bien dépassé les prévisions et les prédictions de M. le comte de Rocquigny dans la lutte électorale d'août-septembre 1893.

« Dans une série d'articles qu'il vient de donner à la *Dépêche*, de Toulouse, M. Jean Jaurès, député, s'efforce de préciser la partie du programme socialiste qui concerne l'agitation dans les campagnes, et s'applique surtout à présenter ce programme sous des couleurs assez estompées et assez séduisantes pour y rallier nos vaillantes populations rurales. Il ne s'arrête pas aux fleurs du chemin, à ces réformes secondaires qui, bien que présentées par M. Jules Guesde et consorts, n'ont de socialiste que le nom; il va droit à l'obstacle, attaque de front le problème de la propriété et propose hardiment des solutions qui, à les regarder de près, ne ressemblent, elles aussi, que de très loin au communisme. Autant dire que, malgré son affectation à vouloir faire la lumière, M. Jaurès laisse dans une obscurité profonde les questions capitales de l'organisation sociale dont il rêve de nous doter.

» Certes, M. Jaurès se montre surtout préoccupé, pour l'agriculture comme pour l'industrie, de détruire les ressources des « oisifs », dont le revenu est tiré, sans aucun effort de leur part, de l' « exploitation » du fermier, du métayer ou du simple journalier; mais en même temps qu'il préconise le retour de toutes les terres dans le domaine éminent de l'État, il crée en faveur de l'exploitant une « sous-propriété » individuelle, transmissible par voie d'hérédité, négociable même entre vifs, laissant une marge

soit aux bénéfices annuels, soit même à une indemnité de plus-value en fin d'exploitation. Certes encore, le député du Tarn se proclame en principe partisan de l'abolition du salariat agricole; mais aussitôt il est forcé d'admettre que, dans les grands domaines, ni le concessionnaire ni sa famille ne pourront suffire au travail et que presque partout, dans les moments de presse, ils devront recourir à la main-d'œuvre accidentelle, ce qui l'oblige du même coup à reconstituer le salariat. Certes enfin, par une dernière concession aux postulats socialistes, il réclame pour les ouvriers un « salaire intégral », c'est-à-dire « égal, par journée, à ce que produit en moyenne un cultivateur travaillant une terre qui est à lui », de manière qu'à aucun moment il n'y ait prélèvement indirect au profit du capital sur la part revenant au travail. Mais, malgré toutes les précautions prises pour que ce salaire soit constant en toutes saisons et sur tous les points du territoire, malgré la reconnaissance du droit au travail en faveur du journalier inoccupé, malgré même l'obligation pour les particuliers ou associations d'employer ce dernier sous peine d'un « impôt permettant à la nation de le rémunérer comme s'il travaillait », M. Jaurès nous conduit à une situation qui, par la force des choses, ne rappelle en rien les conceptions niveleuses des prophètes socialistes. Il y aura toujours une large part d'aléa dans la position pécuniaire de celui qui, n'étant pas l'exploitant en titre, n'aura pas les mêmes moyens que celui-ci pour réaliser des économies.

» La grande caractéristique du système de M. Jaurès est, en effet, qu'il laisse à l'exploitant, « sous-propriétaire » ou autre, la faculté de garder par devers lui une partie de ses bénéfices. Sans doute, on n'aperçoit pas très clairement l'emploi qu'il en pourra faire; mais du moins le principe est nettement posé, et l'on peut même dire que, dans l'esprit du député du Tarn, les facilités laissées à chacun pour accumuler des pièces de monnaie dans un bas de laine seront plus grandes qu'aujourd'hui : une fois la nation substituée aux propriétaires actuels, les redevances payées par le fermier ou le métayer seront « réduites » et non pas supprimées, ce qui, évidemment, accroîtra leur aisance;

comme, d'autre part, avec la portion de la rente conservée, la nation se chargera de fournir « presque gratuitement » les machines nécessaires à l'exploitation et que, le sol étant de fertilité inégale suivant les régions, elle fera, pour amender les mauvaises terres, des sacrifices importants, les conditions générales du travail ne manqueront pas de devenir infiniment plus favorables que naguère. »

(*Temps*, 30 octobre 1893.)

Ainsi, M. Jaurès, ancien professeur de l'Université de France, propose de spolier tous les propriétaires actuels et de leur substituer l'État. On est encore moins exorbitant à Saint-Denis et à Roubaix.

A ces attaques, dont il serait puéril de méconnaître comme d'exagérer la gravité, M. le comte de Mun, ardent catholique, répond en proposant le retour à l'Évangile et à la Croix. Il fait, à son tour, une peinture effroyable et fausse de l'état de nos campagnes, accablées de misère, rongées par l'usure, ruinées par l'impôt, poursuivies par le fisc. Ce sont des phrases de rhétorique aussi creuses que celles du socialiste Jaurès. M. de Mun et M. Jaurès n'ont qu'à faire une tournée en Russie. Peut-être ces calomnies finiront-elles par soulever les campagnes et par achever la patrie (Discours de Landerneau, novembre 1893).

MM. Jaurès et de Mun ont cependant devant les yeux un bien grand enseignement. Sans secours, sans faveur, sans crédit, les propriétaires ont reconstitué en quinze ans le vignoble français. Cette énorme opération qui représente avec les pertes *12 milliards*, ils l'ignorent. C'est bien le cas de répéter avec Bastiat : « Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. » M. Jaurès propose de déposséder ces propriétaires *oisifs*, et M. de Mun laisse entendre qu'ils n'ont pas rempli leur fonction sociale.

CHAPITRE SEPTIÈME

§ 5. — DE L'ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE EN ALLEMAGNE

Partage de l'indemnité de guerre de 1870 (p. 528).

	Millions de marks.
	—
Caisse des invalides	1.826
Forteresses	345
Trésor de guerre	120
Achat des chemins de fer	171
Dotations	12
Bavière	270
Wurtemberg	81
Bade	72
Hesse	33
Allemagne du Nord	1.912
Frais de guerre, par privilège	1.489

Assurances sur la vie en Allemagne en 1892 (p. 544).

939,462 polices; capitaux 4,104,429,000 marks, par dix-neuf Compagnies.

CHAPITRE HUITIÈME

§ 6. — KANT ET SCHOPENHAUER

La Paix perpétuelle (p. 593).

Kant est allé jusqu'à dire : « Il est permis d'être *injuste*, une fois pour toutes, afin de faire mieux fleurir le règne de la justice » (*Éléments de la Métaphysique du Droit*, seconde partie); mais combien de fois cette injustice a-t-elle eu lieu? C'est à recommencer toujours.

Ce raisonnement a été appliqué par tous les peuples et par toutes les forces qui ont voulu acquérir la suprématie.

CHAPITRE NEUVIÈME

La Lutte pour la suprématie en Europe.

§ 2. — L'INTERDICTION DE LA GUERRE

Un jour que les rapports avec le voisin de l'Est étaient assez tendus, et que M. de Bismarck parlait de l'éventualité d'une guerre : « Laissez-moi mourir en paix, dit le vieux souverain à son chan- » celier. La Russie peut supporter plus d'une défaite, sans pour cela » se laisser entamer ni périr... tandis que nous, si nous perdons » une seule bataille, notre empire à l'instant s'écroule... » (Hennebert : *l'Aigle russe*, 1893, p. 39.)

§ 4. — DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE ET DE LA RUSSIE

Les revendications historiques de l'Allemagne contre la France et la Russie sont complètement établies par E. de Laveleye (*Causes actuelles de guerre en Europe*, 1871).

§ 6. — LA GRANDE LUTTE EUROPÉENNE

Nous donnons ici quelques extraits relatifs à la littérature militaire contemporaine.

1° *Rapports de la Russie avec la Hongrie.* — « Il est question, depuis quelques jours, en Autriche, d'une brochure publiée par un ancien secrétaire des affaires étrangères, M. Jules Rimler, qui a engagé, l'année dernière, au nom du parti de l'indépendance, des pourparlers avec certains personnages russes à propos d'une entente éventuelle entre la France, la Hongrie et la Russie. M. Rimler s'est rendu en Russie au mois de mai 1892; il est arrivé à Saint-Pétersbourg le 25, muni d'un certain nombre de lettres de recommandation. Il alla trouver tout d'abord le major Michel Zichy, ainsi que le capitaine Moulin, attaché militaire français, et c'est sur leurs indications qu'il arrêta les démarches qu'il ferait ultérieurement. Il s'entretint avec les membres les plus influents du Comité slave,

avec MM. Ignatief, Wassiltchikof, avec le général Kirief, avec les généraux Bogdanovitch, Chebeco, Durnovo et Tchernaïef, avec la princesse Troubetzkoï, avec le procureur général du Saint-Synode Pobiedonostzef, et avec plusieurs journalistes. Le ministre de l'instruction, comte Delianof, le prince Wolkonski, M. Hitrovo et le conseiller intime Hartwig accordèrent une audience à M. Rimler. M. Rimler insiste sur ce point qu'en Russie personne n'est animé de sentiments hostiles à l'égard de la Hongrie. La Hongrie est considérée comme constituant sur l'échiquier européen une pièce qu'on ne saurait traiter avec négligence. Les patriotes hongrois et français trouveront en Russie un terrain tout préparé sur lequel ils pourront jeter les bases d'une entente franco-russo-hongroise.

» Le général Kirief invita M. Rimler à formuler un projet d'entente durable et sincère entre Slaves et Hongrois; M. Kirief s'engageait à envoyer à M. Rimler ses observations sur le projet en question.

» La lettre très étendue que M. Rimler écrivit sur ce sujet porte la date suivante : 12/24 juillet, château Paulovsk, à Saint-Pétersbourg, et peut être considérée comme le programme de la politique étrangère du parti hongrois de l'indépendance. Dans l'introduction de ce mémoire, il est dit que la Russie doit être l'appui de la Hongrie contre l'Allemagne, qui, dans le cas de la germanisation de la race hongroise (qui entraînerait la germanisation de l'Autriche et de la presqu'île des Balkans), constituerait un danger permanent pour la sécurité de la France et de la Russie. La France est dès maintenant menacée, et la guerre éclatera inévitablement si la triple alliance ne se dissout point. Si la France est battue — hypothèse qui peut se réaliser — elle sera saignée à blanc. Puis ce sera le tour de la Russie. »

(*Temps*, 14 août 1893.)

2° *Les Secrets de la Triple Alliance*. — M. Henri Geffcken, connu en Allemagne par la publication d'une partie des mémoires de l'empereur Frédéric III et par ses démêlés avec M. de Bismarck, vient de faire paraître une brochure sensationnelle sur « la Triple Alliance, la France et la Russie; coup d'œil historique sur le temps actuel » : *Frankreich, Russland und der Dreibund*. Verlag von Richard Wickelm. Berlin, 1893. Cette brochure de 172 pages avec

onze chapitres ne contient que deux chapitres d'actualité : le septième, *Der Krieg in Sicht* (la Guerre en vue), et le neuvième, *Die gegenwärtige Lage* (la Situation présente). Tout le surplus se résume en une sorte de kaléidoscope historique, sorte de chambre obscure bismarckienne. Le but essentiel de M. H. Geffcken est d'établir que l'alliance franco-russe est une chimère parce qu'il n'existe et qu'il n'a jamais existé aucun intérêt politique entre la Russie et la France. Dans le chapitre VII, M. H. Geffcken accumule les racontars sur l'incident de 1875 et l'intervention d'Alexandre II. Selon lui, on s'attendait à un coup de tête français et Alexandre II prêcha la sagesse.

Les deux derniers chapitres forment une sorte de panégyrique de la Triple Alliance. *Der Dreibund steht in unerschüttert Vollerkraft*; on dirait un rocher au milieu de l'Océan. Au contraire, il n'y a eu entre la Russie et la France aucun rapprochement réel. Cronstadt n'a été qu'une mise en scène; l'Exposition de Moscou un fiasco. L'opposition de Rothschild a suffi pour paralyser les rapports d'argent. L'alliance est un flirtage. La Russie ne pense pas à l'Alsace-Lorraine et la France ne livrera jamais Constantinople aux Russes. D'ailleurs, comment s'entendre avec les complices de Cornelius Herz (*sic* p. 170), de Reinach et d'Arton? Néanmoins M. Geffcken n'est pas trop rassuré; il passe en revue les forces et les ressources des États et il se calme en affirmant que la France doit 43 milliards et que ses finances sont rongées par un déficit effrayant.

Cette brochure, qui en résume tant d'autres, est surtout importante au point de vue de l'hostilité persistante du milieu germanique d'où elle émane et pour lequel elle est faite, à l'égard de la France et de la Russie.

3° *La prochaine guerre.* — L'honorable M. Schæffle, l'ancien ministre autrichien, devenu socialiste, tout en restant un des grands publicistes allemands, s'est aussi occupé de cette grande guerre en vue. Nous empruntons au *Journal des Débats* (avril 1893) le compte rendu d'une brochure récente de M. Schæffle :

« La guerre prochaine sera un duel entre la France et l'Allemagne ou une guerre de coalition. Ou bien le vaincu paiera tous les

frais, comme en 1870, ou ces frais seront supportés entre plusieurs alliés. Les Français ont estimé que la guerre de 1870 a coûté à l'État une somme ronde de 15 milliards, mais sans y comprendre toutes les pertes subies par les communes et les particuliers; 15 milliards de francs, c'est-à-dire 12 milliards de marks, représentant à 4 °/o un intérêt annuel de 480 millions de marks imposé à la nation vaincue.

» Ce n'est là qu'un minimum. D'abord l'entretien des troupes accumulées dans la prochaine guerre exigera des frais plus considérables, et le succès dépendra peut-être du service de l'intendance qui fonctionnera le mieux. En cela, M. Schæffle donne toute supériorité à l'Allemagne.

» Les ravages exercés seront plus terribles, l'acharnement plus furieux. Les Français envahissant l'Allemagne laisseraient un nouveau Melas tout incendier, tout dévaster; les Allemands recommenceraient la tragédie de Bazeilles. Il n'est pas probable que la guerre dure moins longtemps. Les Français sont bien plus capables de résistance qu'en 1870; les frontières et la capitale sont hérissées de forteresses qu'on ne prendra pas en un jour. D'autre part, on ne prévoit pas que la guerre future ait une plus longue durée que la précédente, tant à cause des embarras financiers pour chaque peuple, que de l'arrêt dans la vie civile que causerait la présence sous les drapeaux de tous les hommes valides de vingt et un à quarante-cinq ans.

» Une augmentation de frais résulterait encore nécessairement de l'augmentation des combattants de 60 à 70 °/o. Le ministre de la guerre, en Saxe, estime les frais de guerre à 20 milliards de marks, et par conséquent, à 800 millions de marks de charge annuelle. M. Schæffle élèverait ce chiffre à 25 milliards; et si, avec cela, il fallait payer les frais d'une révolution sociale, la note dépasserait 30 milliards. Quand il s'agira d'éteindre ces dettes immenses après la guerre, il faudra recourir à des impôts écrasants, réduire les dépenses utiles de l'État et des communes, vendre les biens de l'État ou finir par la banqueroute. La liquidation sera effrayante; les souffrances économiques amèneront un ralentissement, un arrêt de civilisation. »

Il faut, sans doute, faire la part de la poésie et de l'amplification dans les prophéties de M. Schæffle, porté à prendre toujours les élucubrations de sa vaste imagination pour la réalité même; néanmoins, personne ne doute de la grandeur extraordinaire des prochains conflits. On n'hésite que sur le moment.

3° *L'Attitude et les intérêts de l'Autriche.* — Sur cette question si importante, *the Truth* (19 octobre 1893) contient un article plein d'intérêt et de sagacité. L'honorable M. Labouchère déclare hautement que la Triple Alliance n'a été qu'un instrument diplomatique, destiné à assurer à l'Allemagne l'Alsace-Lorraine en préservant l'Autriche des attaques et des convoitises italiennes; que l'Autriche n'a aucun avantage à conserver l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, pas plus que l'Italie, et que par suite : « It is pretty clear that, as a league of peace, the Triple Alliance has proved to be a failure. It has been never, indeed, that an alliance to secure to Germany the French provinces that she has acquired. With continental Europe divided into two armed camps, the danger of war is serious. If war does break out, it is very doubtful whether Italy and Austria will hand their contract with Germany. »

§ 8. — DÉPENSES ET RESSOURCES COMPARÉES DES ÉTATS

I. *Progrès du brigandage et de la misère en Italie.* — Un Italien, M. Mezzabotta, nous renseigne sur la situation de ces paysans nomades qu'on appelle, d'un terme trop juste, *Guitti*, c'est-à-dire va-nu-pieds, gueux, misérables :

Les *Guitti* sont pour la plupart originaires des Abruzzes : ils viennent par compagnies, on les engage par tête, et jamais l'entrepreneur (mercanti di campagna), qui les exploite, ne se soucie de leur nom ou de leur patrie. On les parque comme des bêtes, dans des cavernes que des bêtes refuseraient d'habiter; on leur donne un peu de *polenta*, souvent sans sel, — le sel coûte si cher, par suite de la gabelle ! — Pas l'ombre d'assistance sanitaire; un propriétaire qui avait donné une charrette et un mauvais cheval pour servir à apporter le maïs et les blessés à un hôpital de Rome, a été longtemps considéré comme un dangereux exemple d'extravagante munificence.

En Sicile, le mal est plus grand encore. On sait que la population rurale sicilienne est, en plus grande partie, enrégimentée par des associations ouvrières socialistes qui portent le nom de *Fasci dei Lavoratori* (textuellement : Faisceaux des travailleurs). Cesassociations suivent un programme nettement socialiste fondé sur les doctrines de Karl Marx. Tout en formant une seule grande association de travailleurs, englobant tous les arts et métiers, les *Fasci* se subdivisent en sections, chacune comprenant particulièrement un art ou un métier. Les sections des paysans des divers *Fasci* réunies entre elles forment, par exemple, la corporation des paysans siciliens, et cela rend aisée la défense des intérêts communs.

Le terrain était si bien préparé pour la propagande socialiste que les *Fasci* siciliens ont recruté, dans un espace de temps relativement très court, trois cent mille travailleurs, bien organisés et disciplinés, obéissant à un clin d'œil du comité central, dont les ordres se répandent dans les chefs-lieux de sept provinces, possédant chacune son comité, et de là dans les localités dépendant de leur circonscription. C'est une organisation formidable et contre laquelle les juges et les gendarmes sont impuissants.

II. *Réserves d'or de la Russie.* — Ces réserves comprenaient au 1er septembre 1892 et 1893 les sommes ci-après :

	1892	1893
	1.000 roubles.	
Trésor : encaisse or ou disponibilités à l'étranger	58.738	171.625
Banque de l'État : encaisse or ou disponibilités à l'étranger	209.568	118.448
Fonds d'échange	210.379	210.379
Fonds spécial servant de garantie aux émissions temporaires de billets de crédit	125.000	100 000
	603.685	600.452

Ce total de 600 1/2 millions roubles or (2,401 millions de francs) se trouvait ainsi réparti entre les caisses publiques russes et les

correspondants du gouvernement à l'étranger (en milliers de roubles or) :

	Trésor.	Banque de l'État.
	—	—
En Russie	354.146	199.037
A l'étranger	27.858	19.411

Les disponibilités de la Russie à l'étranger se décomposaient :

	Trésor.	Banque de l'État.
	—	—
France	10.255	2.367
Angleterre	4.469	8.692
Allemagne	10.404	8.345
Hollande	2.730	»

§ 9. — HÉGÉMONIE MARITIME DE L'ANGLETERRE — HÉGÉMONIE DE LA RACE ANGLO-SAXONNE SUR LE GLOBE

Un incident récent, très important quant à ses suites immédiates et quant à ses conséquences lointaines, vient de révéler toute l'étendue, toute l'ardeur des ambitions maritimes de l'Angleterre et la passion avec laquelle elle les soutiendra. Au moment de la visite de la flotte russe à Toulon, un reporter anglais, sorte d'agent de police secrète, est parvenu, — comment ? le ministre de la marine, l'amiral Rieunier, serait fort en peine de le dire, — grâce à la légèreté et à l'imprudence d'un fonctionnaire quelconque, à visiter l'arsenal de Toulon. Ce reporter a non seulement trouvé l'arsenal en fort bon état, — témoignage sur lequel comptait son naïf complice, — mais il a vu dans cette bonne condition de l'arsenal de Toulon l'occasion d'un immense chantage destiné à le mettre lui-même en vedette. Répondant à l'imprudence de son partner avec l'ingratitude d'un véritable espion, il s'est immédiatement entendu avec le *Times*, qui a la haine de la France comme fondement de succès, pour entamer une violente campagne contre ses armements maritimes, *tenus secrets. Les armements maritimes de la France tenus secrets !* Comme si, en ces temps,

il y avait quelque chose de secret en France! A la voix du *Times*, l'Angleterre entière s'est soulevée. Ce soulèvement est déjà un fait grave en lui-même; on peut l'expliquer et on devait s'y attendre, malgré les palinodies de notre diplomatie. Mais ce qui est tout autrement sérieux qu'un soulèvement provoqué par des journaux en quête d'abonnements, ce sont les prétentions que ce soulèvement a mises en plein jour. Non pas que ces prétentions soient nouvelles. Elles ont apparu au XVIIIe siècle pendant la décadence de la France. Mises de côté après l'indépendance des États-Unis, elles reparurent pendant la Révolution et l'Empire, pour s'amoindrir de nouveau à la paix. L'alliance franco-russe les fait de nouveau sortir de terre avec une violence, une colère, une haine sourde contre la France, qui ne sont pas de bon augure pour la paix de l'Europe et pour la civilisation : *Dii omen avertant !*

1° La suprématie des mers appartient à l'Angleterre, spécialement la suprématie de la Méditerranée; 2° elle doit employer tous les moyens possibles pour établir et maintenir cette suprématie; 3° Faut-il de nouveaux vaisseaux? on y consacrera 2 milliards et davantage. Faut-il de nouveaux ports? on les prendra à la Turquie, à l'Espagne, à l'Italie, à la Grèce. Chypre ne vaut décidément rien. Alexandrie pas davantage. On prendra ce qu'il faudra.

Partout où la Russie et la France auront trois navires, l'Angleterre en aura cinq. Pour combien comptent la France et la Russie dans le commerce maritime du monde? Qu'ont-elles à protéger? L'Angleterre possède le droit de limiter cette protection et, en tout cas, de faire des armements tels qu'ils défient toute lutte : *Rule Britannia !*

Là dessus, le *Times* (13 novembre 1893) dresse le bilan de la marine russe et de la marine française; il pense qu'elles valent 13 millions l. s. ensemble, tandis que la marine marchande anglaise vaudrait à elle seule 122 millions l. s. Donc l'Angleterre doit avoir une marine militaire dix fois supérieure à celles de la France et de la Russie.

Le monde du commerce, en général pacifique, mais belliqueux au besoin, s'est lui-même ému. Les torpilleurs français, marchant à 25 nœuds, empêchent de dormir et même de manger les arma-

teurs de Londres, de Liverpool, de Glasgow; ils remplissent les colonnes du *Times* de leurs lettres, sans compter les autres journaux, lancés également sur cette piste. Lord Charles Beresford, ancien membre du conseil de l'amirauté, est lui-même descendu dans l'arène, par la publication d'un mémoire qui a produit un immense effet et sur lequel les *Débats* (22 novembre 1893) s'expriment dans les termes suivants :

« Dans ce travail, lord Charles Beresford établit que les ennemis possibles de la Grande-Bretagne sont la France et la Russie qui ont des intérêts contraires à l'Angleterre. Il s'est donc appliqué à préparer un programme qui puisse rendre la flotte anglaise aussi forte que celles des deux puissances combinées.

» Or, la France possède 30 bâtiments de combat et la Russie 15, soit en tout 45. Il faut donc que l'Angleterre, pour que sa flotte ait une puissance supérieure d'un tiers aux flottes russes et française réunies, ait 60 bâtiments de ligne, et elle n'en a que 42. Reste 18 à construire.

» Lord Charles Beresford propose que l'on construise 6 cuirassés du type *Royal-Sovereign* de 14,000 tonnes chacun, 12 du type *Barfleur* (10,500 tonnes) qui coûteront 12,936,000 l. s.

» Passant aux croiseurs, lord Charles Beresford en compte 90 dans les marines réunies de la France et de la Russie; il en faut donc 120 à l'Angleterre, et elle les possède. Mais chaque cuirassé de ligne devant avoir avec lui deux croiseurs, il ne resterait plus de bâtiments de cette catégorie pour la protection de la marine marchande. Par conséquent, il faut dix grands croiseurs nouveaux du type *Blake* (9,000 tonnes).

» Aux torpilleurs, maintenant. La France en a 242, la Russie 135. Contre ces 377 torpilleurs, l'Angleterre n'en peut mettre en ligne que 67. Cela étant, il faut, pour détruire ces torpilleurs, créer des bâtiments de guerre d'un nouveau type, de 3,500 tonnes, à ceinture blindée, d'un faible tirant d'eau et d'une vitesse de 17 nœuds, et qui seraient armés de 12 canons de 15 centimètres et de 12 centimètres. En plus de ces bâtiments, il faudrait encore avoir 50 contre-torpilleurs du type *Havock* et 30 torpilleurs.

» A la suite de ce programme de construction navale, lord

Charles Beresford demande que l'on fasse de Gibraltar une base sérieuse d'opérations et estime qu'il faut agrandir les deux môles (commercial et militaire) et commencer immédiatement les travaux. Il déclare ensuite qu'il est indispensable d'approvisionner Gibraltar et d'y accumuler des munitions comme à Toulon, Kiel et la Spezia.

» Tout cela reviendrait, selon les calculs de lord Charles Beresford, à 23,240,000 l. s., soit 580 millions de francs, ou 50,000 millions de francs de plus que le programme du Naval Agence Act de 1889, qui était de 537 millions de francs ; tous les bâtiments, énumérés plus haut, pourraient être construits en trois ans et demi.

» Au point de vue stratégique, lord Charles Beresford conseille au gouvernement anglais d'acheter au gouvernement ottoman, ou de se faire céder par traité, l'île de Lemnos ou toute autre possédant un bon port et située dans la partie orientale de la Méditerranée pour contrebalancer les positions stratégiques de la France et l'établissement possible d'une station navale russe méditerranéenne. Comme base d'opérations navales, Chypre, paraît-il, ne peut servir à rien.

» Enfin lord Charles Beresford dit qu'il est inutile d'avoir une grande flotte si l'on n'a pas, pour la monter, des officiers et des marins capables. Il réclame donc la formation, dans tous les ports servant de bases d'opérations navales, de comités d'officiers de la marine, de l'artillerie et du génie, qui seraient chargés de faire des rapports sur l'état de ces stations, sur leurs besoins et sur les améliorations à y introduire. D'autres comités seraient aussi formés pour veiller à ce que le personnel de la marine soit à la hauteur de sa tâche, et pour l'y maintenir en signalant les défauts et les moyens d'y remédier.

» Les chambres de commerce de Londres et de la province, le Lloyd et autres institutions intéressées au commerce maritime et, par conséquent, très désireuses de le voir protéger efficacement par les forces navales du royaume, montrent une grande activité et vont faire des démarches auprès des chefs de l'opposition pour que la question soit posée devant le Parlement. Hier, le *Times* contenait cinq colonnes entières de lettres adressées par des particuliers sur

l'état de la marine et, aujourd'hui, les journaux publient en entier le travail de lord Charles Beresford. »

Lord Alcester, lord George Hamilton se sont empressés d'appuyer l'opinion de lord Ch. Beresford : « Even Cobden said, rappelle le *Times* du 13 novembre, he would spend 100,000,000 l. s. rather than allow our naval supremacy, on which the very existence of our commerce depended, to be threatened. »

Le *Daily Graphic* ajoute : « La suprématie dans la Méditerranée fait de nous les arbitres de la paix, et cette suprématie a disparu grâce à la France. »

Ainsi la France et la Russie ont à accepter, d'un côté, la suprématie militaire de l'Allemagne, et la suprématie maritime de l'Angleterre d'un autre côté.

« Comment ! s'écrie le *Times*, dans un accès de folie furieuse, comment ! aucune flotte, à moins d'être soutenue par une armée considérable, ne pourra prendre Toulon ou l'affamer ! La France a 122 vaisseaux prêts à prendre la mer, l'Angleterre n'en a que 27. Cette situation est humiliante, anormale.

» D'où et d'urgence :

» 1° L'envoi de six cuirassés, six croiseurs, six torpilleurs, la construction de douze contre-torpilleurs par année à Malte.

» 2° La construction ou l'acquisition par achats, traités, échanges, etc., d'un plus grand nombre de docks. L'Espagne devrait donner à l'Angleterre, près de l'entrée de la Méditerranée, plusieurs points qui lui conviendraient parfaitement, pour construire des stations de charbon et des docks. Cette construction coûterait cher à l'Angleterre, mais l'Angleterre aurait de très fortes positions dans la Méditerranée. Nous donnerions en échange à l'Espagne le rocher de Gibraltar où les docks qu'on pourrait construire seraient exposés à la destruction, et nous nous concilierions l'Espagne du même coup. »

Affamer Toulon ! Les reporters anglais se figurent être encore en 1793. Ils oublient que Londres contient plus de 6 millions d'habitants agglomérés et qu'il est autrement facile d'affamer 6 millions de personnes que 100,000.

Cette sauvage levée de boucliers, de la part d'une grande nation

qui croit marcher à la tête de la civilisation, dissipera bien des illusions. Nous voilà loin de Louis-Philippe, Guizot, Robert Peel, Napoléon III, lord Clarendon, même de Cobden et de M. Gladstone, trop vieux pour son temps. Obéir à droite, obéir à gauche; subir la paix allemande, subir la paix anglaise; devenir le serf anglo-saxon, voilà ce qu'on veut bien réserver, à Berlin comme à Londres, à 125 millions de Russes et à 39 millions de Français. Le morceau nous semble bien gros pour l'estomac anglo-saxon. Il est rude et insatiable : on le sait; mais quel déménagement dans la City le jour où les Cosaques se rapprocheraient de l'Afghanistan et où la Banque de France ferait sentir sa terrible force ! Sans compter nos torpilleurs et nos croiseurs, non pas de la Méditerranée, mais de la Manche.

Sir Charles Dilke, dont on connaît les opinions singulières à l'endroit de la France et des 39 millions de Français, destinés à disparaître entre les Chinois, les Russes et les Anglo-Saxons, ne pouvait manquer d'intervenir dans ces débats qui se sont changés en une incroyable panique par toute l'Angleterre. Il faut toutefois reconnaître que l'honorable M. Gladstone ne s'y est pas abandonné, non plus que les libéraux anglais et irlandais.

Voici, sur ce grand sujet, la traduction d'un article du *Daily Graphic* contenant une interview de sir Charles Dilke sur la marine anglaise.

Sir Charles Dilke, tenant en main une copie d'un article du *Times*, dit au correspondant du *Daily Graphic* :

« Je suis de l'avis du *Times*, la supériorité réelle de notre marine sur la marine française devrait être, selon les autorités compétentes, en raison de 5 à 3 pour les cuirassés de 1re classe, et de 2 à 1 pour les croiseurs.

— Vous pensez, demande le correspondant du *Daily Graphic*, que c'est sur la flotte française que nous devrions établir une comparaison ?

— Non, cette théorie est trompeuse, répond sir Charles Dilke. Si notre flotte n'était que tout juste supérieure à celles de deux autres puissances, nous n'aurions pas gagné grand'chose le jour où elles nous attaqueraient ensemble. Pour assurer notre sécurité

absolue, nous devrions pouvoir battre ou bien bloquer les flottes combinées de tous les ennemis possibles. Mais il semble bien improbable que, dans ce cas, nous n'ayons aucune combinaison à opposer à celles qui seraient faites contre nous.

» Il n'y a que deux marines au monde : la marine britannique et la marine française. Ce dont nous devons nous assurer, c'est que notre flotte soit sans contredit supérieure à celle de la France.

» A mon avis, la force de notre marine de guerre ne devrait pas être en raison de la valeur de notre marine marchande. Nous devrions avoir la suprématie sur les mers, même si notre marine marchande ne valait que 10 millions de livres sterling. »

Sir Charles Dilke fait ensuite l'historique de la marine française et ajoute : « Pendant les dix ans qui viennent de s'écouler, les Français ont considérablement augmenté leur flotte dans l'éventualité d'une guerre avec l'Angleterre et aussi pour le cas d'une guerre avec l'Allemagne.

» Avec l'Angleterre, on risquerait moins d'un côté, mais une puissante flotte était nécessaire.

» De plus, la France avait à se prémunir contre la flotte italienne dont elle était jalouse ; c'est pour ces raisons qu'elle a rendu Toulon inexpugnable.

» J'en parle avec certitude, car j'ai habité Toulon pendant très longtemps. Je dois avouer que j'ai été reçu dans les chantiers de Toulon avec autant de courtoisie qu'à la Spezia.

» Eh bien ! j'ai remarqué que l'éducation navale des Français laissait peu à désirer. Les équipages manœuvrent jour et nuit, ce qui ne se fait pas dans la marine anglaise.

» La flotte française est supérieure à la nôtre, en canons et en projectiles.

» Les Français construisent de meilleurs navires de guerre que les nôtres. Le fait est dur à constater, mais c'est la vérité, et la preuve, c'est que toutes les puissances neutres envoient leurs commandes en France. Cependant les Français ont tous les désavantages de leur côté, car chez eux tout doit être importé.

» Si les Français n'ont pas fait grand usage de leur flotte pendant la guerre franco-allemande, c'est qu'il n'y avait rien à faire pour

elle; mais les marins français ont rendu de grands services dans les forts et l'amiral Jauréguiberry a été un des chefs qui ont remporté le plus de succès pendant toute la durée de cette guerre. »

CHAPITRE DIXIÈME

Relèvement de la France.

§ 1. — 1870-1893.

On évalue que la France possède 5 milliards de valeurs russes, 3 milliards de valeurs espagnoles, 1 milliard ou 1 milliard et demi de valeurs italiennes, 2 milliards turques et égyptiennes, 2 milliards sud-américaines, 2 milliards diverses.

§ 2. — L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE ET SES CONDITIONS

Lettre de Turgot au docteur Price (22 mars 1778).

I. *La Suprématie en Europe* (p. 659). — « Établir en Europe » un équilibre d'étendue et de forces qui écarte tout danger d'iné- » galité et toute perspective de supériorité. »

II. *Le Respect de la Religion*. — Le *Figaro* du 6 novembre 1893 contient le récit d'une interview très curieuse entre un de ses rédacteurs et l'éminent archevêque d'Aix. Nous la reproduisons comme l'un des documents les plus piquants relatifs aux fêtes russes.

« — Nous venons vous demander, Monseigneur, votre impression sur les conséquences probables des fêtes franco-russes. Votre impression sera d'autant plus intéressante pour le grand public, que vous êtes le seul des membres de l'épiscopat qui soyez encore en délicatesse avec le pouvoir.

— Vous voulez mon impression ?... Eh bien ! je suis doublement heureux de ces fêtes, comme évêque et comme citoyen. Non seulement elles consolident la paix pour laquelle nous sommes tenus de faire des vœux ; non seulement elles rehaussent le prestige de

la France aux yeux de l'univers; mais encore elles ont eu pour résultat béni de rapprocher tous les Français, d'imposer silence aux manvaises passions, à nos haines, à nos jalousies et, surtout, de proclamer en public, après tant d'années, devant le monde officiel, le nom de Dieu!

» Oui, durant ces fêtes nationales, le clergé a repris sa place parmi les grands corps de l'État : il a figuré dans les cortèges; il a pris une large part à toutes les manifestations. A Toulon comme à Lyon, comme à Marseille, lors des banquets donnés par les municipalités et les Conseils généraux, les évêques et archevêques ont été l'objet des plus respectueuses prévenances.

» Personnellement, j'ai à me louer de l'accueil très cordial de M. le préfet des Bouches-du-Rhône ainsi que de M. le président du Conseil général, à droite duquel j'étais placé au banquet de la préfecture. Et dans la réception qui a suivi le banquet, j'ai reçu — je suis heureux de le constater — de nombreuses marques de sympathie.

» De son côté, Mgr l'évêque de Marseille a été chaleureusement acclamé, quand il s'est rendu, à midi, au banquet municipal de la bibliothèque. Le peuple l'a salué par les cris de : Vive la France ! Vive le clergé !

» A La Seyne, encore, au lancement du *Jauréguiberry*, un long murmure d'approbation a souligné l'éloquent discours que Mgr l'évêque de Fréjus adressait à M. le président de la République.

» Ces manifestations répétées sont significatives.

» Elles sont, pour ainsi dire, d'heureux gages de paix et de liberté religieuse que nous saluons avec bonheur.

— Ainsi, vous croyez, Monseigneur, que les rapports du clergé avec le gouvernement vont s'améliorer de jour en jour sous la seule influence des fêtes franco-russes ?

— Je le crois et je l'espère fermement. Les marques de respect prodiguées au clergé par les officiers et les marins de l'amiral Avelane ne sont pas demeurées inaperçues (ces messieurs ont baisé publiquement notre anneau pastoral). Ce contact d'un peuple aussi croyant nous a, tout au moins, prédisposés à la tolérance. On

semble comprendre — et mieux vaut tard que jamais — que les droits de la conscience sont imprescriptibles. C'est déjà beaucoup.

» La France est un pays catholique, on ne saurait l'oublier sans méconnaître son esprit. Nos grandeurs historiques sont inséparables de notre foi. On ne les comprendrait pas sans elle. Aussi est-il fâcheux qu'on l'ait si longtemps méconnu : ce que le clergé désire — comme un seul homme — avec ardeur, c'est la concorde, c'est l'union entre les citoyens. »

Il est impossible de voyager quelquefois en Russie sans remarquer l'immense place qu'y occupe la religion. Nous reviendrons sur ce grand sujet dans notre ouvrage *A travers la Russie*; mais il est essentiel de bien affirmer que *le respect de la religion* est une condition absolue, bien que tacite, de l'alliance franco-russe.

Nous en avons touché ici quelques mots avec précaution pour n'effaroucher personne. Voici ce qui s'est passé depuis.

Le cardinal Richard vient de recevoir la dépêche suivante de M. l'abbé Vivien, curé de Saint-Louis, à Moscou :

A S. E. Monseigneur l'archevêque de Paris.

La Russie désire offrir à la France, pour l'église Notre-Dame, une cloche.

Quel poids peut recevoir une des tours ? On y mettra de 32,000 à 90,000 kilogrammes. Peut-on, pour les premières fois, sonner à la façon russe, par le seul mouvement du battant ? La Russie offre aussi deux étendards en échange des deux complaisamment rendus par la France en 1891. Répondez par vous-même.

VIVIEN,
Curé de Saint-Louis.

Voici la réponse faite par l'archevêque de Paris à ce télégramme :

Vivien, curé de Saint-Louis, Moscou.

Vivement touché du généreux témoignage de sympathie offert à la France, vous écrirai cette semaine pour répondre à vos questions.

Cardinal RICHARD.

Autres dépêches :

Beaucoup d'anciens officiers, blessés de la guerre turque, me prient de transmettre aux anciens officiers, vétérans de 1870, leurs plus sincères souhaits. Que Dieu garde éternellement nos beaux pays !

Vivent la paix, la Russie et la France !

Comte Boris Tolstoi,
Capitaine de la garde impériale en retraite.

Réponse de la Société fraternelle des anciens officiers.

Les membres de la Société fraternelle des anciens officiers des armées de terre et de mer, membres de la Légion d'honneur, remercient leurs camarades retraités de l'armée russe des souhaits qu'ils leur ont envoyés et, de leur côté, les prient d'agréer l'expression de leurs sentiments les plus affectueux.

Que Dieu ait le Tsar, l'Impératrice, la famille impériale et la Russie en sa sainte et digne garde !

Vive la Russie ! Vive la paix !

Le général-président,
Général Carmier.

III. *Le Devoir militaire.* — Après la Religion, vient le devoir militaire. A ce sujet, nous recommandons à la plus sérieuse attention du lecteur le premier-Paris des *Débats* du 7 novembre (1893). Nous le transcrivons ci-après. La scène se passe à Saint-Denis :

« Les conscrits parisiens qui vont partir emportent un précieux viatique. M. Toussaint, qui est député; M. Weber, qui est conseiller municipal; l'internationaliste Campi et la citoyenne Noële Berthier, qui arbore un prénom clérical, leur ont donné, comme provision de route, les conseils les plus propres à en faire de détestables Français et des soldats pires encore.

» Si, par malheur pour ces jeunes gens, cette semence lève en eux, si l'existence laborieuse et saine du régiment ne rectifie point les idées qu'on enfonce dans leurs esprits, s'ils ne finissent point par comprendre les devoirs du citoyen et du patriote, que deviendront-ils ?

» Le député Toussaint, partisan des solutions simples et radicales, leur a donné cet énergique conseil : « Ne partez pas, désertez ! » En homme que le sentiment du devoir n'hypnotise point et que l'amour de la patrie ne saurait émouvoir, il a résumé en ces deux mots toutes les théories des sans-patrie : on est bien partout, le patriotisme n'existe pas et le devoir n'est qu'une duperie.

» M. Weber partage ces opinions et les trouve les plus admirables du monde ; mais il se rend compte que le jour n'est pas encore venu où les lois cesseront d'être obéies et que les théories de M. Toussaint ne rencontrent pas encore partout cette faveur dont elles jouissent auprès des sans-patrie.

» Voici ce qu'il a dit aux conscrits :

« Conscrits, allez au régiment ; mais en franchissant la porte de » la caserne, dites-vous bien que vous laissez votre dignité et votre » honneur de citoyen derrière vous ; hier, vous étiez des hommes » et, demain, vous serez des brutes. Subissez la discipline de ce » bagne, mais gardez précieusement au fond de vos cœurs la haine » de vos chefs, le mépris de la France, et, puisqu'on fait de vous » des esclaves, ne conservez que les sentiments des esclaves. » A bas la discipline et vive la crosse en l'air !

» Quant au drapeau, c'est un chiffon, et si, quelque jour, » l'ennemi veut le prendre, ne soyez point assez niais pour le » couvrir de votre corps et l'arroser de votre sang. Laissez, sans » fausse honte, ce chiffon à qui le voudra. »

» On assure que certains conscrits ont fort goûté ce langage, qu'ils l'ont applaudi, et qu'un ordre du jour, voté avec enthousiasme, atteste leur admiration pour ces théories. Cela se peut ; mais nous espérons malgré tout que la vie du régiment les guérira, les transformera et que, comme M. Weber lui-même s'en accuse et s'en repent, « ils respecteront le drapeau et relèveront fièrement la tête en passant devant ce morceau de chiffon ».

De tout temps, même dès César, les Celtes n'acceptaient pas tous facilement le service militaire. Nous pourrions en citer bien des exemples. Cette répugnance a grandi depuis la Révolution ; aussi la facilité avec laquelle la masse de la population s'est soumise aux nouvelles obligations militaires a-t-elle été considérée

en Europe comme une preuve certaine de la vitalité de notre race. Les Weber n'ont pas été nombreux depuis 1872.

Voici comment les Russes comprennent ce même devoir. Nous résumons le récit fait par M. de Vogüé d'un épisode de la guerre de 1877. Le 5 juin 1877, l'armée russe du Caucase battait en retraite sur Erivan. Elle avait jeté quelques compagnies d'infanterie et quelques sotnias de cosaques dans le fortin de Bayazid construit sur une saillie de rocher en face de l'Ararat. Cette petite troupe, sous les ordres d'un lieutenant-colonel, avait résisté par une chaleur accablante à vingt mille Turcs qui l'enveloppaient. Plus d'eau, plus de vivres; partout des morts et des blessés. La plupart des survivants étaient étendus par terre, inertes et sans force. Un parlementaire se présente porteur d'une dépêche de Schamyl. La dépêche annonçait que l'armée à laquelle cette troupe appartenait avait été dispersée. Elle offrait une capitulation honorable. Le commandant la lut à haute voix et désespéré la laissa tomber par terre. Les soldats gardaient le silence. A ce moment, apparut un vieux musicien, blessé, marchant avec des béquilles. Il venait voir de quoi il était question. Dès qu'il eut compris. il se plaça droit devant le parlementaire, tira de sa poche une espèce de fifre fait d'un bout de roseau et se mit à jouer l'air national, *Boje Tsaria Khrani* (Dieu sauve le Tsar!). A l'instant les têtes se redressèrent; les âmes se relevèrent. Le commandant ramassa la dépêche et dit au parlementaire : « Va te faire pendre ailleurs! » Le lendemain Bayazid était délivré. (Hennebert : *l'Aigle russe*, p. 74-78, 1893.)

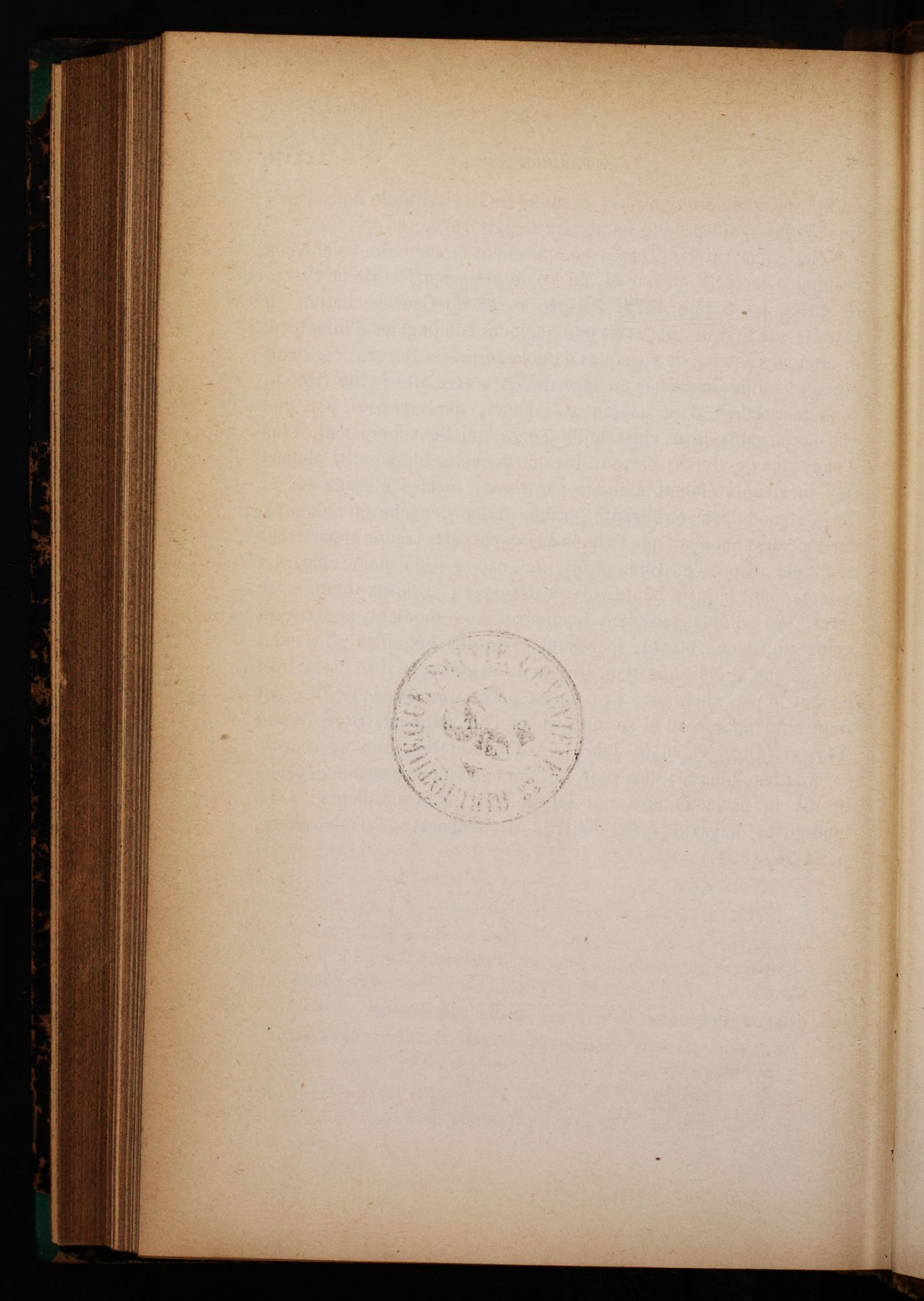

BIBLIOTHEQUE SAINTE GENEVIEVE

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

LIVRE DEUXIÈME

L'ENTRAINEMENT SOCIAL DE L'ALLEMAGNE

CHAPITRE SIXIÈME

DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES COMPARÉES EN ALLEMAGNE ET DANS LES AUTRES ÉTATS

CHAPITRE SEPTIÈME.

DE LA RICHESSE DE L'ALLEMAGNE COMPARÉE A CELLE DES ÉTATS-UNIS, DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE

CHAPITRE HUITIÈME

DE BERLIN A DANZIG ET A KŒNIGSBERG

LIVRE TROISIÈME

ENTRAINEMENT POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

CHAPITRE NEUVIÈME

LA LUTTE POUR LA SUPRÉMATIE EN EUROPE

CHAPITRE DIXIÈME

LE RELÈVEMENT DE LA FRANCE

APPENDICE

CHAPITRE SIXIÈME

DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES COMPARÉES EN ALLEMAGNE ET DANS LES AUTRES ÉTATS

I

CHAPITRE SEPTIÈME

20...

CHAPITRE HUITIÈME

CHAPITRE NEUVIÈME

LA LUTTE POUR LA SUPRÉMATIE EN EUROPE

CHAPITRE DIXIÈME

RELÈVEMENT DE LA FRANCE

Paris-Bordeaux. — Imp. Nouvelle A. Bellier et Cie, 16, rue Cabirol.





